Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lefilsdephilippe00lenouoft

Les Fils de Philippe-Égalité

pendant la Terreur

MÉMOIRES ET SOUVENIRS

SUR LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Publiés avec des documents inédits

PAR

G. LENOTRE

Volume paru :

Les Massacres de Septembre, 9e édition. 1 volume in-16 avec gravures . . . . . **3** fr. **50**

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS-ÉGALITÉ

(Musée Carnavalet).

F BC
15724 f

MÉMOIRES ET SOUVENIRS
SUR LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Publiés avec des documents inédits

PAR

G. LENOTRE

Les Fils de Philippe-Égalité

pendant la Terreur

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1907

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

85.634
4/2/08

LES FILS
DE
PHILIPPE-ÉGALITÉ
PENDANT LA TERREUR

Peut-être serait-il injuste de laisser au seul Louis-Philippe-Joseph d'Orléans-Égalité la pleine responsabilité de ses fautes. Le procès de sa mémoire est, comme bien d'autres, jugé sans avoir été plaidé : il n'est pas question, bien entendu, de risquer ici cette plaidoirie : il paraît cependant indispensable de présenter impartialement le personnage dont le nom va se rencontrer à chacune des pages de ce volume.

Le père, bonasse, vulgaire, ennemi du bruit et de l'apparat, bon à l'excès, à l'aise seulement quand, sur le théâtre de Bagnolet, il paraissait en costume de meunier ou de valet; la mère, cette princesse Henriette de Bourbon-Conti, dont la beauté était incomparable et la légèreté de conduite légendaire, tel était le couple dont naquit le futur citoyen Égalité. La duchesse d'Orléans n'avait pas attendu la naissance de cet enfant pour « fouler aux pieds la foi conjugale. Le scandale de sa vie a frappé de stupeur ses contemporains qui n'étaient pourtant pas très rigoristes en matière de mœurs[1] ». Le peintre Boucher, le roi Louis XV, le prince de Soubise, le duc de Richelieu, le

[1] Comte Ducos. La mère du duc d'Enghien, p. 15.

maréchal de Saxe, le maréchal de Lowendal, l'abbé de Bernis, la cour, l'armée, le peuple même se chargèrent d'initier la princesse à tous les genres de volupté. M. le comte Ducos, dans un livre charmant consacré à la duchesse de Bourbon, belle-sœur d'Henriette de Conti, a esquissé, aussi délicatement qu'il est possible, cette scabreuse existence : il montre la duchesse d'Orléans, déjà deux fois mère, allant, dans les allées publiques de son jardin, sous un déguisement de bourgeoise, chercher fortune, rencontrant là un courtaud de boutique, nommé Chartier, et l'enlevant dans sa petite maison, au fond d'un faubourg écarté, « comme Diane emportait le pâtre Endymion... » Le beau garçon, fils d'un marchand de drap de la rue du Bourdonnais, ne se doutait guère qu'il avait pour amie Son Altesse Sérénissime la duchesse d'Orléans, épouse du premier prince du sang de France : elle revenait de ces escapades nocturnes, brisée, mourante, secouée d'une toux « qui empourprait ses lèvres d'une mousse rougeâtre ». On disait, dans le public, où ces choses s'ébruitaient, que, pour se rendre des forces, la princesse se plongeait chaque matin dans du sang humain : « des enfants de mendiants, enlevés et égorgés auraient assuré l'élément de ces horribles bains... » On disait encore bien autre chose — et l'une de ces calomnies populaires devait, trente-trois ans plus tard, trouver son écho à la Commune révolutionnaire de Paris : les sans-culottes crieront par-dessus les toits, en affirmant le tenir de son propre aveu, que le ci-devant Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, citoyen Egalité, est le fils d'un cocher pour qui sa mère a eu du goût » : on donnait même le nom de cet homme : il s'appelait Lacroix, cocher chez le banquier Duruet, il vivait encore à Paris en 1810[1]; sa

[1] *Biographie ou vie publique et privée de Louis-Philippe d'Orléans,*

ressemblance avec Philippe-Egalité était proverbiale et c'est peut-être à cette similitude de traits qu'est due la trop fameuse légende.

La duchesse d'Orléans mourut au commencement de 1759 : elle avait à peine trente-trois ans. Son fils entrait dans sa douzième année, sa fille Bathilde avait neuf ans et demi : leur père, qui, très amoureux de sa femme, avait cruellement souffert de ses infidélités, en était consolé depuis longtemps : il s'était mis bourgeoisement en ménage avec une danseuse de la Comédie-Italienne, Mlle Le Marquis, qu'il avait affublée du titre de comtesse de Villemomble et qui lui avait donné trois enfants.

Ce père nonchalant se méfiait de l'éducation et des exemples qu'il était à même de donner à son fils, le duc de Chartres — tel était, comme on sait, le titre que portait l'aîné des d'Orléans, — et à sa fille *Mademoiselle*. Il résolut de s'en débarrasser : Après avoir vainement tenté de les faire adopter par Louis XV, il leur donna pour tuteur onéraire un de ses conseillers, garde de ses archives, André Dardenne. Ce devoir rempli, et la conscience tranquille, le duc d'Orléans retourna à Mlle Le Marquis.

Le jeune duc de Chartres fut donc de bonne heure livré à soi-même. Il fit des études convenables; apprit avec un zèle particulier la langue anglaise, pratiquait avec fougue les exercices du corps. A seize ans il était le modèle des libertins, « le meneur, le boute-en-train des débauchés, le camarades des courtisanes que, journellement, à travers le faubourg Saint-Honoré et le faubourg du Roule, il promenait en troupe tapageuse dans ses propres équipages,

ex-roi des Français par L.-G. Michaud. 1849. Ce livre, est un virulent pamphlet contre la famille d'Orléans et ne doit être cité qu'avec d'expresses réserves.

les conduisant à ses jardins anglais de Monceau[1] ». Il y donnait des fêtes qui rappelaient les fameuses *soirées d'Adam*, de son aïeul le Régent, et le *journal* du policier Marais, qui rédigeait avec un soin scrupuleux les Annales de la galanterie, eut souvent à citer son nom.

A vingt-deux ans, il épouse une fille charmante, une princesse de rêve, douce, pieuse, indulgente et belle à ravir, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre. M. le comte Ducos a tracé d'elle un affriolant portrait : l'élégance de la taille, la noblesse de la démarche, la transparence du teint qui laissait voir l'azur entre-croisé des veines sous la nacre de la peau ; des yeux pareils aux myosotis... des cheveux encadrant d'un nimbe d'or la chasteté du front... de fraîches lèvres qu'un sourire ingénu entr'ouvrait sur des perles, une main minuscule aux longs doigts fuselés, tout semblait s'être réuni pour faire de Mlle de Penthièvre un modèle de perfection.

Le mariage fut célébré à Versailles le 5 avril 1769 : la nouvelle duchesse de Chartres, celle qui devait être, plus tard, la citoyenne Égalité, avait alors seize ans : il faut ajouter à tous ses charmes qu'elle était, peut-être, depuis la mort de son frère, le prince de Lamballe, la plus riche héritière du monde. Bien vite elle s'aperçut que l'époux qu'elle aimait n'était qu'un débauché vulgaire : elle était chrétienne et ne se plaignit pas. « Quand l'air empesté du Palais-Royal s'appesantissait comme une vapeur de mort sur son âme blessée, elle allait se replonger à l'hôtel de Toulouse, — chez son père, — dans la pure atmosphère où avaient fleuri ses jeunes ans[2]. »

Son mari, pourtant, lui revenait quelquefois : elle était trop belle, — et trop riche, — pour qu'il l'abandonnât

[1] Cte Ducos, *ouv. cité.*

[2] Cte Ducos *uv. cité.*

tout à fait : quatre ans et demi après son mariage, le 6 octobre 1773 elle donna le jour à un fils, Louis-Philippe d'Orléans qui fut nommé duc de Valois. C'était le futur roi des Français. Deux ans plus tard, le 3 juillet 1775, naissait Antoine-Philippe d'Orléans duc de Montpensier. Le 25 août 1777, la douce princesse devint mère de deux filles jumelles, Mlles d'Orléans et de Chartres[1] et le 7 octobre 1779, enfin, naissait le dernier de ses enfants, un fils, auquel on donna le titre de comte de Beaujolais.

La jeune mère eût pu se croire heureuse si son mari avait pris seulement le soin de ne pas afficher ses dépravations : mais il semblait que l'atmosphère du Palais-Royal fût véritablement imprégnée de volupté : ne voilà-t-il pas que le duc d'Orléans, le veuf si vite consolé de la volage Henriette de Conti, songeait maintenant à se remarier : il n'avait, il est vrai, que quarante-huit ans; ce qui rendait la situation délicate, il était amoureux d'une jeune femme, de bonne famille certes, mais fort éloignée de pouvoir prétendre à la main d'un si haut et puissant seigneur. Elle s'appelait Charlotte-Jeanne Béraud de la Haye de Riou et était veuve du marquis de Montesson. Les épisodes romanesques de ces amours ne sont pas de notre sujet. Qu'il suffise de rappeler qu'après avoir somptueusement réglé la situation de son ancienne amie, la danseuse Le Marquis, le duc d'Orléans épousa en mariage secret mais très officiel la marquise de Montesson[2] et que celle-ci s'installa à la cour du Palais-Royal, ame-

[1] La seconde seule survécut et pris après la mort de sa sœur, en 1791, le titre de Mademoiselle d'Orléans.

[2] Selon la volonté du roi, la page du registre paroissial de Saint-Eustache qui reçut la mention de ce mariage fut immédiatement recouverte d'une feuille de papier blanc qu'on colla par dessus. Cte Ducos. *La mère* du duc d'Enghien p. 136.

nant avec elle une jeune nièce, jolie, spirituelle, intelligente, Mlle Ducret, mariée au comte de Genlis.

Voyant son père très occupé de la tante, le duc de Chartres ne pensa pouvoir mieux faire que d'entreprendre le siège de la nièce : Mme de Genlis n'était pas bastionnée d'une vertu à décourager un tel assaillant : elle capitula vite et, pendant quelques mois, on vécut au Palais-Royal, à Villers-Cotterets, au Raincy et à Sainte-Assise, dans un accord parfait dont seule souffrait la duchesse de Chartres, à tout jamais délaissée, et dont on ne prenait même plus la peine de dévoyer les soupçons.

Étiennette-Stéphanie-Félicité Ducret de Saint-Aubin, née en 1746 à Champieri, aux environs d'Autun, qui devait écrire plus tard de si gros volumes sur l'éducation, avait été parfaitement mal élevée : sa mère vivait d'une modeste rente viagère qui ne pouvait suffire aux ambitions de la fille : toutes deux acceptèrent l'hospitalité suspecte du fermier général la Popelinière. Félicité était jolie, nous l'avons dit; elle jouait bien de la harpe et tirait de ce talent un profit considérable : le prix de ses concerts était fixé à 25 louis « quand elle ne passait pas minuit ».

Les deux femmes vécurent pendant longtemps aux dépens des gens de finance, logeant tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, jusqu'au jour où la ruine d'un de leurs protecteurs les obligea à prendre un appartement. Elles se composèrent une société d'artistes et de gens de lettres. Un libertin blasé, Charles-Alexis Brulart, marquis de Sillery, comte de Genlis, les visitait quelquefois; la jeune Ducret résolut de devenir sa femme et y réussit : mariée, elle fut présentée à la cour de Versailles, puis à celle du Palais-Royal, où, comme on l'a vu, régnait sa tante, Mme de Montesson. Telle était l'odyssée de la femme dont

le duc de Chartres fit sa maîtresse en attendant qu'il en fit l'éducatrice de ses enfants[1].

Ce n'était pas cruauté réfléchie, car il était bon ; c'était inconscience : ces grands seigneurs du crépuscule de la monarchie paraissent atteints d'une sorte d'anémie morale, poussée jusqu'à la torpeur. Nulle fierté autre que l'effronterie d'une vie licencieuse, nul courage que celui de braver « les préjugés ». Dès l'avènement de Louis XVI, comprenant que son indépendance de conduite serait mal vue du nouveau roi, le duc de Chartres entreprend un grand voyage à travers l'Europe : il emmène sa femme et aussi Mme de Genlis : « l'angélique mansuétude de la duchesse l'empêchait de murmurer » ; mais c'est de cette époque que date cet effrayant portrait, conservé au musée de Chantilly, qui nous la montre brisée de tristesse, les yeux agrandis par les larmes, un pli de dégoût aux lèvres...

Il faut abréger, car l'histoire est connue : Mme de Genlis nommée gouvernante des deux filles de son amant, vivait avec elles au couvent de Bellechasse : le duc de Chartres, — devenu duc d'Orléans par la mort de son père, en 1785, — s'inquiétait du choix d'un gouverneur pour ses trois fils, dont l'aîné, qui, à son tour, avait pris le titre de duc de Chartres, avait maintenant douze ans. — « Un soir, raconte Mme de Genlis, un soir que M. le duc d'Orléans vint, comme à son ordinaire, entre huit et neuf heures à Bellechasse, il me trouva seule. Il me dit sur-le-champ qu'il n'avait plus de temps à perdre pour nommer un gouverneur, parce que, sans cela, ses enfants auraient le ton de *garçons de boutique*. Il me conta que le matin M. le duc de Chartres lui avait dit qu'il avait bien *tambouriné*

[1] *La France. Dictionnaire encyclopédique* par Ph. Le Bas. 1842. article *Genlis*.

à sa porte, et que, dans le même entretien, il avait ajouté, en parlant de ses promenades à Saint-Cloud, *qu'on y était bien tourmenté par la parenté,* ce qui signifiait par les insectes appelés *cousins*. Voilà les choses importantes qui décidèrent M. le duc d'Orléans à ne plus différer la nomination d'un gouverneur. Il me consulta sur le choix; je lui proposai M. de Schomberg : il le refusa, en disant qu'il rendrait ses enfants pédants. Je proposai le chevalier de Durfort : il dit qu'il leur donnerait de l'exagération et de l'emphase. Je parlai de M. de Thiars : le duc d'Orléans répondit qu'il était trop léger; alors je me mis à rire et je lui dis : *Eh bien! moi?* — Pourquoi pas? reprit-il sérieusement. Je dis alors franchement ma pensée. M. le duc d'Orléans parut charmé et me dit : — Voilà qui est fait, vous serez leur *gouverneur*! »

Si le père parut *charmé,* la mère le fut moins : mais on ne la consulta pas. Elle poussait l'abnégation jusqu'au sublime et la nonchalance jusqu'à l'héroïsme : une lettre d'elle à son mari nous fait pénétrer dans son cœur charmant, gonflé de douleur et pourtant doucement résigné.

« Vous avez bien raison, mon cher ami; il vaut mieux nous écrire; quand on discute avec quelqu'un que l'on aime un objet intéressant, on est bien exposé à s'échauffer, et je sens que c'est ce qu'il faut éviter entre nous, car il échappe des choses qui font du mal dans le moment, et qui en font encore après. Je serais bien aise de terminer, pour ce qui regarde Mme de Genlis[1] et vous ne m'en montrez pas moins d'impatience. Ainsi parlons-en, mon cher ami, pour n'y plus revenir; car j'ai besoin non seulement de repos, mais de jouir des bienfaits que je vous dois.

[1] La duchesse d'Orléans appelait toujours la maîtresse de son mari de son nom officiel, *Mme de Sillery*; nous y substitons, au cours du texte, celui de Genlis, pour plus de clarté. C'est, bien entendu, la seule modification que nous apportons à la lettre.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, MÈRE DE LOUIS-PHILIPPE

(Musée de Chantilly).

« Vous avez déjà fait beaucoup pour mon bonheur en m'accordant mes enfants un certain nombre de fois par semaine. Ce seront des moments heureux que je vous devrai, et qui répandront une grande douceur sur mes jours. Je ne veux plus revenir sur le passé, ainsi que je vous l'ai dit, Les torts que je reproche à Mme de Genlis existent et ne peuvent être détruits ni par son *journal* ni par tout ce qu'elle pourra vous dire : *c'est moi qui ai vu et entendu tout ce qui m'a déplu.* Ce n'est donc que l'avenir qui peut me faire revenir sur son compte. Elle ne peut pas se justifier; mais elle peut réparer et si je vois que sa manière d'être et celle de mes enfants est telle que j'ai droit de l'attendre et de l'exiger, je suis juste et je serai bien aise d'oublier les sujets de plaintes qu'elle m'a donnés. Voilà, mon cher ami, ce qui est dans mon cœur et ce que j'ai déjà commencé à éprouver. Mme de Genlis a eu dernièrement de l'humeur; je l'ai supportée; mais le lendemain elle a eu une attention pour moi, elle m'a écrit un billet honnête; je l'ai fait remercier par ma fille, et je lui ai répondu d'une manière dont vous avez été aussi content qu'elle ; enfin ce sera sur sa conduite que je réglerai la mienne; que pouvez-vous désirer de mieux, cher ami ? Je ne dis pas que je lui rendrai mon amitié, ma confiance; quand elles ont été blessées à diverses reprises, il est impossible qu'on puisse se rapprocher à un certain point; mais Mme de Genlis peut compter sur tous les égards, les marques d'attention possibles. Je serai bien aise de pouvoir témoigner de la considération à la personne qui élève mes enfants; ainsi ce ne sera pas de ma faute si cela n'est pas. Vous devez être content de moi; je l'attends de votre justice, mais encore une fois ne discutons plus sur ma manière de juger Mme de Genlis, je le puis moins à présent qu'autrefois, car, antérieurement, lorsque je m'éloignai d'elle, vous n'essayâtes pas de la justifier; vous me dîtes

seulement que vous aviez des raisons essentielles qui vous faisaient tenir à elle. Je jouissais du moins de vous faire un sacrifice que vous sentiez; mais actuellement, vous me dites que Mme de Genlis *fait votre bonheur, qu'elle m'aime.* Je vous avoue que quand vous me dites de ces choses-là, elles me tuent. Éloignons bien, cher ami, ce qui pourrait troubler notre union et soyons, comme toujours, sans gêne, sans embarras l'un pour l'autre. Vous savez trop bien que vous ne pouvez avoir une meilleure amie que moi pour que je le répète; mais j'espère que vous l'avez toujours pensé; et que personne ne pourrait détruire la confiance que j'attends de vous. J'ose dire que je l'ai toujours méritée; et je serais bien affectée de penser que vous avez pu soupçonner un instant que j'étais changée. Ceux qui vous ont mandé cette nouvelle avaient certainement des raisons pour accréditer une chose démentie par toute ma conduite; car assurément, il ne s'est pas passé un seul jour pendant votre absence, où je n'aie prouvé mon attachement pour vous. Mais, comme vous me l'avez dit, on avait peut-être le projet de nous désunir[1]... »

A Mme de Genlis qui rêvait de prendre sur le fils l'influence qu'elle avait eue sur le père, avait succédé déjà, dans le cœur du duc d'Orléans, une autre femme, Mme de Buffon, mariée au fils de l'illustre écrivain, « le plus mauvais chapitre, disait Rivarol, de l'histoire naturelle de son père[2]. » Mme de Buffon a vingt ans : « elle est tout amour ». Pour vivre avec le prince sans contrainte, elle affiche sa liaison, quitte son mari. Le duc, viveur blasé, se prend à l'aimer comme à seize ans, avec des enfantillages et des ingénuités : il ne dissimule point cet amour à ses enfants :

[1] *Correspondance de L.-P.-J. d'Orléans* et Michaud, ouv. cité.

[2] Leclerc de Buffon fut guillotiné à Paris pendant la Terreur, il avait trente ans.

Mme de Buffon se fait leur amie, leur écrit comme une mère[1].

La mère, la vraie, de qui on ne se cache pas, boit encore ce calice, courageusement. — « Il me reste à vous parler d'un objet bien intéressant, écrit-elle à son mari, et sur lequel je désire que vous sachiez ma façon de penser ; vous devinez que c'est de Mme de Buffon qu'il est question. Je vous avoue que, dans le principe de votre liaison avec elle, j'ai été au désespoir. Accoutumée à vous voir des fantaisies, j'ai été effrayée et profondément affectée, lorsque je vous ai vu former un lien qui pouvait m'ôter votre confiance. La conduite de Mme de Buffon depuis que vous tenez à elle, m'a fait revenir sur les préjugés qu'on m'avait donnés contre elle ; je lui ai reconnu un attachement si vrai pour vous, un désintéressement si grand, et je sais qu'elle est si parfaite pour moi, que je ne puis point ne pas m'intéresser à elle. Il est impossible que quelqu'un qui vous aime véritablement n'ait des droits sur moi ; aussi en a-t elle de véritables ; et vous pouvez encore, sur ce point, être sans gêne avec moi : je vous le répète, mon cher ami, ce que je désirerais, ce qui ferait vraiment mon bonheur, c'est que vous fussiez parfaitement à votre aise avec moi, et que vous trouvassiez dans votre femme une société douce qui vous attirât et contribuât à votre agrément. Vous m'avez dit que vous alliez venir plus souvent chez moi ; je vous le rappelle, parce que je suis intéressée à ce que vous n'oubliez pas votre promesse ; que, d'ailleurs, je veux vous répéter que vous aurez toujours une société qui vous conviendra ; qu'en me prévenant la veille vous aurez toujours celle qui pourra vous être le plus agréable, et qu'en me le disant le matin, si je ne puis pas vous la

[1] *Philippe-Égalité avant la Révolution*, par Amédée Britsch. Revue des Études historiques, septembre, octobre 1904.

procurer, vous serez du moins sûr de n'avoir personne qui puisse vous déplaire[1] ».

Vous pouvez être sans gêne avec moi ! Le conseil était superflu : le duc d'Orléans n'éprouvait de gêne pour rien ni pour personne : c'était là son malheur. Jamais il n'avait subi aucune règle ; il ne s'était astreint à aucun devoir. Sa rancune contre Louis XVI, son premier rapprochement avec les révolutionnaires, naquirent de son exil à Villers-Coterets où le roi l'expédia après la séance au Parlement du 19 novembre 1787 ; le duc y avait protesté contre l'édit portant création d'un emprunt de 400 millions. Séjourner à la campagne, alors que son caprice le retenait à Paris, cela suffit à aigrir pour toujours cet homme qui ne supportait pas de contrainte. Dix-huit mois plus tard, quand il fut nommé député aux États-Généraux par le baillage de Crépy-en-Valois, il disait : — « Je me moque de ce que feront les États-Généraux ; mais j'ai voulu en être pour le seul moment où on traitera de la liberté individuelle, afin de donner ma voix pour une loi d'après laquelle je serai sûr que le jour où j'aurai la fantaisie de coucher au Raincy, l'on ne m'enverra pas, malgré moi, coucher à Villers-Coterets ; que le jour où je voudrai partir pour Londres, Rome ou Pékin, rien ne m'en empêchera ; je me moque de tout le reste[2] ».

C'était là toute sa politique : le snobisme, la griserie d'une popularité éphémère, les parasites et ses immenses richesses — il avait, en 1789, quatorze millions de rentes, — complétèrent son infortune : si certain parti tenta de l'élever à la hauteur d'un homme de gouvernement, si on lui prêta des idées ou des ambitions, c'était lui faire trop d'honneur; « sa tête légère ne roulait point tant de choses[3]. »

[1] *Correspondance de L.-P.-J. d'Orléans* et Michaud, ouv. cité.

[2] Des Cars. *Mémoires*, cités par Amédée Britsch.

[3] Amédée Britsch, article cité.

Quand vint la catastrophe, elle dut, pour lui, être effroyable. Ce prince, faible et charmant, généreux et veule, n'avait connu jamais que l'amour et la flatterie : à sa femme héroïque, il avait inspiré une passion profonde : sa maîtresse professait pour lui une affection désintéressée ; ses enfants l'adoraient : il était leur ami, leur camarade même, et il faut reconnaître que, quelque ridicule qu'eût été le choix de leur *gouverneur*, Mlle d'Orléans et les trois jeunes princes, Chartres, Montpensier et Beaujolais furent parfaitement élevés. Jamais, depuis, le frère du grand roi ; l'ancêtre, princes d'Orléans n'avaient eu l'esprit plus ouvert, l'intelligence plus souple, et aussi le cœur plus tendre, l'âme plus virile. Comment Mme de Genlis, pédante, orgueilleuse, intriguante, d'une *médiocrité universelle*, ne parvint-elle pas à gâter tant de qualités innées chez ses élèves ? C'est un problème : elle leur apprit tout et rien, s'institua à l'époque de leur première communion *docteur en théologie*, composa pour eux un traité sur la *Religion considérée comme l'unique base du bonheur et de la véritable philosophie*, qui fit rire aux larmes les familiers du Palais-Royal, au courant de son aventureuse histoire. Elle se prenait très au sérieux, comme éducatrice, et rêva même d'être nommée *gouverneur* du Dauphin fils de Louis XVI. En 1790, elle écrivit, dans ce but, un *Discours sur l'éducation de M. le dauphin*, qu'elle publia, précédé de son propre portrait, sous lequel elle avait tracé ces quatre vers.

Vertus, grâces, talents, esprit juste, enchanteur,
Elle a tout ce qu'il faut pour embellir la vie
C'est le charme des yeux, de l'oreille et du cœur
Et le désespoir de l'envie.[1]

C'est là ce qu'elle pensait d'elle-même. Ses élèves,

[1] Émile Dard. *Le général Choderlos de Laclos*. 1 vol. chez Perrin.

d'ailleurs, ne la prisaient pas moins : le duc de Chartres, particulièrement, avait pour elle une sorte de culte et ce n'est point là ce qui doit étonner le moins dans le résultat de cette étrange éducation.

Les jeunes princes étaient, d'ailleurs, élevés démocratiquement, en hommes libres à « la Rousseau ». Ainsi le père l'exigeait : la mère, comme toujours, courbait la tête, se lamentant. Ils visitaient les usines, apprenaient des métiers manuels, — le futur Louis-Philippe excellait dans la menuiserie, — fréquentaient chez les paysans et les ouvriers.

Ils se montraient même à l'école de natation publique installée depuis quelques années à la pointe de l'île Saint-Louis. Thiébault les y rencontra, accompagnés, non pas de leur « gouverneur femelle » mais de leur sous-gouverneur, M. César Ducrest, et de l'abbé de Saint-Farre, leur oncle — de la « main-gauche [1]. »

— « Il fallait une attention soutenue, dit-il [2], pour ne pas oublier par moments à quelle élévation les plaçait leur rang et pour observer ces nuances qui, au milieu de relations journalières d'un abandon parfois entier, devaient marquer les égards et les respects et cependant les proportionner à l'âge. Ainsi toute la bienveillance de M. le duc de Chartres ne parvenait pas à établir entre lui et nous ce que l'on pourrait nommer de la familiarité, qui existait avec M. le duc de Montpensier et plus encore avec M. le comte de Beaujolais... En effet M. le duc de Chartres ne faisait de niches à personne et n'en recevait de personne ; M. le duc de Montpensier m'en faisait et, à une passade près, n'en

[1] L'abbé de Saint-Farre était en effet un fils naturel que le duc d'Orléans, grand-père des jeunes princes, avait eu de Mlle le Marquis, de la Comédie italienne.

Mémoires du général baron Thiébault, I. 203.

reçut jamais de moi, alors que je ne manquais guère l'occasion d'en rendre à M. de Beaujolais.

« Je me rappelle même un jour avoir été vraiment effrayé de suites d'une de ces niches si fort à la mode à cette école. Fatigué d'avoir nagé, j'étais sorti de l'eau et, enveloppé dans mon peignoir, je me reposais sur la galerie. J'eus un mot à dire à un nageur et je me penchais sur le bord pour lui parler. A l'instant M. de Beaujolais me poussa et me jeta dans la rivière. Revenu sur la galerie, je le trouvai juste à la place qu'il venait de me faire quitter et je l'envoyai faire la même promenade que moi ; mais le malheur voulut que la robe de chambre de molleton qu'il avait et que ces princes mettaient au lieu de simples peignoirs de toile, fît le capuchon par dessus sa tête et que, en tirant ce pan d'étoffe dans le but de s'en débarrasser, il s'enfonçât de plus en plus dans l'eau. Nous nous jetâmes plusieurs après lui et le dégageâmes ; mais il avait bu assez d'eau et m'avait fait très peur. »

Quand les princes consentent à ne se plus distinguer du commun des mortels que par la qualité de l'étoffe d'un peignoir, les révolutions peuvent éclore, elles auront beau jeu. Ces baignades égalitaires avaient lieu dans l'été de 1789 : au début de l'automne suivant, le duc d'Orléans quittait la France, non point peut-être *sur l'ordre,* mais à la demande de Louis XVI, et, durant les huit mois qu'il passa en Angleterre, ses trois fils, dont l'aîné avait cependant seize ans bien comptés, furent confiés au « gouverneur », Mme de Genlis, munie des pleins pouvoirs du père : la situation était d'autant plus ridicule que les jeunes gens — encore que le dernier, Beaujolais, n'eut que onze ans, — portaient démocratiquement l'uniforme de la garde nationale. C'est en ce costume que, le 9 février 1790, ils allèrent tous trois, prêter aux district de Saint-Roch, le

serment patriotique auquel ils n'étaient nullement obligés.

Quand le duc d'Orléans rentra d'Angleterre, à la fin de juin 1790, son fils aîné fut présenté aux Jacobins : Mme de Genlis n'avait pas osé prendre d'elle-même la responsabilité de cette irrégulière affiliation : de ce coup là, quelque patiente qu'elle fût, la douce maman du duc de Chartres fut révoltée : oh ! une révolte si timide, si mollement manifestée, si tendre, si résignée d'avance à être vaincue, qu'elle équivalait à un simple gémissement.

N'importe, la lettre est belle :

« ... Pour les choses qui ne portent pas essentiellement sur l'existence future de mon fils, écrit la princesse, je cède et je céderai toujours ; mais la démarche qu'il veut faire est d'un genre trop sérieux pour que je ne fasse pas encore des représentations à ce sujet. C'est un devoir vis-à-vis de vous, vis-à-vis de lui. Je vous répète qu'il m'a causé hier une peine mortelle. Et je vous déclare que j'ai été aussi étonnée et affectée que vous ayez consenti à un arrangement de cette espèce sans m'en avoir dit un mot. Je vous avoue que j'espérais être consultée pour ce qui a rapport à mon fils. Si cela n'est pas, je suis destinée à jouer un rôle passif (ayant trop d'honnêteté et d'attachement pour vous, pour marquer à cet enfant que je désapprouve ce que vous conseillez, ou ce à quoi vous avez consenti). Et il pourrait en résulter des choses fâcheuses, ou pour l'un ou pour l'autre, et même pour l'un et l'autre. Cette nullité ne le frapperait pas d'abord ; mais lorsqu'il réfléchira, ou il me croirait nulle par caractère, et n'aurait ni confiance, ni déférence pour moi, ou il verrait que mes droits m'ont été ôtés, que cette nullité était forcée. Chercher dans ce cas à le rapprocher de moi, à l'éclairer, serait en quelque sorte l'éloigner de vous. Il faudrait donc lui fermer mon cœur ou courir ce risque. Cette réflexion m'est affreuse,

m'est bien pénible ; car l'un ou l'autre de ces inconvénients m'affligerait profondément. Je vous dis ceci en général, pour tout ce qui peut avoir rapport à sa conduite ; quant à cet objet-ci[1] il ne pourra pas ignorer mon opinion ; car je suis très sûre que mon père[2] dira et aura même soin de faire dire que je suis très fâchée que mon fils aille aux Jacobins, et peut-être exigera-t-il que je lui dise mon opinion à lui-même, afin qu'il ne puisse pas me reprocher un jour de ne l'avoir pas averti. Vous êtes convenu vous-même, mon cher ami, qu'il y a de grands inconvenients. Examinons-les nous-mêmes, et voyons si les avantages peuvent les compenser. Encore une fois si les Jacobins étaient composés de députés seulement, ils seraient moins dangereux parce qu'ils seraient connus par leur conduite à l'Assemblée et que l'on pourrait prévenir mon fils; mais comment le mettre sur ses gardes vis-à-vis d'un tas de gens qui y ont la majorité et qui sont bien propres à égarer un jeune homme de dix-sept ans? Si mon fils en avait vingt-cinq, je ne serai pas tourmentée, parce qu'il pourrait distinguer lui-même. Mais, à dix-sept ans, jeté dans une société de ce genre, en vérité, mon cher ami, cela n'a pas de raison ! Et que ce soit nous, que ce soit ses parents qui, pour finir son éducation, l'envoient aux Jacobins, me paraît et paraîtra sûrement à tout le monde une chose inconcevable et qui me ferait, en vérité, regretter qu'il fût sorti des mains de Mme de Genlis. C'est pour qu'il apprenne à parler que vous voulez passer par dessus tous les dangers que vous ne pouvez pas ne pas envisager pour lui ; et vous me dites, mon cher ami, pour me faire voir ces avantages comme vous, qu'un fameux orateur anglais ne le serait pas, s'il n'avait appris à parler de bonne heure.

[1] L'affiliation aux Jacobins.

[2] Le duc de Penthièvre.

Je vous répondrai à cela que c'est sûrement en assistant aux séances du Parlement, aux assises, aux plaidoyers qu'il a appris cet art, et que mon fils aura les mêmes facilités sans aller aux Jacobins. Qu'il suive l'Assemblée nationale et les séances des nouveaux tribunaux, quand ils seront établis, et pour peu qu'il ait de dispositions, il y apprendra à parler tout comme on apprend en Angleterre. D'ailleurs, pourquoi n'attendrions-nous pas la nouvelle législature ? Ce n'est différer que de quelques mois ; et peut-être, à cette législature, appréciera-t-on les Jacobins comme il en a déjà été question... »

La lettre était longue et peut-être bien M. le duc d'Orléans ne la lut-il pas jusqu'au bout. Quoi qu'il en soit il n'en tint compte et le duc de Chartres fut présenté aux Jacobins. Il dut, assure Michaud, y subir un rude noviciat ; on ne lui fit pas grâce d'un seul article de la règle : « c'était le règne de l'égalité. Il exerça donc, pendant un mois, les fonctions *d'appariteur* ou d'huissier, c'est-à-dire qu'il fut obligé d'ouvrir et de fermer les portes, d'introduire les membres de la société et de repousser les intrus, d'expulser les perturbateurs, de chasser les chiens, etc... Nous avons connu un homme de beaucoup d'esprit qui avait été son collègue *appariteur* et qui, trente ans plus tard, en riait encore de tout son cœur. »

Le journal du duc de Chartres commence précisément au samedi, 23 octobre 1790, le lendemain de sa présentation à la fameuse société Jacobine.

I

JOURNAL DU DUC DE CHARTRES

1790-1791

JOURNAL DU DUC DE CHARTRES

23 octobre 1790. — J'ai dîné à Mousseaux ; le lendemain, mon père ayant approuvé le vif désir que j'ai d'être reçu aux Jacobins, M. de Sillery m'a présenté vendredi.

2 novembre. — J'ai été reçu hier aux Jacobins ; on m'a fort applaudi ; j'ai témoigné ma reconnaissance de l'accueil plein de bonté qu'on voulait bien me faire, et j'ai assuré que je ne m'écarterais jamais des devoirs sacrés de bon patriote et de bon citoyen[1].

3. — J'ai été ce matin à l'Assemblée ; j'ai été ce soir aux Jacobins ; on m'a nommé membre du comité des présentations, c'est-à-dire du comité chargé d'examiner les proposés. Ce comité s'assemble tous les jeudis ; j'ai prié un de mes collègues de vouloir bien

[1] Voici le texte du petit discours que prononça le duc de Chartres pour sa réception : « Messieurs, il y a longtemps que je désirais ardemment d'être admis au milieu de vous : l'accueil favorable que vous daignez me faire me touche infiniment ; j'ose me flatter que ma conduite justifiera vos bontés ; et je puis encore vous assurer que toute ma vie je serai bon patriote et bon citoyen. » Aulard, *la Société des Jacobins*, tome I, p. 345. D'après *la Chronique de Paris* du 4 novembre 1790.

témoigner mon regret au comité de l'impossibilité où j'étais d'y aller demain.

Chateâuneuf, le 7. J'ai été à la messe, on ne nous a point encensé ; mon grand-père a exigé qu'on observât à la lettre les décrets de l'Assemblée nationale. Si on avait voulu m'encenser j'étais décidé à ne le pas souffrir. MM. de Gilbert père et fils ont dîné ici aujourd'hui ; le fils a dix-sept ans et demi, est très sage, très honnête et très aimable. Quoique son père et toute sa famille soient aristocrates, cependant il est très patriote, ce qui m'a gagné le cœur.

Voilà mon petit voyage de Châteauneuf fini, nous partons ce soir à onze heures. Quoique que j'aie été très heureux de passer le temps avec ma mère et mon grand-père[1], cependant j'ai éprouvé une vive peine à me séparer de tous ceux avec qui j'ai le bonheur de vivre depuis si longtemps, et en particulier de mon amie[2], que je regarderai toujours comme une seconde mère, et de mon père que je n'avais jamais quitté. J'ai bien senti, dans le cours de ce petit voyage, combien tout ce qui était à Belle-Chasse m'est cher, et combien il m'en coûtera de m'en séparer pour longtemps.

J'oubliais de dire que, quelle que fût mon bonheur de revenir avec ma mère, comme elle paraissait un peu souffrante, je m'étais opposé à ce qu'elle revînt avec moi ; je serais revenu dans le cabriolet avec Gardanne, mais elle a préféré passer la nuit et revenir avec moi ; d'ailleurs elle dort en voiture.

[1] Le duc de Penthièvre.
[2] Madame de Genlis.

De Paris, le 9. — Nous sommes partis de Châteauneuf à onze heures du soir, et nous sommes arrivés à Belle-Chasse[1] à dix heures du matin : je suis monté à cheval à Angerville, à neuf lieues d'ici ; il faisait encore nuit ; je suis venu à cheval jusqu'à Paris. Le soir j'ai été aux Jacobins, on m'a nommé censeur (ce sont ceux qui font les fonctions d'huissiers) ; comme la salle est beaucoup trop petite pour contenir les Amis de la Constitution, dont le nombre augmente tous les jours, on a nommé des commissaires pour s'occuper de trouver un autre local. On a parlé sur le projet de la maison militaire du Roi, M. Matthieu de Mirambal (un jeune homme) a particulièrement bien parlé. J'ai appris aussi que j'avais été nommé de la députation chargée de porter à l'Assemblée le projet relatif au serment du Jeu de Paume.

10. — Hier matin, mon père m'a envoyé chercher, m'a reçu avec une bonté extrême, et m'a donné cinquante louis ; j'en ai donné dix à mon frère. Mon père m'a dit qu'il croyait que je ferais bien d'aller voir Mme de Lamballe. J'y suis allé sur-le-champ, et de là à l'Assemblée. En sortant de l'Assemblée, j'ai été, avec l'approbation de mon père, dîner chez M. Bonne-Carrère, qui est celui qui a porté la parole à l'Assemblée. Il avait à dîner toute la députation,

[1] La maison que Mme de Genlis et ses élèves habitaient dans l'enclos du couvent de Bellechasse a été démolie tout récemment. C'était cette maison dont la cour s'ouvrait, à l'extrémité de la rue de Solférino et qui portait le n° 13 de la rue Saint-Dominique. Un grand immeuble a été bâti sur son emplacement. Hector Hogier. *Paris à la Fourchette*, 3e série, p. 55.

et en outre quelques membres de l'Assemblée. Ce dîner a été très gai, très patriote, très décent.

Séance du 11. — M. Biauzat a demandé que l'on chargeât les comités militaires et de constitution réunis de présenter un projet de décret sur la composition de la garde d'honneur du Roi. M. de Beauharnais a demandé que le Roi ne pût jamais commander les armées en personne, et a demandé le renvoi aux deux comités déjà nommés. M. Malouet s'est fortement opposé à ces motions. M. A. Lameth : « On veut toujours présenter les amis de la liberté comme les ennemis du Roi. (Les noirs crient : Oui, oui, on a raison ! Le côté gauche : Non, non !) Les vrais amis du Roi sont ceux qui ont détruit le ci-devant ordre du clergé et tous les parlements; ce sont ceux qui ont délivré la nation de toutes les tyrannies sous lesquelles elle gémissait depuis si longtemps. » Le côté gauche et toutes les tribunes applaudissent avec transport; j'applaudis aussi. M. de Cassigny-Juigné, député du département du Var, et M. de la Chèze, qui était à côté de lui demandaient au président qu'on me fît sortir, puisque j'avais l'audace d'applaudir. Le président leva les épaules ; je continuai mes applaudissements, et ensuite je pris ma lorgnette pour voir quels étaient les deux membres qui m'avaient interpellé ; ils crièrent : « A bas la lorgnette ! » ce que je ne fis que quand je les eus bien vus et reconnus. En sortant de l'Assemblée, j'ai été dîner au Palais-Royal, et de là au comité des présentations. Pour recevoir quelqu'un, il est

nécessaire qu'un membre du comité signe sur le dos de la présentation ; j'ai endossé MM. Lebrun, Connugras et Brichard ; j'ai ensuite prévenu le comité qu'une personne admise dans le comité et affichée dans la salle (M. Micke ou Mecke) était intéressée dans un papier intitulé la Gazette générale, qui est très aristocrate ; il a été ajourné indéfiniment.

16. — J'ai été aux Jacobins ; j'ai demandé la parole, et j'ai dit que l'année dernière l'on avait eu la bonté de m'admettre avant l'âge fixé dans la Société philanthropique ; que cette Société dépensait environ cent mille livres, et que cette année au lieu d'avoir cent mille livres à sa disposition, elle n'en avait que cinquante, parce que des personnes très riches donnent leur démission, sous prétexte que la Révolution leur empêche de donner quatre louis par an. Cela a deux raisons ; la première, c'est de pouvoir dire que la révolution a fait tomber ce respectable établissement, la seconde c'est qu'en diminuant le revenu de la Société philanthropique, on la force à diminuer le nombre des pensionnés, et on fait un ennemi de la Révolution de chaque pensionnaire réformé qui redemande la pension qui le faisait vivre, en lui disant : c'est la révolution qui vous ôte votre pain. J'ai dit que je croyais qu'il serait digne de la Société des Amis de la constitution de soutenir la Société philanthropique, et que j'invitais tous ceux qui pouvaient donner quatre louis par an, à vouloir bien s'y faire recevoir, et ceux qui ne le pouvaient pas de vouloir bien y porter ce dont leur fortune leur permet de dis-

poser. J'ai été très applaudi ; et sur la demande de M. Faydel, on a arrêté de porter à la Société une quête faite, il y a un mois, pour un malheureux qui l'a refusée.

17. — J'ai été hier à l'Assemblée nationale ; on parlait d'Avignon. J'avais oublié de prendre du papier, ce qui fait que je n'ai pu prendre de notes.

19. — Le soir, nous avons été à *Brutus*. On fait beaucoup d'allusions. Lorsque Brutus dit :

Dieu ! donne-moi la mort plutôt que l'esclavage !

Toute la salle a retenti d'applaudissements et de bravos; tous les chapeaux étaient en l'air ; cela était superbe. A un autre vers qui finissait par ces mots : « Être libre et sans roi » quelques applaudissements (auquels ni moi, ni ceux qui étaient dans la loge n'ont pris part) se sont fait entendre. On a crié sur-le-champ : Vive le Roi ! Mais sur l'observation que le cri unique de Vive le Roi était anticonstitutionnel, on lui a substitué le triple cri qui sonne si bien aux oreilles patriotes : « Vive la nation, la loi et le roi, et vive la liberté ! On a bien vu dans cette représentation la majorité des patriotes sur les aristocrates. Trois ou quatre ont voulu applaudir à leurs allusions, mais on les a forcés au silence.

20. — J'ai été hier soir aux Jacobins. M. Pujot, apothicaire, et très bon patriote, avait prêté sa carte ; on l'avait mise à part, parce qu'il y a un arrêté qui exclut de la Société tous ceux qui prêteront leur

carte ; chaque récipiendaire est obligé de le signer. M. Pujot ne l'avait pas lu. J'ai sollicité l'indulgence de l'assemblée pour ce patriote, et on a ordonné de lui rendre sa carte ; j'ai manqué la lecture parce que j'ai été obligé de rester jusqu'à neuf heures, par politesse pour M. Grouvelle. qui devait lire une adresse à l'Assemblée nationale, et qui est venu me prier de vouloir bien rester pour l'entendre. Son adresse m'a paru belle, mais un peu longue ; j'aurais désiré qu'il eût parlé de religion. J'ai été ce matin à sept heures à l'Hôtel-Dieu pour voir panser et ensuite panser... Je suis revenu à huit heures un quart. J'ai dîné aujourd'hui au Palais-Royal avec mon père.

24. — Ce matin nous avons été à l'Hôtel-Dieu, j'ai saigné et vu des malades.

25. — Après le dîner, j'ai été aux Jacobins, je suis arrivé le premier dans la salle ; on m'a prié de passer dans la chambre à côté, on m'a donné à faire le résumé de quelques lettres de province, parce qu'à moins que ces lettres ne soient très intéressantes, on n'en lit que des résumés. Un des résumés (non pas des miens) était conçu en ces termes : « Une lettre de la Société de Foix qui vous fait passer un exemplaire d'une adresse au Roi, dans laquelle elle articule un fait contre M. Lambert, contrôleur général. » On a demandé lecture de cette adresse, qui est en effet rédigée selon le style de l'ancien régime : « Votre royaume, vos fidèles sujets verseront jusqu'à la dernière goutte pour votre personne sacrée, etc., etc., » se trouvent dans cette adresse, qui a été interrom-

pue par des murmures auxquels je n'ai pris aucune part. On a demandé de passer au fait, ce qui a été exécuté. Un membre de l'Assemblée Nationale, député de Foix, a justifié M. Lambert, et a dit qu'il fallait excuser le style de ses compatriotes, parce qu'ils étaient si éloignés de tout, que l'esprit public n'avait pas encore pénétré chez eux; mais qu'ils chérissaient et bénissaient la constitution. D'après ma demande et celle de plusieurs autres membres, la société a passé à l'ordre du jour. Je suis arrivé à Belle-Chasse à huit heures et quelques minutes.

26. — J'ai été ce matin à l'Hôtel-Dieu : je panserai moi-même demain pour la première fois. Hier, je devais dîner place des Victoires, n° 17, chez Vellini, à 9 livres par tête. MM. Barnave, Lameth, Noailles, Mirabeau, Sillery, etc, qui devaient y dîner n'y ont point été, parce que M. Brissot qui a indignement calomnié M. Barnave, et qui l'a appelé un suppôt de la tyrannie, devait y dîner. Et au lieu de cela, j'ai été dîner à Mousseaux, où étaient Mme de Buffon et une autre dame, MM. Walkiers, Saint-Foix, Belsunce, d'Hannecourt et Sheldon. Après le dîner on a commencé par jouer au creps ; alors je me suis en allé, et je suis arrivé au comité des présentations aux Jacobins. J'ai annoncé la lettre que M. Mecke avait fait insérer dans le journal de MM. Mercier et Carra ; on m'a demandé si je répondais de la vérité de ce qu'elle contenait ; j'ai dit non.

27. — J'ai été hier au soir à l'Assemblée ; il y avait un monde énorme. M. Voidel a fait le rapport des

obstacles que les évêques, les chapitres et une partie des curés, mettaient à l'exécution des décrets sur la constitution civile du clergé, de leurs protestations ou déclarations. Il a rapporté, entre autres, la conduite d'un curé près de Péronne, qui, non content d'exciter le peuple à refuser les impôts, l'excitait encore à massacrer ceux qui les lui demanderaient. J'avais pris des notes sur toute la discussion pour l'écrire, mais comme je suis arriéré de trois jours, cela m'est impossible.

1er décembre 1790. — J'ai dîné hier chez mon grand-père, à l'hôtel Toulouse[1] ; ma mère y dînait aussi. Je suis revenu à Belle-Chasse à quatre heures et quart. Quoique je sois enchanté de dîner souvent avec ma mère, cependant tout ceci ne va point comme je l'espérais avant. J'espérais pouvoir continuer mes études presque sans aucune interruption, mais je me suis trompé, et cette erreur m'afflige sensiblement ; sur sept jours de la semaine je ne peux en donner que trois à mon cher Belle-Chasse, cela me fait beaucoup de peine.

2. — J'ai été hier matin à l'Hôtel-Dieu ; j'ai pansé deux malades, j'ai donné à l'un six livres, à l'autre trois livres. J'ai dîné hier à Belle-Chasse ; j'ai été un moment à l'Assemblée, on y parlait des dépenses des bureaux. J'ai été le soir de bonne heure aux Jacobins nous avions à élire un président et un secrétaire, membres de l'Assemblée nationale. J'ai donné ma

[1] Aujourd'hui la banque de France.

voix à MM. de Mirabeau et Beauharnais ; ils ont réuni la majorité des suffrages. M. Barnave a très bien parlé sur le club des soi-disant représentants des gardes nationales de France. M. de Lafayette leur a accordé le droit d'envoyer tous les jours chez le roi deux d'entre eux, qui font les fonctions de chevau-légers ; ils sollicitaient la même faveur auprès de l'Assemblée nationale) M. Barnave a fait sentir combien il serait impolitique de permettre que les gardes nationales fissent un corps, qu'on ne devait point séparer les soldats des citoyens, etc. J'ai été nommé censeur.

3. — J'ai été dîner hier au Palais-Royal ; en sortant j'ai été au comité des présentations aux Jacobins ; j'ai endossé MM. Lecouppey, Conad, et Alyon ; j'ai encore endossé MM. Henezet et Issenrah. J'avais informé du premier, et l'information lui avait été favorable ; le second m'était recommandé par M. Myris, qui s'est rendu caution de son patriotisme. M. Bonne-Carrère a lu un projet de règlement dont le comité était chargé par la Société. Un article portait que nul ne serait admis avant l'âge de vingt et un ans, à moins d'un cas particulier. J'ai demandé que l'âge fut fixé à dix-huit ans, en disant qu'à dix-huit ans on était bien en état de suivre une délibération ; que la Société, n'ayant aucun caractère légal, on devait la regarder comme une école, et qu'alors il était important d'y admettre de bonne heure les jeunes gens, parce que leur timidité serait aisément vaincue, et qu'ils pourraient quelque jour défendre les droits sacrés de la nation dans l'Assemblée nationale. On

n'a pas trouvé mes raisons suffisantes, et on a rejeté mon ameudement. J'ai dit alors que j'avais un intérêt dans cet amendement, que mon frère désirait ardemment être admis dans cette Société, et que cela le rejetterait bien loin. M. Collot-d'Herbois m'a dit que cela ne lui ferait rien ; que quand on avait reçu une éducation comme la nôtre, on était dans le cas des exceptions ; je l'ai remercié, et je me suis en allé. J'ai été ce matin à l'Hôtel-Dieu ; j'ai pansé.

6. — J'ai dîné hier au Palais-Royal avec ma sœur et mes frères ; après le dîner, M. de Cubières a fait voir une optique. Pendant ce temps, je suis sorti avec Edouard, et j'ai été chez Bailly, libraire. Je lui ai dit, ainsi qu'à sa femme, que je protégeais beaucoup Taupin, que son honnêteté et sa probité m'étaient connues, qu'il aimait leur fille depuis six ans, et que j'espérais qu'ils voudraient bien la lui donner. Cela n'ayant souffert aucune difficulté, j'ai donné à Taupin la clef de sa chambre, et je suis revenu au bout d'un quart d'heure, à l'optique de M. Cubières. Nous sommes revenus à Belle-Chasse à six heures. Nous y avons trouvé MM. Voidel et Volney qui y sont restés jusqu'à neuf heures. Il est impossible d'être plus aimables. Ce matin, j'ai été à l'Hôtel-Dieu, j'ai pansé.

8. — Encore hier, journée entière à Belle-Chasse. Ces journées me resteront et me font un bien que je ne peux pas dire. J'ai été ce matin à l'Hôtel-Dieu. J'ai pansé.

15. — Hier matin j'ai mené M. Saiffert au Panthéon

pour le lui faire voir, parce qu'il cherche un local pour les Jacobins. J'ai été de là à l'Assemblée chercher un billet de loge pour mon amie, ensuite j'ai été monter à cheval...

Hier j'ai été dîner au Palais-Royal où étaient Mmes de Lacharce, de Saint-Simon, MM. de Lacharce, de Menou (le joueur). de Thiars, de Bercheny, et il n'a été question que de jeu. On y mêlait quelques plaisanteries d'une aristocratie dégoûtante. Après le dîner, on a joué un whist pendant lequel je me suis en allé. Tous ces joueurs ne sont venus dîner que par erreur ; ils devaient venir souper dimanche et ensuite jouer au creps. Voilà la raison que m'en a donné ma mère à qui je n'ai pu m'empêcher de demander la cause de cette pluie de joueurs. J'ai été ensuite aux Jacobins, et de là à Belle-Chasse, à huit heures pour la lecture.

20. — Hier, j'ai passé toute la journée dans mon petit Belle-Chasse ; il y avait toujours les mêmes députés, MM. Voidel, Sillery, Barrère et Volney ; j'ai été ensuite à l'Hôtel-Dieu.

22. — Hier, j'ai été à l'Assemblée. On avait décrété avant-hier que chacun des princes apanagistes aurait en remplacement une rente apanagère d'un million partageable entre tous les enfants mâles à l'exclusion des filles. Hier, on a accordé à chacun des frères du roi une rente viagère d'un million, et à mon père un million pendant vingt ans, affecté au paiement de ses créanciers. J'ai dîné à Belle-Chasse ; à six heures et demie je suis venu au Palais-Royal avec

mon amie à un concert chez M. Myris. Comme sa chambre était trop petite, on s'est transporté dans mon appartement. C'est la première fois qu'il y a du monde. Je suis bien aise que ce soit à l'occasion d'un mariage (c'était pour le mariage de Taupin). Dieu veuille que cela soit de bon augure pour moi ! car j'attends mon mariage avec bien de l'impatience.

24. — J'ai été hier au comité des présentations. M. Carra a dit que l'on répandait que l'on nous ferait sauter en mettant de la poudre dans la cave. J'ai dit que cela était absurde, que l'on n'oserait pas. On a demandé que nous allions visiter les caves ; j'ai dit que cela n'avait pas d'inconvénient, mais que cela était inutile. On a nommé trois commissaires qui étaient MM. Févelat, Carra et moi. Nous avons fait la visite des caves où il y avait beaucoup de vin, mais rien qui pût inquiéter. J'ai endossé M. Potocki.

25. — Je me suis confessé hier matin ; j'ai dîné au Palais-Royal, j'ai été de là à la Société philanthropique. Je n'ai pu revenir qu'à huit heures. On faisait de la musique. A neuf heures et demie, comme je croyais que je pourrais faire mes dévotions à Belle-Chasse et rester au réveillon, j'ai été à l'Assemblée qui était finie ; je suis resté un quart d'heure à attendre, afin qu'en arrivant à Belle-Chasse, je pusse trouver mes frères partis. Tout cela arriva comme je l'avais prévu, mais mon amie ne m'ayant pas permis de rester, je revins à pied au Palais-Royal à dix heures et demie, je trouvai tout le monde à souper ; je m'excusai le mieux que je pus. Après le

souper, étant rentré dans ma chambre pour dire quelques prières, Édouard m'apporta un billet de mon amie qui, pour me consoler de ce qu'elle m'avait renvoyé de Belle-Chasse. me promettait qu'elle me garderait dans sa chambre les soirs quand elle aurait du monde, et que je n'irais pas le lendemain à l'Hôtel-Dieu. Cette promesse et les expressions tendres de son billet m'ont comblé de joie. J'ai été à la messe de minuit à Saint-Eustache, je suis rentré à deux heures et couché à deux heures et quart. J'ai fait mes dévotions à cette messe.

26. — J'ai passé toute la journée à Belle-Chasse; j'ai été bien heureux. Le soir, je n'ai pas osé rentrer chez mon amie, quoiqu'elle m'eût traité parfaitement bien dans la journée et que Mme de Valence fût chez elle. J'ai eu peur que par excès de bonté pour moi, elle ne se gênât pour me procurer le bonheur d'être avec elle.

1er janvier 1791. — Hier, j'ai dîné à Belle-Chasse. Le soir après souper, je suis rentré chez mon amie; j'y suis resté jusqu'à minuit et quelques minutes. J'ai été le premier qui ait eu le bonheur de lui souhaiter la bonne année. On ne peut pas me rendre plus heureux; en vérité, je ne sais pas ce que je deviendrai quand je ne serai plus avec elle.

2. — J'ai été aux Tuileries hier matin en habit de l'ordre. Grâce à mon père, on a quitté la liste aristocratique des princes, pairs et ducs, etc., et on a appelé par ancienneté, à l'exception de Monsieur

et de M. d'Artois qui ne l'ont pas été. Monsieur a pris le même rang que quand il était prince. M. le cardinal de La Rochefoucauld a pris la place des cardinaux, et n'a pas répondu à l'appel. On a encensé l'évêque de Senlis qui officiait. La reine a parlé à mon père et à mon frère, et ne m'a rien dit, ni le Roi, ni Monsieur, ni personne enfin. A Belle-Chasse à deux heures et demie, dîné au Palais-Royal, et le soir reçu des visites jusqu'à neuf heures et demie ; soupé, rentré, et resté chez mon amie jusqu'à minuit et demie. Rien au monde n'est aimable comme elle.

5. — Hier, j'ai été à l'Assemblée : on discutait les jurés. M. Dupont de Nemours ne voulait pas que les dépositions fussent écrites. MM. de Robespierre et Goupil insistaient pour qu'elles le fussent ; on n'a rien décrété. A deux heures, on s'est occupé du serment des évêques et des curés, membres de l'Assemblée. On a décrété que le président les interpellerait ; ils ont refusé le serment. On a décrété, après beaucoup de débats, que le président se retirerait par devers le Roi, pour le prier de faire exécuter le décret envers les membres de l'Assemblée nationale qui n'ont pas prêté le serment. Je n'en suis sorti qu'à quatre heures et demie. J'ai été sur-le-champ à Belle-Chasse pour y porter des nouvelles à mon amie. A cinq heures et demie, nous avons été à la Comédie-Française, on y donnait la première représentation du *Despotisme renversé*, de M. Harny. C'est la Révolution mise en action, la prise de la Bastille, etc., et cette pièce a eu le plus grand succès. On a demandé

l'auteur, et on lui a donné une couronne. Ce matin j'ai été chez M. Harny. Il n'était pas chez lui.

7. — J'ai été ce matin à l'Hôtel-Dieu en fiacre, parce que la voiture n'était pas arrivée et qu'il pleuvait beaucoup. J'ai pansé et saigné trois femmes. En revenant, j'ai été chez M. Harny que j'ai enfin trouvé. Je l'ai embrassé, et lui ai témoigné, le mieux que j'ai pu, le plaisir que m'avait fait sa pièce ; il m'a paru que ma visite lui faisait grand plaisir.

8. — J'ai été hier matin à l'Assemblée ; aux Jacobins, à six heures. M. de Noailles a présenté un ouvrage sur la Révolution, de M. Joseph Tower, en réponse à celui de M. Burke, il en a fait un grand éloge, et a proposé de m'en nommer traducteur. Cette proposition a été accueillie par de nombreux applaudissements ; j'ai accepté comme un nigaud, et témoignant la crainte que j'avais de ne pas pouvoir parvenir à remplir leurs vues. Je suis rentré à cinq heures un quart. Le soir mon père m'a dit qu'il ne le voulait point, et que je me dégageasse dimanche aux Jacobins. J'exécuterai ses ordres.

23. — Dîné aux Mousseaux[1] ; il y faisait une chaleur horrible occasionnée par des tuyaux de chaleur, j'avais un très grand mal de tête. En sortant pour aller aux Jacobins, au comité de présentation, je fus saisi de froid ; j'endossai MM. Galand, Taupin et Gaspard Fontaine, dont le patriotisme m'était certifié par M. Lebrun. J'allai de là à Belle-Chasse ;

[1] Monceau.

je voulais encore faire la veillée, malgré mon mal de tête, et quoique j'eusse beaucoup de fièvre. J'ai sué le lendemain toute la journée ; je me suis un peu levé à neuf heures et demie du soir, j'ai mis mes pieds dans l'eau, et je me suis couché à dix heures et demie. Ma mère est venue me voir plusieurs fois ; mon amie m'a écrit deux lettres charmantes, qui m'ont plus soulagé que tous les remèdes de la pharmacie. Le lendemain, levé à midi. Aussitôt que j'ai eu dit mes prières et mon office, je me suis empressé d'écrire à mon amie ; mon père est venu me voir, et il est resté une demi-heure ; ensuite, j'ai mangé une soupe et une pomme cuite et j'ai lu de *Paul et Virginie*. A sept heures et quart, mon amie est venue me voir. J'ai donné du thé, des glaces, des mousses, etc. Cette visite m'a fait le plus grand plaisir. J'ai donné ensuite à souper à MM. Myris et Giroust. Pendant le souper, ma mère et venue avec Mme de Lamballe.

7 février. — Hier, toute la journée à Belle-Chasse, où ont dîné MM. Voidel, Sillery, Barère et Volney. Mon amie et M. Barère on enfin signé la donation et le contrat de mariage de Mlle Paméla.

8. — Hier, un moment à l'Assemblée, ensuite chez M. de Rochambeau, pour lui demander comment je pourrais faire pour que mon régiment se trouvât dans son armée. Il m'a dit qu'il demanderait de la cavalerie à M. Duportail, parce qu'il en manquait, et que je n'avais qu'à demander d'aller à Béthune.

De là à Belle-Chasse ; puis dîné au Palais-Royal,

ensuite aux Jacobins ; retourné à Belle-Chasse. Après le souper, rentré chez mon amie. Je suis resté seul avec elle ; elle m'a traité avec une bonté infinie, et j'en suis sorti le plus heureux des hommes.

9. — Hier, j'ai été à un nouveau club, hôtel des États généraux, rue de Richelieu, dont je suis le fondateur, signer un règlement par lequel on s'engage à ne point jouer aux jeux de hasard. De là chez M. Duportail, qui m'a répondu que cela était difficile, mais qu'il ferait tout ce qu'il pourrait.

16. — Hier à onze heures, j'ai été à l'Assemblée ; on y discutait la question du tabac, c'est-à-dire, si vous seriez maître de votre champ ou non, car qu'y a-t-il de plus injuste que de dire à un homme : Ce champ est votre propriété, mais vous ne pouvez pas y semer telle ou telle chose ; j'aurai le droit d'aller quand je voudrai, et autant que je le voudrai, dans votre jardin, dans votre maison, voir si vous n'y aurez pas planté du tabac, si vous n'en avez pas caché ! Aucun Français ne souffrira, comme l'a fort bien dit M. Rœderer une pareille inquisition, il se rappellera votre déclaration des droits, et il fera usage du droit d'insurrection, etc. Ce discours de M. Rœderer était très beau et péremptoire à mon avis. On a décrété, à l'appel nominal, la liberté du tabac à une majorité de 12 voix.

17. — J'ai été nommé aux Jacobins un des commissaires chargés d'examiner le plan d'éducation publique de M. Léonard-Bourdon, ci-devant Lacro-

nière; je suis arrivé à cinq heures au rendez-vous. M. Bourdon a commencé à nous entretenir de son plan, ce qui a duré jusqu'à huit heures.

27. — Hier matin, à dix heures, j'ai été chez M. Millin, l'auteur de la *Chronique*; je voulais le prier de mettre dans son journal un article sur la résidence des fonctionnaires publics; il y a consenti.

10 mars. — J'ai été aux Jacobins. D'abord, je suis resté un quart d'heure à la Société fraternelle; puis je suis monté, on ne voulait pas faire à l'Assemblée nationale le rapport de l'affaire du curé d'Issi-l'Evêque, disant qu'il y avait un décret judiciaire, et que l'Assemblée ne pouvait pas l'annuler. Cependant M. Merle en fit le rapport à la Société, et dit ensuite que, le 25, le tribunal d'Orléans serait en activité et s'occuperait de cette affaire. Après cela j'ai demandé la parole et j'ai dit : « Il y a un décret de l'Assemblée nationale qui porte que la Haute Cour nationale ne pourra juger que ceux contre lesquels l'Assemblée nationale aura décrété qu'il y avait lieu à accusation; qu'ainsi il fallait rapporter l'affaire à l'Assemblée nationale, afin qu'elle décidât si les accusations faites contre le curé d'Issi-l'Évêque étaient de nature à être renvoyées au tribunal d'Orléans, ou aux tribunaux ordinaires, et ensuite s'il y avait lieu à accusation. » M. Merle m'a répondu que cela n'était décrété que pour l'avenir et non pas pour les affaires déjà commencés. J'ai répondu alors qu'il paraissait que le tribunal d'Orléans avait un bien grand pouvoir, puisqu'il devait décider d'abord si les accusa-

tions étaient de sa compétence, ensuite s'il y avait lieu à accusation, si l'accusé était coupable, et quelle peine il mérite ; que c'était au Corps législatif à décider d'abord s'il y avait lieu à accusation ou non. La Société a arrêté d'inviter M. Merle à engager le comité des rapports à l'autoriser à en faire le rapport à l'Assemblée.

25. — Comme nous allons, actuellement qu'il fait beau, recommencer nos courses, j'ai prévenu ma mère que je ne pourrais plus dîner chez elle que deux fois par semaine. Elle l'a trouvé très bon, et m'a dit que ce qui me convenait lui conviendrait toujours, et qu'elle était bien sûre que j'irais toujours dîner chez elle autant que je le pourrais, mais qu'elle ne voulait pas que je me gênasse.

22 mai 1791. — Les malheurs que nous avons éprouvés depuis six semaines, les soins que j'ai donnés à ma pauvre sœur[1], mes occupations, mon établissement dans mon appartement nouveau, etc., m'ont fait suspendre mon journal. Je vais le reprendre; j'y rendrai compte de toutes mes actions et même de mes sentiments. En lisant ceci, on lira dans mon âme, rien n'y sera omis, soit de bien, soit de mal.

Depuis un an environ, ma jeunesse me livre des combats presque continuels, je souffre beaucoup ; mais cette douleur n'a rien d'amer, au contraire, elle me fait envisager un heureux avenir. Je pense au bonheur dont je jouirai, quand j'aurai avec moi une

[1] La sœur du duc de Chartres, Mademoiselle d'Orléans, venait de mourir des suites d'une rougeole, à Bellechasse.

femme aimable et jolie qui me donnera un moyen légitime de satisfaire ces désirs ardents dont je suis dévoré. Je sens bien que le moment est encore éloigné, mais enfin, il viendra. Voilà ce qui me soutient, sans cela je succomberais et je me livrerais à tous les dérèglements des jeunes gens. O ma mère ! que je vous bénis de m'avoir préservé de tous ces maux, en m'inspirant des sentiments de religion qui font ma force ! Si je n'avais pas la certitude d'une seconde vie, et si je ne savais pas que de ma part une faute de ce genre serait un coup de poignard[1].

De Vendôme, 15 juin 1791. — Parti hier matin de Paris à onze heures et demie, avec M. Pieyre, j'avait été dire adieu encore une fois à tout mon cher Belle-Chasse ; j'ai été voir à Maintenon les aqueducs : les arcades sont d'une très belle proportion ; il y en a environ quarante-cinq ; je ne sais pas exactement leur hauteur. Louis XV les a abîmés en en faisant ôter toutes les pierres de taille, avec lesquelles il a fait bâtir à Mme de Pompadour le château de Cressy. Ces aqueducs furent bâtis pour une femme et abîmés pour une autre.

J'ai vu la cathédrale de Chartres, elle est finie et très belle ; le groupe de l'Assomption m'a paru mieux que la dernière fois que je le vis en revenant de

[1] L'éditeur de ce *journal*, en 1831, a placé ici une note ainsi conçue : « Le duc fait allusion aux discussions qui troublèrent fort longtemps sa famille ; quoique nous ayons en notre possession quelques documents peu connus, on concevra facilement les motifs qui s'opposent à ce que nous puissions donner quelques détails sur cette matière délicate ».

Bretagne; il est de M. Bridau et d'un seul bloc de marbre.

Couché à Bonneval à la poste, assez mauvaise auberge; le lendemain je suis parti de Bonneval à huit heures, je me suis arrêté à Châteaudun ; j'ai écrit à mon amie et à mon frère, j'ai déjeuné, et je suis arrivé ici à deux heures un quart. Quelque temps après est venu M. de Lagondie, premier lieutenant-colonel et bientôt après MM. les officiers. Leur accueil a été très froid, le lieutenant-colonel a été bien. J'ai dîné à l'auberge, il a assisté à mon dîner et nous a priés de dîner demain chez lui. Notre après-midi s'est passée à savoir où nous nous établirions, cette maison-ci étant horriblement chère. Nous avons fait semblant de déménager et d'aller loger à l'auberge ; mais tout a été inutile, il a fallu consentir à tout ce qu'ils ont voulu ; nous en avons été quittes pour un déménagement qui a duré près de quatre heures. Nous n'avons pas pu trouver une autre maison, et nous sommes revenus chez M. de Perrignat. Dans l'après-midi, j'ai été chez tous les officiers leur rendre leur visite ; je n'ai trouvé que M. de Lagondie ; j'irai demain chez le maire, le président du district, etc.

16 à huit heures. — Hier après le souper, couché à neuf heures un quart, levé le matin à quatre heures trois quarts. A six heures j'ai été dans toutes les écuries avec les lieutenants-colonels ; rentré à sept heures et demie, j'ai déjeuné, j'ai écrit à mon père, et j'ai fait mon arrangement, j'ai déballé toutes mes

affaires et je suis à présent entièrement établi. A dix heures un quart est venu M. de Lagondie ; à onze heures je me suis rendu sur la place, les officiers ont fait un cercle, les guidons au milieu. M. de Lagondie a notifié aux officiers, sous-officiers et dragons de me reconnaître pour leur colonel. On a ensuite apporté chez moi les guidons et la caisse du régiment. MM. les officiers sont venus me faire visite, ensuite j'ai été à la parade, puis dîner à l'auberge avec tous les officiers. Ils ont été fort bien, ils ont bu à ma santé, j'ai bu à la leur et à celle de tout le régiment ; ensuite, j'ai été faire visite au président et au procureur du district, au maire et au procureur de la commune, au commandant de la garde nationale, au président du tribunal et au commissaire du roi.

Rentré, écrit ce journal, et parti pour les Amis de la Constitution ; j'y ai été reçu avec de nombreux applaudissements. M. le président m'a adressé un discours sur l'exemple que je donnais, et sur le plaisir qu'éprouvait la Société à me voir assis parmi ses membres. J'ai répondu (je ne m'étais pas préparé) que je ferais tout ce qui dépendrait de moi pour justifier l'accueil favorable que voulait bien me faire la Société, que toute ma vie serait consacrée au service de la patrie, et que j'espérais que le 14e régiment, que j'avais l'honneur de commander, serait toujours dans l'état florissant où je le trouvais, et qu'il continuerait à être l'exemple de la subordination, de la discipline, du patriotisme. Rentré à sept heures un quart, écrit à ma mère et à mon amie, et couché à neuf heures et demie.

17. — J'ai été ce matin aux écuries : il n'y avait point d'officiers, il doit toujours y en avoir un. En revenant, j'ai été voir les recrues et les secondes classes au manège. A dix heures je suis rentré et j'ai déjeuné ; après mon déjeuner, MM. Dubois et de Gasc sont venus me voir ; puis j'ai écrit à mon amie ; ensuite à la parade. Rentré avec M. de Lagondie, dîné à une heure avec lui et M. de Rouillon : à trois heures, le comité d'administration m'a remis une clef de la caisse du régiment ; ensuite j'ai été faire la visite de toutes les chambres ; elles sont fort propres et n'ont aucune odeur, mais toutes dispersées. Les dragons m'ont fait très bonne mine, je me sens beaucoup d'inclination pour le régiment, je l'aime déjà beaucoup. Le soir, j'ai écrit à mon amie ; j'ai reçu la visite du maire, je l'ai prié de s'adresser directement à moi pour tout ce qui pourrait intéresser la tranquillité publique, et pour toutes les relations du régiment avec la municipalité. Soupé à huit heures et demie, couché après.

18. — Ce matin, aux écuries à six heures, tous les officiers étaient à leur poste. J'ai été à l'hôpital, j'ai vu les vénériens ; ils étaient honteux et se cachaient dans leurs lits ; j'ai dit que j'espérais que ce qu'ils éprouvaient les rendrait plus sages à l'avenir ; il y en a sept actuellement. En rentrant j'ai écrit ce journal ; la musique est venue, et tout de suite elle a joué *Ça ira* sans que je le demande ; je leur ai donné deux louis. J'ai été ensuite un moment à la promenade avec M. P. Pieyre. A une heure dîné avec MM. Damon-

ville, Ducasting et Roussel ; on ne peut les faire parler des affaires. M. Damonville me paraît avoir de l'esprit ; je cherche en vain à le faire parler, on ne peut en rien tirer. J'ai été chez le maire, il n'y était pas ; en revenant je suis entré aux Amis de la Constitution ; un sous-lieutenant (M. Perrin) m'a demandé la permission de m'y suivre, ce qui m'a fait le plus grand plaisir ; j'y ai trouvé les deux adjudants du régiment, mes maréchaux des logis et beaucoup plus de dragons que la première fois.

19. — A six heures, aux écuries ; M. de Giffard n'était pas à son poste ; M. Perrin y était. J'ai été aux Amis de la Constitution ; les présidents n'y étaient pas ; on m'a nommé président par intérim ; j'ai fait beaucoup de difficultés ; j'ai dit que je ne pourrais pas rester longtemps, que j'avais des lettres à écrire, et que c'était le courrier de Paris ; tout a été inutile ; il a fallu présider. J'ai donc présidé ; au bout d'une demi-heure, j'ai dit que j'étais obligé de me retirer pour affaires. J'oublie de dire qu'hier je me suis rendu chez le maire pour lui représenter qu'il était absolument indispensable de faire sortir de la ville toutes les filles qui infectaient notre régiment. Il m'a promis de ne rien négliger pour les faire sortir de la ville ; mais qu'il m'observait qu'il ne pourrait les chasser que dans le cas où elles troubleraient l'ordre public. MM. les officiers parlaient et riaient à la messe ; je leur ai enjoint d'y être en silence et d'y avoir un maintien décent. J'ai décidé, en outre, qu'un officier aux arrêts sortirait pour la messe.

20. — Ce matin à six heures aux écuries, il pleuvait à verse. En sortant d'une des écuries de M. Martin, je rencontre M. de Lagondie, qui me dit : « Comment, Monsieur, vous allez aux écuries par le temps qu'il fait ? — Monsieur, rien ne m'arrête quand je remplis mon devoir. — Mais vous ne devriez pas vous prodiguer autant ; il vaudrait mieux que les dragons vous vissent moins fréquemment. — Je ne vois pas de raison pour cela. — Il est très dangereux de faire perdre aux dragons la crainte que leur inspire votre cordon bleu, et la pensée que vous êtes un Bourbon. — Loin de croire qu'il est dangereux de faire perdre aux dragons la crainte dont vous parlez, je désire fort que ce soit ma personne qui soit respectée, et non pas toutes ces balivernes. — C'est avec des balivernes qu'on mène les hommes ; s'il m'était permis de vous donner un conseil sur le club, je vous dirais qu'à votre place, je n'aurais pas refusé cette place de distinction qu'on voulait vous donner, car il me semble d'un danger éminent que vous soyez assis sur le même banc qu'un dragon ; cela l'habitue à vous regarder comme son égal. — J'aurais plutôt mangé cette chaise que de recevoir une distinction quelconque ; je les déteste, et je ne croirai jamais qu'elles soient nécessaires à la discipline d'un régiment. Je vous déclare qu'autant je respecte un ancien militaire qui porte la marque des services qu'il a rendus à sa patrie autant je méprise celui qui passe sa vie dans les antichambres pour obtenir le cordon bleu. Voilà mon opinion sur les distinctions honorifiques ; vous avez la vôtre ; il m'est impossible de

changer la mienne, ainsi changeons la conversation. — Je n'ai plus qu'une seule observation à vous faire, c'est que souvent le subordonné s'ennuie de voir toujours la figure de son supérieur, et que si vous allez tous les jours à l'écurie, vos dragons s'ennuieront de vous voir, et vous leur deviendrez désagréable. — Je vous suis infiniment obligé ; mais vous me permettrez de croire que je ne me rendrai pas *désagréable* aux dragons en montrant beaucoup de zèle et d'assiduité à remplir mes devoirs, et en étant toujours le premier à mon poste ; mais quand cela serait, cela ne m'empêcherait pas de remplir mes devoirs, et si je cédais à cette considération, on pourrait justement me taxer de faiblesse.

J'ai été au manège, écrit, réglé les comptes de Boulanger et de Level, que je renvoie à Paris, parce qu'ils n'ont pas l'ordre et l'économie qui me conviennent.

27. — Les grands événements qui sont arrivés depuis mercredi m'ont empêché de continuer ce joural. Le jeudi 23, j'assistais, à la tête du régiment, à la procession du Saint-Sacrement. Je fus requis par la municipalité de doubler la garde, de faire arrêter toutes les voitures, et d'employer toute l'énergie dont sont capables les braves patriotes que je commande pour assurer la tranquillité publique.

A midi, je fis rentrer le régiment avec ordre de ne pas quitter leurs bottes et de ne pas desseller leurs chevaux. Je priai à dîner MM. Dubois, D'Albis, Jacquemin et Philippe. On vint nous avertir que le

peuple était attroupé, et qu'il voulait pendre deux prêtres. J'y courus sur-le-champ. Je fus suivi de MM. Pieyre, Dubois, D'Albis. J'arrivai devant la porte d'une auberge où étaient dix ou douze gardes nationaux, le maire, le procureur de la commune et une grande affluence de peuple, criant : « Ils sont violateurs de la loi, il faut qu'ils soient pendus ; à la lanterne ! » Je demandai au maire ce que c'était que tout cela, et qu'est-ce qu'il y avait. Il me dit : c'est un vieux prêtre et son père qui sont dans cette maison ; on prétend qu'il ont insulté M. Buisson, vicaire assermenté, qui portait le Saint-Sacrement, et je ne suis pas maître du peuple, j'ai envoyé chercher une voiture pour les emmener ; voulez-vous bien faire venir deux dragons pour les escorter ? » J'y ai envoyé sur-le-champ. Le maire était immobile devant cette porte sans ouvrir la bouche. Je m'adressai à ceux qui paraissaient le plus échauffés, et je leur fis sentir combien il était horrible de pendre des gens sans les juger ; que c'était d'ailleurs faire un métier qu'ils regardaient comme infâme, celui de bourreaux ; qu'ils avaient des juges, et que c'était leur affaire. Ils me répondirent que leurs juges étaient aristocrates, et qu'ils ne punissaient pas les coupables. « C'est votre faute, leur dis-je, puisque c'est vous qui les avez nommés ; mais il ne faut pas pour cela faire justice vous-mêmes. » Il y avait un grand murmure, une voix crie : « Nous leur ferons grâce en faveur de M. de Chartres ! — Oui, oui, s'écrie tout le peuple, c'est un bon patriote, il nous a tous édifiés ce matin ; faites-les descendre, nous ne

leur ferons rien. « Je leur ai dit : « Vous me le promettez ? — Oui, oui, oui, on ne leur fera rien. » Je suis monté dans la chambre où étaient ces deux malheureux, et je leur ai demandé s'ils voulaient s'en fier à moi ; ils m'ont dit qu'oui. Je suis descendu devant, et j'ai dit au peuple de ne pas oublier ce qu'il avait promis. Nouveaux cris du peuple : « Soyez tranquille, on ne leur fera rien ! « J'ai crié au postillon : « Amenez la voiture. » Aussitôt on se met à crier : « Point de voiture, à pied, à pied ! que nous ayons le plaisir de les huer et de les chasser honteusement. — Eh bien ! à pied, ai-je dit, cela m'est égal ; car vous êtes de trop braves gens pour oublier vos promesses. » Nous partons au milieu des huées et d'un déluge d'injures. Je donnais le bras à l'un de ces hommes ; le maire était de l'autre côté, et le curé donnait le bras à MM. Dubois et d'Albis : je ne songeais guère dans le premier moment, de manière que je pris le chemin de Paris. Tout le peuple nous suivait en chantant la chanson du Champ de Mars, et en faisant un tapage horrible. Un homme accourt en criant : « A la lanterne tous ces b...-là. » Il a failli y être mis pour avoir prononcé ces mots, parce que, disait le peuple, nous avons promis à M. de Chartres qu'on ne leur ferait rien, et il faut tenir sa parole. Le maire demanda à l'un de nos hommes où il voulait aller. A Blois, lui dit-il ; c'était précisément le chemin opposé à celui que nous prenions. Le maire voulait les faire retourner et traverser la ville ; je m'y suis opposé, et nous avons changé de chemin, mais sans rentrer dans la ville. Nous avons passé

sur un petit pont de planches sans garde-fou, alors on a crié : « A l'eau ! » et on voulait leur mettre des bâtons dans les jambes afin de les faire tomber dans l'eau. J'ai rappelé au peuple ses promesses, et il s'est calmé. Nous continuions notre route, la foule marchait toujours avec nous ; étant arrivés à environ un mille de la ville, des paysans descendirent en courant la montagne, et se précipitèrent sur nous en disant : « Pendus, pendus ou noyés, ces deux b...-là ! » Un d'entre eux saisit le bas de l'habit d'un de ces malheureux ; la foule emporte bien loin le maire et M. d'Albis, je reste seul avec M. Dubois qui s'efforçait d'arracher l'habit des mains de ce paysan. J'en tenais un d'une main, et de l'autre je tâchais d'arracher l'habit. Enfin, vint un garde national qui nous prêta main-forte et arracha l'habit. La foule augmentait toujours. Je dois rendre justice au peuple de Vendôme, ils ont tenu leur parole, et ont exhorté les paysans à ne point faire violence à ces deux hommes. Voyant que si je continuais à marcher, il arriverait indubitablement un malheur, je criai : « Il faut les mener en prison », et tout le peuple cria : « En prison, en prison ! » Quelques voix criaient : « Il faut qu'ils demandent pardon à Dieu, et qu'ils remercient M. de Chartres en considération de ce qu'on leur laisse la vie. » Cela fut promptement exécuté, et nous partîmes pour la prison.

En route, un homme s'avance avec un fusil et dit : « Rangez-vous que je lâche mon coup de fusil » Croyant que véritablement il allait tirer, je me suis précipité devant ces deux hommes en disant : « Vous me

tuerez plutôt. » Comme c'était un homme bien habillé, M. Pieyre lui dit : « Mais comment, est-il possible ? — Je badine, lui dit celui-ci, il n'y a rien dans mon fusil. » Nous avons encore continué notre route. En arrivant à la prison, il y avait grande affluence, les dragons étaient à cheval par l'ordre de M. de Lagondie, je les ai fait descendre, en disant que le peuple m'avait promis et que je n'avais besoin que de sa parole.

Lorsqu'ils furent entrés, le peuple voulait se porter à l'Oratoire, ou le supérieur n'avait pas prêté serment, et dont l'église servait aux réfractaires, enfin dont les enfants n'étaient pas à la procession, et que l'on aristocratisait, à ce qu'ils disaient. Je leur observai que cela ne devait pas se faire ainsi, qu'ils devaient prier M. le maire de témoigner au supérieur de l'Oratoire que l'on voyait avec peine son église remplie de réfractaires. On a dit : Bah, le maire! il faut que ce soit vous. Je leur ai répondu : j'accompagnerai M. le maire. J'y ai été. Le supérieur était très entêté, il n'a pas voulu céder dans le moment, mais cependant il est parti le lendemain. Après le dîner, j'ai été à la municipalité, où je suis resté pendant qu'on dressait le procès-verbal. J'y suis retourné le lendemain, et je l'ai signé.

1er juillet. — La longueur du récit que je viens de faire m'ayant empêché de continuer exactement, je dirai seulement que le lendemain de mon affaire, la compagnie des jardiniers est venue me féliciter ; je leur ai donné vingt-six bouteilles de vin : chacun n'en

eut qu'un verre. J'ai été trois fois à la municipalité plusieurs de ceux qui la veille étaient les plus acharnés vinrent en pleurant me demander pardon de les avoir empêchés de commettre un crime. Un d'eux me demanda quand on devait chasser les prêtres de la ville. Je dis qu'on ne devait point les chasser, et qu'au contraire on devait les laisser tranquilles. — Mais Monsieur, me dit-il, il y a un décret pour les chasser de la ville sous vingt-quatre heures, et je viens vous demander quand est-ce qu'il faut l'exécuter. Je leur ai répondu qu'il n'y en avait point, que c'était une horrible imposture, et que quand il y en aurait, ils ne devaient pas se charger de l'exécution, et qu'ils devaient s'en fier à ceux qu'ils avaient nommés pour cela. — Il faut donc les laisser là. — J'ai dit oui. — Mais mes camarades ne me croiront pas quand je leur dirai cela; il faudrait que cela fût écrit. — J'y ai consenti et je lui ait donné le billet suivant :

« Les deux hommes que nous avons menés en prison sont dénoncés à l'accusateur public, et leur procès va leur être fait. Il n'y a point de décret qui ordonne l'exil des prêtres qui n'ont pas prêté le serment, et on doit les laisser tranquilles. »

Comme je ne voulais pas qu'on pût m'en attribuer d'autre j'allai sur-le-champ à la municipalité, j'y déposai copie de ma lettre, je déclarai n'en avouer point d'autre, dont l'acte ne fût donné.

2. — Je viens de recevoir le décret pour le serment des officiers, je l'ai remis sur-le-champ à M. de Lagondie; demain à la parade, on me rendra réponse.

4 — J'avais remis à hier au soir la déclaration sur le serment, parce qu'il avait une grande procession de reliques qui avait attiré un grand nombre de paysans, et je craignais que le refus du serment de la part de quelque officier n'occasionnât du mouvement. Après le dîner, MM. de Lagondie, Rouillon, Bamonville, et Montureux m'ont déclaré qu'ils ne prêteraient pas le serment, et m'ont demandé le secret, craignant, à ce qu'ils disaient, que si cela était su, cela pourrait occasionner du trouble dans le régiment. Il y en a un que je regrette beaucoup, c'est M. de Montureux; mais cela diminue fort la prévention favorable que j'avais conçu de lui, car je n'aime pas un homme qui préfère quelqu'un à sa patrie. La municipalité m'a demandé si je ne m'opposais pas à leur départ; j'ai dit que non. Le soir à huit heures et demie, Bessard, l'adjudant, est entré dans ma chambre et m'a dit que la compagnie de Montureux était très affectée du départ de son capitaine, et qu'il craignait qu'il n'y eût du mouvement; je lui ai dit de m'avertir à la moindre chose. MM. Perrin et Ducasting sont venus me dire qu'ils prêteraient serment ainsi que MM. Jacquemin, Roussel et les deux adjudants. M. Dubois (celui à qui j'avais donné 500 livres avant-hier) m'a déclaré ne vouloir pas le prêter. Nous sommes restés ensemble jusqu'à une heure et demie; il ne s'est rien passé, tout a été tranquille; nous ne nous sommes couchés que quand nous avons su ces messieurs partis. Comme il ne reste point d'officiers dans la compagnie de Martin, j'ai chargé provisoirement M. Perrin de la commander. A deux heures et

demie j'ai été réveillé par une députation de Montoire, qui ne voulait pas accorder de passe-port aux officiers sans ma permission. J'ai répondu que je ne pouvais en accorder à ces messieurs puisqu'ils ne se regardaient plus comme officiers, et que je ne pouvais pas non plus m'opposer à leur départ, n'ayant aucune autorité. Sur cette réponse, on leur a accordé des passeports. Ce matin tout est tranquille ; tous les dragons sont à leur poste ainsi que les officiers assermentés. A dix heures et demie, nous nous sommes rendus sur la terrasse de l'abbaye; j'ai prononcé un discours, ensuite j'ai lu le décret et la lettre ministérielle qui y était jointe; j'ai prononcé le serment, et à l'instant tous les casques au bout des sabres, et des cris : Nous le jurons; d'un côté : Vive la nation, de l'autre : Vivent les dragons ! Quoiqu'il ait fait un temps détestable, il y avait cependant beaucoup de spectateurs. Nous sommes rentrés au milieu des applaudissements de tout le peuple, j'ai prié à dîner une fois pour toutes, après le diner j'ai été à Montoire avec M. Roussel. J'ai pareillement fait prêter le serment aux dragons; il y a eu le même enthousiasme qu'à Vendôme, les mêmes cris et les mêmes applaudissements.

5-25. — J'ai écrit à Caen, à Sillé-le-Guillaume et à Mamers, à nos détachements, pour leur annoncer le décret sur le serment, et qu'ils eussent à s'y conformer. Je suis accablé de réponses à faire, et cela demande un temps considérable en outre je suis le seul officier supérieur, et par conséquent j'ai beaucoup plus

de services qu'auparavant. Pour peu que je veuille lire ou me promener je n'ai plus le temps d'écrire ce journal, c'est ce qui fait que je suis arriéré, et qu'au lieu d'être au 5 je suis au 25. La municipalité, il y a quelques jours, me fit prévenir qu'elle allait me requérir de prêter, le 14 juillet, le même serment que l'année dernière. J'ai répondu que cela m'était absolument impossible, que l'Assemblée avait, par son décret du 22 juin changé la formule du serment, que si on était admis à prêter le serment de l'année dernière, tous les réfractaires reviendraient sur-le-champ, et demanderaient à le prêter. Néanmoins la municipalité a écrit au comité de constitution dont la réponse n'est pas encore arrivée. On a écrit au département, qui a répondu conforménent à mon avis. La municipalité m'a fait demander ensuite ce que je croyais qu'elle devait faire relativement à la garde nationale. Je lui ai dit que cela ne me semblait pas embarrassant, que je croyais que ce serait parfaitement remplir les vues de l'assemblée nationale que de faire prêter le serment aux gardes nationales, que, certainement, si elles n'y étaient pas invitées, elles crieraient beaucoup contre la municipalité, et pourraient bien y aller malgré cela. On a écrit au département et à la municipalité de Blois pour lui demander ce qu'elle ferait. Les réponses ont été conformes à mon opinion. Le 13 juillet, à six heures du soir, la municipalité donna l'ordre pour la garde nationale qui commençait à murmurer et on trouva que cet ordre s'était bien fait attendre. On aurait voulu fêter les dragons, leur donner à dîner, etc. Cela a été remis. A onze heures,

le 14 juillet, nous nous sommes mis en marche, pour nous rendre au Camp de la Fédération. Des applaudissements, des cris, des bravos, des : vivent les dragons, nous accompagnaient. En entrant dans le Camp de la Fédération, nous avons été salués par une décharge d'artillerie. Chaque compagnie de garde nationale a prêté le serment que la municipalité allait recevoir. Ensuite nous, les casques au bout des sabres en criant de toutes nos forces : « Vive la nation ! Vive la garde nationale ! Vivent les Vendômois ! Vivent les dames de Vendôme ! » J'ai oublié de dire que le lendemain du premier serment tous les officiers assermentés s'étaient rendus avec moi à la Société, où nous avons été extrêmement applaudis.

26. — Avant-hier, nous nous sommes rassemblés sur le Mail ; tous les gardes nationaux sont venus, nous en avons pris sous le bras chacun deux, et nous nous sommes rendus ainsi devant l'abbaye. On m'a présenté la mèche pour mettre le feu au canon qui devait donner le signal de la fête, j'ai tiré le coup, ensuite nous nous sommes mis à table, et je me suis trouvé placé à côté d'un homme ivre ; on m'a adressé des couplets, etc. Après le dîner, les grenadiers m'ont, malgré mes vives instances, et malgré ma résistance enlevé et porté tout autour des tables sur leurs épaules ; ils ont voulu me placer sur une estrade où étaient nos drapeaux et nos guidons ; mais je me suis en vain défendu, on m'y a placé ; mais on ne m'y a pas gardé longtemps, car aussitôt je me suis jeté à la renverse ; on m'a relevé et je me suis précipité au

milieu d'eux, étant décidé à tout plutôt qu'à rester sur cette estrade. On a ensuite dansé des rondes, on m'étouffait toujours tellement que j'ai été obligé de changer de chemise.

27. — J'ai été hier à la municipalité pour me faire reconnaître pour commandant militaire. J'ai lu le discours sur la servitude volontaire de la Boétie ; je l'extrais. J'ai lu de l'allemand, de l'italien, de l'anglais ; le soir, j'ai lu *de Mably* et *d'Émile*.

1er août. — Charmante journée ! Vivent les dragons ! Il n'y a pas de régiment comme cela en France ; avec de tels hommes nous recevrons bien les gueux qui auraient l'audace d'entrer en France, et la patrie sera libre, ou nous périrons avec elle. Nous avons été aujourd'hui à la petite guerre, les dragons y ont mis une ardeur incroyable, j'ai été pris un des premiers.

3. — Quelle heureuse journée ! J'ai sauvé la vie à un homme, ou plutôt j'ai contribué à la lui sauver. Ce soir, après avoir lu Pope, de Métastase et *d'Émile*, j'ai été me baigner ; je me séchais ainsi qu'Édouard lorsque j'entends crier : Au secours, je me noie ! » J'y cours aussitôt, ainsi qu'Émile qui était plus loin ; j'arrive le premier, on ne voyait plus que le bout des doigts ; je prends cette main qui saisit la mienne avec une force inexprimable, et par la manière dont il me pressait, il m'aurait fait noyer, si Édouard n'était arrivé et ne lui eût pris une jambe, ce qui lui ôtait la possibilité de sauter après moi. Nous l'avons ainsi ramené à bord ; à peine il pouvait parler ; il m'a cepen-

dant témoigné beaucoup de reconnaissance ainsi qu'à Édouard. Je pense avec plaisir à l'effet que cette nouvelle produira à Belle-Chasse. Je suis né sous une bienheureuse étoile, toutes les occasions se présentent, je n'ai qu'à en profiter. Celui qui se noyait est M. Siret, demeurant à Vendôme, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées. Je me couche bien content.

4. — J'ai lu ce matin les papiers, j'ai lu de l'anglais, j'ai écrit à mon amie que j'étais heureux en pensant au plaisir que lui ferait ma lettre ! M. Siret est venu me faire une visite ; il est bien touché et reconnaissant. J'ai lu du latin, dîné, ensuite écrit à mon amie, à mon père ; j'ai été au club où j'ai lu un discours sur l'abolition des ordres ; on en a ordonné l'impression. M. Siret a rendu compte de ce qui lui était arrivé la veille, le président m'a fait beaucoup d'éloges, beaucoup de compliments *ex abrupto*, et très bien exprimés. On a ordonné d'écrire aux journalistes.

5. — Hier matin à la manœuvre. En rentrant je me suis déshabillé ; j'ai lu du président Hénault, de Jules César, de Sternham, de Mably ; j'ai dîné. Après dîner, j'ai lu d'Ipsiphyle, de Métastase, d'Héloïse, de Pope. A cinq heures au manège, ensuite j'ai lu *d'Émile*.

8. — J'ai travaillé avec M. Jacquemin pour le remplacement des officiers ; j'ai reçu enfin mes ordres de départ, nous allons à Valenciennes, nous partons vendredi 12 de ce mois. Nous sommes donc sûrs de servir la patrie, et de ne pas manquer un coup de sabre. J'irai donc bientôt à Belle-Chasse.

11. — Aujourd'hui belle journée. J'avais été invité hier à aller à l'Hôtel de Ville avec quelques sous-officiers et dragons ; je m'y suis rendu aujourd'hui et j'ai été harangué, ensuite on a lu une lettre de M. Siret qui demandait que le corps municipal arrêtât qu'il serait décerné une couronne civique[1] au citoyen qui aurait sauvé la vie à son semblable, et qu'il m'en fût décerné une. Le corps municipal a agréé cette demande, et on m'en a donné une aux applaudissements d'un grand nombre de spectateurs. J'étais très honteux ; j'ai cependant témoigné ma reconnaissance le mieux que j'ai pu. J'ai été au club. On m'a témoigné beau-

[1] « Nous ne comprenons pas que, après avoir reçu avec tant de joie un pareil hommage, le jeune colonel, en partant de Vendôme, quelques mois après, ait pu oublier sa couronne dans un grenier où, depuis longtemps, elle restait couverte de poussière, lorsque le savant Musset-Pathay l'y découvrit et l'achéta pour bien peu de chose, sans doute, puisque c'était au temps de l'Empire et qu'alors il n'était guère probable qu'il pût jamais la présenter au prince, pour qui seul elle avait quelque valeur. Cependant les Bourbons revinrent, et Musset apprit que le duc d'Orléans était au Palais-Royal. Ne doutant point que ce prince n'ait la plus grande envie de retrouver ce monument de sa gloire, il en fait secouer la poussière et le cadre en est doré tout à neuf ; il l'emballe soigneusement et l'adresse à son altesse sérénissime avec une lettre d'envoi très respectueuse, bien persuadé que par retour du courrier, il va recevoir un présent qui le dédommagera de ses soins et de sa longue attente... Mais plusieurs semaines s'étaient passées sans qu'il eut rien reçu, lorsqu'un de ses amis parvint à parler au duc, qui, persuadé que c'était un présent tout à fait désintéressé qu'on lui avait envoyé, n'avait pas même pensé à en accuser réception, et ne s'était occupé que de le montrer à tout venant dans son cabinet où il était magnifiquement placé. Quand il sut que ce n'était pas tout à fait un cadeau, il envoya à Musset-Pathay une tabatière de buis, enrichie d'écaille, que celui-ci donna immédiatement à son portier, attendu qu'il ne prenait pas de tabac. » *Biographie ou vie publique et privée de Louis-Philippe d'Orléans*, par Michaud. Voir page 3. (note) ce que nous avons dit de cet ouvrage ; le ton acerbe de l'anecdote qu'on vient de lire suffit, d'ailleurs, à le caractériser.

coup de regrets et de bonté ; j'ai exprimé ma sincère et vive reconnaissance, je leur ai dit que j'éprouverais des regrets bien vifs en les quittant, si ce n'était pour aller occuper un poste bien agréable aux amis de la liberté, celui où on pouvait servir sa patrie ; que si je pouvais jamais avoir besoin d'un aiguillon pour m'exciter à employer pour la défense de la patrie tout le zèle et toute l'ardeur dont je suis capable, cela en serait un bien vif pour moi.

A la fin de 1791, le duc de Chartres reçut l'ordre de partir avec son régiment pour Valenciennes. Il partit en poste de Paris, emmenant son frère, le duc de Montpensier, alors lieutenant-colonel, et laissant à Bellechasse, avec Mme de Genlis, le duc de Beaujolais et sa sœur, Mlle d'Orléans. Le gouverneur et la jeune princesse étaient sur le point d'émigrer.

Dès que la guerre fut déclarée à l'Autriche (avril 1792), Chartres fut promu maréchal de camp, *à l'ancienneté :* il est vrai qu'il avait commencé sa carrière militaire à douze ans et par le grade de colonel. Son frère Montpensier devint son aide de camp : tous deux concoururent à la prise de Courtray, passèrent quelque temps à Metz, sous les ordres du général d'Harville, prirent part à la bataille de Valmy, contribuèrent par leur courage et leur ardeur à la victoire de Jemmapes.

Le jeune duc de Chartres, devenu le général *Égalité*, du nom dont s'était affublé son père[1], montra à Nerwinde de la valeur et du sang-froid : après la défaite il organisa la retraite ; au commencement de février 1793, les troupes

[1] C'est sur la demande du duc d'Orléans qu'un arrêté de la Commune de Paris changea son nom, le 15 septembre 1792.

françaises, repoussées de Belgique, se cantonnèrent sur la frontière.

A cette époque le duc de Montpensier quitta l'armée du Nord pour l'armée des Alpes : en revanche Mlle d'Orléans, et « sa gouverneur », revenant d'Angleterre où elles avaient passé quelques mois, — Mme de Genlis s'y était donné le titre d'émigrée jacobine, — jugeant peu sûr le séjour de Paris, s'établirent à Tournai, dans le voisinage du camp du jeune général Égalité. Thiébault les y rencontra : le général O'Moran le présenta à « ces dames » et il devint vite un familier de la maison. — « J'étais, dit-il[1], non seulement reçu tous les jours, mais je l'étais le matin comme le soir. *Mademoiselle* (Adélaïde d'Orléans)[2] dont Mlle Henriette de Sercey partageait l'appartement, me faisait la grâce de me recevoir dans la seule pièce qu'elles eussent à elles deux. Parfois je fus même admis à l'honneur de déjeuner avec elles, et alors j'arrivais à neuf heures du matin. Quand elles avaient des promenades à faire, j'étais leur cavalier unique ou, comme elles m'appelaient, leur « fidèle chevalier ». Lorsqu'elles se promenaient avant dîner, je restais pour dîner avec elles et avec Mme de Sillery (de Genlis) qu'on ne voyait jamais avant l'heure de ce repas...

« Lorsque Mme de Sillery-Genlis ne recevait pas, elle nous renvoyait vers sept heures du soir pour travailler; alors je passais chez ces demoiselles, où je n'ai jamais vu d'autre homme que moi, si ce n'est Jouy[3] une ou deux fois, et quoique nos entretiens ne fussent pas fort gais, attendu que les événements en étaient trop souvent l'iné-

[2] *Mémoires* t. I, p. 356.

[3] Née le 25 août 1777, elle avait en mars 1793, près de seize ans.

[1] Compagnon d'armes de Thiébault : le futur *Ermite*, le futur membre de l'Académie française.

vitable sujet, il était parfois une heure du matin lorsque je quittai.

« ... Mlle de Sercey peignait fort bien et voulut faire et fit de moi un portrait que j'ai encore avec la bonbonnière sur laquelle elle le fit mettre. Eh bien, pendant une de ces séances, Mademoiselle, sachant ma passion pour la musique, et jouant admirablement de la harpe [1], eut l'inconcevable bonté d'exécuter quelques morceaux, « afin, disait-elle, que je ne m'ennuyasse pas ». Ce fait achève de révéler à quel point cette princesse était faite sur le plus aimable modèle.

« Je ne sais combien de petits ouvrages de dames, dans lesquels elles excellaient, occupaient leurs soirées. Ayant reçu de la paille d'Italie, elles se mirent à la tresser pour en faire des chapeaux; cependant, à force de les regarder faire, je crus pouvoir essayer de les aider et j'y réussis. Enfin Mlle de Sercey, faisant jusqu'à des portefeuilles de maroquin, m'en fit un vert, que j'ai également eu le bonheur de conserver.

« ... Il est impossible de rien imaginer de plus calme et pourtant de plus enivrant que ces journées qui pour moi s'écoulèrent trop vite et dont le souvenir ne peut pas plus s'effacer de ma mémoire, que la reconnaissance que j'en ai conservée ne peut s'affaiblir dans mon cœur. Au reste, rien de plus pur que ces relations n'exista sur la terre. Je ne parle pas de celle pour qui tout se confondait dans le respect dû à son rang et à son malheur présent; mais Mlle Henriette avait dix-huit ans, j'en avais vingt-trois; elle était jolie entre toutes et. pour me servir d'une expression employée par M. le duc de Chartres dans une lettre qu'elle me montra et qu'il lui avait écrite, « fraîche comme

[1] « N'ayant pu lui donner de l'esprit, je lui ai donné des talents... » disait d'elle, sans modestie, l'étrange mentor qu'était Mme de Genlis.

la pêche vermeille ». Avec ma disposition à l'enthousiasme et au romanesque, on aurait pu voir des choses plus extraordinaires que l'amour qu'elle m'eût inspiré, à la suite de relations si journalières et d'une intimité si réelle. Pendant des entrevues de seize heures nous étions abandonnés à nous-mêmes. Eh bien, je puis l'attester en rappelant cet épisode de ma vie, je n'ai pas eu une intention à cacher, pas une pensée à taire, comme je n'eus pas un désir à réprimer. L'idée, je ne dis guère du fruit défendu, mais de la plus insignifiante des fleurs à cueillir, n'exista même pas... Une longue vie du moins nous en a récompensés, puisque nous vivons encore tous trois quarante-cinq ans après.

« ... Il arrivait cependant que, par des inconséquences, des inconvenances incroyables, Jouy causait parfois d'étranges embarras. Un jour, entre autres, Mme de Sillery-Genlis venait de peindre avec beaucoup de pathétique le malheur d'une femme qui avait cédé à un coupable égarement, lorsque Jouy, devant dix personnes, en présence de Mlle Henriette, en présence de *Mademoiselle*, dit : — En vérité, Madame, il est impossible de donner à une situation de cette nature un plus puissant intérêt que vous ne venez de faire, mais aussi...

Qui ne sait compatir aux maux qu'il a soufferts?

« Nous fûmes atterrés et un moment sans oser nous regarder. »

Quelques pages plus loin, Thiébault conte comment ce même Jouy, au moment de quitter Tournai, vint un soir faire à « ces dames » une visite d'adieu. Au moment où il allait se retirer, Mlle de Sercey lui demanda d'écrire quelques lignes sur son livre de souvenir. Le futur membre de l'Académie française se recueillit un moment, prit la plume et traça ces jolis vers :

L'amitié, je le sens, est trop ambitieuse,
Et ne peut en tous lieux occuper votre cœur :
Eh bien ! oubliez-moi quand vous serez heureuse,
Pensez à moi dans le malheur.

Quelques jours plus tard, le duc de Chartres vint à Tournai pour rendre visite à sa sœur : Thiébault, de son côté quittait le quartier général : on se dit adieu... pour ne plus se revoir qu'après de terribles événements, à la Cour du Palais-Royal... Bientôt les opérations de la guerre obligèrent Mme de Genlis et son élève à reculer jusqu'aux environs de Valenciennes. Le duc de Chartres restait à l'état-major de Dumouriez : chacun sait comment celui-ci passa à l'ennemi; le duc de Chartres le suivit jusqu'à Mons, quartier général des Autrichiens; puis il gagna la Suisse avec sa sœur et Mme de Genlis, qui l'avaient rejoint sur le territoire étranger.

Le 4 avril 1793, le C^en^ Bernazais, aide de camp de Dumouriez se présente à la barre de la Convention et fait part à l'Assemblée de l'arrestation de ses commissaires, Lamarque, Camus, Bancal, Quinette et du ministre de la guerre Beurnonville, tous cinq livrés à l'ennemi par le vainqueur de Jemmapes... Le premier mouvement des conventionnels ne fut pas heureux : ils décrétèrent par représailles que « la femme et les enfants du général Valence[1], la citoyenne Montesson, et la C^ne^ femme Égalité seraient mis sur-le-champ en arrestation[2] ». C'était maladroitement se venger sur des femmes et des enfants. Le décret ajoutait, il est vrai, que « les C^ens^ Brulart-Sillery et Égalité, membres de la Convention, seraient gardés à vue, avec liberté d'aller où ils jugeront à propos[3] ». Le

[1] Aide de camp de Dumouriez, il avait passé avec lui au camp autrichien.

[2] Procès-verbaux de la Convention, 4 avril 1793.

[3] *Idem.*

6 avril, la Convention se reprend : elle rend un nouveau décret, « tous les individus de la famille des Bourbons seront mis en arrestation. Ils seront transférés et gardés dans une ville de l'intérieur. Le Comité de salut public sera tenu de fixer le lieu de leur détention. Les individus de la Famille royale continueront d'être renfermés au Temple[1] ». C'était la détention pour Philippe-Égalité, et pour ses fils, du moins pour Montpensier, alors employé à l'armée d'Italie et son jeune frère Beaujolais qui achevait au Palais-Royal son éducation. L'aîné, le ci-devant duc de Chartres, étant passé à l'étranger, restait hors d'atteinte : le décret visait également la douce et nonchalante duchesse d'Orléans (Cne Egalité), sa belle-sœur, la duchesse de Bourbon, et aussi le cousin germain de Philippe-Egalité, Louis-François-Joseph, prince de Conti, un pauvre homme « très faible, très pusillanime et d'une nullité absolue[2] ». Le ci-devant prince de Conti touchait à la soixantaine : il se figurait être au mieux avec la Révolution. « Il lui avait donné, pensait-il, des gages indiscutables, en laissant la princesse de Conti, sa femme, émigrer seule, en suivant assidûment les réunions de son district et en offrant des prises de tabac aux sans-culottes qu'il y rencontrait. Ce fut donc avec une surprise effarée et un cruel désenchantement qu'il se vit conduire à l'Abbaye, le 7 avril, trois jours après le décret de la Convention[3]. »

Quant à Philippe-Egalité, il apprit le mandat dont il était l'objet, au Palais-Royal, étant à table avec Monville, l'homme d'esprit et de plaisir qui vivait dans son intimité. Ce fut Merlin de Douai qui apporta la nouvelle.

— Grand Dieu, s'écria le prince en se frappant le front,

[1] *Procès-verbaux de la Convention*, 6 avril 1793.
[2] Comte Ducos. *La mère du duc d'Enghien*, p. 287.
[3] Comte Ducos, *Idem*.

est-il possible ! Après les preuves de patriotisme que j'ai données, après tous les sacrifices que j'ai faits, me frapper d'un pareil décret ! Quelle ingratitude ! Quelle horreur ! Qu'en dites-vous, Monville ?

Celui-ci, dit l'auteur qui a recueilli l'anecdote, dépouillait et assaisonnait une sole, il exprimait le jus d'un citron. Il répond au prince, sans se déranger le moins du monde :

— C'est épouvantable, Monseigneur ; mais que voulez-vous ? Ils ont eu de Votre Altesse tout ce qu'ils en pouvaient avoir : elle ne peut plus leur servir à quelque chose, et ils font de Votre Altesse ce que je fais de ce citron dont tout le jus est exprimé.

M. de Monville jette dans la cheminée les deux moitiés du citron et observe au prince que la sole doit être mangée bien chaude [1].

Tel était le ton au Palais-Royal.

Conduit à la Mairie, Egalité protesta contre l'application du décret : il n'y était pas compris nominativement et son titre de député semblait l'en exclure ; mais l'Assemblée passa à l'ordre du jour [2] ; on l'envoya à l'Abbaye. On avait songé d'abord à l'écrouer, avec sa famille, au donjon de Vincennes ou au château de Dijon [3] ; mais le conseil exécutif provisoire décida, le 8 avril, qu'il serait interné à Marseille ; le lendemain les C^ens^ Laugier, Cailleux et Naigeon étaient nommés commissaires civils pour la conduite des Bourbons captifs.

La duchesse d'Orléans, arguant de son état de santé, obtint de rester auprès de son père, le duc de Penthièvre,

[1] Montgaillard. *Histoire de France depuis le règne de Louis XVI*, cité par Wallon. *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. II, p. 9. Montgaillard garantit l'anecdote.

[2] Wallon. *Hist. du Tribunal révolutionnaire de Paris.*

[3] Aulard. *Recueil des actes du Comité de Salut public*, III, 157.

à Bizy, près Vernon; mais on écroua à l'Abbaye le prince de Conti et à la Force la duchesse de Bourbon, sœur d'Egalité. Le 11 avril le convoi des prisonniers quittait Paris et on va lire les rapports des commissaires chargés de les accompagner; nous n'avons pu retrouver le premier de ces rapports, rendant compte du voyage depuis Paris jusqu'à Nogent-sur-Vernisson; c'est donc à ce point de la route seulement que commence la relation.

II

PRÉCIS

DE LA

TRANSLATION DE PHILIPPE-ÉGALITÉ

DU PRINCE DE CONTI
DU COMTE DE BEAUJOLAIS ET DE LA DUCHESSE DE BOURBON

de Paris à Marseille (avril 1793).

D'après les documents originaux (*Archives nationales*)

Moulins, le 14 avril l'an 2e de la République.

Citoyen Ministre,

Nous reprenons notre journal au point où nous en sommes restés par notre première dépêche datée de Nogent-sur-Vernisson[1].

Suite du journal.

La Cne Bourbon persiste à vouloir rester ; nouvelles instances de notre part, grande colère de la sienne ; elle laisse apercevoir ses véritables idées et la cause de sa maladie ; elle déclare enfin qu'elle nous regarde comme des ennemis puisque nous la conduisons en prison, qu'elle aime mieux mourir que d'y aller et qu'elle voit que nous ne mettons tant d'ardeur à la faire partir que par la crainte que dans le village où nous sommes on ne parvint à la délivrer du sort affreux qui l'attend, qu'elle désire qu'un généreux effort lui rende la liberté et qu'elle est prête à tout entreprendre pour résister à l'oppression. Enfin une dernière tentative réussit; elle part à deux heures et demie après midi sous la condition que nous attendrons à Moulins la réponse à sa pétition. Nous arrivons à Cosne, département de la Nièvre, à neuf heures. Le maire de cette ville et la garde nationale prévenus par Cailleux nous reçoivent, nous comblent de témoi-

[1] Relai de poste à trente-deux lieues de Paris.

gnages d'estime et nous offrent leur zèle ; nous n'en abusons pas, quinze hommes seulement restent d'après notre réquisition. Dans tout ce que nous voyons, nous sommes convaincus que tout est bon, sage et patriote dans cette ville et nous ne pouvons nous refuser de rendre au C. Meunier, maire, la justice de déclarer qu'il serait à souhaiter que tous les magistrats du peuple lui ressemblassent dans les petites villes. Telle est l'idée qu'il nous a laissée de lui ; tout dans sa conduite pendant notre séjour annonçait de sa part simplicité et lumière, franchise et sagesse, patriotisme et fermeté.

Revenue de sa colère la C^ne^ Bourbon nous rend plus de justice et sa conduite est très raisonnable. Son extinction de voix dure toujours. Sur sa demande nous ne partirons qu'à onze heures aujourd'hui 12 avril, et nous irons coucher à Moulins, distant de vingt-quatre lieues d'ici.

Nous n'avons pu partir de Cosne qu'à midi. Par les soins de Cailleux la gendarmerie a escorté nos voitures à la Charité, à Nevers et à Saint-Pierre-le-Moutier, depuis l'entrée jusqu'à la sortie de ces villes. Elle n'aurait pu sans être trop fatiguée nous conduire plus loin, car partout les gendarmes sont sur les dents par les fréquentes courses qu'ils sont obligés de faire. Cependant leur secours nous a été très utile en rendant les curieux dont nous étions assaillis le moins importuns possible et nous facilitant le moyen de ne rester dans les grandes villes que le temps nécessaire pour changer de chevaux à la poste. Nous sommes arrivés à Moulins à onze heures du soir, la

garde nous attendait à l'auberge où nous avons logé, et a reçu de nous les consignes que nécessitait l'exécution des ordres du conseil exécutif. Nous y sommes en ce moment, le 13 avril, et nous attendons jusqu'à demain la réponse à notre première dépêche. La Cne Bourbon toujours de plus en plus traitable, paraît se mieux porter. Nous lui avons offert un médecin, elle a répondu qu'elle n'avait besoin que de repos. Elle nous a demandé d'entendre la messe demain dimanche, nous y avons consenti, et nous prendrons toutes les précautions nécessaires pour qu'il n'en résulte aucun danger ni dérangement. Elle veut aussi se confesser pour communier. Un officier municipal de cette ville, prêtre très patriote et très instruit, lui donnera ce secours spirituel, au moyen duquel nous la déciderons plus facilement à continuer sa route sans opposition, du moins nous l'espérons. Nous n'avons encore vu que le citoyen Delan, maire de cette ville, qui nous paraît à la hauteur de ses fonctions et des circonstances. Le patriotisme est dominant ici et pourchasse dans ce moment l'aristocratie et déjoue ses manœuvres dans cette partie de la République. Jusqu'ici les cris de *Vive la nation* ont charmé nos oreilles dans presque toutes les villes, bourgs, villages et hameaux où nous avons passé, et les routes sont couvertes de volontaires de la dernière levée. Le Conseil exécutif recevra sans doute ces détails avec satisfaction et nous les lui donnons avec joie, quoique étrangers à notre mission.

Le Cen Conti nous recommande sans cesse de renouveller ses instances auprès du Conseil exécutif,

pour qu'on lui envoie ses domestiques, dont il ne peut, dit-il, se passer dans l'état d'incommodité où il se trouve.

Il demandait aussi la permission d'appeller un notaire pour donner sa procuration à une personne de confiance, en présence desquels il désire que les scellés apposés chez lui soient incessamment levés, n'ayant, assure-t-il qu'à gagner à ce que sa conduite soit examinée. Comme il nous est enjoint de ne laisser communiquer nos prisonniers avec personne, nous n'avons pas voulu prendre sur nous d'accéder à sa demande ; et nous prions le Conseil exécutif de nous faire parvenir à Marseille ses intentions à cet égard, tant pour le C^en^ Conti que pour la C^ne^ Bourbon, qui a fait la même demande, et qui forme le même désir.

Nous nous sommes rendus ce soir à cinq heures au directoire du département de l'Allier, où nous avons trouvé les citoyens Forestier et Labrumerie, commissaires de la Convention nationale. De concert avec eux, les administrateurs ont pris des mesures pour nous procurer des chevaux aux postes voisines ou nous en aurions manqué indubitablement sans leur assistance. N'ayant point reçu d'ordre du Conseil exécutif par l'ordinaire de la poste ni par un courrier relativement à la pétition de la C^ne^ de Bourbon, et son état ne nous paraissant pas tel qu'il doive nous arrêter plus longtemps, nous nous disposons, après en avoir conféré avec les commissaires de la Convention, à partir demain à neuf heures du matin. Signé Laugier, Cailleux et Naigeon l'aîné. *Et plus bas est*

écrit : il est huit heures du matin le 14. Nous nous disposons à partir à l'instant[1].

De Vienne, département de l'Isère, le 16 avril 93, l'an 2 de la République.

Citoyen Ministre,

Nous vous avons adressé par notre dépêche n° 2 notre journal jusqu'au départ de Moulins, nous le reprenons à compter de ce moment.

Suite du journal.

Malgré cette ferme résolution, notre départ n'a pu avoir lieu qu'à onze heures passées. Le Conseil exécutif aura peine à se faire une idée de la véritable cause d'une partie des entraves qui nous assiègent partout. Des aubergistes avides et rampants portent leurs mémoires à des taux exhorbitants et se fondent sur ce qui se passait anciennement avec les princes. En vain cherchons-nous à faire entendre la voix du patriotisme, à rappeler les principes de l'égalité et à faire sentir que nous ne saurions être trop économes des deniers de la République : ces vérités glissent sur des cœurs cuirassés par l'égoïsme et le fâcheux effet de ce vice infâme est de nous retarder partout. A Moulins il a fallu l'intervention du maire pour réduire faiblement le mémoire le plus ridiculement vampirique.

L'ordre du département de l'Allier n'a pu nous

[1] *Archives nationales* F⁷, 4389.

procurer le nombre de chevaux nécessaires et partout il nous a fallu faire redoubler ou attendre, et nos soins et notre activité n'ont pu nous faire arriver à Roanne avant onze heures du soir. La municipalité de cette ville, comme toutes celles auxquelles nous nous sommes adressés, nous a prodigué les témoignages de son zèle et de sa fraternité. Nous allions partir le 15 avril, à neuf heures, quand un accident arrivé au Bac[1] nous a fait retarder notre marche de deux heures. Tout ce qui nous était raconté de Lyon étant loin de nous rassurer sur la sûreté de notre dépôt, nous avons résolu d'engager Cailleux d'aller dans cette ville y voir les commissaires de la Convention nationale et le maire pour se concerter avec eux et savoir s'il n'y aurait pas trop à craindre que la présence de nos compagnons de voyage n'y occasionne une commotion dangereuse. Cailleux est parti deux heures avant nous, nous avons attendu à la Tour de Salvany[2], distant de deux lieues de Lyon, l'avis que Cailleux nous a fait parvenir par notre courrier. Nous sommes partis de la Tour à minuit, nous avons traversé Lyon et sommes arrivés à Vienne, département de l'Isère, à dix heures du matin, le 16 avril, après avoir essuyé tous les retards imaginables par le manque absolu de chevaux et avoir perdu un temps infini pour nous en procurer par la voie des différentes municipalités, qui, déférant à notre réquisition, en prenaient au prix de la poste chez les

[1] A la sortie de Roanne, la route traverse la Loire.

[2] La Tour de Salvagny, relai de poste à trois lieues et demie de Lyon.

particuliers. Quatre lieues avant et après Lyon nous avons constamment eu une escorte de six gendarmes des brigades des lieux. Les commissaires de la Convention nationale étaient partis le 15 à cinq heures après midi. Mais le maire a beaucoup approuvé les précautions que nous avions prises et a assuré à Cailleux que cette prudence était nécessaire.

A quatre heures du matin comme nous changions de chevaux à Lyon nous avons reçu le paquet que nous a apporté le courrier expédié par le citoyen ministre de la Justice contenant l'expédition du décret qu'avait demandé le C^en^ Égalité ; nous avons vu avec une véritable sensibilité que le Conseil exécutif approuvait la conduite que nous avions tenue jusqu'à Nogent et nous en témoignait sa satisfaction. Si le bonheur répond à notre zèle nous espérons trouver à notre retour le Conseil exécutif dans les mêmes dispositions à notre égard et ce sera la plus chère récompense de nos veilles et de nos soins.

A Vienne, mêmes offres amicales du maire et des officiers municipaux qui nous ont confirmés dans l'assurance qui nous avait été donnée que nous serions exposés à un manque absolu de chevaux dans plusieurs postes de la route qui nous reste à faire. Ces dignes magistrats du peuple nous ont offert de nous procurer un bateau conduit par des hommes sûrs qui nous mèneraient nous et nos voitures à Avignon à moins de frais et plus promptement que la poste. Nous nous décidons à prendre ce parti, parce que nous évitons ces retards qui dans les villes

attirent une affluence prodigieuse de curieux qui, mûs par des hommes perfides, pourraient rendre notre position très difficile, et aussi parce que nous croyons remplir les vues du Conseil exécutif en soustrayant un moment nos prisonniers à tous les regards ; parce que, enfin, nous économisons par ce moyen les deniers de la République.

Cependant, malgré notre scrupuleuse attention, la dépense est considérable et le Conseil exécutif verra par l'état de notre situation financière que nous adressons au citoyen ministre de la Justice que nous avons absolument besoin que, suivant sa promesse, il nous fasse parvenir à Marseille un mandat de cinq à six mille livres sur le receveur du district. Le Conseil exécutif sentira facilement qu'il vaut mieux que nous versions dans le Trésor public ce qui pourrait nous rester d'excédent à notre retour, que si nous manquions de fonds indispensables à deux cents lieues du centre de nos affaires et du lieu de notre résidence.

Signé : LAUGIER, CAILLEUX et NAIGEON [1].

Citoyen Ministre de la Justice,

Vous avez vu par notre lettre n° 3 datée de Vienne que nous avions pris une résolution qui devait nous rendre en peu de temps à notre destination; le vent en a décidé autrement, comme vous allez en juger par la suite de notre journal. Les éléments s'ac-

[1] *Archives nationales* F⁷, 4389.

cordent avec les maîtres de poste et les aubergistes pour nous contrarier et nous arrêter ; cependant nous approchons toujours plus du terme si désiré de notre voyage.

Suite du journal.

Ne connaissant pas les usages du lieu et voulant user de la bonne volonté des officiers municipaux de Vienne, nous nous en sommes rapportés à eux pour l'arrangement à faire avec les conducteurs du bateau. Le Conseil général a fait appeler un marinier d'une grande réputation et a passé avec lui, suivant l'extrait de ses registres dont il nous a remis expédition, marché à raison de 2 000 francs, tout compris, pour notre transport à Tarascon. Nous avons désiré débarquer dans cette ville parce qu'on nous a assuré que celle d'Avignon était dans une agitation dont on n'a pu nous expliquer les motifs et l'objet. Cette considération n'a pas peu contribué à nous décider à prendre le parti de voyager par eau, parce que nous avons la facilité de traverser rapidement Avignon sans nous y arrêter un seul instant. Les mariniers nous ont promis que, pour peu que le temps les seconde, nous arriverons le second jour à Tarascon, ce qui nous rapproche beaucoup de Marseille.

Nous sommes partis à sept heures du matin, le 17 avril, de Vienne, par le plus beau temps du monde et tout nous annonçait un voyage rapide ; mais à peine avons-nous eu fait deux lieues qu'un vent du Nord assez fort s'est élevé et comme il devenait à chaque instant plus violent, nous avons été forcés

d'arrêter à une heure après midi à Tain, distant de quinze lieues de poste de Vienne. Cette nouvelle entrave à laquelle nous ne devions pas nous attendre, a été fort utile au Cen Conty qui avait le plus grand besoin de repos, étant très fatigué par la fièvre qu'il avait eue toute la nuit et qui l'a repris à la sortie de Vienne. Le vent s'apaisa dans la nuit et à trois heures du matin, le 18 avril, nous étions dans le bateau où nous allions assez bien, malgré le vent contraire. Néanmoins il devint très fort et nous arrêtâmes, à cinq heures du soir, au Pont-Saint-Esprit où la municipalité nous fournit tous les moyens d'empêcher l'immensité des curieux de nuire à nos voyageurs et même de nous gêner. Plus nous approchons de Marseille, plus les prisonniers témoignent de l'inquiétude ; et ce n'est pas sans quelqu'apparence de raison, car aujourd'hui les mariniers, que nous rencontrions, leur criaient en passant des injures et leur promettaient qu'à Marseille on leur couperait le col. Ces atroces plaisanteries ont rendu notre situation infiniment pénible. D'un côté il nous faut supporter les lamentations de la citoyenne Bourbon et du Cen Conty, de l'autre côté nous craignons pour la sûreté de notre dépôt et, d'ailleurs, la voix de l'humanité qui retentit dans nos âmes y porte la tristesse et l'inquiétude, mais nous ne nous décourageons pas et nous espérons par nos soins et avec le secours des patriotes remettre notre dépôt intact.

Nous sommes partis, le 19 avril, à cinq heures du matin du Pont-Saint-Esprit, par le plus beau temps

du monde ; mais cela n'a pas duré. Deux heures après le vent du Nord s'est élevé avec violence et nous a forcés de faire deux relâches. Néanmoins, profitant de tous les moments où la tourmente était moins forte, nous sommes parvenus à nous couler jusqu'à Avignon où nous sommes arrivés à midi et demi. Le vent, toujours plus fort, ne permettant pas d'aller plus loin, instruits que la ville d'Avignon était assez tranquille dans ce moment pour que deux heures de séjour ne pussent nous y compromettre, enfin après nous être assurés que Tarascon est plus loin de Marseille qu'Avignon même et ne présente pas l'espérance d'une plus grande tranquillité, nous nous sommes décidés à quitter le bateau et à reprendre la poste, nous nous sommes procurés des chevaux et nous serions partis à une heure et demie sans l'ivrognerie d'un postillon qui nous a fait perdre deux heures ; néanmoins nous sommes arrivés à Orgon distant de huit lieues de poste d'Avignon à six heures du soir.

Tout nous paraissait tranquille dans cette ville ; nous avions requis, pour plus grande sûreté, la municipalité de nous fournir dix hommes de garde à l'entrée de la nuit ; tout à coup des volontaires du département de l'Hérault qui passaient par Orgon pour se rendre à l'armée d'Italie viennent cerner notre auberge en jetant des cris affreux et faisant des menaces que l'état d'ivresse où ils se trouvaient rendait plus inquiétants. Nous nous présentâmes à eux ; leur dîmes que nous avions une mission que nous avions communiquée à la municipalité ; invo-

quâmes leur patriotisme pour la sûreté dont nous devions jouir; mais rien ne pouvait calmer des hommes qui étaient furieux sans en savoir la raison. Tout ce que Laugier qui entend le patois a pu démêler dans leurs cris, c'est qu'ils disaient que *nous étions des émigrants et qu'il fallait provisoirement nous couper le col.* Enfin le maire et le procureur de la commune étant survenus, nous les priâmes de faire convoquer l'Assemblée de la commune, afin que nous pussions, en présence des volontaires passagers, commettre à la garde des bons citoyens d'Orgon le dépôt qui nous était confié. Cette résolution produisit un bon effet. Dans un instant la commune fut assemblée; nous lui parlâmes en français et en patois. Les habitants s'intéressèrent au succès de notre mission et eux-mêmes se chargèrent de nous débarrasser de l'importunité des réclamants, ce qu'ils firent en leur représentant avec beaucoup de douceur que des soldats de la patrie devaient porter respect et obéissance aux magistrats du peuple dans les villes où ils passaient et qu'au lieu de parler en maîtres ils devaient s'en rapporter au patriotisme très connu des habitants d'Orgon pour la garde de ces prisonniers ; enfin ces volontaires se retirèrent en tirant des coups de fusil en l'air et criant : *Tous les Bourbons à la guillotine.* Ce qui en prouvant que leur tort provenait d'un excès de patriotisme et de vin, jeta l'épouvante dans l'âme de nos compagnons de voyage. Cependant, à minuit, tout étant parfaitement tranquille et sachant que ces volontaires partaient à cinq heures du matin, nous convînmes de faire

reposer nos prisonniers jusqu'à onze heures, que nous les ferions partir pour aller coucher à Aix. Laugier fut chargé de partir à six heures du matin pour aller de suite jusqu'à Marseille en prenant le long de la route toutes les précautions nécessaires pour la sûreté du dépôt dont nous étions prêts à nous décharger. Laugier arriva en effet à Aix à deux heures et demie de relevée le 20 avril; plusieurs bataillons de la garde nationale de Marseille y étaient; Laugier trouva le Conseil général de la commune assemblé en banquets civiques avec des commissaires du département, les membres du district et des autres autorités constituées. Aussitôt qu'il le put il les requit de pourvoir à la conservation des prisonniers ; ils promirent de prendre toutes les mesures nécessaires et après cette assurance, Laugier partit pour Marseille ayant dans le cabriolet avec lui le Président du département, et arriva à huit heures du soir. Son premier soin fut d'aller voir les citoyens Moyse, Bayle et Boisset, commissaires de la Convention nationale, qui étaient dans cette ville avec des pouvoirs très étendus. Les représentants furent d'avis qu'il fallait d'abord envoyer un courrier aux collègues de Laugier pour les engager à ne partir d'Aix que quand ils leur en feraient l'invitation de concert avec Laugier. Le courrier partit.

De leur côté Cailleux et Naigeon arrivèrent à Aix avec les prisonniers à cinq heures et demie. Un peuple immense les attendait à la poste. Une force armée considérable protégeait leur marche, ils furent conduits à la maison commune où les corps administra-

tifs voulurent absolument les retenir tous. Ils les entassèrent dans une chambre où ils furent obligés de coucher pêle et mêle, prisonniers, commissaires et officiers de gendarmerie; ce qui était insupportable pour chacun en particulier. Les commissaires ne voulurent pas, par prudence, arguer des pouvoirs dont ils étaient porteurs, pour occuper et faire occuper par leurs compagnons de voyage les logements que Laugier leur avait fait préparer dans une bonne auberge. Les propos qui avaient entouré les voitures depuis la poste jusqu'à la maison commune, faisaient trembler les prisonniers et inquiétaient les commissaires. Tantôt on appelait la citoyenne Bourbon, *madame Veto*, tantôt on comparait le cortège à Capet revenant de Varennes ou allant à la guillotine. Les mêmes propos se tenant dans tous les lieux publics de Marseille et étant accompagnés d'expressions d'une haine très prononcée contre tous les parents du tyran, les précautions devenaient de plus en plus nécessaires. C'est pourquoi, après s'être concerté avec les commissaires de la Convention, Laugier fit avertir ses collègues de partir d'Aix, lundi à onze heures du soir, pour arriver à trois heures du matin à Marseille; ce qui fut exécuté à la lettre. Les voitures escortées par vingt gendarmes furent rendues à quatre heures au bas de la colline sur le sommet de laquelle est le château de Notre-Dame de la Garde où le directoire du département avait arrêté de faire garder nos prisonniers. Des chaises à porteur ont monté la citoyenne Bourbon jusqu'au château. Arrivés là le C. Paris, président du département, le

C. Grasset, frère du député et administrateur, et le C. Brémond, président du district, accompagnés de deux membres du Conseil général de la commune et d'un chef de légion, nous ont reçus, nous leur avons confié nos prisonniers et ils nous en ont donné une reconnaissance provisoire, en attendant que les corps administratifs nous donnent une décharge plus authentique. Rien n'était prêt pour loger nos compagnons de voyage; tous sont dans des chambres nues, sans autre meuble qu'un grabat. La vue de cette retraite les a vivement affectés; la citoyenne Bourbon s'écriant qu'il était barbare de traiter ainsi des personnes qui, loin de s'être élevées contre la Révolution, l'ont servie de tous les moyens que la justice et la raison peuvent avouer, a fondu en larmes. Notre mission est terminée, nous avons payé notre tribut à la patrie, mais, en ce moment, entièrement livrés aux sentiments d'humanité inséparables du véritable patriotisme, nous ne pouvons dissimuler que la situation de cette malheureuse femme nous a déchiré l'âme et nous ne craignons pas de l'avouer hautement. Le C^en^ Conty, à raison de son âge et de ses infirmités, n'est pas moins à plaindre et ne sent pas moins vivement l'amertume de sa position. Quant au C^en^ Égalité, il montre plus de résolution et paraît trouver dans la compagnie de ses enfants des armes contre l'ennui et la tristesse de sa solitude. Son fils Antoine [1] avait été traduit dans ce fort deux heures avant.

Quelqu'affreux que soit ce séjour, les prisonniers y

[1] Le duc de Montpensier, arrêté à l'armée d'Italie.

seront pendant quelque temps plus en sûreté que dans la ville, où tout ce qui rappelle la royauté excite une juste horreur dont on ne pourrait calculer les effets.

S'il y a quelqu'adoucissement à accorder à la rigueur de leur détention il convient d'attendre que le peuple se soit accoutumé à avoir près de lui des personnes qui ont le malheur de porter un nom qu'il abhorra.

Les administrateurs, que nous avons vus, nous ont paru réunir à cette énergie de patriotisme dont tout porte à Marseille l'empreinte sacrée, des sentiments d'humanité dignes de la bonne cause dont ils sont les zélés défenseurs.

Les commissaires à la translation des Bourbons

Signé : LAUGIER, CAILLEUX, NAIGEON.

Marseille, le 24 avril 1793, l'an 2 de la République[1].

[1] *Archives nationales* BB^{30}24.

III

RÉCIT DU DUC DE MONTPENSIER

LE DUC DE MONTPENSIER

né le 3 Juillet 1775.

(Musée de Versailles).

MA CAPTIVITÉ DE QUARANTE-TROIS MOIS

I

DE NICE A MARSEILLE ET AU FORT DE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE

(Avril 1793.)

Le duc de Montpensier, âgé de dix-huit ans en 1793, avait, on l'a vu, accompagné son frère aîné, en qualité d'aide de camp, durant la campagne de 1792. Il s'était signalé à Valmy. Du quartier général de Dampierre-sur-Auve, Kellermann écrivait, en un ordre du jour qui fut inséré au *Moniteur* : « ... Embarrassé du choix, je ne citerai, parmi ceux qui ont montré un grand courage, que M. de Chartres et son aide de camp, M. de Montpensier, dont l'extrême jeunesse rend le sang-froid, à l'un des feux les plus soutenus qu'on puisse voir, extrêmement remarquable. »

Tout au début de 1793 Montpensier rentra à Paris ; il dit, dans un de ses interrogatoires, à Marseille : « Mon frère, commençant à avoir des principes différents des miens, j'ai préféré, n'étant pas d'accord, quitter l'armée où il était. » « A Paris il rencontra le général Biron, ami de Philippe-Egalité — ils étaient nés le même jour et ne s'étaient jamais perdus de vue — Biron emmena à l'armée d'Italie le fils de son ami, et c'est ici que commence la narration du jeune prince :

Cette longue et pénible captivité commença dans les premiers jours d'avril 1793. Le quartier général de l'armée d'Italie était alors à Nice, et je l'avais rejoint peu de temps auparavant, en qualité d'adjudant-général, lieutenant-colonel. L'armée était commandée par le duc de Biron, et ce brave et excellent homme me donnait chaque jour de nouvelles preuves de son ancien attachement pour notre famille ainsi que de la droiture de ses intentions. J'allais dîner chez lui le 8 avril[1] (jour fatal que je ne saurais oublier) ; ne le trouvant pas dans son salon, je m'avançais vers la porte de son cabinet, lorsque je l'en vis sortir précipitamment, et avec les marques d'une vive agitation. Il tressaillit en m'apercevant, et me dit ensuite à demi-voix qu'il aurait à me parler en particulier. J'entrai aussitôt dans son cabinet, et lorsqu'il en eut fermé la porte : « Vous voyez, s'écria-t-il, un homme au désespoir, j'ai d'affreuses nouvelles à vous annoncer. » Imaginant aussitôt qu'il s'agissait de quelque malheur survenu à mon frère ou à mon père, je lui demandai avec empressement si mes craintes étaient fondées. « Non, me répondit-il, c'est de vous seul qu'il s'agit. — Si cela est ainsi, je respire ; mais dites-moi, général, de quel malheur personnel suis-je donc menacé ? — Je viens de recevoir l'ordre de vous arrêter, et de vous faire conduire sous bonne escorte, dans les prisons de l'Abbaye à Paris. — Mais cet ordre

[1] Le décret avait été rendu le 6 à la Convention. Comment, deux jours plus tard, pouvait-il être connu à l'armée d'Italie ? Le duc de Montpensier ne s'est pourtant pas trompé sur la date. Une pièce conservée aux Archives des Bouches-du-Rhône indique que le 9 *avril*, il était déjà arrêté et couchait à Vidauban. G. L.

ne concerne-t-il que moi? — Vous seul; on ne me parle pas du reste de votre famille, et si c'était une mesure générale, j'imagine qu'on me le manderait. Au reste, voici l'ordre; lisez-le vous-même. » Je le lus; il était signé par les membres du Comité du Salut public, et on n'y parlait effectivement que de moi seul. « Eh bien, général, je suis votre prisonnier! » Les larmes lui vinrent aux yeux, « Ah! rendez justice à mon attachement; il est sincère, il est sans bornes. Que puis-je faire? Parlez-moi franchement, je vous le demande à genoux! N'auriez-vous pas, soit dans vos lettres, soit dans vos propos soit enfin d'une manière quelconque, commis quelque indiscrétion qui ait indisposé contre vous les gouvernants actuels? — Non; ils ne peuvent guère ignorer les sentiments qu'ils m'inspirent, ainsi qu'à tout honnête homme; mais ils me font bien de l'honneur d'avoir peur de moi. — Mais enfin, vous croyez-vous en danger? — Il est impossible de s'en croire entièrement exempt lorsqu'on tombe en de pareilles mains. — Ma position est affreuse! J'aimerais mille fois mieux recevoir un coup de fusil dans la tête qu'une pareille commission. Enfin, dites-moi, au moins, si vous n'avez pas quelques papiers qui puissent vous compromettre, afin que nous nous dépêchions de les brûler, avant qu'on en fasse l'inventaire et qu'on les mette sous le scellé. — Si vous voulez venir chez moi, nous en ferons ensemble la visite. — Il faut que je vous conduise chez vous, que je mette une sentinelle à votre porte, et vous partirez ensuite pour Paris quand vous voudrez. Je vous donnerai pour vous accompagner dans ce triste voyage,

une escorte de gendarmerie. — Non, je vous prie, ne me donnez pas d'escorte, car ce serait un moyen certain de me faire massacrer sur la route, en faisant croire aux jacobins de tous les endroits par lesquels je passerai, que je suis un aristocrate et un contre-révolutionnaire. — Eh bien, vous n'aurez pas d'escorte, mais vous aurez un officier qui aura soin de se vêtir d'une redingote grise. » Après cette conversation, nous nous rendîmes chez moi, et, quoique le général Biron eût quelque envie d'y être un moment seul avec moi, il ne put empêcher le commandant de la place, nommé La Barre, d'y entrer à notre suite. Cependant, comme nous le connaissions pour un honnête homme, et qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour visiter mes papiers avant que les commissaires arrivassent, je lui annonçai que j'allais prendre cette précaution, en l'invitant à m'aider dans cet examen. « Fort bien, me dit-il ; il est plus qu'inutile de donner prise sur soi à ces gens-là ; épluchons vos papiers, et dépêchons-nous. »

Parmi quelques lettres très indifférentes, il s'en trouvait deux de mon frère aîné, dans lesquelles il s'exprimait avec force, avec dégoût, sur la tournure qu'avait prise la cause dans laquelle nous nous trouvions engagés, et me témoignait un désir extrême de s'en séparer. Ces lettres eussent suffi pour me convaincre d'intelligence coupable avec un contre-révolutionnaire, et par conséquent pour me perdre. La Barre les brûla avec un empressement qui, véritablement, me pénétra de reconnaissance, d'autant plus que je n'avais jamais eu la moindre liaison avec lui. Ce La

Barre avait été lieutenant-colonel avant la Révolution, et se trouvait alors colonel du régiment de Lorraine-Dragons, et commandant la place de Nice. Il fut fait maréchal de camp quelque temps après, et fut tué dans une affaire contre les Espagnols. J'ai sincèrement regretté de n'avoir pu prouver à ce brave homme combien j'avais été sensible à son procédé. Enfin, pour revenir à mon récit, les municipaux, envoyés par les commissaires de la Convention [1] pour mettre les scellés sur mes papiers, arrivèrent un moment après la destruction des deux lettres ; ils ne trouvèrent rien ; mais, pour que leur peine ne fût pas entièrement perdue, ils mirent leurs scellés sur des lettres insignifiantes, des papiers publics et du papier blanc. Après cet exploit et la visite de tous mes effets, ils s'en allèrent d'assez mauvaise humeur. Le malheureux Biron, qui avait assisté à cette cérémonie, s'approcha alors de moi, me serra fortement la main, et sortit précipitamment, oubliant dans ma chambre son chapeau et ses gants. Je les lui renvoyai, et je profitai de cette occasion pour lui écrire un billet dans lequel je lui renouvelai les assurances bien sincères de ma vive amitié, et je lui exprimai combien j'étais pénétré des marques d'attachement qu'il me venait de me donner. Il me fit répondre verbalement que je lui avais procuré une véritable consolation en lui prouvant que je rendais justice à ses sentiments ; mais qu'il avait le

[1] Il est impossible d'admettre que des commissaires eussent eu le temps de venir, en deux jours, de Paris, pour apporter le décret de la Convention, la ligne télégraphique du Midi ne fut commencée qu'en 1799, et achevée seulement beaucoup plus tard. G. L.

cœur navré, et qu'il avait besoin de se répéter sans cesse que mon âge (j'avais alors dix-sept ans et demi), et le peu d'intéret qu'on aurait à me sacrifier, me mettait à l'abri du danger. La personne que j'avais chargée de cette commissien m'apprit que la sentinelle qui était à ma porte n'avait aucune consigne, et que ne me connaissant vraisemblablement pas, ne sachant peut-être même pas qu'elle me gardait, il me serait fort aisé de sortir, si j'en avais envie. J'ai pensé depuis que cette circonstance, qui paraissait l'effet d'un oubli ou d'une distraction, était certainement une précaution de M. de Biron pour que je pusse m'évader ; car il était alors beaucoup plus affligé et plus inquiet que moi-même. Quoi qu'il en soit, je me déterminai, après un peu de réflexion, à ne point profiter de cette faculté. J'étais bien sûr de me sauver si je l'avais voulu ; mais à quoi m'eussent servi ma liberté et même ma vie (à supposer qu'elle fût en danger, ce dont je n'étais pas sûr) si j'avais ainsi sacrifié à des craintes, peut-être frivoles, le repos et la sûreté des êtres chéris que j'aurais laissés en France, et qu'on n'eût pas manqué de tourmenter à cause de moi ? Cette considération me détermina, et je renonçai à toute idée de fuite. Les circonstances dans lesquelles mon frère se trouva étaient bien différentes ; ayant eu occasion de manifester ses sentiments en même temps que le général Dumouriez, il ne pouvait avoir aucun doute sur le sort qu'on lui préparait ; il partit, et fit fort bien. Quant à moi j'ignorais entièrement ce qui se passait à l'armée de Dumouriez ; mon frère m'expédia pour m'en instruire un courrier déguisé, qui malgré une diligence extrême,

n'arriva que trente heures après mon arrestation ; il me rencontra à environ quarante lieues de Nice, sous la garde d'un officier de gendarmerie. Mon valet de chambre qui était à cheval, reconnut le courrier qui lui demanda où j'étais. Ce courrier, apprenant qu'on me menait en prison, pria mon valet de chambre de ne parler de lui à personne, pas même à moi, et se fit passer simplement pour un porteur de dépêches adressées au général Biron [1].

Je partis de Nice vers huit heures du soir avec un officier de gendarmerie [2] et un maréchal des logis [3] dans ma voiture, et mon valet de chambre à cheval. Il ne m'arriva rien de remarquable jusqu'à Aix, si ce n'est qu'en traversant la ville de Brignoles, un grand nombre de jacobins, rassemblés sur la place arrêtèrent ma voiture et demandèrent à voir nos passeports. L'officier qui était un très brave homme, et qui dans de semblables circonstances avait sauvé la vie à plusieurs personnes qu'il menait en prison, répondit d'un ton ferme qu'il était porteur de dépêches pour la Convention, et qu'il n'y avait que des ennemis du bien public qui pussent vouloir retarder son arrivée. Ils s'écrièrent qu'ils voulaient voir les ordres, parce qu'ils nous croyaient des aristocrates déguisés.

L'officier me dit tout bas : « Si je leur montre mes ordres, vous êtes perdu ; car sachant qui vous êtes,

[1] Je ne fus instruit de tout cela qu'assez longtemps après. (*Note de Montpensier*).

[2] Le citoyen Pélissier.

[3] Le citoyen Saint-Amant.

ils vous mettront en pièces ; mais soyez tranquille, il faudra qu'ils m'arrachent la vie avant d'attenter à la vôtre. » Puis, s'adressant à eux, il leur dit qu'il ne pouvait confier ses papiers ni confier le dépôt dont il était chargé, et qui était dans la voiture ; mais qu'ils n'avaient qu'à faire venir le maire, ou le procureur de la commune, et qu'il leur montrerait ses ordres. Ils y consentirent en murmurant, et lorsque ces personnages furent arrivés à la portière, mon brave gardien (dont le nom était Pélissier) leur lut ses ordres, en les arrangeant à sa manière ; et leur montrant ensuite les signatures des commissaires de la Convention et du général en chef, il leur dit : « Vous voyez que je suis en règle, et que ma mission est importante ; ne souffrez donc pas qu'on me retienne davantage. » Puis ordonnant au postillon d'aller, nous partîmes, quoiqu'on ne cessât de hurler derrière nous : « Arrête, arrête ! »

Nous arrivâmes à Aix le 11 avril, à deux heures du matin. Nous comptions ne faire que traverser la ville, sans nous y arrêter, et nous acheminer le plus promptement possible vers Paris, car mon officier de gendarmerie, qui avait déjà eu affaire avec les Jacobins du Midi, m'assurait qu'il n'aurait de repos qu'après m'avoir tiré de leur pays ; et que tant qu'il m'y verrait, il me croirait en grand danger [1]. Mais nous trouvâmes à la porte d'Aix une garde nombreuse qui arrêta notre voiture, l'environna, et nous

[1] Ni lui ni moi ne pouvions prévoir alors que je ne sortirais pas de ce Midi si redoutable, et que ce serait là ce qui me sauverait. (*Note de Montpensier*).

conduisit à la municipalité. Là, nous subîmes une espèce d'interrogatoire. Je dis nous, car mon gardien, qu'on soupçonnait d'être un aristocrate déguisé, eut aussi à répondre à leurs questions. Il eut beau protester contre les retards qu'on apportait à l'exécution de ses ordres, déclarer que ceux qui se conduisaient ainsi, se rendaient coupables de désobéissance aux autorités ; ces messieurs n'en tinrent compte, et souriant finement du plaisir que leur causait une aussi bonne capture, nous ordonnèrent de passer dans une salle voisine, en attendant le résultat de leurs délibérations. Mon gardien était furieux, mais il fallut obéir, et je ne pus m'empêcher de lui faire mon compliment sur ce que de gardien, il était devenu prisonnier comme moi. Il prit fort bien ma plaisanterie, et me répéta que ma sûreté était le principal but des instances qu'il venait de faire, et du chagrin que lui causait leur peu de succès ; « car, ajouta-t-il, je ne connais rien de plus méprisable et de plus révoltant que ces êtres, qui pour plaire à une vile canaille, sacrifient, sans balancer, les hommes les plus innocents et les plus respectables ». Comme nous étions à causer sur ce triste chapitre, tous deux seuls, dans une grande salle voisine de celle où la municipalité tenait ses séances, nous entendîmes un grand bruit en dehors ; plusieurs voix criaient : « Nous entrerons ». D'autres : « Vous n'entrerez pas. » On frappait à coups redoublés contre la porte, dont les deux battants furent bientôt ouverts. Une foule de gens du peuple, en bonnets rouges, et en vrai costume de *sans-culotte* se précipita dans la salle. Heu-

reusement pour nous plusieurs officiers et soldats de la garde nationale arrivèrent presque en même temps, en criant : « Citoyens, par quel ordre êtes-vous entrés ici, et avez-vous forcé la garde qu'on avait mise à la porte? » Un d'eux répondit : « Par ordre du peuple : ne sais-tu pas que le peuple est souverain. » Il n'y eut point de réponse à cet argument. « D'ailleurs, dit un autre, nous ne voulons faire de mal à personne ; nous sommes seulement venus pour voir les prisonniers qu'on nous cache, et que nous voulons connaître. » Dans ce moment entrèrent plusieurs municipaux en écharpe qui les invitèrent à se retirer ; ce qu'ils firent aussitôt.

Après cette scène qui fut, comme on peut croire, très inquiétante, surtout au commencement, nous attendîmes encore près de deux heures dans cette salle, et il était environ cinq heures du matin lorsque l'on nous conduisit de nouveau dans celle où nous avions été introduits d'abord. Nous y trouvâmes cette fois l'administration du district, qui s'était jointe à la municipalité pour délibérer sur notre sort. Alors le président nous notifia la décision de l'Assemblée, en nous donnant lecture d'un arrêté qui portait que nous serions détenus à Aix, jusqu'à ce qu'on eût pu consulter l'administration du département, qui était à Marseille, et à laquelle on venait de dépêcher un courrier. Mon officier voulut renouveler ses objections ; mais ce fut en pure perte, et même on le fit taire. Je pris alors la parole pour parler du sommeil qui m'accablait et demander qu'on me permît de prendre un peu de repos dans quelque endroit que

ce fût ; car véritablement, je dormais debout. On m'accorda ma demande, et l'on nous conduisit dans une salle où je m'étendis tout habillé. Je ne me réveillai que vers midi ; on m'apporta à déjeuner ; après quoi, on me signifie que le peuple d'Aix avait grande envie de me voir ; qu'il ne voulait me faire aucun mal, mais qu'il fallait satisfaire sa demande ; qu'en conséquence on allait ouvrir les portes. et que tout le monde entrerait pour m'examiner, J'avoue que cette cérémonie me déplut extrêmement ; il fallut pourtant s'y soumettre, et il y aurait eu de la folie à vouloir s'y opposer. Je pris seulement un livre par contenance ; mais bientôt fatigué de leurs regards avides, je demandaient à ceux qui s'approchaient le plus, s'ils pensaient que mon nez, ma bouche et mes yeux fussent à peu près à la même place que les leurs. Comme la salle était trop petite pour contenir tous les curieux, on les faisait entrer les uns après les autres ; et cette promenade dura jusqu'au soir, c'est-à-dire environ cinq ou six heures.

Le lendemain, 12 avril, on m'annonça dans la matinée que deux administrateurs du département venaient d'arriver de Marseille, apportant l'ordre de me conduire dans cette ville pour m'y garder jusqu'à ce qu'on eût reçu réponse de la Convention, à laquelle on venait de dépêcher un courrier. Les administrateurs entrèrent un moment après ; ils me parlèrent assez honnêtement, me firent part de leurs ordres. et me dirent que j'allais être escorté jusqu'à Marseille par une compagnie de grenadiers de la garde nationale, et que, de cette manière, ils répondaient

de ma personne. Je les assurai que je n'avais aucune inquiétude à cet égard, et qu'ils feraient de moi tout ce qu'ils voudraient. L'officier de gendarmerie trouva un instant après le moyen de me dire tout bas : « On me sépare de vous, je le sais depuis hier au soir, ainsi que votre voyage à Marseille ; j'en ai été d'autant plus tourmenté, que la populace de cette ville est atroce ; mais on m'a assuré que les meneurs la contiendraient, et qu'on ne voulait pas vous faire de mal. » Je le remerciai vivement de l'intérêt qu'il me témoignait, et m'entendant appeler par les administrateurs, je sortis au milieu d'une garde nombreuse. Nous montâmes en voiture, et nous sortîmes ainsi de la ville d'Aix, dont toutes les rues étaient pleines de monde. A peine fûmes-nous hors de la ville qu'un des administrateurs me dit que, si je l'en croyais, je descendrais de voiture, et que je ferais toute la route à pied[1], que nous trouverions à Marseille une foule immense qui m'y attendait, et que, quoiqu'il n'y eût aucun danger, ils avaient résolu de faire passer ma voiture vide par les grandes rues les plus fréquentées, tandis que je m'acheminerais au milieu d'eux tous, par des rues détournées, jusqu'au département. Je les remerciai de leurs précautions, et je profitai à l'instant de leurs avis, en descendant de

[1] Ce commissaire s'appelait Granet : dans son rapport, publié par la *Revue rétrospective*. janvier juin 1890, il dit, au contraire, que c'est « Égalité qui a demandé à marcher » et que, de compagnie ils sont allés à pied du Pont de l'Arc au Pair (trois lieues) où ils se sont reposés pendant une heure ; qu'ils sont allés ensuite en voiture jusqu'aux Petites Crottes (banlieue de Marseille) où ils ont de nouveau mis pied à terre. G. L.

voiture et me résignant à faire à pied les huit lieues qui séparent Aix de Marseille. J'eus à essuyer pendant la route les propos les plus choquants et les plus indécents de la part de plusieurs grenadiers qui composaient mon escorte : « Ah ! disait l'un d'eux, nous avons bien coupé le tronc ; mais la besogne ne serait qu'à moitié faite, si nous n'arrachions pas ensuite tous les rejetons ; car sans cela, l'arbre pourrait repousser encore. » Une risée générale accompagnait le bon mot, et prouvait qu'on en avait fait l'application. Un autre prenait alors la parole, et cherchait à mériter, dans le même genre les applaudissements de ses camarades ; quant à moi, je tâchais de n'avoir pas l'air d'y faire attention, et je m'occupais pendant ce temps-là à faire des questions à ceux qui étaient à côté de moi, sur le pays, sur les jardins et les maisons que nous voyions du chemin, Un d'eux, dont le ton était très honnête, me dit, à voix basse, en s'approchant de moi : « Je suis au désespoir que vous ayez entendu les infâmes propos de ces scélérats ; mais ne vous affectez pas, et croyez que vous avez dans ce moment, autour de vous, des honnêtes gens qui s'intéressent vivement à votre sort. » J'exprimai ma sensibilité à ce brave homme, aussi bien, aussi vite qu'il me fut possible. Le plaisir que vous venez de me causer, lui dis-je, surpasse de beaucoup la sensation pénible que j'avais éprouvée auparavant.

Nous dinâmes à moitié chemin, et vers six heures du soir nous arrivâmes aux faubourgs de Marseille. Je trouvai, comme on me l'avait annoncé, une multi-

tude considérable qui attendait avec impatience l'arrivée du prisonnier d'État qu'on leur amenait. La municipalité et les administrateurs du département et du district, revêtus de leurs écharpes, étaient aussi venus au-devant de moi, afin, disaient-ils, de protéger mon entrée. Ils m'environnaient, et deux d'entre eux me prirent chacun par le bras : « Ne vous effrayez pas, me dirent-ils ; tout ceci n'est que pour votre sûreté. » Je leur répondis que je n'en doutais pas et que j'étais bien loin d'éprouver la moindre crainte ; mais je pensais intérieurement que tout cet appareil n'était bon qu'à me faire passer aux yeux du peuple pour un grand coupable, et par là me faire massacrer. Cependant, nous nous acheminâmes assez tranquillement, quoique de temps en temps nous fussions pressés violemment et que plusieurs gens du peuple me fissent les gestes les plus menaçants. Enfin, nous arrivâmes à une grande maison, que je crus être le département et nous entrâmes dans une salle où je me reposai avec plaisir, car j'étais très fatigué. Le président s'avança sur le balcon et fit au peuple une assez longue harangue pour l'inviter à la tranquillité, en l'assurant que si le prisonnier était coupable, la loi en ferait justice ; mais qu'ils se souvinssent que la loi seule avait ce droit. Après cela, il fit à la garde nationale beaucoup de compliments sur son zèle et sa vigilance. Il revint ensuite vers moi, et me dit, d'un ton très amical, que je devais être bien las, mais qu'on allait me faire passer dans un endroit où je pourrais prendre du repos. « Vous n'y serez pas trop bien, ajouta-t-il, mais un militaire

sait ce que c'est que de passer une mauvaise nuit, et vous pouvez compter qu'on ne vous y laissera pas longtemps. » Quelques instants après, ces messieurs me dirent de les suivre ; et après avoir traversé plusieurs corridors, nous entrâmes dans un petit passage qui donnait sur une cour très sombre où je remarquai qu'on fermait une grille après nous. Au bout du passage était un trou noir d'environ huit pieds carrés, d'une saleté et d'une puanteur insupportables, et qui ne recevait de lumière que par un petit soupirail grillé donnant sur la cour ; en sorte qu'il y régnait une obscurité totale, quoiqu'il fît encore assez clair dehors.

J'avoue que je ne pus me figurer d'abord que c'était là le séjour qu'on me destinait, et que je fus pétrifié lorsque le président du département me dit : « Citoyen, nous regrettons de ne pas pouvoir vous mettre dans un endroit meilleur que celui-ci ; mais votre sûreté l'exige; tâchez donc d'y prendre patience, jusqu'à ce que l'on vous ait préparé un logement aussi sûr et moins vilain. — Cet endroit-ci, répondis-je, n'est certainement fait que pour des criminels, et j'espère pourtant que vous ne voulez pas me traiter comme eux. — Non ; mais, encore une fois, nous ne pouvons pas vous placer mieux maintenant ; songez que c'est pour votre sûreté. Nous vous ferons donner des matelas, des chaises, une table, tout ce dont vous aurez besoin, et vous serez *fort bien*. Bonsoir, citoyen. » Et ils s'en allèrent. Je ne répondis rien à ce compliment; mais après être sorti de l'espèce de stupeur dans laquelle j'avais été plongé, je vis avec plaisir,

qu'on ne m'enfermait pas dans le trou noir et qu'on me laissait la facilité d'aller jusqu'à la grille qui était au bout du petit passage. J'en profitai aussitôt, en allant demander si je ne pourrais pas avoir de la lumière. Un instant après je vis paraître un petit homme en bonnet rouge, un trousseau de clefs à la ceinture, une pipe à la bouche et ressemblant parfaitement à tous les geôliers de théâtre. Il avait une lanterne à la main, et me dit, après avoir refermé sa grille et m'avoir toisé pendant quelque temps : « La loi ne vous passe pas de chandelles ; mais les prisonniers qui ont de l'argent peuvent se procurer ce qu'ils veulent ; d'ailleurs, on m'a recommandé d'avoir soin de vous. » Il ne s'exprimait pas en aussi bon français ; car il ne parlait qu'un baragouin provençal, que j'avais alors beaucoup de peine à comprendre. J'ai eu, depuis, le temps de m'y faire. « Vous pouvez, lui dis-je, être tranquille quant au payement; j'imagine que vous êtes le concierge d'ici. Mais dites-moi, comment appelle-t-on ce séjour ? — Est-ce que vous ne savez pas que vous êtes au Palais ? — Non, je l'ignorais, mais n'est-ce pas ici qu'on met les criminels ? — Non, c'est plus bas ; vous êtes au civil ; les criminels sont encore bien plus mal ; aussi me font-ils bien enrager ! Oh ! vous les entendrez demain, ils sont couchés maintenant, mais le jour ils font un tapage épouvantable. » Quand il eut apporté de la lumière, je voulus rentrer dans mon trou pour m'y reposer, mais il y avait une telle humidité et une telle puanteur, que cela me fut impossible. Je m'en plaignis, et il m'offrit d'y brûler un fagot ; ce que j'acceptai avec plaisir.

« Quant à la saleté, dit-il, demain au jour nous balayerons tout cela. »

Il alluma le fagot et s'en alla. Je m'assis auprès du feu, et je commençais à me livrer à mes tristes réflexions, lorsque j'entendis une voix lugubre derrière moi, qui criait : « On veut me brûler, on veut me brûler ! » Je me retourne, et je vois un vieillard à longue barbe grise couvert de haillons qui remontait à grands pas un petit escalier que l'obscurité m'avait empêché d'apercevoir dans le fond de mon cachot. Je ne sus d'abord que penser de cette apparition ; mais j'imaginai ensuite que c'était quelque malheureux dont la captivité avait aliéné l'esprit : quoi qu'il en fût, son aspect me causait à la fois peine et surprise. Quand mon geôlier revint, je lui contai ce qui venait de se passer, et je l'interrogeai à ce sujet. Il se mit à rire, et s'écria : « Ah ! c'est ce vieux maire de Salon ; il est logé au-dessus de vous, et sera descendu probablement pour se chauffer. Il y a deux mois qu'il est ici ; mais il a beau faire le fou, il n'échappera pas à la guillotine. » Effectivement, le malheureux y fut traîné quelque temps après, sans qu'on ait pu prouver qu'il n'était pas fou. De quel poids pouvait être une pareille circonstance aux yeux de ces monstres lorsqu'ils avaient désigné leur victime.

Mon geôlier, qui était très bavard, et qui ne savait pas bien qui j'étais, quoiqu'il en eût quelqu'idée, voulut s'en assurer par les questions suivantes : « On dit que vous êtes un ci-devant seigneur, et bien riche même ; est-ce vrai ? — Vous savez sans doute aussi

bien que moi ce qui en est. — Non, ma foi, je ne me mêle que de garder les prisonniers et d'en avoir soin, car je ne suis qu'en second ici (il n'était que guichetier) ; et jamais je ne me demande si un tel se nomme Pierre ou Jacques. J'ai seulement ouï dire que vous étiez riche, et trou de Diou ! j'ai été fâché qu'on mît en prison un jeune homme comme vous ; car vous avez l'air bien jeune et bien bon enfant. » Je le remerciai de son compliment, mais je ne satisfis point sa curiosité. Voyant que je n'étais pas en humeur de goûter sa conservation, il s'en alla ; mais je le vis revenir un moment après, suivi de mon valet de chambre dont la vue me causa une joie extrême. Il se nommait Gamache, et il était à mon service depuis mon enfance, sans m'avoir jamais quitté un instant. Il avait sollicité et obtenu la permission de me servir en prison, et même de me faire mes commissions en ville, sous la condition d'être escorté par un garde, et fouillé en entrant comme en sortant ; il m'apportait un petit paquet de linge, quelques livres, et de plus, la nouvelle que ma malle entrerait le lendemain, après qu'on l'aurait examinée. Son arrivée me fit un plaisir d'autant plus grand que je désespérais d'obtenir cette consolation. Pour lui, l'aspect de mon logement l'avait glacé au point de ne pouvoir proférer une seule parole ; il resta même quelques instants immobile et ses yeux, fixés sur les murs du cachot, se remplirent de larmes ; enfin, il s'écria : « Eh ! mon Dieu, c'est donc ici ! eh ! qu'avons nous donc fait au ciel, mon cher seigneur Dieu ? » (C'était là une de ses expressions favorites.)

« Allons, mon pauvre Gamache, lui dis-je, ne nous désespérons pas ; car cela n'est bon à rien, qu'à se rendre plus malheureux ; tu dois avoir faim, demande si l'on veut nous donner à souper. » Il fit ce que je lui disais, tout en m'assurant qu'il n'avait pas le moindre appétit. Quelque temps après, on m'apporta à souper, et je mangeai un peu pour me soutenir. Quant à Gamache, après s'être bien fait prier, il consentit à manger aussi, et à boire un verre de vin, ce ce qui lui fit grand bien ; après quoi nous nous couchâmes chacun sur un matelas qu'on nous avait apporté. On vint fermer notre porte à deux ou trois verrous ; c'était la première fois que j'entendais ce triste son de ferrailles, auquel j'ai eu le temps de m'accoutumer depuis et bientôt le sommeil vint éloigner les noires idées qui me tourmentaient.

En m'éveillant, le lendemain matin, je trouvai que mon nouvel appartement ne gagnait pas à être vu de jour, et la sensation que j'éprouvai alors fut même plus affreuse que je ne pourrais l'exprimer. La porte étant fermée, le jour ne pénétrait que par un petit soupirail d'environ un pied carré d'ouverture, qui était encore obscurci par deux rangs de barreaux avec un grillage ; et, pour que rien ne manquât à l'horreur de ce séjour, il y régnait une odeur infecte. Peu de temps après notre réveil, on vint cependant ouvrir notre porte, ce qui nous procura un peu plus de jour, mais pas beaucoup ; car, comme je l'ai déjà dit, ce petit passage (dont on m'ôta bientôt après la jouissance) ne donnait que sur une cour très sombre. Cependant le peu de clarté qui vint alors suffit pour

nous faire découvrir la cause de la puanteur insupportable dont nous ne cessions de nous plaindre. J'invitai le guichetier à s'acquitter de la promesse qu'il m'avait faite la veille, de nettoyer cet infâme lieu, et je lui demandai en même temps quels étaient les malheureux qu'on y avait mis avant moi. Il me dit froidement que c'étaient deux servantes dont l'une voleuse, et l'autre recéleuse, qui venaient d'être condamnées comme telles à dix ans de fers.

J'eus dans la journée la visite de plusieurs officiers municipaux et administrateurs qui m'annoncèrent qu'en vertu d'un arrêté qu'ils venaient de prendre deux d'entre eux resteraient toujours auprès de moi, pour me garder, et se relèveraient toutes les vingt-quatre heures. Rien ne pouvait m'être plus odieux qu'une pareille décision : car, outre le désagrément d'avoir toujours près de moi des visages nouveaux, je sentais combien je serais obligé de faire attention à ne laisser échapper aucune parole qui pût me compromettre : bien sûr qu'on ne manquerait pas d'interpréter tout ce que je dirais dans le sens le plus défavorable, et d'en faire aussitôt après le rapport à la municipalité et aux administrations. L'idée d'une pareille inquisition me consternait ; la seule chose qui m'en consolât un peu, c'était l'espérance que mon logement paraîtrait fort désagréable à ces messieurs, et que leur intérêt personnel les engagerait à m'en faire donner un meilleur. Je ne me trompais pas ; ils se plaignirent si amèrement de l'obligation de passer vingt-quatre heures dans un pareil endroit, que quatre jours après, on m'en fit sortir.

J'en éprouvai d'autant plus de joie, qu'en me retirant la jouissance du petit passage, on avait mis une sentinelle à ma porte, sous prétexte que plusieurs chambres de prisonniers donnaient sur ce passage, et que toute espèce de communication avec eux devait m'être interdite ; aussi étais-je alors dans la gêne la plus étroite. On m'en retira, comme je viens de le dire, le quatrième jour, et ce fut pour me mettre dans une chambre qui au moins était propre et saine, mais dont la fenêtre était murée jusqu'aux trois quarts, et grillée dans le reste, ce qui la rendait fort sombre. Quant à la nourriture, elle était assez bonne, ainsi que le coucher ; un lit de sangle, un matelas, je n'en demandais pas plus. Ce qui me gênait beaucoup c'était la présence des municipaux et administrateurs, qui ne me quittaient pas un moment, et m'accablaient des questions les plus sottes et des propos les plus plats. La nuit même, ils venaient au moins deux ou trois fois me mettre une lanterne sous le nez, pour voir si je dormais. Une fois je leur en demandai vivement la raison ; mais ils me répondirent qu'ils ne faisaient en cela qu'exécuter les ordres qu'on leur donnait. Enfin, il fallait bien soumettre mon caractère peu patient à tous ces petits tourments.

J'oubliais de faire mention d'une circonstance qui n'était rien en elle-même, et qui me causa cependant plus de peines et d'inquiétudes que tout le reste. Le lendemain matin de mon entrée au Palais, Gamache profita de la permission qu'on lui avait accordée pour aller en ville me faire quelques emplettes, et me faire apporter ma malle ; à son

retour, je remarquai sur son visage un air d'effroi et d'inquiétude qui me frappa. Je ne pus pas alors lui en demander la cause, parce que le guichetier était là ; mais aussitôt que nous fûmes seuls, je m'empressai de l'interroger. « Ah ! mon Dieu, s'écria-t-il, qu'avez-vous fait ? nous sommes perdus ! quelle imprudence ! — Mais, Gamache, est-tu fou ? remets toi, et tâche de me conter ce qui t'afflige tant. » Au lieu de me répondre, il continua à soupirer, à se désoler, et me demanda ensuite si je connaissais le marquis de Villeblanche. Pour le coup, je le crus réellement fou. Je n'avais jamais connu M. de Villeblanche, et j'avais seulement ouï dire qu'il était émigré ; mais comment pouvait-il avoir le moindre rapport avec sa situation présente et le désespoir de Gamache ; c'est ce qu'il m'était impossible de concevoir. Lorsqu'il fut un peu remis, il me conta qu'en fouillant ma malle, un des administrateurs avait trouvé dans la poche de mes gilets, un petit papier sur lequel était écrit : *M. le marquis de Villeblanche, capitaine de la compagnie noble*, etc., *dans tel endroit*. Il ne put se rappeler le nom de ce corps, ni celui du lieu où il était. Après avoir lu ce papier tout haut, ajouta-t-il, l'administrateur le mit avec empressement dans sa poche, disant : « Diable, ceci est intéressant ; je m'en vais faire mon rapport à l'instant. » La première pensée qui me vint dans l'esprit fut qu'on avait glissé ce maudit papier dans ma poche, afin de donner de la vraisemblance à quelque calomnie dont on voulait se servir pour me perdre. Cette pensée n'était pas rassurante ; aussi je passai la

journée dans une inquiétude que je voulais en vain surmonter ou dissimuler, et que l'horreur du séjour où j'étais rendait encore plus pénible. Enfin, après avoir passé une partie de la nuit et de la journée suivante à me creuser l'esprit, je me rappelai qu'à l'armée de Dumouriez, j'avais occupé à Saint-Tron, la chambre où M. de Villeblanche[1] avait logé quelques jours avant ; que j'avais trouvé sur la cheminée une de ses cartes de visite, et que l'ayant mise par distraction, dans la poche d'un gilet que je portais alors, elle y était restée, parce que c'était un gilet d'hiver que je n'avais pas remis depuis. Cette découverte me fit plaisir, parce qu'elle me prouvait au moins que ce papier n'avait pas été fabriqué et glissé à dessein dans un de mes gilets ; mais elle était loin de dissiper toutes mes craintes ; car si (comme j'avais lieu de le croire), on voulait me faire condamner à mort par un tribunal, on pouvait se servir de ce hasard pour composer quelque calomnie, dont il me deviendrait d'autant plus difficile de me justifier, que l'histoire que j'avais à raconter ne paraîtrait pas vraisemblable, et que d'ailleurs je n'avais aucune preuve à donner à l'appui, ni aucun témoin à citer. Je savais très bien que devant un tribunal juste et raisonnable, je n'aurais rien à craindre ; mais comme je savais très bien aussi que ce ne serait pas devant un tribunal de cette espèce que l'on me traduirait,

[1] M. le marquis de Villeblanche, lieutenant-général des armées du Roi, amiral, etc., etc., servait dans la marine, et se trouva, en 1778, au combat d'Ouessant. Il était sur le vaisseau le *Saint-Esprit*, que montait le feu duc d'Orléans. (*Note des premiers éditeurs*).

j'avoue que cette bagatelle me causa les plus vives inquiétudes, et elles ne furent dissipées que lorsque étant interrogé un mois après, par le tribunal criminel et révolutionnaire de Marseille, je vis à mon grand étonnement qu'on ne me parlait pas de ce papier ; et cependant, je suis porté à croire, par la minutie de quelques-unes des questions qui me furent faites, que, si les juges en avaient eu connaissance, ils n'auraient pas manqué d'en profiter pour allonger et compliquer mon interrogatoire. Cette circonstance me fait croire que ce papier sera tombé dans les mains de quelque personne bien intentionnée à mon égard, ou que par un heureux hasard il aura été perdu.

Revenons maintenant à ma chambre murée et grillée. Le lendemain du jour où l'on m'y transféra, j'eus pour gardien un municipal dont la figure annonçait le jacobinisme. Après avoir gardé quelque temps le silence en me regardant d'un air sombre : « Y a-t-il longtemps, me dit-il, que vous n'avez reçu de nouvelles de votre frère aîné ? — Oui, fort longtemps ; la poste est maintenant assez inexacte, et cela me cause une grande privation. — Je vous conseille cependant de vous y accoutumer. — Pourquoi ? Aurait-on résolu de m'ôter la consolation de recevoir des nouvelles de mes parents ? — Oh ! non, ce n'est pas cela, mais vous ne pouvez pas ignorer ce qui vient de se passer. — Je l'ignore absolument, et je vous supplie de vous expliquer. — Eh ! bien, puisque vous voulez le savoir, votre frère nous a trahis, il a passé à l'ennemi. » En disant cela, il

tira de sa poche un journal, dans lequel je vis que mon frère était sorti de France en même temps que le général Dumouriez. Je fus étourdi par cette nouvelle que j'ignorais entièrement, malgré tous les soins que mon frère avait pris pour m'en instruire[1]. Dans le premier moment je crus y voir la cause ou le prétexte de mon arrestation et de ma perte, quoique j'aie depuis reconnu mon erreur à cet égard. Le municipal voyait ce qui se passait en moi, et semblait en éprouver le plaisir le plus vif. « Vous triomphez, lui dis-je en lui rendant son journal, et je veux bien compléter votre joie, en vous apprenant que vous avez mis le comble au malheur de ma situation présente. — Il me paraît, répondit-il, que vous êtes violent ; au surplus, j'aime mieux cela que la dissimulation ; et comme vous m'inspirez de la confiance, je vous dirai franchement que je ne suis nullement votre ennemi personnel, mais que je ne puis m'empêcher de haïr en général les ci-devant, car ils ont toujours été et sont encore les auteurs de tous nos maux. » Je ne répondis rien à ce beau discours, et je continuai à me livrer en silence aux réflexions les plus tristes. J'eus à essuyer bien souvent pareilles scènes de la part de ces messieurs, dont quelques-uns cependant paraissaient meilleurs que les autres ; aussi était-ce pour moi une véritable satisfaction lorsque le tour de ceux-là arrivait, et Gamache ne manquait

[1] Au moment de passer en Belgique, le duc de Chartres avait expédié à son frère Montpensier un courrier chargé de l'aviser des événements ; mais celui-ci, comme on l'a vu, ne parvint à Nice que trente heures après l'arrestation de Montpensier. G. L.

pas de dire : « Oh ! nous serons tranquilles ces vingt-quatre heures-ci : ce sont *des bons* qui sont de garde. » On m'accorda la permission de m'abonner chez un libraire, et d'envoyer chercher les livres que je voudrais, en exigeant seulement qu'ils fussent soigneusement examinés en entrant et et en sortant ; cette permission ne procura un grand adoucissement, quoique bien souvent mon esprit fût trop préoccupé pour que je pusse fixer mon attention sur des objets étrangers à mon infortune. Enfin, après avoir passé douze jours au Palais, tant dans le petit cachot que dans la chambre murée, on m'annonça que la Convention venait de décréter l'arrestation de tous les Bourbons restés en France, et leur translation dans les forts et les châteaux de Marseille ; que, de plus on les attendait à tout moment, et qu'à leur arrivée on me réunirait à eux, pour nous mettre tous ensemble dans un fort, où, me dit-on, nous serions fort bien. On ajoutait que ma mère avait obtenu, en considération de sa santé, la permission de rester dans une de ses terres. Ces nouvelles me causèrent un mélange de joie et de peine. L'idée d'être réuni à mon père, à mon frère Beaujolais, me faisait éprouver une vive satisfaction, mais cette satisfaction était bien altérée, quand je songeais à la circonstance et au lieu de notre réunion.

Pendant la nuit qui suivit le jour où l'on m'annonça ces nouvelles, je fus réveillé en sursaut vers une heure du matin, par un officier municipal, qui me dit assez brusquement de me lever et de m'habiller[1]. Je demandai la cause de cet ordre extraordinaire ; on me

répondit simplement de me dépêcher de m'habiller, et que je le saurais bientôt. J'obéis, car c'était le seul parti à prendre. On donna des ordres pour que la garde se préparât à marcher, et lorsqu'elle fut prête, on me fit sortir au milieu d'elle, entre deux officiers municipaux. Je respirai avec plaisir le grand air, quoique je n'en eusse été privé que douze jours; mais c'étaient les premiers jours de captivité, ils m'avaient paru bien longs. Nous étions sur le port, et nous marchions assez vite, sans que je susse où l'on me menait. Enfin, par la direction que nous prenions, je vis qu'on me conduisait au fort Notre-Dame de la Garde; et, lorsque nous y fûmes entrés on voulut bien m'apprendre que mes parents allaient y arriver, et qu'on nous avait fait marcher la nuit, afin de ne pas nous exposer au danger d'un mouvement populaire.

[1] « Le 23 (avril) à une heure et demie du matin, se sont présentés le Cen George Maneut, officier municipal, et les Cens Barthelemy, Robioli fils et J.-B. Roibon, notables de cette ville, lesquels ont mis sous notre responsabilité et sous la garde de la compagnie no 7... le Cen Antoine Egalité, fils cadet, et le Cen Louis-François Gamache, son domestique, qu'ils ont conduits depuis le Palais de Justice, sous l'escorte des compagnies nos 12 et 13, bataillon — légion — que nous avons requises, après les avoir remerciées de leurs soins..., etc. (*Revue rétrospective*, 1890. D'après les Archives des Bouches-du-Rhône.)

II

INTERROGATOIRES. — LE FORT SAINT-JEAN

(Mai 1793.)

Quelques heures après[1], j'eus la consolation d'embrasser mon père et mon frère Beaujolais, qui entrèrent dans ma chambre où j'étais avec ma tante et M. le prince de Conti. Des officiers de gendarmerie, des commissaires, des municipaux et des administrateurs, qui entrèrent en même temps, nous empêchèrent alors de nous communiquer réciproquement tout ce que nous étions si empressés d'apprendre. Ma tante et M. le prince de Conti se plaignirent de la fatigue et du sommeil qui les accablaient, et demandèrent qu'on les menât dans leurs chambres. En raison du sexe et de l'âge, ils eurent le choix qui leur appartenait. On n'assigna qu'une très petite

[1] « A quatre heures du matin, le susdit jour (23 avril) les citoyens Cailleux, Plaigeon (*sic*) et Laugier, commissaires du Conseil exécutif pour la translation des Bourbons, en compagnie du Cen Paris, président du département et du Cen Brémond, président du district de cette ville, ont mis sous notre garde et surveillance, dans le château de Notre-Dame de la Garde, les Cens Louis-Philippe-Joseph Égalité, Leodgard, son fils, la Cne Bourbon sa sœur, ayant avec elle la Cne Marie-Marthe Reinaud, et le Cen Conti, ayant avec lui les citoyens Hiacinthe-Ignace-Joseph Courvoisier et Pierre Jacquelin... etc. (*Revue rétropective* 1890. D'après les Archives des Bouches du Rhône.)

chambre à mon père, et on y plaça deux lits, l'un pour lui, l'autre pour Beaujolais ; la plus petite de toutes m'échut en partage. Lorsque tous ces arrangements furent faits, j'allai trouver mon père et Beaujolais dans leur chambre, et nous nous contâmes réciproquement tous les détails de notre arrestation. L'humeur égale et gaie de mon père me parut toujours la même, malgré ce qu'il venait de souffrir ; et trouvant en tout un motif de consolation : « Nous sommes au moins bien heureux, me disait-il, qu'on ne nous ait pas séparés. » Hélas ! on ne nous laissa pas longtemps jouir de cette consolation ; mais rien ne put ébranler la fermeté, ni même la tranquillité de celui qui éprouvait un revers de fortune aussi cruel. Quant à ma tante, voyant dans tout la main de Dieu, elle se résignait dévotement à son sort ; mais il n'en était pas de même de M. le prince de Conti ; ses frayeurs de la moindre chose, ses plaintes continuelles sur les plus petits désagréments [1], enfin

[1] « Aux citoyens administrateurs du département des Bouches-du-Rhône 24 avril an 2 de la République... Le citoyen Conti vient de nous faire appeler. Il est impossible de tenir dans sa chambre par l'épaisseur de la fumée qui fait cuire les yeux et la gorge. Son âge et ses infirmités l'y rendent encore plus sensible. Il a été obligé de s'habiller sur son balcon... »

Le lendemain, le prince écrivait lui-même aux administrateurs du département des Bouches-du-Rhône : « ... Je me crois permis, citoyen administrateur, étant traité avec une sévérité qui pourrait me faire présumer coupable (ce que je ne suis, n'ai jamais été et ne serai jamais) de vous demander communication du décret du 16, afin de pouvoir faire les réclamations que je croirai convenables... Au reste, citoyen, je vous ai fait représenter hier que le logement que j'occupe ici est inhabitable par la fumée ; j'ai été obligé de me réfugier dans un des corps-de-garde, ne pouvant rester dans la seule chambre que j'occupe..., etc. » (*Revue rétrospective* 1890. D'après les Archives des Bouches-du-Rhône.)

son costume de l'autre siècle auraient provoqué le rire de la personne la plus disposée à respecter son rang, son âge, et son malheur. Comme je ne l'avais jamais connu autrement que par des visites du jour de l'an, et les occasions assez rares où je le rencontrais à Versailles, il ne pouvait exister entre nous ni intimité ni confiance. Aussi débutai-je par quelques propos vagues sur le malheur de notre situation. « Ma foi, dit-il, elle n'est pas agréable, en effet, notre situation; monsieur votre frère a retiré son épingle du jeu, et il a très bien fait! Mais il nous laisse tous dans de vilains draps : car je suis bien aise de vous dire qu'on nous a déclarés otages; et savez-vous qu'il n'est pas gai d'être otages? »

Au surplus, je me trouvais assez bien dans cette nouvelle habitation; ma chambre, quoique extrêmement petite, était très claire, et je regardais cela comme un fort grand avantage, en sortant du sombre Palais. La promenade du fort était courte, mais on pouvait au moins y remuer les jambes, y prendre même assez d'exercice, en jouant à la boule, et c'était beaucoup. Outre cela, je lisais, je dessinais[1], j'écrivais; enfin j'avais la satisfaction de pouvoir passer la journée avec des êtres que je chérissais, et auquel je pouvais communiquer toutes mes pensées; comment n'aurais-je pas trouvé une grande différence entre cette situation et celle d'où je venais de sortir? Mais cette amélioration dans mon sort fut presque

[1] Avant 1848 la galerie du Palais-Royal possédait un tableau représentant le fort Saint-Jean, peint par le duc de Montpensier pendant sa captivité. G. L.

un malheur pour moi ; car elle fut de si courte durée ; qu'elle ne servit qu'à m'en rendre la perte plus sensible.

Ce fut environ trois ou quatre jours après notre arrivée au fort Notre-Dame, que, déjeunant tranquillement avec mon père et Beaujolais, nous fûmes interrompus par la visite de trois administrateurs, de l'officier de garde et de deux gardes nationaux avec leurs fusils, — la chambre était si petite qu'elle pouvait à peine les contenir. « Citoyens, dit un des administrateurs, nous sommes fâchés de vous interrompre, mais nous venons de recevoir un ordre qu'il faut que nous exécutions. Les membres de la famille Bourbon n'auront plus dorénavant la liberté de communiquer ensemble ; en conséquence, il faut que l'aîné de vos deux fils se retire sur-le-champ dans sa chambre et s'abstienne désormais de venir dans la vôtre. Quant au plus jeune, on lui permet de rester avec vous, mais il lui sera également défendu d'aller dans la chambre de son frère. » Cette déclaration nous pétrifia, et me mit la mort dans le cœur. « Mais au moins, leur dit mon père, ne pourriez-vous m'apprendre d'où vient cet ordre rigoureux, qui nous prive de la seule consolation qu'on nous eût laissée? — Je crois, répondit l'autre, que c'est en vertu d'un décret de la Convention ; mais je vous le répète, il faut s'y conformer à l'instant. Allons, citoyen, ajouta-t-il, en s'adressant à moi, obéissez à la loi ! — Votre loi, m'écriai-je, est barbare et tyrannique ; il serait bien moins cruel de nous faire fusiller ou guillotiner sur-le-champ, que de nous faire ainsi mourir à petit

feu. — Modère-toi, me dit mon père ; nous obtiendrons la révocation de cet ordre ; mais tâche, en attendant de t'y soumettre tranquillement, et crois que ton chagrin est vivement partagé par ton frère et moi. » Je leur pris la main à tous deux, et m'en allai sans rien dire, le visage baigné de larmes que je ne pouvais contenir. On mit une sentinelle à ma porte et une autre à celle de mon père ; mais par une inconséquence bizarre, on permit à Gamache[1] d'entrer dans nos deux chambres pour nous servir, sans songer, que par ce moyen, nous pouvions communiquer ensemble tant que nous voudrions. A l'heure du dîner, on vint me dire que j'avais la permission de manger avec mon père, mais que ce serait devant témoins, et qu'il y aurait toujours un officier présent à tous nos repas. Malgré la restriction, cette nouvelle me fit un plaisir extrême, et il fut encore augmenté par celui que je remarquai dans les yeux de mon père et de Beaujolais, lorsqu'ils me virent arriver. A voir notre joie réciproque, on aurait cru que nous avions été séparés pendant des années entières ; mais si nous ne l'avions pas été de fait, notre imagination nous en avait donné la crainte. Plus satisfaits, nous dînâmes, et nous nous séparâmes ensuite avec la consolation de penser que nous nous retrouverions encore le soir au souper.

Nous nous rencontrions souvent dans le fort, mais nous ne pouvions pas nous parler, ni même rester ensemble, et souvent les administrateurs ou les

[1] On n'avait pas permis à mon père d'emmener de Paris un seul domestique. (*Note de Montpensier.*)

municipaux nous ordonnaient de rentrer dans nos chambres, et de ne nous promener que les uns après les autres.

On ne peut se faire une idée du plaisir avec lequel ces messieurs exerçaient leur autorité ; aussi n'y avait-il presque pas de jours où ils ne nous fissent essuyer quelques vexations nouvelles. Tantôt, ils nous empêchaient de manger ensemble, malgré la permission accordée, tantôt ils faisaient assister à nos repas deux ou trois gardes nationaux avec leurs fusils ; mais leur plus grand plaisir était de nous faire rentrer dans nos chambres à tout moment, et sans autre motif que leur caprice. Ils étaient toujours relevés de garde toutes les vingt-quatre heures, ainsi que la garde du fort, qui était ordinairement composée d'une compagnie de garde nationale. C'était vers six heures du soir que ces messieurs arrivaient, et lorsque ceux que nous avions étaient traitables, nous craignions toujours de perdre au change. Leur premier soin en arrivant était de se faire présenter tous les malheureux Bourbons, les uns après les autres ; et souvent après les avoir bien considérés, ils ne les honoraient que d'un petit coup de tête, ou, tout au plus, d'un « Bonsoir, citoyen ».

Le 4 ou le 6 de mai [1], environ douze jours après notre translation au fort, nous vîmes arriver, dans

[1] Le 6 mai. C'est la date que portent les interrogations de la duchesse de Bourbon et du prince de Conti. Celui d'Égalité et de Beaujolais sont du 7, celui de Montpensier du 8. Une copie de ces interrogatoires se trouve aux Archives nationales (F^7 4389) ; la *Revue rétrospective*, 1890 en a publié le texte intégral d'après les Archives des Bouches-du-Rhône. G. L.

la matinée, une garde nombreuse, précédée de plusieurs municipaux et administrateurs en écharpe. Nous sûmes bientôt après que c'était pour nous mener au tribunal, où nous devions être interrogés. On nous signifia qu'on ne venait chercher que ma tante et M. le prince de Conti ; que mon père serait interrogé le lendemain avec Beaujolais, et que je le serais le surlendemain. Au bout de trois ou quatre heures on les ramena ; ma tante paraissait assez gaie, et M. le prince de Conti, d'un peu plus mauvaise humeur qu'à l'ordinaire. Le lendemain mon père subit un interrogatoire assez long, et Beaujolais qui n'avait alors que treize ans et demi, occupa aussi quelque temps la sellette.

Enfin, mon tour vint. C'était dans une église[1] que siégeait le tribunal. Ses membres étaient vêtus de noir, ayant sur la tête un chapeau à la Henri IV, orné de plumes noires, et autour du cou un ruban tricolore en sautoir. Ils étaient assis autour d'une table et affectaient une extrême gravité. Ils me tinrent environ une heure un quart sur la sellette. A chaque question, l'accusateur public, nommé G.[2] (qui depuis fit verser tant de sang à Marseille), se levait et disait à haute voix, d'un ton pédant et empesé : « Je requiers le président du tribunal criminel de demander au détenu, etc. » et il cherchait toujours à m'embrouiller et à me mettre en contradiction avec moi-même. Je n'étais nullement intimidé, mais impatient à l'excès.

[1] L'église Saint-Thomas. G. L.

[2] Giraud. G. L.

« Vous deviez, me dit-il entre autres choses, connaître les intentions liberticides de votre frère, puisque vous étiez toujours avec lui ; et ne saviez-vous pas que c'était vous rendre complice que de ne pas les dénoncer ? « Je répondis que je n'avais jamais eu connaissance de son projet de quitter la France, et que je pouvais assurer que la nouvelle m'en avait causé le plus grand étonnement. « Vous ne vous séparâtes donc de votre frère, que pour venir de concert avec lui, trahir la République dans le Midi pendant qu'il la trahissait dans le Nord ? — Cette demande m'apparait telle qu'il m'est impossible d'y faire aucune réponse. Vous me permettrez donc, citoyen de me borner à vous observer que, dans le cas où j'aurais trahi ou voulu trahir la République, je ne serais certainement pas maintenant devant votre tribunal. » Je m'attendais toujours à la production du petit papier de M. Villeblanche ; mais, comme je l'ai déjà dit plus haut, il n'en fut fait aucune mention, et après avoir répondu à toutes les sottes questions qu'il plut à ces messieurs de me faire, et signé le procès-verbal de mon interrogatoire, je fus reconduit au fort Notre-Dame, comme j'en avais été amené.

Quelques jours après, nous fûmes témoins d'une scène qui n'était point de nature à nous égayer. Un des administrateurs de garde, inquiet d'une dénonciation qu'on venait de faire contre lui, ou peut-être fatigué des peines de la vie, conçut le projet d'y mettre un terme, et choisit pour son exécution, le fort où nous étions détenus. Le coup de pistolet qui termina sa vie et qui fut tiré très près de nous, fut

immédiatement suivi des cris : « A la garde, à la garde ! on vient d'assassiner un administrateur ! » Nous fûmes aussitôt enfermés très brusquement[1]. Enfin, au bout d'une demi-heure, on vint nous annoncer que nous pouvions nous promener dans le fort comme auparavant, et que *le défunt administrateur s'était assassiné lui-même*.

Vers le 22 ou le 23 mai, nous vîmes arriver une garde beaucoup plus nombreuse qu'à l'ordinaire, et des municipaux. Nous fûmes d'abord (selon la coutume qu'on observait toujours en pareille occasion), renfermés sur le champ dans nos chambres ; et ce ne fut qu'environ une heure après que j'appris qu'on venait de mener mon père dans la tour du fort Saint-Jean. [2] Beaujolais, qui (comme je l'ai déjà dit) n'avait pas été séparé de lui jusqu'alors, fit les plus grandes instances pour qu'on lui permît de l'accompagner encore ; mais on s'obstina à le lui refuser. Seulement on nous déclara que nous pourrions rester ensemble pendant l'absence de mon père. Je trouvai Beaujolais

[1] On conçoit la sensation qu'on éprouve, en se voyant renfermer au premier bruit d'un assassinat ! C'est là un des mille et un accessoires du tourment principal. (*Note de Montpensier.*)

[2] « Le 27 de ce mois, écrit-on de Marseille, Philippe d'Orléans a été transféré au fort Saint-Jean. Cette translation s'est faite aux flambeaux. Un corps d'armée de douze cents hommes l'accompagnait. Il n'a pas dû se louer beaucoup des témoignages d'estime que le peuple lui a donné pendant son trajet. Il a été placé dans une chambre sans aucune décoration ; il a pu remarquer que, sur les murs de sa prison, étaient des emblèmes sinistres, ouvrages des prisonniers qui l'ont précédé dans cet asile. Il n'a vue que sur la mer, encore faut-il qu'il monte sur une chaise, et il ne l'aperçoit qu'à travers des barreaux très épais ; il paraît affecté de sa nouvelle situation. » (*Moniteur*, 10 juin 1793.)

tout en larmes ; il me dit qu'il craignait qu'on n'eût de bien mauvaises intentions contre mon père ; car on l'avait emmené avec une dureté extrême, et placé au milieu d'une garde très nombreuse, que cependant il avait l'air presque aussi tranquille qu'à son ordinaire, et l'avait chargé de m'embrasser de sa part. Ce récit me déchira le cœur. Je partageai sincèrement les inquiétudes de Beaujolais ; mais comme j'étais le plus âgé et que par conséquent je devais être le plus raisonnable, je tâchai de le consoler. Nous restâmes huit jours ensemble, et ce fut pour nous un un grand adoucissement, surtout pour moi, qui venais de passer un mois et demi tout seul.

Au bout de ces huit jours, on vint nous annoncer que les Bourbons (c'est-à-dire ma tante, M. le prince de Conti, Beaujolais et moi) allaient être transférés au fort Saint-Jean. En effet, vers cinq heures après midi, nous vîmes arriver au pied du mont Notre-Dame un bataillon d'environ cinq cents hommes, dont l'unique destination était d'escorter une femme un vieillard, un jeune homme de dix-sept ans et un enfant de treize ans. On nous assura que c'était pour notre sûreté. On nous plaça au milieu du bataillon, chacun de nous flanqué à droite et à gauche de deux administrateurs ou municipaux, qui nous tenaient les bras et ne voulaient jamais nous lâcher un seul moment. Cette marche fut longue et pénible, tant à cause de la chaleur qui était très forte, que de la foule énorme qui nous arrêtait à chaque pas malgré notre nombreuse escorte, en nous saluant de temps en temps d'épithètes insultantes. Enfin, nous arrivâmes au

bout de deux heures au fort Saint-Jean. Celui qui nous aurait dit en passant le pont-levis que nous ne le passerions que trois ans et demi après, nous aurait donné la nouvelle la plus affreuse que la certitude de notre arrêt de mort, et cependant il aurait dit la vérité. On aurait pu rendre la prédiction encore plus terrible en ajoutant que, quoique je fusse destiné à repasser ce pont avant l'expiration des trois ans et demi, ce ne serait que pour y rentrer l'instant d'après, et pour y éprouver un redoublement de rigueur et de peine. Quoique je ne sois nullement partisan de l'optimisme je maintiens que cette impossibilité de lire dans l'avenir, jointe à la consolante espérance qui ne cesse presque jamais de nous flatter, sont deux bienfaits du ciel, sans lesquels les hommes ne seraient pas en état de supporter le fardeau de la vie.

Nous entrâmes donc au fort Saint-Jean. Après avoir traversé une petite cour sombre, nous tombâmes dans l'obscurité la plus parfaite, en passant sous une longue voûte, qui menait à la partie du fort où se trouvaient les logements destinés à ma tante et à M. le prince de Conti. Ces logements me parurent assez bons, quoiqu'ils fussent petits, et l'idée qu'on allait nous en donner de semblables me causa un moment de joie ; mais cette joie fut de courte durée, comme on va voir. A peine ma tante et M. le prince de Conti furent-ils entrés dans leur logements qu'on cria : « Maintenant, citoyens, il faut conduire les deux jeunes d'Orléans à la tour ! » Aussitôt fait que dit. Nous voilà au pied de l'infernale tour, dans laquelle nous restâmes onze mois consécutifs ! On

ouvrit une grille, et nous montâmes un petit escalier tournant, étroit, noir et infect ; il n'y pouvait tenir qu'une personne dans la largeur, et les municipaux et gardes nationaux s'y précipitèrent avec tant d'empressement que nous étions au moment d'étouffer. Lorsque nous eûmes monté une douzaine de marches, un de ceux qui étaient devant moi me poussa violemment en arrière, en criant : « C'est en bas qu'il faut mettre l'aîné ! » — Non, cria-t-on d'en bas, c'est en haut avec son père. — Eh ! non, vous dis-je, c'est le petit qu'on met avec son père : l'aîné doit être enfermé en bas. » Pendant cette discussion, je jouais exactement le rôle d'une balle entre deux raquettes. Je pris cependant la liberté d'observer que pour peu qu'on fît durer la discussion, on pourrait me mettre au plus bas possible, car j'étouffais. Heureusement ils étouffaient aussi ! Ils se déterminèrent donc ; ceux d'en haut l'emportèrent ; et en conséquence, on me fit redescendre quelques marches ; puis, après avoir ouvert deux énormes portes à triples verrous, on me fit entrer dans mon cachot. L'obscurité, la puanteur et l'horreur de ce séjour me forcèrent à m'écrier, comme Gamache au Palais : « Quoi ! c'est ici ? » Au surplus, cette exclamation était si naturelle, si involontaire, que non seulement Gamache, mais encore mon malheureux père, Beaujolais, et depuis M. le prince de Conti exprimèrent tous, de la même manière et dans les mêmes termes le mélange d'étonnement et d'effroi dont ils furent saisis à l'aspect de cet affreux séjour. A cette première sensation succéda en moi une sorte d'abattement ou d'étourdissement

stupide qui, sans être un évanouissement complet, m'ôta, pendant quelques minutes la faculté de penser, et d'apercevoir ce qui se passait autour de moi. Je fus tiré de cette espèce de léthargie par le bruit des verrous qu'on fermait ; aussitôt je m'écriai : « Citoyens, ouvrez-moi, de grâce, un moment ; j'aurais quelque chose à vous dire. » On eut la bonté d'entr'ouvrir la porte ; un des administrateurs me demanda ce que je voulais. « Que vous me disiez par quels ordres et pour quel crime vous me mettez dans un horrible cachot comme celui-ci. — C'est par ordre de la Convention. — Et combien de temps dois-je y rester ? — C'est ce que nous ignorons, bonsoir, citoyen. » Et, pour éviter d'autres questions, il s'empressa de refermer tous les verrous. Je restai donc seul entre quatre murs noirs comme la cheminée la plus enfumée, et surmontés d'une sombre voûte, ne recevant dans cet espèce de tombeau, que la clarté qui pouvait pénétrer entre deux soupiraux, dont la plus grande ouverture était de deux pieds carrés sur trois d'épaisseur, et qui étaient obstrués par trois rangs de barreaux et une grille. Il était sept heures du soir, et l'obscurité de ma nouvelle demeure paraissait complète ; cependant, il faisait encore jour au dehors, les terribles barreaux se détachaient sur un fond clair d'une manière vraiment cruelle.

Je m'assis par terre, car on ne m'avait encore donné ni chaises, ni table, ni lit (tous ces objets ne me furent donnés qu'ensuite) ; et la cruauté du traitement qu'on me faisait essuyer m'inspira une colère qui m'empêcha de me laisser accabler par l'horreur de

ma position. Je restai environ une heure et demie sans bouger de place, le dos appuyé sur la muraille, quoiqu'elle fût fort humide. Au bout de ce temps, j'entendis avec quelque plaisir les grosses clefs qu'on introduisait dans les serrures et les verrous qu'on ouvrait. Je me levai aussitôt; mais j'eus quelque temps à attendre, avant de savoir ce que c'était; car il fallait six ou sept minutes pour ouvrir mes terribles portes. Enfin je vis apparaître à la clarté d'une lanterne, mon fidèle Gamache, suivi de ma malle, de deux lits de sangle, et de quelques chaises. Cette vue me causa une grande joie. Il fallut d'abord laisser un libre cours à tous les « mon Dieu ! mon bon seigneur Dieu ! » et autres exclamations dont l'honnête Gamache était toujours prodigue en ces sortes d'occasions. Il se remis cependant peu à peu; et passant de la douleur à l'indignation : « Il faut convenir, dit-il, que ce sont de *vilains moigneaux* (autre expression favorite) que les gens qui vous mettent ici sans que vous leur ayez jamais rien fait ! » Je convins de la justesse de sa réflexion, et je l'assurai qu'elle m'avait déjà frappé; mais que, malheureusement, ces *vilains moigneaux* étant les plus forts, ils devaient avoir raison. « Ah ! patience, patience, il ne l'auront pas toujours; ils tâteront du cachot, et, Dieu merci, personne ne les plaindra. — Je le crois comme toi, mon pauvre Gamache. Mais, dis-moi, pourquoi es-tu venu si tard ? et comment as-tu pu obtenir la permission d'entrer ici ? — Je suis venu tard parce qu'il a fallu qu'on fouillât votre malle et tout ce qu'elle contenait, et ensuite qu'on décidât s'il me serait permis d'être

encore auprès de vous. On me l'a permis, mais je crois qu'ils ne me laisseront plus sortir; c'est-à-dire que si je sors, ils ne me laisseront plus rentrer. » Je l'assurai que j'aimais mieux être seul que de le voir s'ensevelir ainsi pour moi dans cet horrible lieu, mais il me déclara qu'il était décidé à ne me quitter qu'à la mort, et qu'il pensait que c'était en pareil cas qu'on pouvait reconnaître les bons serviteurs. C'était en effet un excellent serviteur que le bon Gamache. Il me quitta quelques mois après; mais ce fut pour accompagner mon malheureux père, lorsqu'on le conduisit à Paris[1] : car, comme je l'ai déjà dit, on ne lui avait pas permis d'avoir un seul de ses domestiques, et je m'empressai de lui donner Gamache. Depuis lors, je m'opposai moi-même formellement à ce qu'il quittât sa femme et ses enfants pour venir me rejoindre en prison.

Revenons maintenant à l'affreuse et sombre tour. Le soir, on nous apporta à souper; mais nous n'avions pas encore de table et nous fûmes obligés de manger sur nos genoux. L'appétit, comme on peut le croire, n'était pas bien brillant en pareille circonstance. Le lendemain, le peu de jour que nous recevions des soupiraux à travers trois rangs de grilles, fut cependant suffisant pour nous laisser voir toute l'horreur de notre nouvelle demeure. Indépendamment de la couleur des murailles et de la voûte, qui, comme je l'ai déjà dit, était absolument noire, on distinguait çà et là dans le mur d'énormes anneaux de fer, destinés à

[1] On trouvera plus loin le récit de ce voyage par Gamache lui-même. G. L.

enchaîner les criminels dont on redoutait la fureur, ou contre lesquels on voulait user de la plus grande rigueur. Cette vue était triste sans doute, mais bien analogue à tout le reste; car l'obscurité qui régnait perpétuellement dans ce lieu, le peu d'air qui pouvait y circuler étant infecté par les latrines, dont on n'était séparé que par une petite porte très mince; tout, enfin, contribuait à accabler l'esprit et le corps de la manière la plus cruelle. C'était toujours des administrateurs ou des municipaux qui venaient ouvrir la porte chaque fois qu'on m'apportait à manger. Lorsqu'ils entrèrent le matin, en accompagnant mon déjeuner je les pris à témoin de l'horreur du lieu où ils me tenaient, et de la barbarie d'un pareil traitement. « Nous n'y pouvons rien, me dirent-ils, mais faites une pétition aux corps administratifs. » J'en fis une, j'en fis dix; mais ce fut en pure perte et je m'en doutais d'avance. On continua du reste à me permettre d'avoir des livres, qui étaient pour moi une ressource bien précieuse. On me donna une table, et on me dit de plus que, quand j'aurais besoin de quelque chose, je n'aurais qu'à frapper fortement à la porte, et que la sentinelle, qui était au bas de l'escalier, ferait aussitôt avertir l'officier de garde et les administrateurs. Je ne profitai que le plus rarement possible de cette faveur; car j'éprouvai que lorsque la sentinelle, l'officier et l'administrateur étaient de mauvaise humeur, ce qui arrivait presque toujours, il fallait essuyer un dur et pénible refus.

Nous étions alors au milieu de l'été, et les chaleurs de Provence étaient difficiles à supporter dans un

cachot, où l'air ne pouvait jamais se renouveler. Nous passions la journée en chemise, malgré la grande humidité de notre triste demeure. Ce fut en vain que nous essayâmes d'y brûler des sarments pour la rendre plus saine, la fumée nous suffoquait tellement qu'il fallut y renoncer. Pour remédier à l'infection des latrines, Gamache brûlait du sucre, et je me faisais apporter des fleurs que je conservais dans l'eau, et que j'avais continuellement sous le nez. Souvent accablés par la chaleur, et le besoin de respirer un peu d'air pur, nous nous élancions chacun de notre côté à notre soupirail, le visage collé aux barreaux, nous humions de toutes nos forces la très petite quantité d'air qui pouvait nous parvenir. Je lisais toute la journée et Gamache aussi, mais il commençait ordinairement par le second volume et m'assurait que cela lui était égal. Il me faisait souvent part de sa lecture et m'amusait par les quiproquo qu'il faisait à tout moment. Le soir, aussitôt qu'on apportait de la lumière, nous nous mettions à jouer au piquet, jusqu'au souper, c'est-à-dire pendant deux ou trois heures, après quoi, nous nous couchions, et nous restions au lit aussi longtemps que nous pouvions le supporter.

Le premier jour on m'accorda la permission d'aller voir mon père, dont la prison était au-dessus de la mienne; je ne l'avais pas vu depuis qu'on l'avait transféré du fort Notre-Dame au fort Saint-Jean. Je le trouvai changé; on l'avait laissé manquer des choses les plus nécessaires, et d'ailleurs, la privation d'air et de mouvement était pernicieuse pour lui qui était

habitué à faire beaucoup d'exercice et à être toujours dehors. Beaujolais était avec lui depuis la veille au soir; leur cachot était moins sombre que le mien, et cependant affreux; nous dînâmes ensemble ce jour-là, et, malgré les témoins, ce fut pour nous une grande consolation; aussi s'empressa-t-on de nous la retrancher dès le lendemain; et, à dater de ce jour, je passai trois mois sans voir mon père, quoique pendant ce temps, je fusse immédiatement au-dessous de lui. Je ne restai pas tout à fait aussi longtemps sans voir Beaujolais, comme je le dirai dans la suite.

Les administrateurs se relevaient tous les soirs, et tous les soirs aussi ils venaient nous montrer à leurs successeurs, qui souvent ne nous faisaient pas l'honneur de nous dire un mot et s'en allaient après nous avoir bien examinés.

Pour moi, occupé à ma partie de piquet avec le fidèle Gamache, je n'avais l'air de faire attention à eux que lorsqu'ils m'adressaient la parole; car je reconnus bientôt l'impossibilité d'obtenir d'eux aucune amélioration à mon sort, et je me déterminai à ne l'attendre que de quelque événement aussi heureux qu'imprévu; mais, comme je l'ai dit, indépendamment du tourment principal, il fallait à tout moment essuyer quelque nouvelle vexation qui rendait ma situation cent fois plus affreuse. Un soir, entre autres, au moment où on m'apportait à souper, un grand nombre de gardes nationaux entrèrent en même temps, et se postèrent tout près de moi, en me regardant avec cette curiosité insultante qu'il est si difficile de supporter patiemment. Comme j'attendais qu'ils s'en allassent

pour commencer à manger, ils me déclarèrent qu'ils ne s'en iraient que lorsque mon souper serait fini; qu'ainsi si je n'avais pas faim, je n'avais qu'à le dire. Je leur observai que jusqu'alors on m'avait permis de manger seul, et au moment où cela me convenait; mais que, si on voulait me retirer cette permission, je devais me soumettre à cette nouvelle gêne, et que bien certainement leur présence ne me ferait pas perdre une seule bouchée de mon repas. Effectivement, je me mis à souper, et j'affectai de manger de bon appétit. Mon sang-froid les contraria; et, pour parvenir à m'impatienter, un d'eux me dit : « N'étais-tu pas avec le traître Dumouriez? — Comme vous n'avez aucun droit de m'interroger, vous trouverez bon que je ne vous fasse aucune réponse. — Oh ! va, s'écria-t-il avec fureur, je sais bien qui tu es, je sais que tu es un traître, tonnerre de Dieu ! nous te tenons, etc., etc. » Quelques-uns de ses camarades ne lui laissèrent pas le temps d'achever ce discours, et l'emmenèrent en blâmant son emportement. Telles étaient les scènes qui, plus ou moins fortes, se renouvelaient à chaque instant.

Cependant, une quinzaine de jours après mon entrée dans la tour, j'appris une nouvelle qui me donna beaucoup d'espoir; mais cet espoir ne fut malheureusement pas de longue durée. Un officier de la garde nationale, bavard, mais bien intentionné, ayant été chargé par les administrateurs du soin d'escorter mon déjeuner, et d'ouvrir *ma porte* (car on n'en fermait plus qu'une qui avait trois énormes verrous, et, certes, c'était assez), après m'avoir fait une mine très

gracieuse, trouva le moyen de rester seul un moment avec moi et Gamache, et de me dire à la hâte : « Soyez tranquille, vos maux ne dureront pas longtemps, car nous n'obéissons plus aux décrets de la Convention. » Cette nouvelle me causa autant d'étonnement que de joie ; je voulus lui demander quelque explication sur une chose si incompréhensible pour moi, car je n'avais aucune idée des événements du 31 mai, ni par conséquent du parti que venaient de prendre les villes de Marseille, de Toulon, Lyon, Nîmes et Bordeaux, mais il s'en alla bien vite en me faisant signe qu'il lui était impossible de m'en dire davantage. « Mais si vous n'obéissez plus aux décrets de la Convention, disais-je en moi-même, pourquoi donc nous retenez-vous ici ? Pourquoi faites-vous encore plus contre nous, que ce qu'elle a ordonné dans son décret à notre sujet, puisqu'elle n'y parle que d'un fort, et que vous nous retenez au cachot ? » Je résolus de leur faire cette simple question ; mais j'attendis pour cela que l'officier fût relevé, afin qu'on ne lui reprochât par sa confidence. J'attendis aussi le tour de quelque administrateur qui eût un peu meilleure mine que les autres, c'est-à-dire qui eût l'air mieux intentionné (et la nécessité me rendait assez bon physionomiste) ; enfin, au bout de quelques jours, je crus pouvoir hasarder ma demande, en commençant cependant par tâter le terrain : « Citoyen, lui dis-je, vous conviendrez que ce lieu-ci n'est guère fait pour un homme qu'on ne peut accuser de rien : permettez-moi de vous demander si la Convention a rendu quelque nouveau décret à notre égard ? — Non,

citoyen, d'ailleurs nous ne reconnaissons plus son autorité. — mais pourquoi donc vous retenez-vous en prison ? — Vous y êtes par un décret du 8 avril, et ce n'est qu'aux décrets postérieurs au 31 mai que nous avons résolu de ne plus obéir. — Mais ce décret du 8 avril porte seulement que nous serons détenus dans les châteaux de Marseille; il n'y est nullement question de cachot. — Pardonnez-moi; quelques jours après le 8 avril, la Convention rendit un autre décret, qui ordonnait que vous fussiez mis au secret, chacun séparément, et sans qu'on vous laissât la moindre communication avec qui que ce fût. — Mais au moins, convenez que ce décret pourrait être exécuté d'une manière plus humaine. — Je conviens que votre situation est cruelle; mais malheureusement je n'y puis rien; faites une pétition aux corps administratifs. — Ah! plus de pétition! j'en ai fait mille, et une seule aurait suffi, si l'on avait eu l'intention de me rendre justice. — Faites-en encore une, ne vous lassez pas, vous n'avez rien de mieux à faire dans ce triste séjour, et ce n'est qu'à force de demander qu'on obtient. Les corps administratifs sont maintenant renouvelés, et mieux composés qu'auparavant; j'appuierai votre demande de tout mon pouvoir, mais je vous préviens que ce pouvoir est bien peu de chose, car la voix des honnêtes gens est toujours étouffée par celle des intrigants. Il faut que je vous laisse maintenant, et je suis bien sûr qu'on me fera des reproches d'avoir causé si longtemps avec vous; au surplus, je n'ai fait que mon devoir, et je ne crains ni leurs reproches ni leurs dénonciations. Adieu, citoyen; ne vous livrez

pas au désespoir, et comptez sur mon sincère désir de vous être utile. » J'y comptai, ainsi que sur la nullité de ses efforts, et je ne me trompais point. Mais au moins de semblables propos mettaient un peu de baume dans le sang, aussi avions-nous rarement cette jouissance. « Ah ! le brave homme, disait Gamache ; le bon saint homme ! si tous étaient comme lui, vous ne resteriez pas longtemps ici, c'est bien sûr ! Je voudrais bien au moins qu'il fût toujours de garde, au lieu de ses vilains geôliers, dont on ne peut tirer une parole, et qui ne vous regardent qu'en fronçant le sourcil. » C'était, comme disait Gamache, un bon saint homme ; mais de même que tant d'autres gens bien intentionnés, se mourant toujours de peur d'être dénoncés, et souvent cette peur fait commettre autant de cruautés que la scélératesse ! D'ailleurs, quoique à la vérité les sections de Marseille se fussent prononcées contre la Convention, elles étaient menées par ce qu'on appelait alors le parti Brissotin, et il y avait parmi les chefs de ce parti, des hommes qui ne valaient guère mieux que les Jacobins, et qui auraient probablement déployé la même scélératesse, s'ils avaient été aussi puissants ; telle est au moins mon opinion ; mais ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'ils nous tinrent au cachot comme l'avaient fait les Jacobins et nous traitèrent en tout point, avec la même cruauté et la même injustice.

III

SURCROIT DE RIGUEURS. — SÉPARATION. — LE DUC D'ORLÉANS QUITTE MARSEILLE.

Juin-octobre 1793.

Ce que j'avais prévu à l'égard de l'inutilité d'une nouvelle pétition ne se vérifia que trop. On ne daigna pas s'en occuper le moins du monde, et même mon sort, au lieu de s'adoucir ne fit qu'empirer. Ce fut à peu près vers ce temps que nous éprouvâmes un surcroît de rigueur, qui, indépendamment de la gêne extrême qu'il nous occasionna, était très propre à augmenter les tourments de l'esprit. Nous vîmes paraître un jour, à une autre heure que celle à laquelle on nous apportait ordinairement nos repas, deux administrateurs en écharpe, dont la mine n'annonçait rien de bon ; ils déclarèrent d'un ton sinistre, qu'ils étaient chargés d'une mission assez désagréable, mais que leur devoir les obligeait à remplir. Ce début n'était pas du tout rassurant, d'autant plus que je connaissais l'un d'eux pour un Jacobin forcené. « Il faut, ajoutèrent-ils, que nous vous ôtions tous les couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs et pointes de quelque espèce que ce soit, dont vous pourriez être munis. — Mais, citoyens, leur dis-je, de pareilles

précautions ne se prennent jamais qu'envers des gens dont on fait le procès, et encore quand on peut craindre de leur part des tentatives sur leur existence. Suis-je donc dans ce cas? — Si l'on faisait votre procès, vous en seriez instruit, et quant au reste, nous ne pouvons rien vous dire, nous ne connaissons que nos ordres. — Exécutez-les donc, je n'ai pas la folle prétention de m'y opposer le moins du monde ; mais, dites-moi, comment pourrais-je me raser, couper ma viande, etc., etc.? — Tout ce que nous allons prendre maintenant sera déposé dans une cassette dont vous aurez la clef, et que les administrateurs de garde auront entre les mains ; ils vous la remettront quand vous en aurez besoin, mais vous ne pourrez en faire usage que devant témoins. » Je dis à Gamache, qui était déjà devenu d'une pâleur mortelle, de donner mes rasoirs, couteaux, etc., etc., à ces deux citoyens. Il s'acquitta de la commission avec peu d'empressement et beaucoup de soupirs ; après quoi ces messieurs me dirent qu'il serait nécessaire pour la forme qu'ils fouillassent partout eux-mêmes, et jusque dans mes poches. L'idée de cette insulte me révolta. — Eh ! quoi, leur dis-je, ma parole de ne rien garder ne vous suffit pas ? — Oui, répondit l'un d'eux, si vous voulez nous la donner. » Je le fis et ils s'en allèrent. Je m'attendais à une scène de lamentations de la part du bon Gamache, et je ne me trompais pas ; elle fut même du genre le plus tragique, et en effet, la chose n'était ni gaie ni de bon augure. Mais c'est en pareil cas qu'on doit se préserver de l'abattement, si l'on ne veut pas

souffrir mille fois davantage : Dieu, merci, j'ai toujours eu assez de force pour cela et la perspective de la mort n'a jamais troublé mon repos. Le pauvre Gamache aurait peut-être été de même à ma place, mais l'impression qu'on éprouve lorsqu'on est soi-même menacé d'un danger est bien différente de celle que cause le danger d'un être auquel on s'intéresse vivement. Dans ce dernier cas, on a le cœur d'autant plus déchiré qu'on veut cacher son inquiétude à celui qui en est l'objet, et cela seul est vraiment un martyre.

Après la sortie des administrateurs, nous fûmes pendant quelque temps sans proférer une seule parole ; je regardai Gamache, et je vis son visage se décomposer de plus en plus. « Gamache, lui dis-je alors, tu es sûrement malade ? jamais je ne t'ai vu si pâle. — En effet, je ne me sens pas trop bien ; mais je m'en vais tâcher de respirer l'air, et je serai bientôt mieux. » En disant cela, il alla s'établir devant le soupirail, la tête contre les barreaux, de manière qu'il me tournait le dos ; mais un moment après, je m'aperçus au mouvement de ses épaules qu'il pleurait à chaudes larmes. « Pourquoi donc pleures-tu ? — Je ne pleure pas, me répondit-il en sanglotant. » Si j'avais été moins ému moi-même, cette réponse m'aurait fait rire. « Je vois que tu pleures, lui dis-je, mon bon Gamache, et tu as tort de vouloir me cacher un chagrin qui ne me prouve que ton attachement. — Hélas, me répondit-il, ce n'est pas l'inquiétude qui me fait pleurer ! car enfin qu'oserait-on vous faire ? Mais de vous voir traiter comme un criminel, ah ! c'est trop fort ! » Et il se

mit à fondre en larmes. « Mais pourquoi te désespérer, lorsque tu me vois tranquille ? Sois sûr, que ce misérable enlèvement de choses qui me sont journellement nécessaires, n'est qu'un nouveau tourment inventé tout à l'heure par ces messieurs, et il ne faut pas se désoler. » Mon discours eut tout l'effet que je pouvais désirer. Mon fidèle compagnon se remit bientôt ; il essuya ses larmes ; et selon notre coutume, dès qu'on nous eut apporté de la lumière, nous commençâmes notre partie de piquet. Elle fut interrompue par la visite journalière des administrateurs et de l'officier de garde, qui examinèrent tous les barreaux de nos grilles l'un après l'autre, en les faisant sonner avec leurs cannes, pour voir s'il n'y en avait pas de limés. Je ne pus m'empêcher de lever les épaules, en voyant cette opération, et sans leur dire un seul mot, je continuai ma partie. Ce redoublement de précautions me faisait croire qu'ils avaient nécessairement de très mauvaises intentions à mon égard ; car on ne traite pas de la sorte un homme qu'on veut seulement priver de la liberté ; et ils n'avaient jamais rien fait de tout cela, depuis trois mois que nous étions en prison. Au surplus, j'étais déjà résigné à tout ; mais une chose qu'on m'assura être de pur hasard me fit quelques jours après une impression très forte, et que je n'oublierai jamais. Un matin, tandis que je me livrais à des réflexions assez noires, j'entendis ouvrir un des verrous de ma porte ; ce n'était pas l'heure ordinaire des visites, et cette circonstance suffit, quand on est en prison, pour exciter un désir très vif de savoir ce dont il s'agit. Ma curio-

sité fut bientôt tristement satisfaite. La porte s'ouvre, et je vois un prêtre en longue soutane, qui dit à ceux qui lui avaient ouvert : « Vous pouvez refermer ; je resterai ici quelque temps. » J'avoue que je ne doutai pas que ce ne fût un prêtre qu'on m'envoyait pour me préparer à mes derniers moments ; et cela y ressemblait assez. « Que ma visite ne vous fasse pas de peine, me dit le prêtre en s'avançant ; je ne viens que pour tâcher de vous consoler en causant avec vous. Je suis curé de Saint-Laurent, j'ai la confiance de votre tante, et c'est à sa recommandation que je suis venu vous voir. » Il me dit de plus qu'il était autorisé à visiter toutes les prisons, et me répéta qu'il espérait que sa visite ne me déplairait pas. Je l'assurai que comme simple visite, elle me faisait grand plaisir ; mais je lui avouai que la vue de sa soutane était un peu inquiétante pour quelqu'un qu'on tenait au cachot, et envers lequel on usait de toutes sortes de rigueurs. Il me certifia que, loin d'avoir l'intention de m'entretenir d'idées tristes, le seul but de sa démarche était de me distraire et de me consoler. En effet, pour ne me laisser aucun doute à ce sujet, il me tint plusieurs propos dont la gaîté m'étonna ; ce n'était pas de la gaîté que je lui demandais ; mais je tâchai de savoir de lui la cause du redoublement de rigueur que je venais d'essuyer. Il me protesta qu'il ne savait rien du tout à cet égard, m'exhorta à la patience, me parla ensuite de choses assez indifférentes, et au bout d'une demi-heure me quitta. Je ne le revis que deux ans après, il venait de Rome, où il avait rétracté son serment

de prêtre constitutionnel, et obtenu le pardon du pape. Il renouvela sa rétractation à Marseille, à cette même époque, c'est-à-dire en 1796.

Mon père, ayant vainement sollicité la permission de prendre l'air, ne fût-ce qu'à la porte de la tour, la demanda pour Beaujolais, dont la santé commençait à se ressentir de cette étroite réclusion, et dont l'âge ôtait tout prétexte à un refus. En effet, il l'obtint, à condition qu'un des administrateurs ne perdrait pas Beaujolais de vue. On venait le chercher dans la journée, on lui laissait prendre l'air deux ou trois heures, et on le ramenait ensuite dans leur cachot. Il demanda plusieurs fois, avec instances, qu'on lui accordât la permission de venir me voir ; mais elle lui fut toujours refusée. Comme il était enfermé au-dessus de moi, il fallait pour sortir qu'il passât devant ma porte, et jamais il ne manquait de me crier : « Bonjour, Montpensier ; comment te portes-tu ? » On ne peut pas se faire une idée de l'impression que me causait sa voix, et de la peine que j'éprouvais quand je passais un jour sans l'entendre ; car, quelquefois on lui défendait même de m'adresser ce peu de mots ; on le pressait toujours tellement, qu'il avait à peine le temps d'entendre ma réponse. Un jour, cependant, ayant obtenu de ne rentrer qu'au moment où l'on m'apportait le dîner, il se glissa à la suite du porteur de panier, et, malgré les administrateurs qui voulaient le retenir, s'élança dans ma prison et vint m'embrasser. Il y avait six semaines que je ne l'avais vu, et six cruelles semaines. Ce moment fut bien doux, mais bien court... On vint

aussitôt me l'arracher, en le menaçant de ne plus le faire sortir, si pareille chose recommençait. Conçoit-on une barbarie pareille ! Car quel motif ou quel prétexte raisonnable pouvaient-ils avoir pour empêcher deux frères dont l'un était âgé de treize ans et demi, et l'autre de dix-huit, de jouir de la consolation de rester un moment ensemble devant témoins ? On ne me permettait jamais non plus, lorsqu'on ouvrait la porte, de m'en approcher pour respirer l'air qui venait par le vilain petit escalier. Un matin seulement, après m'avoir apporté mon déjeuner, on me permit de rester un instant sur le pas de la porte. J'entendis avec émotion la voix de mon père ; car c'était la première fois depuis bien longtemps. Il n'était séparé de l'escalier que par une grille ; mais il avait une sentinelle qui pouvait voir à travers tout ce qu'il faisait et lui adresser la parole quand cela lui convenait ; de plus, les officiers de garde et les administrateurs y faisaient venir leurs amis, pour satisfaire leur curiosité ; et l'avantage d'avoir un peu plus d'air me paraissait trop payé à ce prix. On m'avait offert aussi une grille, à la place de ma grosse porte à verrous ; mais je l'avais refusée ; et je ne concevais pas comment mon malheureux père pouvait préférer tous les désagréments dont je viens de parler, à celui d'avoir la porte à verrous. Cela ne lui faisait rien ; il tenait même à voir du monde, quel qu'il fut, et à pouvoir adresser de temps en temps la parole à quelqu'un. Cette fois-là, j'entendis qu'il demandait à la sentinelle quelle heure il était ; je m'empressai de lui crier : « Il est neuf heures...

Bonjour, mon père, comment vous trouvez-vous? — Ah! Montpensier, me répondit-il aussitôt, que je suis aise d'entendre ta voix! Ma santé n'est pas trop bonne, mon pauvre enfant; mais si je te voyais, cela me ferait du bien. » Puis j'entendis qu'il demandait la permission de me voir un instant; mais on la lui refusa, et on ferma sur-le-champ la porte.

Ce qu'on m'avait annoncé en ôtant mes rasoirs, couteaux, etc., etc., fut exécuté de point en point. Quand j'avais besoin de me raser (ce qui m'arrivait beaucoup moins souvent qu'à Gamache, car je n'avais alors que très peu de barbe), je priais l'administrateur de me faire apporter la cassette où étaient mes rasoirs, et deux gardes nationaux restaient toujours à côté de nous pendant que nous en faisions usage. L'attention avec laquelle ils fixaient Gamache pendant qu'il se rasait, m'amusait souvent; quand il était en belle humeur, il leur demandait s'ils croyaient qu'il eût bien envie de se couper le cou, et leur assurait que si personne ne le désirait plus que lui, il le garderait encore longtemps sur les épaules; mais qu'il était réellement honteux de les voir ainsi se fatiguer pour sa toilette. Je profitais toujours de l'arrivée de la cassette pour tailler des plumes et des crayons; car j'essayais de dessiner dans les moments où j'avais assez de jour; mais cela m'était bien difficile et souvent impossible. Pour que je pusse me servir d'un couteau à dîner, il fallait aussi que deux gardes nationaux y fussent présents, et cela m'était odieux, car alors, nous ne pouvions rien dire, et c'est ordinairement pendant le repas qu'il est le plus

agréable de causer. Aussi, pour le souper, je me faisait couper en petits morceaux la viande rôtie qu'on m'apportait, afin de n'avoir pas besoin de couteaux et de pouvoir dispenser ces messieurs d'assister à ce repas [1]. Cependant, lorsque par hasard ceux qu'on chargeait de ce soin se trouvaient être polis et bien intentionnés, c'était beaucoup moins désagréable, et même cela procurait l'avantage d'apprendre quelque chose de ce qui se passait au dehors, car on nous laissait à cet égard dans une ignorance parfaite. Mais comme on leur donnait toujours la consigne de ne rien dire, il fallait qu'ils eussent bien envie de parler, pour oser l'enfreindre, et surtout qu'ils fussent réciproquement bien sûrs l'un de l'autre, ce qui n'était pas fréquent. Cependant cela arriva quelquefois et ce fut de cette manière que j'appris la formation d'une armée de seize mille Marseillais pour s'opposer aux troupes de la Convention, qui arrivaient sous le commandement de Carteaux. Ils se promettaient des merveilles de cette armée qui ne put pas même défendre les passages inexpugnables contre une poignée d'hommes (Carteaux n'avait que trois mille hommes); ils m'assurèrent qu'aussitôt qu'on se serait débarrassé de l'inquiétude que causaient encore les Jacobins, et *l'armée des brigands qu'on allait écraser*, on s'empresserait de nous rendre notre liberté. Je les remerciai de leurs bonnes nouvelles; mais je n'y

[1] Un soir que nous avions oublié de prendre cette précaution, nous fûmes obligés de déchirer avec nos dents et nos fourchettes un morceau de bœuf qu'on nous avait apporté pour souper. (*Note de Montpensier.*)

croyais point du tout; et d'ailleurs, je ne voyais rien qui pût annoncer quelques dispositions à améliorer notre sort. Les précautions allaient toujours en augmentant, tout ce qu'on nous apportait était examiné de la manière la plus scrupuleuse : on coupait toujours le pain en quatre, pour voir si on n'avait pas glissé quelque billet dedans ; les volailles aussi étaient ouvertes en deux et inspectées rigoureusement ; enfin, tout, jusqu'aux fruits, était soumis à cette ridicule cérémonie. Comme cette opération se faisait ordinairement avec le même couteau, elle donnait à tout ce qu'on mangeait l'apparence la plus sale et la plus dégoûtante. Après avoir souffert longtemps de ce nouveau tourment sans me plaindre, je perdis une fois patience : l'homme chargé de porter le dîner le mettait sur la table, lorsque l'administrateur présent à cette opération aperçut une volaille qu'on avait oublié de couper en deux ; il se précipite aussitôt vers moi, avec un air d'importance et de soupçon, et me déclare qu'avant de manger cette volaille, il faut que je la coupe devant lui. « Je compte la couper pour en manger, lui répondis-je en m'efforçant d'être maître de moi ; mais, si vous voulez vous procurer cette satisfaction à vous-même, vous en êtes bien le maître. — Citoyen, c'est au nom de la loi que je parle, et vous devez vous y soumettre ! — Citoyen, la loi n'ordonne pas toutes les vexations dont on nous accable ; mais je sais très bien que je dois m'y soumettre puisque je suis au cachot, et que vous en avez la clef. — C'est une vérité qu'il n'est nullement nécessaire de me démontrer. » Je dis à Gamache de

couper le poulet, et l'administrateur s'en alla en grognant. Après une quantité de « Mon Dieu Seigneur, les vilaines gens !... » Gamache m'exhortait à modérer mon impatience devant des personnages aussi redoutables ; mais c'était souvent plus fort que moi. Ces deux premiers mois de la tour furent certainement le temps le plus affreux de ma captivité, car, quoique j'aie éprouvé dans la suite des chagrins plus violents que ceux que j'éprouvais alors, je n'ai jamais eu à souffrir, depuis cette époque, une suite aussi complète, aussi accablante de tourments et de vexations : je dis deux mois, quoique j'en aie passé *trois* dans ce cachot, *sans mettre une seule fois le pied sur le seuil de la porte ;* mais c'est qu'au bout de ces deux premiers mois, ou plutôt quelques jours après leur expiration, je commençai à goûter une consolation qui contribua infiniment à adoucir mon sort. Au moment où je m'y attendais le moins je vis ouvrir ma porte, et paraître Beaujolais, auquel un homme qui le suivait demanda à quelle heure il voulait qu'on vînt le reprendre : « Dans deux heures si vous le voulez bien, répondit-il ; » et l'homme s'en alla, en refermant la porte sur lui. Aussitôt je me jetai à son cou ; et ma joie de le revoir, et de me trouver seul avec lui, fut pendant quelques instants si vive qu'il m'était impossible de proférer une seule parole. A la fin, je lui demandai à quelle heureuse circonstance, je devais ce plaisir inattendu. « Je n'en sais rien moi-même, me dit-il ; je crois que c'est seulement un heureux hasard. Celui qui vient de me faire entrer ici n'est qu'un secrétaire du département

que les administrateurs ont envoyé pour me faire prendre l'air. En descendant l'escalier, je lui ai demandé si je ne pouvais pas te voir, et à mon grand étonnement, il m'a ouvert la porte, mais ce qui y a mis le comble, c'est lorsqu'il m'a demandé combien de temps je voulais rester ici. Cependant je me suis bien gardé de le lui témoigner, de peur qu'il ne se ravisât, et maintenant la seule peur que j'aie, c'est que les administrateurs ne le grondent et ne me renvoient chercher. Mais, en attendant, jouissons du plaisir d'être ensemble, et disons-nous bien vite tout ce que nous avons à nous dire.

Je m'empressai de lui demander des nouvelles de mon père dont il me semblait que cette étroite réclusion devait horriblement affecter l'esprit et la santé. Il me dit qu'effectivement sa santé avait un peu souffert, mais qu'elle était assez bonne maintenant, et que, quant à son humeur, elle était toujours, à l'exception de quelques petits moments d'impatience et de chagrin, aussi gaie et aussi aimable qu'à l'ordinaire. Il me donna ensuite sur la situation de Marseille, sur celle de l'armée de Carteaux et des Marseillais, beaucoup de détails intéressants qu'il avait recueillis dans la conversation des administrateurs et des gardes nationaux, lorsque ces derniers ne se méfiaient pas de lui. Puis, nous nous contâmes réciproquement les mille et une persécutions que nous avions éprouvées, depuis que nous ne nous étions vus ; enfin, nous conclûmes qu'elles devaient être bien près de leur terme, et que le bonheur si inattendu dont nous jouissions en était un présage

presque certain. Ce qui augmentait notre joie, c'était de voir que les administrateurs ne renvoyaient pas chercher Beaujolais ; et ne pouvant ignorer le lieu où il était, il fallait nécessairement qu'ils consentissent à ce que nous fussions ensemble. Au bout de ces deux heures qui s'écoulèrent avec une rapidité extrême, on vint, comme on était convenu, reprendre Beaujolais, et nous nous séparâmes avec l'espoir de nous revoir le lendemain. Cet espoir ne fut pas trompé, et nous eûmes cette consolation pendant les trois semaines suivantes, excepté lorsqu'il se trouvait un administrateur de mauvaise humeur qui refusait ce que les autres avaient accordé. Enfin, après ces trois semaines, c'est-à-dire le 25 août, jour de Saint-Louis, Carteaux fit son entrée à Marseille, et notre sort fut soumis à une espèce de gouvernement militaire dont nous nous trouvâmes beaucoup mieux que de celui des municipaux[1], et des administrateurs. Deux jours avant cet événement, nous entendîmes une forte canonnade qui paraissait avoir lieu dans la ville, et qui dura assez longtemps. Nous distinguâmes même le bruit de plusieurs bombes ; mais ces deux jours-là, on ne permit pas à Beaujolais de venir me voir, et on gardait un tel silence, lorsqu'on m'apportait à manger, qu'il était impossible de savoir

[1] En général, nous avons presque toujours eu infiniment plus à nous louer des militaires que des officiers civils. Ces derniers ne pouvaient jamais assouvir leur rage contre ceux qu'ils considéraient comme leurs ennemis, et ils saisissaient avec empressement toutes les occasions de déployer leur autorité en tourmentant leurs prisonniers, tandis que les autres, accoutumés à un plus noble genre de victoire, semblaient même, en pareil cas, ne s'acquitter qu'avec répugnance du devoir qui leur était imposé. (*Note de Montpensier.*)

la cause précise de ce tapage. Je savais que Carteaux n'était pas loin, et je me figurais que c'était lui, contre lequel les Marseillais faisaient un dernier effort ; mais je sus depuis que c'était la section n° 11 qui, s'étant déclarée pour Carteaux, deux jours avant son arrivée, se battit pendant quelque temps contre les autres, et fut ensuite se joindre à l'armée conventionnelle qui, comme je l'ai déjà dit, fit son entrée à Marseille le 25 août. La veille au soir, nous éprouvâmes une inquiétude assez vive en voyant se passer l'heure à laquelle on entrait ordinairement le soir dans nos cachots. Plusieurs heures s'écoulèrent : nous craignions qu'on ne nous eût abandonnés et que nous ne fussions destinés à mourir de faim. Le corps de garde de la tour était très près de ma porte, et toujours rempli de gardes nationaux qui faisaient continuellement un train effroyable, ce qui n'était pas un de mes moindres tourments ; car leurs chants étourdissants m'empêchaient souvent de fermer l'œil pendant des nuits entières. Mais ce soir-là, on n'entendait plus rien, et il paraissait que tous ces messieurs avaient déserté le poste. Nous frappions à coups redoublés, Gamache et moi ; mon père et Beaujolais, aussi inquiets, criaient de leur côté. J'essayai de leur demander, au travers de ma porte, si c'était la même cause qui leur faisait faire tout ce bruit ; ils m'entendirent, et me répondirent que leur sentinelle les avait abandonnés. Comme mon cachot était plus près du corps de garde, ils me demandèrent si je n'entendais rien ; mais, au bout de quelque temps, je distinguai plusieurs voix, dont le bruit augmentant

à chaque instant, indiquait leur approche : nous renouvelâmes nos cris, et on nous annonça qu'on arrivait, ce qui nous tranquillisa beaucoup. En effet, nos portes s'ouvrirent peu de temps après, et nous vîmes avec joie paraître nos gardiens. Nous nous permîmes quelques questions sur ce long retard, mais on ne satisfit point notre curiosité.

Le lendemain matin, jour de l'arrivée de Carteaux, ce fut un caporal de garde nationale qui vint tout seul ouvrir ma porte pour faire entrer mon déjeuner. Je vis par là que tout était en désordre, et je voulus au moins en profiter pour aller voir mon père, que je n'avais pas aperçu depuis trois mois, quoique si près de lui pendant tout ce temps. Je m'élançai donc hors de mon affreux tombeau, malgré le caporal qui mourait de peur, et disait toujours : « Mais citoyen, citoyen, cela ne se peut pas. » Je l'assurai que cela se pouvait, et je le lui prouvai en montant quatre à quatre le vilain petit escalier qui conduisait à la prison de mon père et de Beaujolais. Leur grille était ouverte parce qu'on venait de leur apporter à déjeuner. Je me précipitai dans les bras de mon père et ce fut un plaisir bien vif. Je voulais déjeuner avec eux ; mais le caporal m'ayant prié en tremblant de n'en rien faire, et m'ayant assuré que, si l'on nous trouvait ensemble, il était perdu, je consentis à me séparer d'eux, et à retourner dans ma triste demeure.

Vers midi, les troupes de Carteaux vinrent prendre possession du fort ; c'était un détachement du régiment de Bourgogne. L'officier qui le commandait se fit conduire dans tous les postes et prisons, par un

officier de garde nationale qui avait une peur effroyable, car il craignait, avec raison, qu'on ne le traitât en rebelle. Ils vinrent tous deux à la tour, l'officier du régiment de Bourgogne avait de très bonnes manières, et l'air fort honnête ; je lui demandai quels étaient ses ordres à notre égard, et il me répondit qu'il n'en avait d'autres que de faire suivre provisoirement les anciennes consignes ; mais que, si nous avions des réclamations à adresser au général Carteaux ou aux représentants du peuple, il s'en chargerait avec plaisir. Il ajouta qu'il désirait personnellement pouvoir adoucir notre sort, mais que nous devions bien penser que cela ne dépendait nullement de lui, et qu'un militaire ne connaissait que les ordres de ses supérieurs. En disant cela, il se retira, quelque temps après, on m'apporta mon dîner ; ce fut un sergent qui ouvrit la porte : « Diable, dit-il en entrant, c'est ben noir ici ! Bonjour, citoyen ! C'est votre père et votre frère qui sont là-haut, n'est-ce pas ? — Oui. — Ça vous ferait-il ben plaisir d'aller dîner avec eux ? — Oh ! beaucoup, et je vous en aurais une grande obligation. — Eh ben, montez ; j'ai fermé la grille d'en bas. Si l'officier ou quelque autre vient, vous redescendrez ben vite dans votre prison, et on ne s'apercevra de rien ; car je ne demanderais pas mieux que de vous mettre dehors, mais je ne me soucierais pas qu'on me mît dedans à votre place. » J'étais déjà en haut lorsque ce brave homme achevait son discours. Mon père et Beaujolais ne furent point étonnés de mon arrivée ; car c'étaient eux qui avaient obtenu cette grâce du sergent, mais

ils en témoignèrent une joie extrême. Nous remerciâmes tous de bon cœur celui qui nous avait procuré cette jouissance ; il était réellement un très bon homme, mais bizarre à l'excès : « C'est bon, nous dit-il, je suis content si vous l'êtes! mais chut! (en mettant un doigt sur sa bouche) et ne vous vantez pas d'avoir été ensemble, car je serais perdu si on le savait. » Nous dînâmes beaucoup plus gaiement que nous ne l'avions fait depuis longtemps, et après dîner nous eûmes la permission de rester quelque temps ensemble. Vers l'entrée de la nuit, le sergent me fit redescendre, ainsi que mon fidèle Gamache et l'on nous enferma dans notre trou. Le soir, ce fut encore lui qui vint nous ouvrir pour faire entrer le souper. J'espérais qu'il m'accorderait la même faveur que le matin, et je la lui demandai ; mais il me la refusa. Il était ivre selon sa coutume journalière. « Non, me dit-il, ça gâterait tout, si vous alliez là-haut ce soir : soupez ici tranquillement. » Ce qui me parut le plus clair dans cette injonction, c'est que le bonhomme était beaucoup plus traitable à jeun que dans le vin. Le lendemain matin, il ne me fit pas la moindre difficulté pour me laisser monter chez mon père, et même il m'y laissa toute la matinée, ce qui fut pour moi un plaisir sensible ; il vint seulement me renfermer un moment avant qu'on ne le relevât ; et le sergent son successeur, étant aussi un fort bon homme, nous accorda la même faveur, de la meilleure grâce du monde, et sans y mettre la restriction du souper ; nous eûmes la consolation de pouvoir causer ensemble à notre aise et sans témoins, ce qui

ne nous était pas arrivé depuis bien longtemps; puis nous jouâmes à toutes sortes de jeux de cartes, aux dames, aux échecs. Enfin indépendamment du plaisir que nous procurait cet adoucissement par lui-même, l'espoir, quoique assez peu fondé, que c'était un pas vers notre liberté, nous mettait du baume dans le sang. Nous avions été si mal, si horriblement traités dans ces derniers temps, qu'il suffisait à ceux qui étaient alors chargés de nous garder, d'être animés de quelques sentiments d'humanité, pour pouvoir, sans se compromettre, rendre notre sort infiniment plus doux; aussi, leur dois-je la justice de dire qu'ils firent pour cela tout ce qui était en eux; quand je dis ils, c'est-à-dire presque tous les sergents qui vinrent commander le poste de la tour, et dont, par conséquent, nous dépendions immédiatement. Les officiers étaient en général moins bons : cependant quelques-uns se conduisaient parfaitement à notre égard. Beaujolais eut la permission de se promener dans le fort, à toute heure et tant qu'il lui plaisait; mon fidèle Gamache obtint aussi cette faveur. Ces deux demi-libertés nous firent d'autant plus de plaisir, qu'ils s'informaient de tout ce qui se passait au dehors et venaient nous le raconter ; mais, malgré toutes les réclamations que nous faisions, nous étions toujours, mon père et moi, privés du plaisir de prendre l'air, et nous en avions, comme on peut le croire, un besoin extrême ; mon père souffrait encore plus que moi. Enfin, au bout de quelques jours, nous vîmes une après-dînée l'officier de garde entrer dans notre prison, en nous disant : « Venez, citoyens, venez

respirer l'air; il est trop cruel de vous étouffer de la sorte! Je le prends sur moi; on m'en punira si on le juge à propos »[1]. Nous le suivîmes avec un empressement facile à imaginer, et en l'assurant de notre reconnaissance. On n'a pas l'idée de l'étourdissement qu'on éprouve en voyant le grand jour, après en avoir été longtemps privé, et en respirant l'air pur. Je fus d'abord ébloui, au point de ne pouvoir marcher pendant quelques moments; puis, après cet étourdissement, je me trouvai dans une espèce d'ivresse qui me faisait chanceler, et j'éprouvais en même temps un bourdonnement dans les oreilles qui m'empêchait entièrement d'entendre ce qu'on me disait. Enfin, ce ne fut qu'au bout de plus d'un quart d'heure que je fus en état de jouir réellement du bien qu'on m'accordait. Nous avions pour promenade une petite terrasse adjacente à la tour où nous nous trouvions; on nous permit d'y rester une heure et demie; et comme la nuit approchait, on nous fit rentrer dans nos cachots. Le lendemain et les jours suivants, on continua de nous accorder la même permission. Quelques officiers, cependant, soit par méchanceté, soit par crainte de se compromettre, nous la refusèrent; mais c'était assez rare; et souvent même dans ce cas au moyen de quelques bouteilles de vin ou de quelques pipes de bon tabac, on obtenait des sergents qu'ils prissent sur eux de nous faire sortir un moment sur la terrasse. Enfin, comme je l'ai déjà dit, le *régime militaire* nous convenait infiniment mieux que

[1] Ce brave homme se nommait Cottin; il était lieutenant dans un bataillon de la Côte d'Or (Dijon). (*Note de Montpensier.*)

le *régime municipal;* mais cette funeste engeance, quoique subordonnée aux militaires (la ville était en état de siège), trouva encore moyen de nous persécuter. Un jour, que nous étions tranquillement à dîner ensemble, deux de ces messieurs, décorés de leurs écharpes, entrèrent dans notre prison, et d'un ton insolent, nous déclarèrent ainsi leurs volontés suprêmes : « Citoyens, la municipalité et les administrateurs du département et du district, n'ayant été instruits que ce matin de votre réunion, nous ont députés aussitôt vers vous, pour vous séparer. En conséquence, il faut que le fils aîné descende sur-le-champ dans sa prison, où il continuera d'être enfermé comme auparavant, sans avoir de communication avec qui que ce soit. » Cette déclaration pénétra le *fils aîné* de chagrin et de colère. « Au moins, leur dis-je, vous voudrez bien permettre que j'achève ici mon dîner ; il doit vous être assez indifférent qu'on m'ensevelisse une demi-heure plus tôt ou plus tard dans mon cachot. » Mon père était vivement affecté. « Mais ne sentez-vous pas, leur disait-il, la dureté, l'injustice d'un pareil traitement, et surtout son peu d'utilité? — Nous savons que cela est triste, mais nous ne connaissons que nos ordres. » Enfin, ils nous permirent d'achever notre dîner ; mais ils ordonnèrent au sergent de m'enfermer aussitôt après dans mon cachot, et s'en allèrent. Nous étions plongés dans la consternation et dans le plus morne silence, lorsque le sergent, après avoir reconduit ces messieurs hors de la tour, remonta vers nous et s'assit à quelque distance de la table. C'était par bonheur

un excellent homme, que l'état où il nous voyait avait touché jusqu'à l'âme. « Consolez-vous, nous dit-il, quand toutes les municipalités de la terre me donneraient de semblables ordres, je me garderais bien de les exécuter. Soyez tranquilles, vous resterez ensemble à moins que mon officier ne vienne lui-même vous séparer ; mais je ne le crois pas, car c'est un brave homme. Ce soir, lorsqu'il commencera à faire nuit, je viendrai vous prendre pour vous mener sur la petite terrasse, et vous pourrez y prendre l'air à votre aise. De plus, je ne ferai aucune mention à ceux qui viendront me relever des ordres de ces gens-là et vous continuerez à jouir des mêmes consolations. » Ce discours si inattendu nous causa non seulement une joie inexprimable, mais un attendrissement extrême. Nous cherchions en vain les termes pour exprimer notre reconnaissance à cet être généreux que nous n'avions jamais vu jusqu'à ce moment, et auquel nous avions une si grande obligation ; mais il vit combien nous y étions sensibles et ce fut sa seule récompense, car il ne voulut jamais recevoir la moindre bagatelle.

Tout ce qu'il avait annoncé se réalisa ; nous restâmes ensemble, et nous eûmes presque tous les soirs la permission de respirer l'air plus ou moins longtemps, sur la petite terrasse. Lorsque quelque administrateur ou officier général venait visiter la tour (ce qui était assez rare), le sergent accourait sur-le-champ, nous enfermait séparément sous tous les verrous et grilles de nos cachots, et aussitôt qu'ils étaient sortis, il venait nous ouvrir, et nous laissait

communiquer ensemble comme auparavant. Un jour que j'avais été enfermé de la sorte, j'entendis à travers ma porte, un de ces messieurs qui disait, en montant l'escalier : « C'est le ci-devant duc d'Orléans qui est en haut, et son fils aîné en bas; mais ils n'y resteront pas longtemps, *car il faut que leurs têtes pètent.* » Quoique ce propos n'ait pas été le seul de ce genre que j'aie entendu, il me fit alors une impression d'autant plus forte, que par un effet du besoin qu'on a toujours de se livrer à l'espérance, nous regardions comme un très heureux présage les adoucissements que nous ne devions qu'à l'humanité des sergents.

Nous passâmes de la sorte le mois de septembre, et une partie du mois suivant. Ce fut dans la matinée du 15 octobre que, causant avec mon père, nous vîmes arriver précipitamment Beaujolais avec un air d'inquiétude qu'il voulait en vain déguiser. Mon père lui demanda ce qu'il y avait de nouveau. « Il est, répondit-il, question de vous dans les papiers. — Si ce n'est que cela, mon cher enfant, cela n'est pas nouveau, car on me fait cet honneur-là assez souvent, mais je serai bien aise de lire ce papier, si tu peux me le procurer. — C'est chez ma tante que je l'ai vu, et elle ne voulait pas même que je vous en parlasse ; mais je sais que vous aimez mieux être instruit de tout. — Tu as très fort raison ; mais dis-moi, est-ce à la Convention qu'il a été question de moi? — Oui, papa, et il a été décidé que vous seriez jugé. — Tant mieux, tant mieux, mon fils ; il faudra que tout ceci finisse bientôt d'une manière ou d'une

autre ; et de quoi peuvent-ils m'accuser ? Embrassez-moi, mes enfants, je suis enchanté ! » J'étais loin de partager sa joie, mais en même temps sa parfaite sécurité, et le penchant qu'on a toujours à se flatter de ce qu'on désire, m'empêchèrent d'éprouver cette inquiétude aussi vive que je l'eusse ressentie, si j'avais appris cette fatale nouvelle en son absence. Il se fit apporter le papier public, et y lut son décret d'accusation, joint à plusieurs autres. « Il n'est, me dit-il, motivé sur rien, il a été sollicité par de grands scélérats ; mais n'importe, ils auront beau faire, je les défie de rien trouver contre moi. » C'était ainsi que cette espèce d'optimisme si précieux, qui dominait son caractère, lui cachait le danger affreux auquel il était exposé. « Allons, mes amis, continua-t-il, ne vous attristez pas de ce que je regarde comme une bonne nouvelle, et mettons-nous à jouer. » Nous le fîmes, et il joua d'aussi bon cœur et tout aussi gaiement que si il n'avait rien appris du tout. Il me dit ensuite qu'on me ferait venir à Paris avec lui, pour y subir un jugement. Je le pensais de même ; mais je n'en augurais pas, à beaucoup près, aussi bien. Quelques jours après, nous eûmes la visite de trois commissaires qui arrivaient de Paris pour chercher leur victime ; ils nous parlèrent du ton le plus poli, et même le plus *mielleux* (je n'ai jamais su quel avait été leur motif en cela), nous engagèrent à n'avoir pas la moindre inquiétude, et nous assurèrent que c'était moins un jugement qu'un éclaircissement qu'on désirait. Ils dirent aussi, en réponse à une question de mon père, qu'ils n'avaient aucun ordre à mon

BRELOQUE ET CACHET DE PHILIPPE-ÉGALITÉ

(Médaillons de ses trois fils et de Mme de Genlis (?).

(Musée Carnavalet).

égard ; et que quant à son départ, il devait se tenir tout prêt, parce qu'ils viendraient le chercher sous très peu de jours. En effet, le 23 octobre, à cinq heures du matin, je fus réveillé par mon malheureux père qui entra dans mon cachot avec les scélérats qui allaient le faire égorger. Il m'embrassa tendrement. « Je viens, mon cher Montpensier, me dit-il, pour te dire adieu, car je vais partir. » J'étais si saisi qu'il me fut impossible de proférer une seule parole. Je le serrai contre mon cœur, en versant un torrent de larmes. « Je voulais, ajouta-t-il, partir sans te dire adieu, car c'est toujours un moment pénible, mais je n'ai pu résister à l'envie de te voir encore avant mon départ. Adieu, mon enfant, console-toi, console ton frère, et pensez tous deux au bonheur que nous éprouverons en nous revoyant! » Hélas! ce bonheur ne nous était pas destiné! Malheureux et excellent père! Quiconque a pu vous voir de près, et vous bien connaître, sera forcé de convenir (s'il n'est un insigne calomniateur) que vous n'aviez dans le cœur ni la moindre ambition, ni aucun désir de vengeance ; que vous possédiez les qualités les plus aimables et les plus solides, mais que vous manquiez peut-être de cette fermeté qui fait qu'on n'agit que d'après sa propre impulsion ; que d'ailleurs, vous accordiez votre confiance avec trop de facilité, et que les scélérats avaient trouvé le moyen de s'en emparer pour vous perdre, et vous sacrifier à leurs atroces projets. Celui qui tiendra ce langage ne fera que vous rendre la justice la plus sévère, mais vos ennemis écraseront sa voix, et malheureusement ils n'en ont que

trop de moyens. Eh bien! qu'ils consomment leur ouvrage! Qu'ils achèvent de déchirer la mémoire de cet être infortuné et sacrifié! Mais puisse-t-il au moins être connu un jour! Puisse le monde savoir ce que je sais et puissé-je exister encore à cette époque. Revenons à mon triste sujet.

IV

LA TERREUR. — LES TRIBULATIONS DU PRINCE DE CONTI

(Octobre 1793 — Avril 1794).

Je montai chez Beaujolais, que je trouvai en larmes, et nous passâmes toute la journée à nous entretenir de celui dont nous ne pouvions imaginer que nous fussions séparés pour toujours. Le lendemain, nous nous occupâmes des moyens de sortir de l'affreux séjour où nous avions déjà passé près de cinq mois, c'est-à-dire que nous adressâmes des pétitions aux autorités compétentes. Nous pensions qu'on n'aurait aucune raison de retenir dans les cachots deux jeunes gens, âgés l'un de dix-huit ans, et l'autre de quatorze, qu'on ne pouvait accuser de rien, et qu'on nous donnerait au moins des logements plus sains, plus clairs et un peu plus de liberté. Nous étions dans l'erreur. La réponse à nos pétitions fut un arrêté portant défense de nous laisser sortir de la tour, même pour un moment, permettant seulement de nous faire prendre l'air pendant le jour, sur le sommet de la tour, où on placerait une sentinelle qui en refermerait la porte une heure avant le coucher du soleil. Cette nouvelle rigueur, si contraire à ce dont nous nous flattions follement, nons plongea

dans la consternation, et nous causa en même temps un mélange de colère et d'indignation que nous ne pûmes cacher au porteur de cet ordre tyrannique ; mais après tout, nous fûmes forcés, comme à l'ordinaire, de prendre notre parti. Huit ou dix jours après le départ de mon père, nous reçumes avec joie une lettre de lui, datée de Lyon ; elle était fort courte, et ne contenait que quelques détails assez satisfaisants sur sa santé, et l'état dans lequel il se trouvait. Ce furent les dernières nouvlles que nous reçûmes de lui. On ne nous laissait pas alors lire les papiers publics, quoique nous les demandassions avec plus d'instances que jamais. Ces messieurs avaient cependant bien voulu nous faire passer presque toujours quelques-unes des lettres qu'on nous écrivait, et dans lesquelles on avait bien soin de ne rien mettre qui pût exciter le moindre soupçon. Les seules personnes qui nous écrivissent depuis notre emprisonnement étaient, d'une part, ma mère qui était restée à Vernon jusqu'à l'affreuse époque dont je vais parler et de l'autre Mme de B..., cette excellente amie de mon père, et la nôtre, qui ne cessa jamais de nous donner les preuves d'attachement les plus touchantes, et qui, pour nous procurer cette consolation, ne craignit jamais de s'exposer, dans les temps les plus orageux,aux dangers qu'entraînait une correspondance avec des personnes aussi suspectes. Je ne dois pas oublier non plus de faire mention du bon Lebrun, qui avait été notre sous-gouverneur, et qui continua aussi à nous écrire de temps en temps, quoique sa position fût aussi très critique. Ce fut même par une lettre

de lui, du 8 novembre, et qui ne nous parvint que le 18, que nous commençâmes à nous douter de l'horrible malheur que nous venions d'éprouver, et dont nous n'avions aucune connaissance. Je dis que nous ne fîmes que nous en douter, car quoique cette lettre contînt quelques exhortations à la résignation, et à la soumission aux décrets de la Providence, qui n'étaient que trop intelligibles, on s'était plu à nous faire des contes si contraires à la vérité, que, malgré l'inquiétude que nous causa cette lettre, nous trouvâmes moyen de la commenter et de nous faire illusion sur le sens qu'elle aurait dû nous présenter. » « S'il était arrivé malheur à mon père, disions-nous, pourquoi ne nous le manderait-on pas plus positivement ? Comment ne l'aurions-nous pas appris de quelqu'autre manière ? Non, non, le bon Lebrun ne nous exhorte à la résignation que parce qu'il sait que, surtout en l'absence de mon père, nous en avons besoin, dans la situation où nous sommes. »

Tout en disant cela, nous étions néanmoins horriblement agités, et nous nous cachions mutuellement nos craintes. Ne pouvant obtenir les papiers publics, malgré nos vives instances, nous accablions de questions l'officier de garde, et les sergents et les caporaux qui venaient nous voir de temps en temps ; aucun ne voulut se charger de nous découvrir la fatale vérité. Enfin, un garde de ville (que les municipaux et administrateurs avaient placé auprès de nous sous prétexte de veiller à ce que leurs arrêtés fussent exécutés, mais au fait pour nous espionner, et leur rendre compte de tout ce que nous faisions et disions) vint

nous déclarer un soir, d'un air sinistre, que ma tante avait obtenu la permission de venir passer une heure avec nous, le lendemain. Cette nouvelle mit le comble à notre inquiétude ; cependant nous parvînmes à nous abuser encore. « Ma tante, disions-nous, voit toujours en noir ; elle s'est toujours figuré que mon père courait de grands dangers, elle vient sans doute, pour nous préparer à de mauvaises nouvelles qu'elle craint, mais qu'elle n'a certainement pas pu recevoir. » Le lendemain, jour affreux ! il faisait si sombre dans notre cachot que nous fûmes obligés (ainsi que cela nous arrivait quelquefois) de garder de la lumière toute la journée. Vers midi ma tante arriva : « Mes pauvres enfants, nous dit-elle après nous avoir regardés quelque temps avec l'air de la compassion, j'espère que vous êtes préparés à recevoir la pénible commission dont il faut que je m'acquitte envers vous ? — Non, ma tante, répondîmes-nous avec empressement, nous ne sommes préparés à rien, nous ne savons rien. — Il impossible que vous ne vous doutiez pas du terrible malheur que la religion seule peut vous aider à supporter courageusement ; il faut enfin cesser de vous abuser ; lisez d'abord cette lettre que votre mère vous écrit, et qu'on vient de me remettre pour vous. » La lettre ne contenait que ces mots en caractères très gros et très défigurés : « Vivez, malheureux enfants pour votre si malheureuse mère. » Cette déchirante recommandation me bouleversa totalement. Je regardai Beaujolais, et à peine nos yeux se furent-ils rencontrés que les larmes en sortirent aussitôt, avec d'autant plus de

violence qu'elles avaient été longtemps contraintes. Cependant, ne pouvant me livrer à l'affreuse idée de la perte que nous venions de faire : « Ma tante, m'écriai-je, de grâce expliquez-vous ; qu'est devenu mon père ? Vous n'en avez plus, me répondit-elle, il a été condamné à mort et exécuté ! » Je n'eus que le temps de m'écrier : « Ah les exécrables montres ! » et je perdis aussitôt connaissance. Beaujolais ne tarda pas à s'évanouir aussi. En revenant à moi, je me trouvai tout en convulsions : on voulut me porter sur un lit, et ce lit était le même dans lequel mon malheureux père avait couché quatre mois ! Cette vue me fit une impression impossible à rendre : je criais, je hurlais, je menaçais les assassins de mon père, je leur demandais la mort. Jamais état fut plus violent et plus douloureux. Ma tante voulut nous faire des exhortations, mais j'étais si peu disposé à les recevoir qu'elle s'en alla.

Lorsque nous fûmes un peu plus tranquilles et qu'il nous fut possible de nous entretenir ensemble de notre malheur, je dis à Beaujolais que je ne doutais pas que les scélérats qui venaient d'assassiner mon père, ne crussent leur ouvrage incomplet, tant que ses enfants existeraient, et que certainement un crime de plus ne les arrêterait pas. J'ajoutai que, d'ailleurs, la mort était ce que nous devions désirer le plus, puisque nous ne pouvions plus espérer maintenant qu'on nous rendît notre liberté. Beaujolais m'assura qu'il pensait absolument de même ; et tous deux, nous affermissant dans l'idée que nos maux ne dureraient pas longtemps, nous parvînmes

à les supporter avec plus de force et de calme. Quelquefois, lorsque nous nous sentions dominer par les idées noires, que nous ne pouvions pas toujours vaincre avec autant de facilité, nous nous forcions à prendre quelques verres de vin de plus qu'à l'ordinaire, puis ensuite à fumer, ce qui nous procurait une espèce d'engourdissement pendant lequel nous ne songions pas à l'horreur de notre situation, et cela était suivi d'un sommeil salutaire. Affreuse existence ! le sort des animaux excitait notre envie ! « Ils sont exempts du tourment de la pensée, disions-nous, ils sont bien heureux ! » Plus d'une fois nous nous souhaitâmes, en nous couchant, de ne plus nous réveiller, et ce souhait était bien sincère. En effet, le moment du réveil était peut-être le plus affreux de la journée : la vue de notre cachot dans lequel le jour ne pénétrait à travers trois rangs de barreaux et un grillage, que pour mieux en découvrir l'horreur, faisait naître en nous toutes les cruelles idées qu'un sommeil bienfaisant avait éloignées pour quelque temps. L'espérance était presque entièrement bannie de nos cœurs ; je dis *presque*, parce que, grâce à la Providence divine, elle ne peut jamais l'être entièrement. Cependant, que pouvions-nous raisonnablement espérer ? L'arrêté par lequel le département et la municipalité, après avoir reçu toutes nos réclamations, nous condamnait à rester enfermés dans la tour, nous prouvait qu'on avait l'intention de nous y laisser très longtemps, ou au moins, jusqu'au moment où l'on jugerait bon de nous envoyer à la boucherie. D'un autre côté, les

papiers publics qu'on nous laissait lire de temps en temps ne nous permettaient pas de conserver le moindre doute sur l'irrévocable proscription que les forcenés qui gouvernaient alors avaient jurée contre tous les nobles, et à plus forte raison contre notre famille et contre nous. La haine s'étendait même jusqu'aux enfants, qu'ils désignaient sous le nom de *louveteaux*, et auxquels ils déclaraient qu'on ne ferait aucun quartier. Ainsi donc, nous ne pouvions pas même conserver l'espoir d'être épargnés en faveur de notre âge, ni par conséquent nous faire la moindre illusion sur le sort qui nous menaçait. Mais, comme je l'ai déjà dit, nous étions parvenus à l'envisager avec un calme si parfait qu'il approchait beaucoup de l'insouciance. Aussi nous nous trouvions l'esprit assez libre pour pouvoir goûter la lecture, et nous y livrer pendant la plus grande partie du jour ; ce qui était pour nous une ressource incalculable, et dont nous aurions été privés, si nous n'avions pas réussi à éloigner les horribles idées que notre situation faisait naître naturellement. Nous étions, ainsi que je crois l'avoir déjà dit, abonnés chez un libraire, dont on nous permettait de recevoir les livres, après qu'on leur avait fait subir l'examen par lequel passait tout ce qui devait nous être remis. Nous consacrions donc nos tristes journées à la lecture et à la très courte promenade qui nous était accordée sur une terrasse d'environ *quatorze pieds carrés*, au sommet de la tour. J'ai oublié de dire que, par uu article de l'arrêté qui nous confinait dans ce triste séjour, il nous était expressément défendu de voir qui que ce fût

au dehors, et il était enjoint à notre domestique de se constituer prisonnier dans la tour, s'il voulait continuer à nous servir, ou de sortir à l'instant du fort, s'il ne se souciait pas de souscrire à cette condition. Ce domestique était un Limousin, nommé Coste, qui nous apportait notre dîner de chez le traiteur, et nous l'avions pris à notre service depuis le départ de Gamache qui avait suivi mon père. Coste aimait l'argent, et une promesse de lui donner 30 francs (en assignats qui perdaient beaucoup), indépendamment des 45 francs que le département lui donnait pour nous servir, le détermina à accepter la condition, et à s'enfermer avec nous. J'étais étonné qu'on pût faire un pareil sacrifice pour de l'argent, et surtout pour si peu d'argent. Nous avons eu lieu de penser depuis qu'il espionnait, et rendait compte de ce que nous disions à messieurs du département et de la municipalité, et même nous le surprîmes un jour, écoutant à la porte, ce qui nous détermina à le congédier, — mais ce ne fut que longtemps après, car il passa six mois entiers avec nous dans la bienheureuse tour. Assurément la vie qu'il y menait était aussi triste, aussi ennuyeuse qu'on peut se le figurer, car il ne savait ni lire ni écrire, et n'avait d'autre occupation, après celle de faire nos lits et de nous servir à table, ce qui n'était pas long, que de manger et boire, ce dont il s'acquittait fort bien. Il passait le reste du temps sur la terrasse, où il avait toujours une conversation établie avec la sentinelle, lorsqu'on voulait bien la lui accorder, ce qui arrivait ordinairement ; il s'enivrait régulièrement

tous les soirs, et il avait en général ce qu'on appelle le vin mauvais. Aussi, dès que l'ivresse se manifestait, nous avions soin de l'envoyer coucher, ce qu'il faisait en grognant beaucoup. Il couchait en bas, dans l'endroit où j'avais été enfermé pendant trois mois avec Gamache ; car ces messieurs avaient bien voulu nous accorder, par leur arrêté, la *jouissance* des deux cachots de la tour, ainsi que du petit escalier qui menait de l'un à l'autre et aboutissait à la terrasse, dont la porte n'était ouverte que pendant le jour. On la fermait le soir au coucher du soleil, et on allait l'ouvrir le lendemain matin. On relevait de deux heures en deux heures la sentinelle qui était en haut, et bien souvent le caporal et les soldats entraient dans notre triste séjour pour y satisfaire leur curiosité en nous regardant. Ces importunités devenaient si fréquentes et si odieuses, que nous sollicitâmes et obtînmes la permission de fermer notre porte en dedans, avec un petit crochet que nous y fîmes placer. Cette précaution ne put nous débarrasser des rondes de jour de messieurs les officiers de garde ; quant à celles de nuit, nous nous dispensions d'aller leur ouvrir, et ils n'insistaient pas ordinairement. Il y en eut un cependant qui, venant nous rendre sa visite à minuit, s'obstina à frapper à la porte à coups redoublés. Je m'éveille en sursaut et demande ce qu'on veut. On répond : « Ronde de nuit. — Citoyen, nous sommes couchés, et on veut bien ordinairement nous laisser dormir en repos. — Ouvrez la porte, il faut que j'entre. — Nous l'ouvrirons demain, mais à présent, nous sommes

couchés, et nous vous prions de nous laisser dormir. — Si vous ne l'ouvrez pas sur-le-champ, je m'en vais l'enfoncer. — Faites-la donc enfoncer, citoyen, car nous ne l'ouvrirons certainement pas maintenant. » « Sur cela, il s'en alla en faisant mille menaces que sa fureur lui inspirait. Il revint à cinq heures du matin ; mêmes menaces et mêmes réponses. Enfin il revint à neuf heures, pendant que nous étions à déjeuner ; son extrême malhonnêteté nous avait déterminés à ne pas lui ouvrir du tout, et à attendre jusqu'à midi qu'on vînt le relever, mais, pour se procurer le plaisir qu'il poursuivait avec tant d'acharnement, il s'avisa d'un expédient : ce fut de contrefaire la voix du commandant du fort, qui était depuis très peu de temps en place, et qui, sans pouvoir changer notre position était venu nous voir, et nous avait témoigné beaucoup d'intérêt et de bons sentiments. Croyant que c'était lui qui venait nous rendre visite, nous nous empressâmes d'aller ouvrir, mais nous fûmes cruellement désappointés, en voyant entrer un homme qui nous était parfaitement inconnu, et qui se jeta sur nous le sabre à la main, avec toutes les démonstrations de la fureur. « Je vous apprendrai, s'écria-t-il, ce que c'est que de vouloir résister à un républicain ». Un sergent qui le suivait le retint en lui disant : « Mon officier, laissez ces malheureux jeunes gens ; ce serait une lâcheté que de les attaquer dans l'état où ils sont. — Non, répondit-il, ce sont de f... aristocrates, et il n'y a rien qu'ils ne méritent. — Et bien ! misérable, lui criâmes-nous, exercez votre valeur sur deux prison-

niers sans défense ; votre grand sabre et vos menaces ne nous intimident nullement. Sois tranquille, répliqua-t-il en m'adressant la parole et en me tutoyant révolutionnairement, la guillotine m'épargnera la peine de t'arranger comme tu le mérites ; rappelle-toi seulement le sort qu'ont éprouvé tes parents, et tremble, car ce sera le tien ! En attendant, le rapport que je vais faire au représentant du peuple pourra bien l'accélérer. Adieu. » Et il s'en alla. Quelques moments après, le commandant vint nous voir, et, sans que nous lui en parlassions, nous assura que pour prévenir le mauvais effet que pourrait produire le rapport de ce misérable, il allait en faire un dans lequel il raconterait la chose comme elle s'était passée, et demanderait que le lâche qui avait insulté de la sorte et de propos délibéré les prisonniers qui étaient sous sa garde, fût réprimandé comme il le méritait. Nous le priâmes de renoncer à ce projet, et de se contenter simplement du récit exact du fait, ce qu'il nous promit. Nous n'entendîmes plus parler de cette affaire, et nous ne revîmes jamais ce misérable. Nous apprîmes seulement par ceux de ses camarades qui furent de garde après lui qu'il avait été jadis ce qu'on nommait *aboyeur* à la porte des spectacles ; je leur dois même la justice d'ajouter qu'ils nous en parlèrent avec le plus profond mépris, et nous assurèrent qu'ils étaient tous indignés de sa conduite à notre égard. Nous les remerciâmes de leur politesse, qui paraissait sincère, et qui, par conséquent nous faisait plaisir, et nous les assurâmes à notre tour, que les insultes de cet aboyeur n'avaient produit sur

nous qu'une légère impression. Le département avait, depuis notre arrivée à Marseille et par ordre de la Convention, payé tous les mémoires du traiteur qui nous fournissait à manger ; il s'avisa tout à coup de supprimer ce payement et de taxer notre nourriture à vingt-quatre francs en assignats, par jour, ce qui équivalait alors à huit francs en argent. Ces huit francs passaient par les mains du traiteur qui nous nourrissait fort mal, et qui en gardait la moitié. Nous fîmes à ce sujet de vives représentations à *nos tuteurs*, et nous obtînmes enfin que l'argent nous serait remis au lieu de l'être au traiteur, et que nous pourrions avoir un pot-au-feu dans notre tour, et faire faire la cuisine par notre domestique. Cet arrangement nous convenait d'autant mieux que nous n'avions pas un denier, et que toute modique qu'était la somme qu'on nous allouait pour trois personnes (nous deux et notre domestique), nous espérions économiser assez pour payer notre blanchissage et d'autres petites dépenses nécessaires. Le département nous avait aussi fourni à chacun une capote, une veste, un pantalon de molleton et de gros souliers ; ce costume était complété par un bonnet de poil, dont la fourrure avait appartenu aux animaux domestiques. Indépendamment de tout cela, les administrateurs avaient donné à chacun de nous une douzaine de chemises, dont la toile aurait été employée d'une manière beaucoup plus convenable, si on en avait fait des torchons de cuisine. Équipés de la sorte, nous aurions eu grand tort de nous plaindre ; et d'ailleurs la plainte aurait été parfaitement inutile ; aussi

n'en fîmes-nous aucune. Cependant on nous avait laissé parvenir, je ne sais comment, une lettre de ma mère, dans laquelle elle nous annonçait qu'elle nous envoyait une somme de douze mille francs, que le négociant Rabany était chargé de déposer entre les mains des autorités constituées (le département, le district et la municipalité), pour qu'elles nous la fissent remettre partiellement, et de la manière qu'elles jugeraient convenable. Cette somme nous paraissait une ressource inépuisable ; mais nous doutions qu'elle pût arriver jusqu'à nous, et nos doutes n'étaient que trop fondés. Messieurs du district reçurent la somme, et jugèrent convenable de la confisquer sans rien dire ; nous ne sûmes positivement cette circonstance que longtemps après, car toutes nos demandes à ce sujet restèrent alors sans réponse.

Nous nous décidâmes enfin à prendre notre parti sur cela comme sur le reste; *à mettre notre vieux bonnet sur l'oreille*, comme disent les soldats, et à tâcher de supporter patiemment la cruelle vie à laquelle nous étions condamnés, jusqu'à ce qu'on jugeât à propos de nous en débarrasser. A l'exception de quelques épisodes, à peu près semblables à ceux que j'ai déjà racontés et de quelques redoublements ou relâchements de sévérité, selon l'humeur de nos gardiens, nous n'éprouvâmes aucun changement dans notre situation pendant tout le temps de ce triste hiver, ni, par conséquent, rien qui mérite place dans ce récit. Je crois seulement avoir oublié de dire qu'on nous permettait de lire les papiers publics, dans les-

quels nous n'avions à apprendre que la mort de quelques personnes auxquelles nous portions intérêt ou affection, ou les nouvelles menaces et injures que les scélérats ne cessaient de vomir contre ceux qu'ils avaient proscrits. Nous n'ouvrions jamais ces horribles journaux sans une répugnance qui cédait cependant à l'intérêt extrême de savoir quels étaient ceux dont nous avions à pleurer la perte, et si nos noms ne se trouvaient pas aussi sur la liste des proscriptions.

Vers le mois de mars 1794, nous apprîmes qu'il venait d'arriver à Marseille un représentant du peuple muni des pouvoirs les plus étendus, et qui avait annoncé l'intention de réparer l'injustice de ses prédécesseurs. Ce représentant était Maignet, dont le nom est devenu depuis si fameux dans le Midi, par les cruautés atroces qu'il y a commises, mais qui alors n'était presque point connu. On espérait donc quelque soulagement de ce nouveau venu, car il faut toujours qu'on espère. Quant à nous, sans nous livrer à l'espérance, et malgré notre dégoût pour les pétitions, nous nous déterminâmes à en risquer une bien courte dans laquelle nous exposions au citoyen représentant « que le décret qui nous privait de notre liberté portait que nous serions détenus *dans les forts et châteaux de Marseille*, mais point du tout ensevelis dans un cachot, comme celui dans lequel nous gémissions depuis plus de neuf mois ; que nous réclamions l'exécution de ce décret qu'on avait observé seulement à l'égard de M. le prince de Conti et de notre tante, et qu'on avait outrepassé à notre égard d'une

manière si cruelle et si injuste ». Cette pétition n'eut pas un sort plus heureux que les précédentes, et on ne daigna pas y faire la moindre réponse; mais voici la manière dont on imagina d'y *faire droit* (selon l'expression ironique que Maignet employa). Ce fut le 3 avril, environ trois semaines après l'envoi de notre pétition, que nous fûmes réveillés à cinq heures du matin par les coups redoublés qu'on frappait à notre porte. (J'ai déjà dit que nous avions obtenu la permission de fermer la porte en dedans.) « Qui frappe, nous écriâmes-nous, et que nous veut-on? — C'est moi, répondit alors une voix que nous reconnûmes sans peine pour celle de M. le prince de Conti; c'est moi, citoyens, on vient m'enfermer avec vous. » Je crus entendre m'emmener avec vous, et je ne doutai pas que ce ne fût pour nous conduire ensemble au tribunal révolutionnaire. J'allai ouvrir, et, malgré les sinistres idées dont j'étais rempli, j'eus réellement besoin de me faire violence pour contenir l'extrême envie de rire qui s'empara de moi, contre mon gré, à l'étrange apparition qui frappa mes regards. Il me serait impossible de donner une idée de la figure de M. le prince de Conti; la tête couverte de papillotes, un petit chapeau à trois cornes horizontales par-dessus, joignant à ses grimaces ordinaires celles de la circonstance, et dardant sa canne en avant, et criant : « Quoi, malheureux, c'est ici, c'est ici? » Il était suivi par son vieux et fidèle valet de chambre, Jacquelin, et par un garde de ville, dont l'air insolent justifiait le choix qu'on avait fait de lui pour cette mission. « Maintenant, dit ce dernier en s'adres-

sant à M. le prince de Conti, il ne me reste plus qu'à faire venir ici votre lit et vos effets, et les ordres que j'ai reçus à votre égard seront alors entièrement exécutés. — On veut me faire mourir à petit feu, s'écria-t-il; eh bien, soyez tranquilles, cela ne sera pas long. Je serai bientôt étouffé dans cet horrible lieu. Mais malheureux jeunes gens (continua-t-il en s'adressant à nous), comment avez-vous pu vivre ici pendant dix mois? » Nous ne répondîmes à cette question qu'en l'assurant sincèrement du regrét que nous avions de le voir, à son âge, partager notre rigoureux sort. Il se mit à pleurer, et s'asseyant ensuite il resta quelque temps plongé dans une profonde méditation; puis, tout à coup : « Jacquelin, s'écria-t-il, quel quantième du mois est-ce aujourd'hui? — Monseigneur, c'est le 3 avril. — Vous ne savez ce que vous dites, car c'est le dix. — J'ai l'honneur d'assurer à Monseigneur que c'est le 3. — Je vous dis que c'est le 10. — Monseigneur, ce n'est que le 3. » Et chacun persistait dans son opinion. Cette dispute, qui, au reste ne se passait qu'entre les dents, aurait pu durer longtemps, si je n'y avais mis fin, en certifiant que l'almanach donnait gain de cause à Jacquelin, et que c'était en effet le 3 avril. Nous ne pouvions pas revenir de l'étonnement que nous avait causé l'arrivée de notre malheureux parent; mais nous n'osions lui faire aucune question à cet égard de peur d'augmenter son chagrin. Le voyant plongé dans un accablement total et inquiétant, nous l'invitâmes à aller prendre l'air sur la terrasse au-dessus de la tour, où on nous permettait de passer quelques heures, en présence d'une

sentinelle; il y consentit et l'air parut effectivement lui faire du bien. A peine fut-il un peu remis qu'il nous prit tous deux à part, et nous dit aussi bas qu'il put (ce qui ne l'était guère, car sa voix gémissante percait toujours malgré lui) : « Messieurs, je ne vous cache pas que nous sommes perdus, et je dois vous dire même que nous n'avons pas vingt-quatre heures à vivre! On ne m'enferme ici avec vous que comme on enferme des bœufs et des moutons, lorsqu'on est au moment de les égorger; vous voyez ce vaisseau-là (continua-t-il en nous montrant avec sa canne un vaisseau dans le port), hé bien, ce sera le lieu de notre supplice; c'est là que l'on va nous mettre pour nous noyer au moyen d'une soupape, aussitôt que nous serons sortis du port; c'est comme je vous le dis, vous pouvez y compter. » Ce discours nous fit craindre que notre vieux parent n'eût l'esprit tout à fait égaré; car, quoique nous fussions bien persuadés que notre mort était résolue depuis longtemps, aurait-on confié à une des victimes quels étaient le lieu, l'époque et le genre de supplice qu'on leur réservait? Cela n'était assurément pas probable, et il nous parut beaucoup plus naturel de croire que ce terrible projet n'avait été enfanté que par les frayeurs de notre pauvre compagnon d'infortune. La suite prouva que nous avions raison.

Vers midi, on apporta les lits de M. le prince de Conti et de Jacquelin, ainsi qu'un grand fauteuil, et une commode remplie d'effets. Le prince adressant la parole au secrétaire du commandant du fort, qui accompagnait ces effets : « N'est-il pas affreux, ci-

toyen P..., de nous empiler ainsi dans cet abominable trou, comme des bêtes qu'on va mener à la boucherie et de mettre le comble au malheur de ces jeunes gens, en leur envoyant un vieillard infirme, qui va être malgré lui leur fléau? » Le ton et les détails singuliers dont cette harangue fut accompagnée ne nous permirent pas de garder plus longtemps notre sérieux et nous éclatâmes avec d'autant plus de force que que nous avions mis plus d'application à nous contenir[1]. Le prince de Conti ne s'en déconcerta pas du tout, et continua à déclamer sur le même ton, jusqu'à ce que le citoyen P... l'eût assuré, d'un air mielleux et hypocrite, qu'il était sincèrement touché de sa position, mais qu'il n'y pouvait malheureusement rien et que c'était au représentant qu'il devait s'adresser. Il ajouta qu'il était chargé de lui annoncer que son valet de chambre, Jacquelin, ne pourrait rester auprès de lui qu'en se constituant prisonnier, mais que son valet de chambre, Courvoisier, pourrait aller et venir pour les commissions, pourvu qu'il se soumît à subir, en entrant et en sortant, l'examen nécessaire. Jacquelin déclara qu'il n'abandonnerait jamais son maître. Celui-ci l'en remercia avec attendrissement; mais lui dit ensuite : « Vous ne savez pas Jacquelin, jusqu'où va le sacrifice que vous me faites; apprenez

[1] M. le prince de Conti nous plaçait à chaque instant malgré nous dans une étrange position. Son âge, ses malheurs, ses craintes excitaient l'intérêt. Mais son langage, ses doléances, le bizarre contraste que présentaient son costume, ses manières, ses habitudes avec l'état auquel nous étions réduits, provoquaient quelquefois la gaieté la plus involontaire ; on ne pouvait guère le voir ou l'entendre sans le plaindre et sans rire. (*Note de Montpensier.*)

que l'on commet un crime en témoignant de l'attachement à un être proscrit comme moi, et vous êtes un homme perdu. — Hélas, Monseigneur, reprit l'autre pourquoi vous désespérez-vous ainsi ; votre position est affreuse, j'en conviens, mais permettez-moi de vous dire que vous en exagérez les dangers. » C'est ainsi que ce brave homme tâchait de rassurer son vieux maître, envers qui il observait toujours des formes aussi respectueuses, que si son sort et sa fortune n'eussent éprouvé aucun changement. Il n'en était pas de même de Courvoisier, qui semblait avoir renoncé à toute espèce de bienséance dans son langage et ses manières. Il rendit cependant quelques services assez importants à M. le prince de Conti ; mais au bout de quelque temps, il l'abandonna et s'en retourna à Paris.

La première nuit que le pauvre prince de Conti passa dans notre triste séjour fut employée d'un bout à l'autre par un dialogue continuel entre lui et son valet de chambre, qui, cependant, s'endormait de temps en temps, et ne répondait qu'à demi après deux ou trois appels. Quant à nous deux, Beaujolais et moi, le bruit et la lumière nous empêchèrent de fermer l'œil, et nous ne perdions rien de leur conversation. Quelquefois nous entendions : « Jacquelin ! ces messieurs dorment-ils ? — Je le crois, Monseigneur. — Comment peut-on dormir dans cet exécrable lieu ? » Il faisait sonner sa montre ; puis, un moment après : « Jacquelin, j'entends du bruit ; on vient sans doute nous égorger. Enfin, nous nous étions assoupis, un peu avant le jour, lorsque nous fûmes

réveillés en sursaut par les cris de M. le prince de Conti. « Messieurs, levez-vous, j'entends des gens armés qui montent le petit escalier, et Dieu sait ce qu'ils nous veulent! » Nous le rassurâmes bientôt en lui disant que c'était le caporal de garde, qui allait, selon l'usage, ouvrir la porte de la terrasse, une heure après le lever du soleil et y poser une sentinelle. Ses inquiétudes et ses alarmes étaient si fréquentes et si vives qu'il me paraissait impossible que sa tête y résistât longtemps, et qu'elle tardât à s'aliéner totalement. Cependant, il eut le bonheur de la conserver saine et sauve, de toutes manières, pendant les trois mois qui s'écoulèrent depuis ce moment jusqu'à la mort de Robespierre, qui n'eut lieu qu'à la fin de juillet de cette année 1794 ; mais les sujets d'inquiétude ne devinrent pendant cet espace que plus fréquents et plus terribles. Il employa les premiers jours de sa réclusion dans la tour à écrire pétition sur pétition, et le tout en pure perte. Cette occupation avait cependant l'avantage d'employer une partie de la journée, et il en passait ordinairement le reste sur la terrasse ; le soir, il redescendait dans ce qu'il appelait avec raison son tombeau, et après le souper qui était son principal repas et qu'il allongeait le plus qu'il pouvait, il nous contait assez souvent des histoires de son jeune temps. Ensuite Jacquelin lui mettait ses papillotes, cérémonie qu'il ne manqua jamais d'observer une seule fois, quoique le genre de sa nouvelle demeure semblât devoir l'en dispenser.

J'ai, je crois, oublié de dire que la manière dont le

représentant Maignet avait jugé à propos de *faire droit* à notre pétition, avait été de rendre un arrêté portant que tous les membres de la famille Bourbon détenus dans le fort Saint-Jean seraient enfermés ensemble dans la tour dudit fort, sans aucune distinction de traitement. Ce fut en vertu de cet arrêté qu'on y amena notre malheureux parent; et ma tante allait y être conduite aussi, lorsque ses pleurs lui firent d'abord obtenir un sursis à l'exécution de l'arrêté, à condition qu'elle ne sortirait plus pour se promener dans le fort, comme elle faisait auparavant. Revenons à ce qui se passait dans notre triste tour.

Ma tante ne devant plus y venir, M. le prince de Conti s'établit avec Jacquelin dans le cachot d'en bas, et nous laissa l'entière jouissance de celui d'en haut. Nous étions cependant presque toujours ensemble, excepté la nuit et le temps qu'il employait à sa toilette, ce qui n'était jamais moins de deux ou trois heures. Un matin que Beaujolais et moi nous nous promenions sur la terrasse, nous vîmes pour la première fois passer sur le port la procession de la *décade*. Elle était formée par douze ou quinze polissons, vêtus en Romains, qui portaient des bustes de Brutus, Marat, et de Lepelletier, ainsi qu'une énorme montagne en plâtre. Tous les corps administratifs suivaient pompeusement cette ridicule mascarade; ils étaient accompagnés d'une foule de badauds qui s'égosillaient à crier : *Viva la Republico et la Montagno.* Pensant que cette nouveauté pourrait amuser un instant notre vieux compagnon d'infortune, nous descendîmes pour l'en avertir, et lui proposer de venir

voir cet étrange spectacle. Nous le trouvâmes en robe de chambre de damas cramoisi à grands ramages, un bonnet de nuit à rubans sur la tête, et paraissant fort alarmé de notre visite, quelque simple qu'en fût le motif. « *Qué procession! que diable!* nous demanda-t-il d'un air effrayé ; je ne me soucie pas de voir tout cela ; mais, Messieurs, peut-on s'en dispenser ? » Nous l'assurâmes que rien n'était plus facile, et que nous n'étions venus lui en faire part que parce que la chose nous avait paru assez curieuse pour qu'il fût bien aise de la voir. « Si cela est ainsi, nous dit-il, je vous suis bien obligé, et je vais monter avec vous sur la terrasse. « Il y vint en effet dans le costume que je viens de décrire, avec une grande lunette qu'il braquait sur le port, en criant : « Où sont-ils ? où sont-ils ? » Cette figure était si parfaitement comique, que non seulement la sentiuelle ne put pas y tenir, et éclata en le voyant, mais que l'envie de rire gagna tous les soldats qui étaient au pied de la tour, et ceux qui étaient au pont-levis. Heureusement le bonhomme étaient si occupé de la procession de la décade, qu'il ne remarqua pas l'effet que produisait sa robe de chambre, son bonnet de nuit, ses pantouffles et son air égaré. Au bout d'environ dix ou douze jours, Courvoisier, l'autre valet de chambre de M. le prince de Conti, dont j'ai déjà parlé vint lui annoncer qu'à sa sollicitation, l'administration du département avait nommé des commissaires pour examiner notre prison, et pour nous transférer dans un endroit plus sain et plus habitable, s'ils la trouvaient aussi affreuse qu'il la leur avait décrite. « Je leur ai dit, ajouta-t-il, qu'on

ne voyait goutte dans votre tour, et qu'il y régnait une telle humidité que vous étiez toujours obligés d'y faire du feu, malgré la fumée dont vous étiez étouffés ; ainsi, pour confirmer mon rapport, ayez soin demain, lorsqu'ils viendront, d'augmenter la fumée à tel point qu'ils en soient eux-mêmes suffoqués ! » Conformément à cet avis, nous ne manquâmes point, le lendemain, d'augmenter la dose de fumée par tous les moyens possibles. M. le prince de Conti criait : « Messieurs, Messieurs, faites du feu partout ; enfumons-nous ! enfumons-nous ! » et nous y réussîmes si bien, que nous aurions été étouffés, si nous n'avions pris le parti d'aller respirer sur la terrasse jusqu'au moment de l'arrivée des commissaires. Ces messieurs firent leur entrée dans la tour vers midi. Ils étaient accompagnés du commandant de la place, nommé Vouland, ancien militaire, qui, quoique Jacobin, avait conservé des manières honnêtes, et un extérieur tout différent de celui des *citoyens commissaires*. Quant à ces derniers, leur ton et leurs manières étaient parfaitement conformes à ce qu'on devait attendre d'eux. « Eh bien, dirent-ils en entrant, vous vous trouvez ben mal ici ? — Citoyen, répondit M. le prince de Conti, jugez-en vous-même, cet affreux caveau doit-il être l'asile d'un malheureux vieillard qu'on ne peut accuser de rien ? — Il ne s'agit pas ici d'accusation ; la Convention nationale a ordonné ta détention, Conti, et celle de ta famille, comme mesure de sûreté générale ; elle a eu ses raisons pour le faire, et nous n'y pouvons rien. Quant à celui-ci, il n'est pas beau, mais il est sûr ; et il y en a de bien plus mauvais encore, je t'en réponds. —

Citoyens, tout ce que je puis vous dire, c'est que si vous me condamnez à y rester, vous me condamnez à mort ; car je sens que je ne résisterai pas longtemps à l'horreur de ce séjour. — Eh ! s'écria l'un des commissaires, ce vieux pleureur peut-il attacher tant de prix à vivre encore quelques jours de plus ! Et s'il souffre, ne devrait-il pas se réjouir au contraire, de voir bientôt terminer ainsi toutes ses souffrances ! » Cet affreux propos, dont je ne perdis pas une syllabe, ne fut heureusement pas entendu de notre vieux parent, qui dans ce moment pleurait et gémissait. « Mais, reprit un de ces messieurs, ces deux jeunes gens ont bien vécu ici dix mois. — Oui, m'écriai-je, et de telle manière que je demanderais la mort plutôt que d'être condamné à y passer ici le même espace de temps ! Nous n'avons jamais cessé de réclamer contre l'injustice et la cruauté du traitement qu'on nous faisait essuyer. Nous imaginons que nos plaintes ne vous sont point parvenues, et nous nous réjouissons maintenant de pouvoir vous les adresser nous-mêmes, espérant que vous nous délivrerez enfin de l'affreux séjour où nous languissons depuis si longtemps. — Nous verrons si ça se peut. Y a effectivement ben de la fumée ici ; mais il ne tiendrait qu'à vous de n'en pas avoir ; vous n'avez qu'à ne pas faire de feu. — Eh mais ! citoyen, dit M. le prince de Conti, considérez donc l'humidité de ces voûtes et de ces noires murailles, et l'air infect qui règne toujours ici ! » Ils chuchotèrent quelques moments ensemble ; puis ils nous dirent : « Si nous pouvons trouver un autre local aussi sûr que celui-ci, et où vous soyez

mieux, nous vous transférerons ; en attendant tâchez de prendre patience. Bonjour citoyens. » Et ils s'en allèrent. « Eh bien ! me dit M. le prince de Conti, lorsqu'ils furent partis, croyez-vous que ces gens-là nous fassent sortir d'ici ? — Hélas, lui répondis-je, il m'est impossible de compter beaucoup sur leurs promesses, mais il ne faut désespérez de rien. » J'espérais bien peu moi-même, et j'avais tort. Il y avait dans le fort, parmi les endroits habitables et décents, une suite de cinq ou six petites chambres qui ne recevaient le jour que d'un corridor percé de six grandes fenêtres. Ces chambres composaient avant la Révolution, l'appartement du major de la place, ou commandant en second du fort ; et c'était là qu'on avait mis M. le prince de Conti et ma tante, à l'époque où l'on jugea convenable de nous enfermer dans la tour. On leur avait donné ensuite d'autres logements ; et on avait fini, en dernier lieu, par faire partager à M. le prince de Conti notre triste domicile. Les commissaires allèrent examiner ces chambres, et après une mûre délibération ils décidèrent qu'en faisant murer trois fenêtres, griller les trois autres, murer une des issues du corridor, et établir à l'autre une grosse porte munie de trois verrous, d'une forte serrrure, et gardée par une sentinelle, *il n'y aurait pas d'inconvénient* à nous y transférer. Courvoisier s'empressa de venir nous faire part de cette décision ; et quelque peu avantageuse qu'elle eût pu paraître à d'autres, nous en éprouvâmes, Beaujolais et moi, la joie la plus vive. Il fallait avoir réellement passé dix mois dans un lieu aussi obscur que celui où nous étions renfermés, et même

avoir presque désespéré d'en jamais sortir, pour se trouver heureux d'être transféré dans un logement muré, grillé, verrouillé, et rendu par les soins obligeants de messieurs les commissaires, aussi sombre et aussi désagréable que possible. M. le prince de Conti, quoique d'abord assez satisfait, fut cependant loin de partager nos transports. « Ce logement, disait-il, était déjà sombre par lui-même ; mais grand Dieu, que sera-ce lorsqu'on aura muré trois fenêtres et grillé les trois autres ? — Mais, lui répondions-nous, songez donc au lieu où vous êtes, et estimez-vous heureux d'en sortir à quelque prix que ce soit. » Il convenait qu'il était difficile de ne pas gagner beaucoup au change, quel qu'il fût ; et nous formions ensemble des vœux ardents pour que l'opération du *murage* et du *grillage* de notre futur séjour fût promptement achevée. Nous examinions tous les jours, du haut de notre tour, les progrès que faisaient les travaux ; et, M. le prince de Conti qui avait de l'argent, faisait souvent donner des pourboires aux ouvriers pour que la besogne allât plus vite. « N'est-il pas affreux, disait-il de payer pour accélérer la fabrication de sa propre cage, et de soupirer après le moment où elle sera pourvue d'assez de barreaux et de grilles pour qu'on veuille bien nous y mettre ! » Enfin, au bout d'environ trois semaines, ce bienheureux moment arriva. Les commissaires qu'on avait instruits de l'exécution complète de leurs ordres, vinrent nous chercher pour nous mener dans notre nouvelle cage, et nous sortîmes, le 1er mai 1794, de l'horrible tour où nous étions entrés le 1er juin 1793.

V

NOUVELLE PRISON. — LE 9 THERMIDOR. — DEMI-LIBERTÉ

(Mai 1794-Mai 1795.)

« Quoi, nous sommes dehors de cet infernal séjour, et nous n'y rentrerons plus !... » Nous ne pouvions croire à la réalité d'un pareil bonheur, et nous éprouvions une sensation indéfinissable, en foulant à nos pieds le peu d'herbe et de terre sur lesquelles il fallait passer pour arriver à notre nouvelle demeure. Cette demeure n'était assurément pas brillante ; mais elle nous parut un vrai palais. Ces chambres étaient petites et sombres, mais en sortant de l'enceinte de ces affreuses murailles noires, ornées de gros anneaux et surmontées d'une lugubre voûte, ne devait-on pas se trouver à merveille dans une chambre quelle qu'elle fût ? Aussi en fûmes-nous enchantés. Nous donnâmes à M. le prince de Conti, en raison de son âge, le choix du logement, et nous nous établîmes ensuite dans les deux chambres qu'il nous laissa, partageant avec lui la jouissance d'une troisième chambre dont nous fîmes une cuisine.

Nous nous étions toujours méfiés de notre domestique[1] Coste, qui était ivre la plupart du temps. Un

[1] Ou plutôt notre *agent;* car le terme de domestique avait été proscrit dans ce temps révolutionnaire, comme contraire au système d'égalité, et remplacé par celui d'agent.

jour nous le surprîmes écoutant à la porte ; nous le congédiâmes, et nous prîmes à sa place un nommé Louis, qui, lorsque nous étions nourris chez le traiteur, nous apportait notre dîner de chez lui, et qui, depuis notre nouvel établissement de cuisine, s'était chargé de nous satisfaire lui-même, ce dont il s'acquittait tant bien que mal, mais honnêtement. Louis avait la permission d'aller et de venir pour nos commissions, ainsi que Madeleine, servante et cuisinière de M. le prince de Conti, son mari, nommé François, et le fidèle Jacquelin. Tous étaient fouillés en entrant et en sortant, tantôt faiblement, tantôt pas du tout, selon la méchanceté, le caprice ou la bienveillance des soldats qui nous gardaient, et qu'on relevait toutes les vingt-quatre heures. Il y avait des bataillons presque entièrement composés de bonnes gens qui ne cherchaient qu'à adoucir la rigueur de leurs ordres, et qui nous témoignaient souvent combien ils souffraient de ne pouvoir se dispenser de les exécuter. D'autres, au contraire, ne cherchaient qu'à renchérir sur leur sévérité, et à nous tourmenter par leurs chansons révolutionnaires et les propos qu'ils tenaient entre eux. Ces derniers étaient, heureusement, en bien moins grand nombre que les autres, c'est-à-dire, parmi les troupes soldées, volontaires ou autres, car les gardes nationaux étaient tous malintentionnés, attendu qu'on ne laissait d'armes qu'aux coquins ; mais depuis que la ville avait été déclarée en état de siège, les forts n'étaient plus gardés que par les troupes régulières.

Il y avait sous les fenêtres de notre corridor un petit jardin (jadis celui du major de la place), qui

n'avait environ que vingt pas de long sur sept ou huit de large, et qui était environné de murs. La jouissance de ce jardin faisait l'objet de notre ambition, et il ne pouvait y avoir le moindre inconvénient à nous l'accorder, puisqu'en faisant descendre en bas la sentinelle qui était à notre porte, nous nous trouvions aussi bien en prison en bas qu'en haut, et nous avions l'avantage de respirer l'air, et de nous délier un peu les jambes. Cependant, nous eûmes beaucoup de peine à l'obtenir, et ce ne fut qu'à force de présents au citoyen P..., secrétaire du commandant du fort, qui avait alors l'inspection des prisons, que nous arrachâmes cette faveur. C'était toujours M. le prince de Conti qui faisait les frais de ces présents, car il avait de l'argent, ayant eu le bonheur d'emporter de Paris une très grosse somme dont il s'était sagement pourvu. Quant à nous, ce qu'on nous donnait était à peine suffisant pour nous procurer un peu de viande (pas tous les jours, car elle était fort chère) quelques légumes et une bouteille de mauvais vin que nous payions cinq sous. Il fallait en outre subvenir aux frais de chauffage et de blanchissage, et payer la nourriture de Louis, qui se contentait de nos restes, mais qui buvait un peu plus. Pour tout cela nous n'avions que vingt-quatre francs en assignats, qui alors n'équivalaient plus qu'à six francs environ. Moins heureux que M. le prince de Conti, je n'avais pu sauver de la bagarre que douze louis qui se trouvaient dans ma poche, le jour de mon arrestation. On m'avait conseillé de n'en pas prendre davantage, en m'assurant que tout ce que j'aurais me serait proba-

blement ôté en arrivant à Paris, où je devais être conduit ; et que, si dans la route, on me fouillait (ce qui pourrait bien arriver) on ne manquerait pas de me faire un crime d'avoir sur moi, ce qu'on appellerait aussitôt *un moyen perfide de corruption*. Beaujolais n'avait absolument rien lorsqu'on l'avait mis en prison et mon malheureux père n'avait qu'une très petite somme, dont en partant il nous avait laissé les faibles restes, formant à peu près *quatre ou cinq cents francs en assignats*, et par conséquent en valeur réelle *six à sept louis*. Nous avions été obligés d'en dépenser une partie, et les seuls douze louis restaient intacts et sacrés pour un cas d'urgente nécessité. M. le prince de Conti, instruit de notre pénurie, non-seulement nous pria de ne pas penser à contribuer aux présents qu'il faisait (ce qui vraiment nous eût été impossible), mais nous força même à accepter le prêt d'une petite somme que nous lui rendîmes peu de temps après (ainsi que j'aurai l'occasion de le dire dans la suite), mais dont nous lui eûmes néanmoins une véritable obligation. Nous ne pouvions aller dans le petit jardin qu'accompagnés par P..., qui venait nous chercher quand bon lui semblait, faisait descendre la sentinelle à la porte du jardin, et restait avec nous le peu de temps que nous y passions (environ deux heures par jour). Après quoi, il nous signifiait qu'il ne pouvait rester davantage, et nous renfermait. M. le prince de Conti se permit de lui faire quelques observations sur la brièveté du temps qu'il nous accordait, et sur l'incommodité des heures qu'il choisissait, car c'était souvent celle de nos repas, ou bien quand le

soleil dardait aplomb sur la tête. P... fit entendre qu'il n'accorderait rien de plus à moins de nouveaux présents ; il voulait des chemises de toile de Hollande. M. le prince de Conti trouva que c'était trop dispendieux, et le débouta de sa demande avec indignation; mais il fut ensuite obligé de se rétracter, et d'accorder la toile de Hollande. Il nous disait lorsque nous étions seuls : « Il faut convenir que ce P... est un bien vil et plat coquin ! Cependant nous sommes encore heureux d'avoir affaire à un homme aussi vénal. — Oui, lui répondis-je, pourvu que prenant goût à la chose il ne s'avise pas de nous supprimer le peu qu'il nous accorde pour nous le faire racheter encore, et nous tenir toujours ainsi le pistolet sur la gorge, jusqu'à ce que vous n'ayez plus rien à lui donner. » Et la crainte se réalisa en partie. P..., las de ne plus rien recevoir, passait souvent des journées entières sans venir nous chercher, et finit un jour par nous déclarer qu'ayant reçu de graves reproches de la part de personnages puissants, sur la permission qu'il nous accordait de nous promener dans le petit jardin, il se voyait forcé de nous la retrancher. Toutes nos observations ne produisirent aucun effet; mais une douzaine de cravates opéra ce miracle, et nous eûmes accès au petit jardin comme auparavant. « Mon argent, disait M. le prince de Conti, ne peut être employé d'une manière plus utile, et tant qu'il durera, je n'y aurai aucun regret. Quand je n'en aurai plus, nous étoufferons, ou nous mourrons de faim, ou plutôt on nous épargnera cette peine, car nous ne pouvons tarder à être expédiés. Vous, monsieur, me disait-il,

vous marcherez le premier, car étant plus près du trône, on vous accordera les honneurs du pas ; mais je vous suivrai de près. Et quant à ce jeune homme (ajoutait-il en montrant Beaujolais), ces messieurs le *recommanderont aux soins de l'apothicaire!* » (horrible bon mot de Chabot le capucin, à l'égard du malheureux enfant Louis XVII, qui mourut au Temple).

Un déplorable événement, dont nous reçûmes la nouvelle vers cette époque, redoubla les craintes de notre vieux compagnon, et nous confirma dans l'idée que nous avions depuis longtemps sur le sort qu'on nous préparait. La mort de la vertueuse Madame Elisabeth, qui n'était fondée sur aucun prétexte, ni même sur aucun intérêt apparent, ne nous permettait plus de douter que l'intention des monstres qui venaient de l'égorger ne fût de se défaire aussi de tous les membres de notre famille qu'ils avaient en leur pouvoir. Aussitôt que M. le prince de Conti eut reçu cette fatale nouvelle par un papier public, il s'empressa de nous l'apporter (selon sa coutume), et ajouta : « Messieurs, je vous le déclare, ceci est notre arrêt de mort ; il n'y a plus personne devant nous, et nous ne pouvons plus tarder à marcher. Quant aux enfants, ils les empoisonnent tous ; vous, Monsieur, vous êtes déjà un homme, vous serez traité comme tel ; vous auriez dix-neuf ans dans un mois ; mais je vous prédis que vous ne les aurez pas ; non, vous ne les aurez jamais, c'est moi qui vous le dis ; vous êtes perdu ; nous sommes tous perdus sans ressource. » Nous étions si accoutumés aux jérémiades continuelles de notre malheureux parent, qu'elles ne nous faisaient

plus une forte impression ; et quoique sentant bien comme lui toute l'horreur de notre position, nous nous trouvions doués d'un peu plus de nerf, et nous nous en servions pour tâcher de diminuer ses craintes en lui dissimulant les nôtres. Nous convenions du danger auquel nous étions exposés, mais nous nous rabattions sur le peu d'intérêt que les gouvernants auraient à nous sacrifier, tant qu'il existerait hors de France un aussi grand nombre de membres de notre famille ; d'autant plus qu'ils avaient déjà confisqué tout ce qu'ils pouvaient nous prendre. Après cela nous avions pour nous la chance des événements ; la guerre, par exemple, devenait très malheureuse pour les républicains ; ils venaient de perdre quatre places ; et si Cambrai, qu'on disait au moment de se rendre, tombait effectivement au pouvoir des Alliés, la route de Paris leur était ouverte, l'alarme la plus terrible allait s'y répandre, et combien n'avions-nous pas à espérer d'une pareille crise ! « Oui, répondait-il, mais dans l'excès de leur rage et de leur désespoir, ils égorgeront les prisonniers, et nous ne serons pas les derniers à y passer. » Malgré cela, les succès des Alliés lui donnaient quelques espérances. Jacquelin qui s'en était aperçu, non seulement lui apportait toutes les nouvelles favorables qu'il pouvait recueillir, mais en fabriquait souvent qui n'avaient pas le moindre fondement. Tantôt les Autrichiens étaient aux portes de Paris ; tantôt les hussards prussiens occupaient la Villette, tantôt la Convention était en fuite, le peuple de Paris s'était déclaré contre elle, avait ouvert toutes les prisons, arboré le drapeau

blanc ! Enfin, il n'y avait sorte de contes que le bon homme n'imaginât pour calmer l'esprit de son vieux maître, qui réellement en avait besoin. Ce qu'il lisait dans les papiers publics n'était nullement de nature à diminuer son chagrin et ses inquiétudes, ils contenaient régulièrement chaque jour la liste des victimes qu'on venait d'égorger à Paris, et auxquelles on ne manquait jamais de donner le titre de *conspirateurs*. Parmi ces prétendus conspirateurs, M. le prince de Conti trouvait, à chaque instant, les noms de personnes auxquelles il s'intéressait plus ou moins, et souvent ceux d'anciens et intimes amis. Il nous apportait alors le fatal journal, et nous disait en pleurant : « Ils viennent encore de faire périr un tel, un de mes meilleurs amis, et qui certes ne se mêlait de rien [1]. » Puis il devenait pâle et se promenait à grands pas en répétant : « Nous allons sans doute être expédiés bien promptement ; car ces messieurs ont déclaré guerre à mort à tous les ci-devant, et il paraît qu'ils tiendront parole. « Je craignais toujours qu'il ne devînt tout à coup fou, et il y avait réellement des moments où sa tête n'y était plus du tout. Il reprochait par exemple quelquefois à son vieux et fidèle Jacquelin de ricaner en le regardant ; le malheureux en était sûrement bien loin ! Quelquefois aussi, il se relevait au milieu de la nuit, et allait à la porte du corridor écouter la conversation des sentinelles. Un jour, au commencement de juillet, dans le temps où le représentant Maignet venait d'établir à Orange son

[1] Car il croyait toujours que de ne se mêler de rien devait sauver infailliblement. (*Note de Montpensier*).

infernale commission, nous étions occupés, selon notre habitude, à lire dans nos lits jusqu'à ce que le sommeil nous gagnât, lorsque nous fûmes tout à coup surpris par la visite de M. le prince de Conti, en robe de chambre et en bonnet de nuit ; l'effroi le plus marqué était peint sur sa figure : « Messieurs, nous dit-il en entrant, c'en est fait de nous; nous n'avons plus que quelques instants à vivre ! Apprenez que nous partons demain pour Orange. » Revenus du premier moment de stupeur que nous causa cette terrible nouvelle, nous la révoquâmes en doute, et nous lui demandâmes d'où il la tenait. « C'est, dit-il, la sentinelle de notre porte qui en faisait part à un de ses camarades, et je l'ai entendu. Au surplus, ajouta-t-il en adressant la parole à Beaujolais, vous qui avez encore l'air d'un enfant, vous pourriez, en allant causer avec la sentinelle, vous en assurer positivement, et venir nous le dire ensuite ; de grâce, levez-vous, et allez-y. » Beaujolais se leva sur-le-champ, et s'y rendit. Le guichet de la porte était fermé, et, au moment où il allait l'ouvrir pour parler à la sentinelle, il entendit quelqu'un qui donnait des ordres, et reconnut la voix de Massugne, capitaine d'artillerie du fort, et terroriste enragé, dont le logement était tout près du nôtre. Il s'arrêta aussitôt pour écouter : « Faites bien attention, disait-il à notre sentinelle, aux prisonniers que vous gardez, car s'ils échappent, vous êtes perdu. Si quelqu'un d'eux paraît dans le corridor après minuit, faites-le rentrer dans sa chambre, et s'il n'y rentre pas sur-le-champ, tirez dessus sans hésiter. » A ces paroles succéda un chu-

chotement et un bourdonnement auxquels Beaujolais ne put rien entendre. Puis il distingua encore la voix de Massugne qui disait : « Demain à quatre heures du matin, on viendra les chercher pour les conduire à Orange. » Ceci paraissait assez clair, et Beaujolais n'en entendit pas davantage ; il revint aussitôt, et trouva M. le prince de Conti causant avec moi : « Je n'ai pas pu parler à la sentinelle, dit-il en entrant, car Massugne était là, et je n'ai par conséquent rien appris, si ce n'est qu'il était défendu à la sentinelle de nous laisser promener dans le corridor après minuit. Il serait inutile que j'y retournasse, car c'est un mauvais bataillon qui est de garde, et je ne pourrais rien tirer du soldat qui est à la porte. » Alors M. le prince de Conti s'en alla, après nous avoir souhaité une bonne nuit, et en nous assurant qu'il en passerait une bien mauvaise. Aussitôt qu'il fut parti, Beaujolais me conta la chose telle qu elle s'était passée, et me dit que la crainte de réduire notre vieux parent au désespoir l'avait empêché de lui déclarer la vérité. « Quant à nous, ajouta-t-il, il y a longtemps que nous avons pris notre parti sur le sort qui nous attend, et, comme il était à peu près impossible que nous y échappassions, nous ne pouvons guère nous affliger de voir bientôt terminer ainsi toutes nos souffrances. » Cette façon de penser était la mienne, et après la lui avoir ainsi exprimée, nous cessâmes de parler, et nous tombâmes chacun de notre côté dans d'assez noires réflexions. Vers minuit, nous entendîmes ouvrir la porte du corridor, et à la lueur d'une lampe qui était précisément placée entre nos deux fenêtres,

nous aperçûmes Massugne qui s'avançait avec un air de précaution et de mystère. Il s'approcha de la lampe, l'éteignit, et se retira. Cette nouveauté n'était pas de nature à nous distraire agréablement de nos sombres pensées, car Massugne était capable de tout. Comme il était logé auprès de nous, nous étions continuellement obligés de le voir et de l'entendre, et il avait toujours soin de tenir à haute voix les propos les plus exécrables, de manière à ce qu'il nous fût impossible d'en rien perdre. Il disait un jour en pilant quelques ingrédients pour sa cuisine : « Je voudrais bien tenir tous les Bourbons dans mon mortier, j'en ferais une jolie fricassée ! » Cet aimable propos était accompagné de tous les jurements imaginables et de toutes les grâces du jargon provençal. Après cela on peut concevoir que cette visite nocturne eut quelque chose de particulièrement désagréable pour nous. Nous ne nous attendions à rien moins qu'à une seconde représentation du 2 septembre ; car ce scélérat ne se cachait pas d'avoir participé aux massacres des prisons de Paris, et nous passâmes environ deux heures dans cette pénible attente. Au bout de ce temps, nous eûmes le bonheur de nous assoupir, et nous fûmes agréablement surpris en nous éveillant, d'apprendre qu'il était huit heures, car comme c'était à quatre heures du matin qu'on devait venir prendre les malheureux destinés à être livrés à la commission d'Orange, et qu'on n'était pas encore venu à huit, il était probable que ce n'était pas à nous qu'on en voulait en ce moment. En effet, nous apprîmes dans la matinée que ceux dont Massugne parlait étaient des

prisonniers qui logeaient au-dessus de nous. On les avait enlevés dans la nuit et transférés à Orange, où la commission les fit périr sur l'échafaud. L'alarme n'en avait pas moins été aussi vive pour nous que si elle avait été bien fondée. Nous en avions souvent de semblables à éprouver. Un autre jour, vers trois heures après midi, nous vîmes entrer précipitamment dans notre corridor cinq ou six hommes fort mal vêtus, coiffés de bonnets rouges et armés de longs sabres. « Ah ! f..., dit l'un d'eux, vous êtes b... bien ici, vous autres. » Puis. apercevant M. le prince de Conti qui les regardait avec effroi : « Bonjour Conti, est-ce que nous te faisons peur ; nous ne voulons pas te faire de mal; nous sommes députés de la Société des Amis de la liberté (autrement dite le club des Jacobins) pour inspecter les prisons, voir si tout y est dans l'ordre, et s'il ne s'y commet point d'abus ; aussi faut-il que nous fassions une recherche générale. » Elle s'étendit en effet jusqu'aux commodités, par lesquelles ils craignaient que nous ne puissions nous échapper, sans doute.

Après qu'ils furent sortis, nous les entendîmes accabler d'injures un prisonnier qui logeait à côté de nous, et qui, quoique républicain zélé, avait été condamné à six ans de fers, c'est-à-dire aux galères, pour avoir manifesté, dans le temps des sections, des principes anti-jacobins. « F... b... de fédéraliste, lui disaient-ils, nous allons te faire conduire à Toulon, où on aura soin de te procurer, pour ta santé, l'exercice de la rame. Tu feras bien de te munir d'une provision de mouchoirs car les petits anneaux, qu'on

te mettra aux jambes pourraient bien t'écorcher avant que tu n'y fusses accoutumé. Au surplus, tu n'y resteras vraisemblablement pas longtemps, car ton jugement a été beaucoup trop doux. Nous le ferons reviser, et tu passeras par le *rasoir national*, entends-tu, j... f... ? »

Le malheureux entendit si bien qu'il perdit connaissance, mais il en fut quitte pour la peur, car les menaces de ces scélérats ne furent pas réalisées, grâce au bienheureux événement qui trouvera bientôt sa place dans mon récit. Quoique révoltés de la férocité avec laquelle ces misérables traitèrent notre pauvre voisin, nous étions souvent impatientés contre lui de l'espèce d'affectation avec laquelle il ne cessait de manifester, du matin au soir, son ardent républicanisme. Il avait été jadis avocat, et depuis la Révolution, procureur de la commune de Marseille, emploi qu'il avait conservé quelque temps pendant le règne des sections, et pour lequel les Jacobins le poursuivirent ensuite comme fédéraliste, le condamnèrent à six ans de fers, et l'envoyèrent au fort Saint-Jean, où en attendant qu'on le fît partir pour Toulon, on lui avait donné une assez bonne chambre, contiguë aux nôtres, et la liberté de se promener dans le fort. Comme nos sentinelles laissaient souvent notre porte ouverte pendant le jour, afin de s'épargner la peine de la rouvrir et de la fermer à tout moment pour nos domestiques, nous eûmes occasion de faire connaissance avec Larguier (c'était le nom de ce prisonnier), qui nous communiquait les papiers publics qu'il recevait. Sans s'embarrasser des vic-

times dont ces papiers donnaient chaque jour l'horrible liste, il ne paraissait s'occuper que des succès des armées de la République. Lorsqu'elles avaient essuyé quelque échec, nous nous en apercevions tout de suite, à l'air consterné de Larguier et au peu d'empressement qu'il mettait à nous apporter le papier qui en contenait la nouvelle. Si au contraire, elles avaient remporté quelque avantage, il nous criait aussitôt : Victoire, victoire ! et nous témoignait une joie que nous étions loin de pouvoir partager. Un moment avant la visite des commissaires jacobins qui le traitèrent si mal, il nous avait fait éclater ses transports au sujet de la bataille de Fleurus, dont il venait de recevoir la nouvelle, et qui fut, comme on sait, suivie de la prise des quatre places de Flandre, de la conquête des Pays-Bas, de la Hollande, etc., etc. L'inconcevable zèle de cet homme ne fut nullement refroidi par les tristes compliments que lui firent les républicains par excellence, et il s'empressa de nous en donner les preuves les jours suivants, en redoublant ses démonstrations de joie à la réception des journaux qui contenaient la nouvelle des nouveaux succès remportés par les armes républicaines. « Eh bien ! nous disait M. le prince de Conti, lorsque nous étions seuls, voilà donc notre dernière ressource perdue ! Nous n'avions d'espoir pour la destruction de cette infernale boutique que dans les succès des Alliés et les voilà battus, écrasés, anéantis ! Que nous reste-t-il ? Je vous l'ai déjà dit, et je vous le répète encore, c'est la guillotine qui nous reste, et nous ne pouvons y échapper. » Ces tristes réflexions ne furent

point du tout adoucies par la déclaration que vint nous faire P... Il nous signifia qu'il venait de recevoir la défense formelle de nous laisser promener dans le petit jardin, et l'injonction de redoubler de vigilance à notre égard. Nous apprîmes, dans le même temps, que ma tante venait d'être dénoncée à la Convention par Vadier, et qu'on avait décrété qu'elle serait sur-le-champ mise au secret, pour être ensuite traduite devant le tribunal révolutionnaire. Tout nous annonçait que notre tour allait arriver, et nous y étions aussi parfaitement résignés qu'il fût possible de l'être, lorsque la bienheureuse journée du 9 thermidor, 27 juillet 1794[1], nous arracha au sort qu'on nous préparait, ainsi qu'à tant d'autres victimes.

La première nouvelle de ce grand événement ne nous causa pas toute la joie que nous eussions éprouvée, si nous en avions prévu les suites; car ayant déjà vu tomber plusieurs scélérats tout puissants, sans que pour cela la scélératesse eût jamais cessé d'être toute-puissante, nous n'osions pas nous flatter que la chute de Robespierre pût mettre un terme à toutes les horreurs dont la France était le théâtre depuis dix-huit mois, et auxquelles nous n'avions presque aucun espoir de survivre. Cependant, nous nous réjouîmes sincèrement de nous trouver débarrassés de celui qui avait paru être, dans tous les temps, le principal chef de la troupe d'assassins sous les couteaux de laquelle nous nous trou-

[1] La chute de Robespierre et d'un grand nombre de ses complices. (*Notes de Montpensier.*)

vions. La division qui venait d'éclater parmi eux était aussi de très bon augure ; mais nous nous livrâmes bientôt après à l'espérance et à la joie, en apprenant la suspension de toutes les exécutions, l'élargissement d'un grand nombre de prisonniers, et la déclaration formelle des gouvernants, qu'ils renonçaient au système sanguinaire dont on rejetait tout l'odieux sur Robespierre et ses complices. Chaque jour confirmait de plus en plus nos espérances ; et quoique dans ces premiers temps notre position fût toujours absolument la même quant au physique, il s'était opéré un tel changement dans les esprits, que nous en ressentions les effets de la manière la plus marquée. Les idées et la conversation de M. le prince de Conti avaient déjà pris une teinte beaucoup moins sombre. « Allons, disait-il, il paraît qu'on ne veut pas nous couper le cou, du moins quant à présent ; et c'est bien quelque chose ! Mais Dieu sait si cette fantaisie-là leur durera, et si, au premier jour, ils ne retourneront pas à leurs anciennes habitudes. »

Environ trois semaines après le 9 termidor, nous reçûmes une lettre qui nous causa un plaisir extrême ; il y avait bien longtemps que nous n'en avions eu de qui que ce fût. Elle était de Mme de B... Cette excellente amie, bravant les dangers les plus réels, pour nous procurer par ses lettres toutes les consolations qui étaient en son pouvoir, n'avait cessé de nous écrire que lorsqu'on était venu l'arrêter et la mettre en prison ; elle y était restée cinq mois ; et son premier soin, en recouvrant sa liberté, avait été

de nous en instruire, de nous demander de nos nouvelles, et de nous répéter les assurances de sa constante amitié. Nous reçûmes aussi, à peu près à la même époque, une lettre de ma mère, datée du Luxembourg [1]. Elle nous écrivait qu'elle avait beaucoup souffert dans les derniers temps, et que sa santé, altérée de toutes manières, était en bien mauvais état ; mais qu'elle avait lieu d'espérer que cet état éprouverait bientôt de grandes améliorations. Toutes ces bonnes nouvelles nous mettaient du baume dans le sang ! Et véritablement, nous en avions quelque besoin. Nous fûmes, un matin, réveillés par des acclamations et des cris de joie, dont nous ne tardâmes pas à savoir la cause. On venait d'arrêter une bande de Jacobins, accusés de conspiration, et on les amenait au fort. Parmi ces messieurs se trouvaient le président, l'accusateur public et le greffier du tribunal révolutionnaire qui nous avaient interrogés, et qui avaient inondé Marseille de sang, avec plusieurs autres scélérats aussi connus, et le président des Jacobins de Marseille, qui, voulant échapper à ceux qui venaient l'arrêter, se réfugia sur le toit d'une maison, d'où il tomba et se cassa le cou ; mais n'étant pas mort sur la place, on l'apporta au fort, où il expira bientôt après [2]. Notre voisin Larguier ne

[1] Le palais du Luxembourg servait alors de prison, et ma mère y était détenue. (*Note de Montpensier.*)

[2] Le greffier de l'atroce tribunal s'appelait C... (*) Lorsqu'on l'arrêta, ses premiers mots, après avoir protesté de son innocence furent : « A-t-on arrêté Maillet ? » (Son confrère et complice, le président du tribunal.) « C'est lui qui est un fier scélérat ! » Ce fut ce

(*) Chompré.

se possédait pas de joie de voir ses ennemis terrassés, et c'était lui qui nous avait réveillés par ses cris. Nous prîmes part à sa joie ; car tout nous prouvait que le vent avait entièrement changé, et nous avions lieu d'espérer qu'il deviendrait encore meilleur. Ce fut à peu près vers cette époque qu'une bagatelle occasionna, entre M. le prince de Conti et nous, un refroidissement qui dura presque tout le reste du temps que nous passâmes ensemble dans ce triste séjour. Ce débat survint au sujet d'un petit galetas qui se trouvait au bout de notre corridor, et dont nous nous étions emparés. Notre parent craignait que nous ne l'eussions compromis. Sa crainte était sans aucun fondement, nous gardâmes le galetas ; mais, comme cette petite altercation nous avait décidés à remettre à M. le prince de Conti la somme qu'il nous avait prêtée, nous nous trouvions réduit, à la possession de cent vingts francs en assignats, équivalent alors à peu près à vingt-six francs réels, indépendamment des douze louis en or que nous conservions comme un dépôt sacré pour le cas d'urgente nécessité. Cet état de finances n'était pas brillant, et ne donnait pas lieu à des réflexions bien agréables, mais il nous en fit faire d'utiles. Notre voisin Larguier, qui, comme je l'ai déjà dit, avait été jadis procureur ou avocat, s'entendait fort bien à rédiger une pétition, à poursuivre une affaire, etc. Il nous avait déjà fait obtenir, par ses soins, une

même C... qui écrivit mon interrogatoire, et qui à chaque fois que je répondais, oui ou non, me disait : « Dites donc oui, *citoyen*, non, *citoyen* ». *Note de Montpensier.*

augmentation de traitement de douze francs par jour, qui au fait n'en était point une, puisque depuis la première fixation de ce traitement, la valeur des assignats avait baissé dans cette proportion ; mais au moins, cela nous empêchait d'y perdre, et c'était beaucoup. Nous nous adressâmes donc encore à lui pour savoir s'il n'y aurait pas moyen d'arracher quelque particule de la somme de douze mille francs que ma mère avait envoyée pour nous aux corps administratifs, et dont nous n'avions jamais touché un sou. Larguier nous promit aussitôt de rédiger une pétition conçue de telle manière que pour peu que ceux auxquels elle serait adressée eussent conservé le moindre degré de pudeur, il leur serait impossible de nous refuser la restitution que nous réclamions ; mais pour être plus sûrs d'obtenir quelque chose, il nous conseilla de nous borner, quant à présent, à la demande du quart de la somme, sans préjudice du reste, et uniquement pour satisfaire au payement de quelques dettes et à nos besoins les plus urgents. Nous y consentîmes, sans partager les espérances de Larguier à cet égard. Les corps administratifs étaient cependant changés depuis le 9 thermidor, et beaucoup mieux composés qu'auparavant. Grâce à cet heureux changement et à la persévérance de Larguier, nous obtînmes, au bout de trois ou quatre pétitions, d'abord la reconnaissance de la somme qu'ils avaient reçue pour nous, et ensuite un ordre pour nous en faire toucher le *quart*. Notre premier soin, en la recevant, fut d'en faire accepter une partie à Larguier, comme une marque de notre

reconnaissance. Cette somme de trois mille francs en valait à peu près six cents en effectif; et certes, dans la situation où nous nous trouvions, c'était pour nous un secours aussi réel qu'inattendu. D'ailleurs, n'ayant jusqu'alors essuyé que des refus de tout genre, ce premier succès faisait naître en nous l'espoir d'en obtenir de plus essentiels, et ces deux motifs réunis étaient bien de nature à nous causer une joie sensible.

Nous en éprouvâmes quelque temps après une plus vive encore. Notre parfaite amie, Mme de B...[1], étant instruite par nous de l'étroite gêne dans laquelle on nous tenait depuis si longtemps, sollicita pour nous un peu plus de liberté, en attendant qu'on jugeât à propos de faire cesser notre captivité. Elle obtint enfin, à force d'instances, un arrêté des comités de la Convention, par lequel on nous donnait le fort pour prison, avec injonction de nous y laisser promener tant que bon nous semblerait, et défense de nous renfermer dorénavant dans nos chambres. Il faut avoir été *dix-huit mois au secret*, pour sentir le prix d'une pareille faveur, elle nous pénétra d'un redoublement de reconnaissance pour l'amie aux soins de laquelle nous la devions. Comme M. le prince de Conti était compris dans cet arrêté, nous nous empressâmes, malgré le peu d'intimité qui régnait entre nous depuis quelque temps, d'aller lui en faire part. Il nous remercia beaucoup, mais il reçut la nouvelle assez froidement. « C'est bien quelque

[1] Mme de Buffon, la maîtresse de leur père.

chose, il faut en convenir, dit-il, que de pouvoir respirer librement ; mais, avec votre permission je ne partagerai pas votre joie, car *timeo Danaos*... et les faveurs de ces messieurs me sont toujours suspectes. » Nous le laissâmes à ses soupçons, et nous courûmes mettre à profit l'espèce de liberté que nous venions d'obtenir. Un de nos premiers soins fut d'aller voir notre tante qui était aussi portée dans l'arrêté pris en notre faveur. Depuis fort longtemps nous étions privés de la voir. Nous l'embrassâmes avec d'autant plus de plaisir que nous avions été dans les derniers jours de Robespierre très inquiets sur son sort. Elle nous assura qu'elle avait été plus inquiète pour nous que pour elle-même, imaginant que son sexe et le soin qu'elle avait toujours *de ne se mêler de rien*, la sauveraient infailliblement. Nous ne pûmes lui cacher que nous étions loin de penser comme elle à cet égard ; mais elle persista dans son opinion, et nous n'en parlâmes plus. Nous allâmes, en sortant de chez elle, faire le tour de notre petit monde ; ce qui malheureusement n'exigeait ni beaucoup de temps ni beaucoup de fatigue, mais ce qui ne fut pas moins pour nous une véritable jouissance. Nous reçûmes des félicitations de tous les anciens prisonniers qui peuplaient encore le fort, et les nouveaux venus nous regardèrent d'un très mauvais œil, ce que nous leur rendîmes sincèrement. Peu de temps après cet heureux changement, qui nous portait à nous livrer aux plus douces espérances, nous reçûmes une nouvelle qui nous replongea dans l'abattement et le chagrin. Ce fut M. le prince de

Conti qui nous en régala le premier. Il accourut à grands pas dans notre chambre, et nous dit du ton le plus tragique et le plus solennel : « Messieurs, malgré le peu de confiance qui règne entre nous depuis quelque temps, je n'ai pas cru devoir tarder un instant à vous faire part de l'affreux malheur dont je viens de recevoir la nouvelle, et qui vous concerne autant que moi. Sachez, Messieurs, que nous sommes condamnés, par un décret de la Convention, à la *prison perpétuelle !* » Cette annonce fut pour nous un coup de foudre, car nous savions depuis quelque temps que la Convention allait s'occuper de prononcer sur notre sort, et nous nous flattions, d'après ce qui avait déjà été dit à ce sujet, qu'elle se bornerait *à nous chasser à jamais du territoire de la République,* ce qui était l'objet de nos vœux les plus ardents ; mais au lieu de cela une prison perpétuelle ! Certes la guillotine valait mieux encore. Nous demandâmes à notre vieux parent, d'où il savait cette nouvelle, et il nous montra le papier public qui la contenait. La chose n'était cependant pas aussi positive qu'il lui avait plu de nous l'annoncer. A la suite d'un rapport sur la proposition *de déporter les membres de la famille Bourbon, détenus en France,* il avait été décrété que, *vu le danger éminent pour la chose publique de rendre la liberté aux susdits individus, on les retiendrait en prison aussi longtemps que la sûreté générale l'exigerait.* Les mots de prison perpétuelle n'étaient point prononcés ; mais véritablement, cela y ressemblait beaucoup, et cela nous plongea dans le chagrin le plus amer. Au bout de

quelque temps, l'espoir commença à renaître dans nos cœurs ; nous songeâmes qu'ayant le fort pour prison, et n'y étant point sur notre parole, il nous serait bien facile de nous échapper ; que le seul embarras serait de nous procurer une barque qui pût nous conduire à Gènes, et qu'enfin le peu que nous possédions serait peut-être suffisant pour cela. Mais comme les prisonniers n'ont presque jamais le choix des moyens qu'ils emploient, ils sont forcés de risquer beaucoup plus que les autres. Nous aventurâmes ainsi tout notre petit trésor, et nous le perdîmes. Sans entrer dans les détails d'une histoire qu'il serait aussi inutile qu'ennuyeux de rapporter ici tout au long, je me contenterai de dire en peu de mots, que deux jeunes gens, dont l'un avait été page du roi, et qui tous deux avaient été amenés au fort, quelque temps auparavant, comme royalistes, nous ayant, après les plus belles protestations de zèle et de dévouement, offert leurs services pour nous aider à fuir, nous résolûmes de le tenter. Pour y parvenir, il fallut leur confier la très petite somme qui composait tout notre avoir, et ils nous la volèrent en décampant, ce qui nous laissa dans une situation d'autant plus pénible, que la perte d'une ressource aussi précieuse nous éloignait plus que jamais du but où nous nous étions cru au moment d'atteindre.

Notre position devenait cependant, à d'autres égards, moins fâcheuse qu'elle ne l'avait été depuis le commencement de notre captivtié. Nous nous promenions, nous allions visiter nos *confrères* les prisonniers, et nous jouions avec eux à vingt jeux différents.

Quand je dis nos confrères, je parle de ceux des prisonniers dont le ton nous convenait ; les Jacobins au contraire, qu'on avait commencé à emprisonner depuis quelques mois, et dont le nombre augmentait journellement dans le fort, y faisaient toujours bande à part, et nous avions encore moins envie qu'eux de supprimer la ligne de démarcation. Ceux qu'on avait renfermé sous clef étaient comme de vrais tigres ; et lorsque nous passions près de leurs grilles pour nous rendre d'un endroit à l'autre, ils ne manquaient jamais de vomir mille injures contre nous, notre famille, et tous les ci-devant, pour lesquels ils prétendaient avoir été beaucoup trop doux, lorsqu'ils avaient eu le pouvoir en main.

Vers la fin de février 1795, on consentit à nous changer de logement, ce que nous désirions d'autant plus, que pour arriver jusqu'à nous, il fallait nécessairement passer devant les fenêtres de M. le prince de Conti, et que l'oisiveté, l'âge et l'inquiétude portaient notre vieux parent à la curiosité, au commérage, ce qui, joint à la froideur qui subsistait toujours entre nous, rendait ce proche voisinage gênant et désagréable. Il fut d'autant plus aise lui-même de notre changement de logement, que s'emparant de nos chambres et y rétablissant la communication avec les siennes, il se trouva beaucoup plus au large. Notre ancien voisin Larguier ayant obtenu sa liberté, ainsi que la plupart des prisonniers qui avaient été enfermés du temps de Robespierre, M. le prince de Conti joignit à son appartement la petite chambre du procureur, qui était claire et sans grilles.

Quant à nous, nous eûmes en partage deux petites chambres claires et propres, avec un cabinet pour Louis et une petite cuisine. Nos fenêtres n'étaient point grillées, et donnaient sur la mer ; mais on avait d'autant moins d'inquiétudes à cet égard, que vu leur extrême hauteur, on ne pouvait imaginer qu'elles offrissent un moyen de s'échapper à des gens qui avaient tout le fort pour prison. D'ailleurs, à cette époque, on s'en occupait fort peu ; les administrations étaient mieux composées, les commissaires de la Convention, ou représentants du peuple, n'étaient plus des hommes féroces, ni des persécuteurs ; enfin tout le système de rigueur était, Dieu merci, passé de mode, ou, s'il existait encore à quelques égards, c'était uniquement contre ceux qui en avaient longtemps fait leurs horribles délices, les Jacobins. Ma mère avait été depuis quelques mois transférée du Luxembourg, dans une maison de santé, rue de Charonne, où elle était à peu près sur sa parole, en bon air et à portée de soigner sa santée délabrée. Elle nous manda qu'elle avait de grandes espérances de voir incessamment notre sort s'améliorer beaucoup, et de pouvoir même nous serrer dans ses bras. Ses lettres, les adoucissements de tout genre que nous éprouvions, et dont nous sentions d'autant plus vivement le prix, que nous en avions été privés bien cruellement, depuis près de deux ans que nous étions en prison ; la bonne tournure que prenaient les affaires de notre malheureux pays; enfin, tout nous encourageait à l'espoir, et sans diminuer notre extrême désir de recouvrer notre liberté, nous faisait attendre plus

patiemment l'effet des espérances qu'on nous donnait alors de toutes parts.

Nous obtînmes qu'on nous payât le reste de nos douze mille francs ; et quoique la dépréciation des assignats, qui augmentait sensiblement chaque jour, eût réduit de beaucoup la valeur de cette somme, nous nous trouvions heureux de pouvoir profiter de ce secours avant qu'il fût entièrement réduit à rien. Notre traitement journalier fut encore un peu augmenté, mais non pas en proportion de la perte énorme des assignats ; et il eût été tout à fait insuffisant pour notre subsistance sans l'autre secours. Il nous arriva de plus, vers cette époque, un renfort considérable : soixante et douze louis en or, que j'avais laissés à Nice, au moment de mon arrestation, me furent renvoyés par celui qui en était resté dépositaire. Notre excellente amie, Mme de B..., avait aussi l'attention de nous faire passer de temps en temps des petits objets agréables ou utiles et tout cela adoucissait infiniment notre sort. Plusieurs mois se passèrent ainsi sans qu'il nous arrivât rien de remarquable, si ce n'est qu'un jour que nous dînions chez des jeunes gens royalistes, qu'on avait enfermés au fort pour avoir fait du train à la Comédie, et tenu des propos violents contre la Convention. Échauffés malgré nous par des vins du Midi, nous fîmes chorus dans des chansons anti-républicaines, ce qui nous attira une dénonciation en forme de la part des prisonniers jacobins qui avaient entendu nos chansons, et qui voulurent y voir les indices d'un grand complot. Ils ajoutèrent comme une preuve de plus de nos perfides

intentions, que nous avions trouvé le moyen de nous procurer des armes, et que nous les avions cachées dans nos chambres. Ce dernier fait était vrai ; nous possédions deux ou trois sabres, ou briquets de grenadiers, que des soldats nous avaient vendus ; mais de vouloir les faire servir à l'exécution d'un complot, c'est ce qui ne pouvait tomber sous le sens ! Nous ne nous étions munis que pour pouvoir nous défendre, en cas de besoin, contre les Jacobins, qui étaient alors en très grand nombre dans le fort, et menaçaient souvent de nous jouer quelques tours de leur métier. Heureusement pour nous, le représentant du peuple auquel cette dénonciation fut faite était un homme modéré ; il avait même de fort bons sentiments : son nom était Mariette. Il fit aussitôt venir le commandant du fort, et le chargea de nous instruire de la dénonciation qui venait de lui être faite, en nous assurant qu'elle n'aurait aucune suite, parce qu'il méprisait la source dont elle partait, et qu'il pensait que personne ne devait s'étonner ni s'offenser que nous fussions royalistes ; que quant aux armes il nous priait de les rendre, et qu'au lieu de faire visiter nos chambres, comme c'était l'usage en pareil cas, il se contenterait sur cela de notre parole d'honneur. Il était impossible d'agir plus loyalement. Nous rendîmes comme de raison les armes que nous avions, et nous fûmes extrêmement sensibles à un genre de procédés auquel nous étions peu accoutumés. Un représentant de la même trempe que la plupart de ceux qui avaient précédé à celui-là n'eût pas manqué, sur une pareille dénonciation, de nous mettre

au cachot, et de nous expédier ensuite par un procès révolutionnaire. Mariette ne ressemblait pas du tout à ses féroces confrères. Un jour, passant en bateau devant le fort, et nous ayant aperçus à une fenêtre, il ôta son chapeau et nous salua fort poliment, quoique sans affectation. On peut concevoir qu'une bagatelle de ce genre fasse plaisir, dans une situation comme celle où nous étions alors. J'ignore quelle a été à d'autres égards la conduite politique de Mariette, et ce qu'il était avant la Révolution ; il a en général fait peu parler de lui, excepté à Marseille, où il a gagné l'estime des honnêtes gens, et soulevé contre lui la haine implacable des Jacobins. Quant à ces derniers, on en amenait tous les jours au fort ; et vers le commencement de mai, ils furent tous enfermés, les uns au cachot, d'autres dans des chambres ; on poussa même la rigueur à leur égard, jusqu'à empêcher leurs parents ou leurs amis de leur apporter à dîner, comme ils le faisaient auparavant. Ceux qui avaient de l'argent parvenaient cependant à se procurer à manger et à boire ; mais les autres étaient exactement réduits au pain et à l'eau. Leur rage devait être poussée à son comble, mais ils ne la manifestaient plus, car ces mêmes êtres qui avaient inspiré jadis tant d'horreur, en éprouvaient à leur tour les effets. Ce fut vers ce temps que se formèrent les compagnies de Jésus et celle des Enfants du Soleil, qui ont été depuis fameuses dans le Midi : elles étaient Composées de jeunes gens dont les parents avaient été sacrifiés par les Jacobins, et qui se croyaient autorisés à venger leur mort par le meurtre de tous ceux

d'entre ces misérables qu'ils pourraient trouver. Souvent, lorsqu'ils en rencontraient qu'on menait en prison, ils se faisaient jour à travers ceux qui les gardaient et les accablaient de coups de sabre. Nous vîmes plusieurs de ces horribles scènes se passer à l'entrée du fort. Ils disaient en outre (en criant à tue-tête, pour que les prisonniers les entendissent) que si on ne s'empressait pas de faire justice de tous ces scélérats qu'on tenait en prison, ils se chargeraient de ce soin, et suivraient à cet égard l'exemple des Lyonnais. On conçoit que ceux à qui s'adressaient de pareilles menaces fussent assez inquiets pour ne plus se livrer à leur fureur; et plût à Dieu qu'on se fût contenté d'avoir produit cet effet, sans se rendre aussi criminel que ces scélérats eux-mêmes! Nous n'eussions pas été témoins de l'horible événement qui arriva peu de temps après, et dont je vais vous faire le récit.

VI

CONTRE-RÉVOLUTION. — MASSACRES. — ÉVASION

(Juin-Novembre 1795.)

Le 6 juin de cette année 1795, vers cinq heures après-midi, tandis que nous étions occupés, Beaujolais à lire, et moi à dessiner, nous entendîmes tout d'un coup des cris de : « Aux armes ! Levez le pont ! » Et courant aussitôt à la fenêtre qui donnait sur la cour, nous vîmes les soldats de garde accourir à leurs postes, s'emparer de leurs armes, et se porter en hâte vers le pont-levis. Un moment après, ces mêmes soldats revinrent en désordre suivis d'une foule d'hommes armés de sabres et de pistolets, sans uniformes, et la plupart ayant les manches retroussées jusqu'au-dessus des coudes. Au milieu d'eux était un officier qu'on portait et qui paraissait blessé. Ils chantaient à tue-tête le couplet de la chanson appelée *Le Réveil du Peuple*, dont les derniers vers étaient :

Mânes plaintifs de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux;
Le jour tardif de la vengeance,
Fait enfin pâlir vos bourreaux.

Il était impossible d'avoir le moindre doute sur les intentions de ces forcenés, et même sur la facilité

avec laquelle ils pourraient les exécuter, puisqu'ils étaient parvenus à entrer dans le fort, et que les soldats ne paraissaient leur opposer aucune résistance. Il était certain que nous n'étions pas du nombre de ceux auxquels ils en voulaient, mais il ne l'était pas autant, qu'étant ivres comme ils paraissaient l'être, et comme ils l'étaient en effet, ils ne commissent quelque erreur dont nous pouvions devenir les victimes. Ces réflexions s'offrant à nous à la hâte, nous nous hâtâmes de nous barricader aussi bien qu'il nous fut possible. Broches, chenêts, bûches, tables et chaises furent empilés en un moment contre la porte et dans le cas où ces remparts eussent été forcés, nous étions déterminés à nous sauver par les fenêtres qui donnaient sur la mer. A peine avions-nous fini de nous barricader ainsi, qu'on frappe à notre porte. Nous ne répondons pas d'abord. On redouble en criant : « Ouvrez, qui que vous soyez ? Nous ne voulons pas vous faire de mal, nous apportons l'adjoint du commandant du fort qui se meurt, et que nous ne pouvons mettre nulle part ailleurs, car toutes les chambres sont fermées. » Nous répondîmes alors, que si nous pouvions offrir quelques secours à l'adjoint, nous le ferions avec empressement, mais que nous les priions de songer que nous n'étions nullement en prison pour cause de Jacobinisme, et qu'il s'agissait pour nous précisément du contraire. Ils répliquèrent qu'ils le savaient, et nous recommandèrent d'ouvrir vite, parce qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Sur cette assurance, nous nous déterminâmes à ouvrir. Aussitôt, dix ou douze jeunes

gens assez bien habillés mais les manches retroussées et le sabre à la main, entrèrent portant l'adjoint, qu'ils déposèrent sur mon lit. Ensuite nous adressant la parole : « N'êtes-vous pas, nous dirent-ils, messieurs d'Orléans? Et sur notre réponse affirmative, ils nous assurèrent que loin de vouloir attenter à notre vie, ils la défendraient de tout leur pouvoir, si elle était en danger; que l'acte de justice qu'ils allaient exercer contribuerait autant à notre sûreté qu'à la leur et à celle de tous les honnêtes gens; puis, ils nous demandèrent de l'eau-de-vie, dont assurément ils ne paraissaient avoir aucun besoin. Nous n'en avions pas; mais ils trouvèrent une bouteille d'anisette, dont ils se versèrent dans des assiettes à soupe; après quoi ils sortirent en nous recommandant d'avoir soin de l'adjoint, et soit pour le garder, soit pour empêcher que leurs camarades ne commissent à notre égard quelque fatale erreur, ils laissèrent un d'entre eux en sentinelle à notre porte. L'adjoint était pâle comme un mort, et nous eûmes assez de peine à lui faire reprendre connaissance; mais il n'était pas blessé; on s'était empressé de le désarmer sans lui faire la moindre égratignure, et l'effroi que lui avait causé cette cérémonie, joint à toutes les conséquences qui allaient en résulter, avait été la seule cause de son évanouissement. Revenu à lui, il voulut sortir pour tâcher, disait-il, de s'opposer à l'horrible scène qui allait se passer, mais il trouva à la porte deux sentinelles postées par les massacreurs, qui l'en empêchèrent. Dans ce moment, nous entendîmes enfoncer à grands coups la porte d'un des

cachots de la seconde cour, et bientôt après des cris affreux, des gémissements déchirants, et des hurlements de joie. Le sang se glaça dans nos veines, et nous gardâmes le silence le plus profond. Au bout d'environ vingt minutes que dura la boucherie de ce cachot, nous entendîmes l'horrible troupe revenir dans la première cour, sur laquelle donnait une de nos fenêtres ; et nous en étant approchés par un mouvement machinal impossible à décrire, nous les vîmes qui s'efforçaient d'enfoncer la porte du cachot n° 1, placé précisément en face de notre fenêtre, et dans lequel il y avait une vingtaine de prisonniers. Ils en avaient déjà égorgé environ vingt-cinq dans l'autre cachot. Ceux du n° 1, dont heureusement pour eux la porte s'ouvrait en dedans, se barricadèrent si bien, qu'après avoir travaillé inutilement près d'un quart d'heure à l'enfoncer, les massacreurs l'abandonnèrent après avoir tiré quelques coups de pistolet à travers les barreaux, et avoir promis qu'ils reviendraient lorsqu'ils auraient expédié les autres.

Vers six heures, le commandant du fort nous fut amené par deux de ces messieurs, qui ne lui avaient laissé que le fourreau de son sabre, et qui l'enfermèrent avec son adjoint et nous. Il s'était présenté au pont-levis qu'il avait trouvé levé, et ne pouvant parvenir à le faire baisser, il avait pris le parti d'escalader le fossé ; mais en arrivant dans le fort, on l'avait désarmé et conduit chez nous. Il jurait, tempêtait, il se mordait les poings, et reprochait à son adjoint la pâleur et l'effroi qui se peignait sur son visage. On entendait toujours les cris des victimes, et les coups

de pistolet, de sabre et de massue des égorgeurs. Vers sept heures, nous entendîmes un coup de canon tiré au fort, et nous sûmes depuis qu'il l'avait été par les assassins contre le cachot n° 9, dont les prisonniers, au nombre de plus de trente, furent mitraillés et brûlés ; car, pour que la *besogne*, suivant leur odieuse expression, allât plus vite, ils avaient imaginé de mettre le feu au cachot après y avoir fait entrer une grande quantité de paille par les soupiraux. Il était près de neuf heures, et nuit close lorsque nous entendîmes crier dans la première cour : « Voici les représentants du peuple ! il faut baisser le pont, car ils menacent de nous traiter en rebelles si nous différons un moment. — Je me f... des représentants, dit l'un d'eux, et je brûle la cervelle au premier lâche qui voudra leur obéir. Allons camarades, à la besogne ! nous aurons bientôt fini. » Pendant qu'ils s'éloignaient, les soldats de la garde baissèrent le pont, et les représentants entrèrent au milieu des flambeaux, et suivis d'un grand nombre de grenadiers et de hussards à pied. « Malheureux, s'écrièrent-ils en entrant, faites cesser votre horrible carnage ! Au nom de la loi, cessez de vous livrer à ces vengeances odieuses. » Plusieurs répondirent : « Si la loi nous avait fait justice de ces scélérats, nous n'aurions pas été réduits à la nécessité de nous la faire à nous-mêmes ! Maintenant, le vin est tiré, il faut le boire. » Et le massacre continuait toujours. « Grenadiers, crièrent les représentants, hâtez-vous d'arrêter ces forcenés, et qu'on nous fasse venir le commandant du fort ! Où est-il donc ? » On leur apprit qu'il était

enfermé dans une chambre en haut, et ils s'y firent conduire. Ces représentants étaient Isnard et Cadroy. En entrant dans notre chambre, ils demandèrent au commandant compte de sa conduite, et ils parurent convaincus de l'impossibilité où il avait été de s'opposer à cette horrible scène ; puis, s'asseyant sur nos lits, et se plaignant de l'excessive chaleur, ils demandèrent à boire : on leur apporta du vin. Isnard le repoussa en criant d'un ton tragique : « C'est du sang ! » On lui offrit ensuite de l'anisette, et il l'avala sur-le-champ. Un moment après, comme notre chambre se remplissait de monde, ils passèrent dans celle à côté pour y délibérer, et s'y enfermèrent avec le commandant. Au bout de quelques minutes, ils rentrèrent. Cinq ou six massacreurs arrivèrent tout couverts de sang : « Représentants, dirent-ils, laissez-nous achever notre besogne ; cela sera bientôt fait, et vous vous en trouverez bien. — Misérables, vous nous faites horreur ! — Nous n'avons fait que venger nos pères, nos frères, nos amis, et c'est vous-mêmes qui nous y avez excités. — Qu'on arrête ces scélérats, s'écrièrent les représentants. » On en arrêta en effet quatorze, mais il furent relâchés deux jours après.

Ainsi se termina cette soirée, dont le résultat fut la mort de quatre-vingts malheureux, parmi lesquels, entre beaucoup d'innocents, se trouvait un cordonnier qui n'était enfermé que pour avoir crié : « Vive le Roi ! » Aucun des grands scélérats ne perdit la vie : le cachot n° 1 en contenait plusieurs, et ne put être enfoncé, la tour en était remplie, et les massacreurs ne purent pas y pénétrer. Le lendemain,

le fort était encore jonché de cadavres et de mourants comme un champ de bataille. On y voyait aussi d'affreuses mares de sang; et pour que rien ne manquât à l'horreur de ce lieu, l'air y était empesté par la fumée qui s'exhalait des cachots brûlés. Ce fut seulement alors que nous découvrîmes avec horreur sous nos lits, et sous quelques-unes de nos chaises, trois ou quatre poignards ensanglantés jusqu'à la garde ; il est probable qu'ils y avaient été jetés par ceux des assassins qui avaient voulu se débarrasser de ces preuves de leurs crimes, après s'être introduits dans notre chambre au milieu de la foule qui suivait les représentants. Plusieurs victimes de ce massacre y survécurent deux ou trois jours, et expirèrent ensuite dans des souffrances d'autant plus affreuses qu'on ne s'empressa nullement de leur donner du secours. En traversant le fort, le surlendemain de cette horrible soirée, je m'entendis appeler par une voix plaintive et suppliante, qui sortait du fond d'un cachot. Je m'en approchai, et je reconnus un homme qui avait été officier municipal, et qui comme tel, m'avait gardé au Palais : il passait pour un enragé Jacobin ; mais je n'avais pas eu personnellement à m'en plaindre ; d'ailleurs, il souffrait. « Citoyen, me dit-il, je suis mourant; j'étais enfermé dans le cachot n° 6, lorsqu'on y a mis le feu, et je ne sais comment j'ai pu survivre à tous les malheureux qui y ont péri. Plût à Dieu que j'eusse succombé comme eux ! je n'aurais pas eu à souffrir le martyre dans lequel je gémis encore ; mais, par pitié, faites-moi donner du secours, ou qu'on m'achève. Car rien ne peut égaler les tor-

tures que j'éprouve. » Je lui promis de faire mon possible pour lui obtenir du secours, et je courus aussitôt chez le commandant du fort, pour lui représenter ce qu'il y avait de barbare à laisser ces malheureux dans un pareil état, sans leur accorder la moindre assistance. « J'ai déjà fait demander un chirurgien, me dit-il, ce n'est pas ma faute s'il ne vient pas, et tous ces gueux-là ont fait périr assez d'honnêtes gens pour qu'ils crèvent sans qu'on les plaigne. — Je ne les aime pas plus que vous, lui dis-je, mais outre que parmi ceux dont je parle, il peut s'en trouver d'innocents, ce serait se rendre aussi coupable que le plus sanguinaire d'entre eux, que de les laisser périr ainsi. — Je m'en vais envoyer encore pour faire venir le chirurgien, et c'est tout ce que je puis faire ; car si je voulais leur administrer moi-même ce secours, ils seraient vraisemblablement guéris d'une tout autre manière. » Le chirurgien arriva ; mais trop tard, et le malheureux dont j'avais plaidé la cause mourut ainsi que plusieurs autres.

Un Anglais, qu'un corsaire avait pris à bord d'un bâtiment marchand, dont il était subrécargue, avait été amené au fort, comme prisonnier de guerre, deux jours avant le massacre. Le pauvre homme fut, comme on peut croire, saisi de terreur à la vue de cette scène inattendue, d'autant que n'en connaissant ni la cause, ni les auteurs, il était convaincu que les massacreurs étaient des Jacobins, qui ne manqueraient pas de l'expédier comme Anglais. Il ne parlait pas un mot de français, et ne l'entendait pas davantage. Comme nous étions les seules personnes du

fort qui parlassent anglais, on eut recours à nous pour communiquer avec lui. Il fut enchanté de trouver à qui parler, nous assura que sa détention avait été contraire à toute espèce de justice, et nous demanda notre intercession pour tâcher de le faire sortir. Je lui fis mettre ses griefs par écrit, et je lui rédigeai plusieurs pétitions; mais, quoiqu'on promît d'y faire droit, le temps s'écoulait et notre homme était toujours au fort, séchant d'impatience et d'ennui. Il se plaignait amèrement de ce qu'indépendamment du désagrément de sa situation, ses affaires en souffraient de la manière la plus fâcheuse. Touchés de son malheur, nous lui proposâmes de le faire sauver. Il accepta la proposition avec joie. Comme il avait de l'argent chez un banquier de Marseille, nous lui fîmes retenir, sous un nom supposé, son passage à bord d'un bâtiment danois qui devait mettre à la voile sous peu de jours. Un ancien prisonnier, nommé Joliot, pauvre diable, bien intentionné et très déterminé que nous employions souvent à faire nos commissions, et qui avait obtenu sa liberté, se chargea de porter sa valise à bord et de le munir d'une corde qu'il attacherait lui-même au rempart, et le long de laquelle l'Anglais n'aurait qu'à glisser jusqu'en bas, où il trouverait un bateau qui le conduirait à bord du bâtiment danois. Ainsi fut dit, ainsi fut fait. La veille du départ du bâtiment, nous avertîmes l'Anglais de se tenir prêt à partir le soir, et de se confier entièrement aux soins de notre homme, qui en effet s'acquitta parfaitement de sa commission. L'Anglais s'embarqua, partit et nous n'en entendîmes plus parler. Le

lendemain de sa fuite on vint nous demander ce qu'il était devenu, et nous affectâmes, comme de raison, une grande surprise en apprenant la nouvelle de sa disparition. Je ne sais si on nous soupçonna d'y avoir contribué, mais comme on ne pouvait le prouver d'aucune manière, l'affaire en resta là, et le concierge en fut quitte pour une bonne semonce. On s'étonnera peut-être que, pouvant aussi facilement faire sauver un confrère prisonnier, nous ne fissions pas usage de cette facilité pour nous sauver nous-mêmes. Mais d'abord notre situation était infiniment plus douce qu'elle ne l'avait été depuis longtemps, et la presque certitude de pouvoir nous échapper quand bon nous semblerait diminuait beaucoup à cet égard, notre vive anxiété. Nous recevions en outre de ma mère les assurances les plus positives que la liberté allait nous être rendue, et cet espoir nous détournait d'un parti que nous nous croyions toujours à portée de prendre, et qui d'ailleurs contrarierait beaucoup les vues et les intentions de celle à laquelle nous devions tant de déférence et de tendresse. Nous nous efforcions donc de prendre encore patience.

L'événement qui arriva à la fin d'août ne contribua pas peu à épuiser ce qui nous en restait encore. M. le prince de Conti et ma tante obtinrent leur liberté ; elle n'était pas totale, parce qu'ils avaient déclaré ne point vouloir quitter la France, mais on leur donnait une ville pour prison ; Autun à l'un, et Moulins à l'autre, avec la perspective d'être même, sous très peu de temps, affranchis de cette petite

gêne. Nous nous réjouîmes sincèrement du succès des démarches de nos parents, qui d'ailleurs en étaient transportés ; mais comment nous laissait-on en prison, lorsqu'on leur rendait la liberté, nous qui y étions en vertu du même décret qui les y retenait eux-mêmes? Quoi qu'il en fût, nous les félicitâmes de tout notre cœur, et les accompagnâmes à leur sortie jusqu'à notre extrême frontière, c'est-à-dire jusqu'au pont-levis. Cependant malgré toutes les promesses de ma mère, qui commençaient à nous paraître fondées sur des espérances au moins bien vagues, nous restions au fort Saint-Jean, oubliés et plongés dans la mélancolie. Ma mère repondait aux pressantes observations que nous lui adressions à ce sujet, que notre oncle et notre tante n'étaient pas dans le même cas que nous ; que l'un par son âge, et l'autre par son sexe, ne pouvaient donner aucun ombrage, tandis que nous devions nécessairement en causer ; que cependant on allait nous accorder notre liberté, mais sous condition d'en aller jouir hors de France ; cette condition ne nous effrayait pas du tout. Mais pourquoi encore une fois, ne pas prendre une détermination à notre égard, comme à l'égard de nos parents? On répondait que les comités avaient trop d'affaires pour s'occuper de la nôtre, mais qu'aussitôt après la conclusion du *grand œuvre de la constitution*, on songerait à nous. Cependant le temps s'écoulait, la constitution s'achevait, et on ne faisait rien pour nous! C'était encore après l'acceptation qu'on avait ajourné notre demande. En attendant la tournure des affaires devenait moins favorable de jour en jour,

les Jacobins dont le règne odieux et sanguinaire semblait ne pouvoir jamais renaître, commençaient à relever la tête avec audace ; on les faisait sortir de prison, et la journée du 13 vendémiaire ou 4 octobre, dans laquelle la Convention parvint à désarmer les sections de Paris, qui s'étaient déclarées contre elle, semblait enfin devoir assurer leur triomphe. L'arrivée de Fréron, en qualité d'agent du gouvernement, augmenta notre inquiétude, et nos alarmes furent portées au comble par les mesures qu'il s'empressa d'adopter et par la protection ouverte qu'il accorda aux Jacobins les plus déterminés ; il ne se contenta pas de leur rendre la liberté, mais il en composa toutes les administrations, et il en chassa les honnêtes gens. Il poursuivait même déjà ces derniers, et ceux qui, du temps de Robespierre, avaient été obligés de chercher leur salut dans la fuite, eurent encore recours à cette triste ressource. Nous avions alors, pour commandant du fort, un nommé Bétemps, qui quoique l'ayant été du temps de Robespierre était un fort brave homme. Il n'avait presque jamais caché son anti-jacobinisme, et s'était toujours conduit envers nous d'une manière parfaite. Il ne commandait pas lors du massacre, ayant été employé dans ce temps à un autre service ; mais il fut rappelé quelque temps après, et continua de tenir les Jacobins dont le fort était rempli avec la plus stricte rigueur, tandis qu'il nous accordait tous les adoucissemens qui dépendaient de lui. Il nous permettait de nous baigner dans la mer, et nous laissait même aller déjeuner sur la rive opposée. Fréron fut instruit

de ses sentiments, et notamment du mépris qu'il affectait étourdiment de témoigner pour lui. Il fit dire à Bétemps de se rendre chez lui. Bétemps s'y refusa et lorsque les commissaires de Fréron vinrent au fort, il eut l'imprudence de les appeler *vils gredins, serviteurs du plat sultan.* Le plat sultan n'hésita pas, comme on peut croire, à se venger d'une pareille insulte ; il décerna aussitôt un mandat d'arrêt contre lui ; et nous étions dans sa chambre lorsqu'on vint l'avertir que les gendarmes arrivaient pour l'arrêter. « Qu'on me donne mes pistolets, dit-il froidement, et qu'on m'amène un bateau sous ma fenêtre ; si les b... m'attrapent, je veux au moins qu'il leur en coûte cher ! » Cependant il n'accéléra nullement sa marche, et il eut le bonheur d'échapper avant que les gendarmes n'arrivassent à son appartement. Ils le cherchèrent dans tout le fort, jurèrent, tempêtèrent et se saisirent de son secrétaire, contre lequel Fréron avait aussi décerné un mandat d'arrêt. Pendant ce temps, Bétemps s'était allé cacher chez un de ses amis, qui le fit embarquer et partir pour Livourne quelques jours après, malgré toutes les perquisitions de Fréron. Il eut soin de le remplacer au fort par un nommé Grippe, ancien caporal, Jacobin enragé qui s'enivrait tous les jours. Tout ce qui se passait alors nous paraissait être le commencement du retour de ces affreux temps dont l'idée seule faisait tressaillir. Nous pensâmes donc, après une mûre délibération, qu'il était urgent de profiter de la faculté que nous avions encore de rompre nos liens, avant qu'on ne nous le rendît impossible, en

nous replongeant comme auparavant dans quelque cachot et vraisemblablement pour ne plus nous en tirer. Bétemps nous avait promis, quelques jours avant sa fuite, de faciliter la nôtre et de s'en aller avec nous. *Tempus est f... campum*, nous disait-il en riant, mais le mandat d'arrêt de Fréron précipita tellement son départ, que nous n'eûmes pas le temps de concerter le nôtre avec le sien. Le commandant Grippe, dont le nom me rappelle des souvenirs si pénibles, avait fait renouveler toutes les consignes, et ne laissait plus entrer dans le fort que ceux qui y venaient pour affaires de service, ou nos domestiques qu'il était obligé, conformément aux anciens ordres, de laisser aller et venir ; je dis nos domestiques, car indépendamment de Louis, nous avions pris une servante nommée Françoise.

Notre première mesure fut de nous assurer d'un passage à bord de quelque bâtiment italien dont le départ fût prochain. Un capitaine toscan consentit à se charger, pour un prix très raisonnable, de *deux jeunes gens* et de leurs domestiques, pourvu qu'ils fussent munis de passe-ports, ou sinon, il lui fallait *un mont d'or*. Cette difficulté nous parut d'abord effrayante ; mais nous apprîmes bientôt après qu'un écrivain de la commune ou municipalité vendait pour deux ou trois louis des passeports en blanc, et gagnait sa vie à ce petit commerce. Nous en profitâmes avec empressement, et quatre louis nous procurèrent à chacun un passe-port, que nous remplîmes à notre fantaisie, ayant soin d'y mettre des noms supposés, et d'indiquer des âges un peu différents des nôtres,

le tout terminé par un signalement bien exact. Possédant ce trésor, nous conclûmes notre marché avec le capitaine toscan, qui devait partir pour Livourne trois ou quatre jours après; toute cette affaire était menée par la même personne qui avait fait sauver Bétemps, et qui, craignant elle-même le retour du Jacobinisme, s'était décidée à partir sur le même bâtiment que nous. Quoique nous fussions à peu près sûrs de pouvoir sortir par le pont-levis, en attendant pour cela le déclin du jour et nous enveloppant bien dans nos manteaux, nous pensâmes cependant que dans le malheureux cas où l'un de nous serait reconnu, et forcé de rentrer, il fallait nous munir d'une corde, afin qu'il pût se sauver par la fenêtre tandis que l'autre, au bout d'un délai convenu, viendrait au pied de la tour qui baigne la mer, repêcher son camarade avec un bateau. On verra combien cette précaution était nécessaire et combien il fallait être malheureux pour que toutes nos mesures fussent ainsi cruellement déjouées.

Le jour du départ du bâtiment était fixé; nous nous préparâmes à décamper la veille à l'entrée de la nuit. Nous avions préalablement fait sortir par Louis, en plusieurs voyages, le peu d'effets que nous voulions emporter, et nous devions passer la nuit chez une parente de la personne qui avait dirigé toute l'affaire, pour nous embarquer ensuite, et partir tous ensemble au point du jour. Après avoir dîné assez légèrement, car notre anxiété nous laissait peu d'appétit, nous attendîmes avec impatience que l'obscurité nous permît d'exécuter notre grand projet.

Nous étions alors au 18 novembre, et il faisait nuit close à cinq heures et demie; en conséquence, l'heure de notre départ fut fixée à cinq heures un quart. Nons convîmes de ne pas sortir tous deux ensemble, afin de donner moins de prise aux soupçons, et nous décidâmes que Beaujolais partirait d'abord avec Louis, et que quelques minutes après, je m'acheminerais tout seul, et que je le rejoindrais sur le port, où ils m'attendraient en marchant un peu lentement. Dans le cas où je n'aurais pas rejoint Beaujolais au bout de dix minutes, il était convenu qu'il se tiendrait pour averti qu'il m'avait été impossible de sortir par le pont-levis, et qu'il viendrait avec un bateau me chercher au bas de la tour. Avant de se mettre en marche, Louis alla examiner les environs du pont-levis, et s'assurer qu'il ne s'y trouvait ni commandant, ni personne qui pût nous reconnaître, et lorsqu'il nous en eut fait un rapport favorable, j'embrassai Beaujolais avec la plus vive agitation. J'eus de la peine à me séparer de lui pour le laisser partir, quoique j'eusse tout espoir de l'aller rejoindre dans le moment. Il partit avec le fidèle Louis. Les cinq minutes qui s'écoulèrent après son départ me parurent horriblement longues; enfin, au bout de ce temps, je m'enveloppai dans mon manteau, j'enfonçai mon chapeau sur mes yeux, après avoir fermé à double tour la porte de notre chambre, et me flattant de n'y plus jamais rentrer. Je passe devant quatre sentinelles, aucune ne m'arrête; je franchis le fatal pont, et me croyant déjà en liberté, j'adresse au ciel les plus sincères actions de grâce

pour ma délivrance. Mais je comptais sans mon hôte, et le proverbe ne mentit pas. A peine avais-je fait quelques pas que je rencontrai ce maudit hôte, c'est-à-dire le commandant du fort qui rentrait chez lui. Je le reconnus aussitôt au manteau blanc qu'il portait ; mais, faisant bonne contenance, j'espérais qu'il ne prendrait pas garde à moi. Vain espoir ! il m'aborde en me demandant où je vais. « Que vous importe, citoyen, je ne vous connais pas. — Je suis commandant du fort, et je viens de vous en voir sortir. — Cela est vrai, j'y ai dîné avec un canonnier de mes amis, et je vous l'aurais dit sur-le-champ si je vous avais connu. — Non, vous êtes un prisonnier, et morbleu, vous aurez la bonté de rentrer, car je réponds de vous. — Vous vous trompez beaucoup, je vous assure, et vous me prenez pour un autre. — Non, vous êtes l'aîné des Orléans, et je vous répète que si vous ne rentrez pas à l'instant, j'appelle la garde, et je vous fais saisir. — Cette violence serait inutile, car je n'ai aucune envie de faire résistance ; j'allais à la Comédie, comme je l'ai déjà fait plusieurs fois à votre insu. Puisque j'ai eu le malheur de vous rencontrer ce soir, je serai privé de ce plaisir, voilà tout. — Oh ! je vous en réponds, que vous en serez privé ! j'y vais mettre bon ordre, car je vais de ce pas vous enfermer dans votre chambre et placer une sentinelle à votre porte. — Je vous remercie de cet aimable soin, et je vous souhaite le bonsoir. » Tout en disant cela, je montais tristement l'escalier du fort, suivi par un caporal et un fusilier ; j'avais la mort dans le cœur. Après m'être cru sûr de ma

LE COMTE DE BEAUJOLAIS

né le 7 Octobre 1779.

(Musée Carnavalet).

liberté, je voyais s'élever devant moi des obstacles d'autant plus grands, qu'on allait sans doute prendre toutes les précautions possibles pour m'empêcher de les franchir. Il n'y avait pas une minute à perdre ; et puisqu'on avait l'imprudence de me remettre dans ma chambre, qui donnait sur la mer, il fallait en profiter, et sauter par la fenêtre au plus vite. Je trouvai notre servante Françoise à la porte de notre chambre : elle était dans le secret ; elle fut confondue de me revoir. Avant qu'elle eût le temps d'exprimer sa surprise, je la fis entrer avec moi, et la sentinelle n'ayant pas fermé notre porte, j'en mis la clef en dedans et la fermai à double tour. « Ma chère Françoise, lui dis-je alors, j'ai été reconnu par le maudit commandant, qui rentrait au fort comme j'en sortais ; il m'a menacé de me faire enfermer, et puisque heureusement, je me trouve encore dans cette chambre il faut sans perdre un moment, que vous m'aidiez à attacher la corde à la fenêtre, car, plus tard, il me serait vraisemblablement impossible de me sauver. — Ah ! mon Dieu ! me dit-elle en patois, vous vous casserez le cou, et l'on me guillotinera. » Puis elle se mit à pleurer. Je lui déclarai que si elle n'avait que des pleurs et des cris à m'offrir, elle ferait mieux de s'en aller, et de me laisser tirer d'affaire sans elle, car mon parti était pris. La pauvre femme me protesta alors qu'elle ne voulait point m'abandonner : que sa seule inquiétude était pour moi, et que, puisque j'étais décidé à me sauver par la fenêtre, elle ne s'en irait que lorsqu'elle m'aurait vu en bas. En conséquence, après avoir noué la corde autour

d'une espèce de piton qui tenait à la fenêtre, je recommandai à la bonne Françoise de veiller à ce qu'elle ne se défît point, et lui ayant témoigné combien j'étais touché de son attachement, j'enjambai la fenêtre et je m'abandonnai à la funeste corde. A peine étais-je parvenu à la moitié de la hauteur, c'est-à-dire à environ trente pieds, que la corde casse, et je tombe sans connaissance, ayant cependant le temps avant de la perdre, d'entendre la bonne Françoise s'écrier : « Ah ! mairé dé Diou, mouort, lou pauvre infan [1]. » Je restai en effet comme mort pendant plus d'un quart d'heure ; en ouvrant les yeux je fut frappé par la clarté de la lune, et je me trouvai dans la mer jusqu'à mi-corps. Je souffrais beaucoup des reins, et du pied droit que je croyais m'être seulement foulé, grâce au sable sur lequel j'étais tombé. Mais après avoir attendu quelque temps le bateau que Beaujolais devait m'amener, je me déterminai à traverser le port à la nage, et à gagner ensuite, comme je pourrais, la maison du rendez-vous, ou quelqu'autre où je serais également en sûreté [2]. Ce fut alors que je m'aperçus à l'excessive douleur que j'éprouvais, que mon pied était cassé ; et la force me manquant, j'eus une peine extrême à faire cinq ou six brassées pour attraper seulement la chaîne du port et m'y reposer. Elle n'était pas encore fermée,

[1] Ah ! mère de Dieu, il est mort, le pauvre enfant !

[2] J'ai su depuis que Beaujolais, ne me voyant point arriver, avait aussitôt voulu prendre un bateau pour venir me chercher, mais que malgré toutes ses offres, aucun batelier n'avait consenti à sortir du port à l'heure qu'il était. (*Notes de Montpensier*).

et je me flattai qu'avant qu'elle le fût, il pourrait passer quelque bateau qui se chargerait de m'emmener. J'avais environ trente louis en or, qui étaient la moitié de ce que nous possédions, et Beaujolais avait l'autre moitié. J'espérais qu'une partie de la somme, ou s'il le fallait la somme entière suffirait pour engager quelque batelier à me prendre en passant. Mais point ! pendant les deux mortelles heures que je restai sur cette chaîne, sept bateaux passèrent, je faisais en vain à chacun d'eux ma triste supplication, accompagnée de promesses. « Qui es-tu donc, me criaient-ils et que fais-tu là ? — Je suis mourant. Si vous voulez me venir prendre dans votre bateau, vous ne regretterez pas votre peine et je la paierai bien. — Oh ! disaient-ils, nous n'avons pas le temps ! » Puis ils ajoutaient : « Ce ne peut être que quelque malveillant, car qu'est-ce qu'un honnête homme ferait là à l'heure qu'il est. » Et ils continuaient de ramer. Pendant ce temps, je souffrais le martyre physiquement et moralement. La douleur de mon pied et celle de mes reins m'avaient donné une fièvre violente, et un frisson qui me faisait claquer des dents. J'étais en outre, dans l'eau jusqu'à la ceinture, et ce bain de plus de deux heures, au mois de novembre, complétait ma situation. A chaque fois que j'entendais le bruit d'un bateau, mon espoir se ranimait un peu ; mais l'atroce dureté de ces hommes me replongeait bientôt après dans l'abattement le plus affreux. Enfin, je commençais à perdre connaissance, lorsque j'entendis un huitième bateau qui arrivait. Je recueillis aussitôt le peu de forces qui

me restaient pour adresser ma prière à ceux qui le montaient, et cette fois la réponse fut moins dure sans être entièrement satisfaisante. « Nous ne pouvons pas, me crièrent-ils à présent, car il faut que nous allions d'abord chez nous, mais nous ne serons pas longtemps, et nous reviendrons tout de suite après. — Oh! mes amis, dépêchez-vous, car sans cela vous arriverez trop tard ; je me meurs ! » Il me fut très difficile d'articuler ce peu de mots, et je tombai ensuite dans un évanouissement complet. J'en fus tiré, au bout d'un quart d'heure, par le retour du bateau, dont les hommes me soulevaient pour m'emporter. J'étais tellement moulu et toutes les parties de mon corps étaient si douloureuses, que l'embarquement fut très pénible. Lorsque je fus sur le bateau, ils me demandèrent qui j'étais. Je pouvais alors à peine balbutier quelques mots, et je trouvai cependant le moyen de leur faire entendre que, comme ils me paraissaient de braves gens, je ne doutais pas que leur humanité ne les portât à m'amener dans la maison que je leur indiquerais, sans m'accabler de questions auxquelles je n'étais pas en état de répondre, que de plus, je les payerais de leur peine de manière qu'ils ne la regrettassent pas. La maison que je leur indiquai était près de là, et occupée par un perruquier nommé Maugin, parfait honnête homme, et auquel je pouvais me fier entièrement. L'un de ces hommes me dit alors : « Je sais qui vous êtes, je vous ai reconnu tout de suite, car je vous ai souvent vu au fort, lorsque la garde nationale y était de service ; mais je n'en abuserai pas, soyez tran-

quille. Je suis bon royaliste, et je vous porterai chez Maugin qui est mon ami. » Cette assurance me tranquillisa en effet beaucoup ; je ne m'attendais pas à ce qui m'allait arriver. Comme on fut obligé, en me débarquant, de prendre les mêmes précautions qui avaient été nécessaires un moment auparavant pour me mettre dans le bateau, cela donna le temps et l'envie à quelques badauds qui passaient sur le port de s'arrêter là, et de satisfaire leur curiosité. « Ah ! c'est un homme blessé ! d'où l'apporte-t-on ? qu'est-ce qui a pu le mettre dans cet état ? » Plusieurs autres se rassemblèrent autour d'eux, et la foule se forma en un moment. « Ce n'est rien, disait mon protecteur ; nous venons de trouver cet homme, qui vraisemblablement étant ivre, se sera querellé avec quelqu'autre, et aura été blessé ; nous le portons chez lui. » Dans ce moment, un des curieux s'approcha de moi, et me regardant sous le nez, s'écria dans son affreux langage : « Eh ! f...oies oun des Orlàns, lou connaisci ben ; faut qu'agga vougu s'escapa [1]. » Et aussitôt on appela la garde, et on court rendre compte au citoyen Fréron de la capture qu'on vient de faire, en lui demandant ses ordres à cet égard. Pendant ce temps, on me mit provisoirement chez Maugin, avec quatre hommes de garde et une sentinelle à la porte. Je demandai un chirurgien car je souffrais le martyre, et son assistance m'était indispensable. On m'amena un vieil homme en perruque,

[1] Eh ! f...e ! c'est un des Orléans ; je le connais bien, il faut qu'il ait voulu s'échapper.

qui déclara, en voyant ma jambe, qu'elle était beaucoup trop enflée pour qu'on pût rien en faire, et se contenta d'ordonner quelques cataplasmes jusqu'au lendemain matin.

VII

MALADIE. — ANGOISSES. — MISÈRE. — DÉPORTATION

(Novembre 1795-Novembre 1796.)

Je passai toute la nuit dans une torture épouvantable de corps et d'esprit. Après m'être cru presque assuré de recouvrer ma liberté, dont j'étais privé depuis deux ans et demi, je me voyais tout d'un coup retombé (et vraisemblablement pour toujours) sous les griffes infernales de ceux dont je connaissais par expérience les dispositions atroces, et que cette tentative de ma part allait encore rendre plus cruels à mon égard. J'ignorais en outre ce qu'était devenu mon frère ; j'étais probablement destiné à ne le revoir jamais, et privé de la consolation de l'avoir pour compagnon, j'allais traîner ma pénible existence seul, au fond de quelque cachot, jusqu'au moment où on jugerait à propos de m'égorger ! Qu'on joigne à ces réflexions déchirantes, et à mille autres de même nature, la douleur que me causait ma jambe et qui était excessive, on pourra se faire une idée de ma situation.

Pour que rien n'y manquât, M. Fréron voulut y ajouter un interrogatoire. Il ne vint pas en personne, mais il envoya trois commissaires pour s'acquitter

de ce soin. Ces messieurs, après avoir fait l'inventaire de tout ce qui était dans mes poches, et s'être emparé de mon argent et de ma montre (ce qui me fut ensuite rendu) commencèrent ainsi : « Qui es-tu ? — Vous le savez aussi bien que moi. — N'importe, il faut répondre à nos questions, car c'est au nom de la loi que nous t'interrogeons. Encore une fois quel est ton nom ? — Antoine-Philippe d'Orléans. — Que faisais-tu au pied de la muraille du *fort Jean* lorsqu'on t'y trouva ? — J'y étais tombé en voulant m'échapper. — Pourquoi cherchais-tu à t'échapper ? — Pour me soustraire à l'atroce tyrannie sous laquelle je gémis depuis plus de deux ans et demi, et pour recouvrer ma liberté dont vous n'avez pas le droit de me priver. — Qu'est devenu ton frère ? — Je l'ignore, j'espère que plus heureux que moi, il s'est tiré de vos mains, et que vous ne le verrez plus. — Quel est ce passeport qu'on a trouvé dans ta poche, et comment te l'es-tu procuré ? — C'est ce que je suis déterminé à ne point vous dire. En tout, je sais fort bien que je suis en votre pouvoir, et que vous ne m'épargnerez pas, mais je sais aussi que je n'ai rien à perdre, et je vous déclare que, me trouvant assez tourmenté par la douleur qui me suffoque, je ne veux plus répondre à vos fatigantes questions. « En effet, ils m'en adressèrent en vain plusieurs autres, et après quelques menaces inutiles, ils se retirèrent en disant : « Il y a un peu de délire dans son fait. » Il n'y en avait pas encore cependant, mais je ne tardai pas à sentir que mon esprit s'égarait. Le pauvre Maugin, chez qui j'étais, se désespérait, et

me rendait tous les soins imaginables. Je me plaignais que ma jambe était gelée, car le sang n'y circulait pas, c'était en vain qu'on l'entourait de briques chaudes et presque rouges, je ne les sentais pas. Je disais alors à Maugin : « Vous voyez bien que tout cela est inutile, débarrassez-moi de mes peines, et tirez-moi un coup de pistolet bien placé. Personne ne vous en saura mauvais gré, et c'est vraiment le plus grand service que vous puissiez me rendre ! » Le pauvre homme se mit à fondre en larmes, et sa sensibilité, provoquant la mienne, contribua un peu à calmer mon désespoir. Cette cruelle nuit me paraissait un siècle, lorsqu'enfin le jour commença à poindre. Maugin se mit en campagne pour m'avoir un bon chirurgien, et m'en amena un au bout de quelque temps. Il pansa ma jambe, qu'il dit être cassée au calcaneum, et me fit plusieurs copieuses saignées dont j'éprouvai beaucoup de soulagement. Quand il eut fini, Maugin me dit tout bas qu'il venait de rencontrer Beaujolais sur le port, qui en apprenant mon fatal accident avait aussitôt voulu venir me voir, mais que lui, Maugin, s'y était opposé de peur d'avoir l'air de s'entendre avec nous, et que Beaujolais était retourné au fort. Un moment après, j'eus la visite du commandant Grippe : « Eh bien ! me dit-il d'un air triomphant et féroce, c'est donc comme cela que vous alliez à la Comédie ? Vous vouliez me faire guillotiner, car vous saviez que je répondais de vous ; mais, Dieu merci, vous n'avez pas pu échapper, et nous allons avoir soin que vous ne recommenciez pas ce tour-là

une autre fois. — Il est absurde de dire que je voulais vous faire guillotiner, car vous savez mieux que personne que vous ne pouviez pas répondre de moi, et que ma fuite ne vous exposait à aucun danger. Au surplus, si vous croyez avoir à vous plaindre de moi, vous êtes bien vengé, car je souffre tout ce qu'il est possible de souffrir, et vous pouvez sans regret vous dispenser de vos reproches. — Écoutez, me dit-il, votre frère est au fort, et il a grande envie de vous voir. On va vous enfermer chacun séparément, et vous ne pourrez plus communiquer ensemble; mais je puis, auparavant, vous procurer la consolation de vous voir un moment si vous le désirez. — Ah ! je vous le demande instamment. » Un quart d'heure après, je vis accourir Beaujolais tout en larmes. « Ah ! Montpensier, me dit-il, mon pauvre Montpensier, que tu dois souffrir ! » Je l'assurai que ma douleur physique n'était rien en comparaison de celle du cœur, et que sa présence me faisait un bien infini, quoique j'eusse sincèrement désiré de ne plus le revoir. Je lui exprimai ensuite ma vive reconnaissance au sujet de son retour. « Hélas, me dit-il, je crains bien que nous n'en profitions pas, car on va nous enfermer séparément, mais je n'aurais pas pu jouir sans toi de ma liberté[1] ! » A peine avait-il achevé ces mots que Grippe l'emmena, malgré ses instances et les miennes. Quelques moments

[1] Le seul récit d'un pareil procédé contient tellement son éloge en lui-même, qu'il me paraîtrait aussi inutile qu'impossible d'y rien ajouter, si ce n'est que tant que je respirerai, ce trait de la parfaite amitié ne pourra jamais s'effacer du fond de mon cœur. (*Note de Montpensier.*)

après, un des commissaires de Fréron entra suivi de quelques soldats et d'un brancard. « J'ai ordre, dit-il, de faire transporter ce prisonnier à l'hôpital, qu'on le place sur le brancard. — Citoyen, s'écria le chirurgien qui se trouvait à côté de mon lit, il est impossible qu'une telle translation ait lieu maintenant sans grand danger pour le blessé. — Je ne connais que mes ordres. — Veuillez au moins communiquer au citoyen Fréron cette observation de ma part. — Donnez votre attestation par écrit. » Il le fit, et le commissaire partit ; mais il revint bientôt après, en déclarant que le citoyen Fréron confirmait son ordre précédent, *quoi qu'il pût en arriver*, et ne laissait au prisonnier que le choix de l'hôpital ou du *fort Jean*. Je choisis ce dernier, à cause de l'espérance d'y voir mon frère de temps en temps. Le fort était d'ailleurs moins éloigné que l'hôpital, qui est situé à l'autre bout de la ville, et je tenais beaucoup à abréger autant que possible le voyage en brancard, au milieu d'une populace curieuse et insultante. Je ne pus l'éviter tout à fait, et même il s'était rassemblé une telle foule pour me voir passer, que ceux qui me portaient, escortés d'une vingtaine de soldats, eurent de la peine à la traverser pour arriver au fort, et ne purent se faire jour sans me froisser la jambe d'une cruelle manière. Je trouvai Beaujolais dans la cour du fort, il accourut vers moi, et m'annonça avec une joie que je partageai au fond de l'âme, qu'il espérait qu'on ne nous séparerait pas. Je lui demandai alors si on allait nous mettre au cachot. « Non, me dit-il, nous allons

être enfermés dans les petites chambres où l'on nous avait mis d'abord, à notre sortie de la tour. » Ce en effet là où je fus porté suivi de Beaujolais, dont j'eus l'extrême consolation de ne pas être séparé. Je passai la nuit qui suivit ma translation, et qui était la seconde depuis mon accident, dans des douleurs horribles. Beaujolais se fit conduire trois fois chez le commandant pour obtenir de lui qu'on baissât le pont afin d'envoyer chercher le chirurgien. Il ne reçut en réponse que les refus les plus durs. « Mon frère se meurt, dit-il à la fin, c'est vous qui serez responsable de sa mort, si vous ne permettez pas qu'on aille appeler un chirurgien. — Je m'en f..., répondit le commandant, qu'il crève si bon lui semble, cela ne me regarde pas. Le pont ne doit être baissé sous aucun prétexte ; et qu'on ne vienne plus m'importuner, cela m'ennuie ! » Beaujolais lui témoigna son indignation, et je restai jusqu'au jour en proie aux douleurs les plus vives et dans un délire complet. Cependant grâce aux soins et à l'habileté du chirurgien qui entreprit ma cure, j'éprouvai au bout de deux ou trois jours un grand soulagement et au bout de neuf, la fièvre me quitta tout à fait. La bonne et fidèle Françoise reprit son service auprès de nous dès le moment de notre entrée au fort, et elle en fut quitte pour quelques menaces qui n'eurent aucune suite. Il en fut de même de Louis, qui après avoir accompagné Beaujolais jusqu'auprès du fort, n'y rentra que quelques heures après, et feignit un grand étonnement en entendant le récit de tout ce qui s'était passé. On l'interrogea, on le menaça, mais il

tint ferme, et il ne lui arriva rien. Une chose assez bizarre, c'est que la seule personne qui se trouva compromise dans cette affaire fut un secrétaire de la municipalité, que nous ne connaissions nullement, avec lequel nous n'avions jamais eu la moindre relation, mais qui avait signé les passeports en blanc que nous nous étions procurés pour quelques louis. Il fut arrêté et resta trois mois en prison. On ne l'en fit sortir qu'après avoir découvert l'intervention du commis qui vendait les passeports, mais qu'on ne put jamais attraper. L'ami de Bétemps qui s'était si bien employé pour faciliter notre fuite, décampa lui-même sur le bâtiment sur lequel nous devions nous nous embarquer, et qui fit voile à la pointe du jour, comme il l'avait annoncé. Jamais je n'oublierai l'affreuse sensation que j'éprouvai lorsque ce même matin, après avoir passé la nuit dans les plus cruelles tortures de corps et d'esprit, Maugin, chez qui j'étais, dit en regardant par la fenêtre : « Voilà un bâtiment qui part ! — Quel pavillon, m'écriai-je. — Toscan. — C'était le nôtre ! Eh ! mon Dieu, je serais donc, à l'heure qu'il est, sûr de ma liberté ; je me livrerais avec mon pauvre frère à la joie la plus vive ! Au lieu de cela... Quel cruel contraste ! »

Je restai quarante jours au lit, et ne commençai à me tenir sur mes jambes qu'au bout de ce terme ; encore ne pouvais-je faire que deux ou trois pas avec une peine extrême et soutenu des deux côtés. Je fus boiteux pendant quinze mois après mon accident, et l'enflure de ma jambe ne se dissipa totalement qu'à cette époque. Mais revenons au fort, car nous avons

encore quelques mois à y passer, et nous ne nous flattions pas même alors d'en être quittes à si bon marché.

La dépréciation des assignats croissait de jour en jour à tel point que, quoiqu'on eût voulu augmenter à peu près en proportion le mince traitement qu'on nous accordait pour notre subsistance, nous nous trouvions réduits à la valeur de quarante sous effectifs par jour pour nous deux et nos domestiques Louis et Françoise. Il est vrai que ces quarante sous portaient la brillante dénomination de deux mille francs, et qu'assurément un traitement de deux mille francs par jour était assez magnifique ; mais malgré cette magnificence *de mots* nous ne nous apercevions que trop, en payant notre viande, nos légumes, notre bois et notre charbon, que nous ne recevions réellement que quarante sous. Jamais nous n'aurions pu nous tirer d'affaire si nous n'avions pas eu le peu d'argent dont j'ai parlé ci-dessus, et de plus, quelques faibles secours que ma mère nous faisait passer de loin en loin. Enfin, vers le mois de mars ou avril 1796, les assignats n'ayant plus aucune valeur, et personne ne voulant les recevoir, nous pétitionnâmes les administrateurs pour obtenir quoi que ce fût en numéraire. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient donner que des assignats, qu'ils en donneraient tant que nous en voudrions, mais pas un sou sonnant. Nous les remerciâmes de leur papier, dont nous ne pouvions rien faire, et nous nous tirâmes d'affaires comme nous pûmes, avec le peu que nous avions et ce que nous envoyait ma mère. Pendant ce temps nous ne ces-

sions de l'engager à solliciter pour nous l'exécution du décret sur l'échange des membres de la famille de Bourbon détenus en France, contre quatre ou cinq représentants du peuple, détenus en Autriche. Ce décret avait été exécuté en grande partie, puisque les représentants avaient été rendus aussitôt que Madame, fille de Louis XVI, avait eu la liberté de sortir de France ; mais notre sort n'éprouvait aucun changement, et nous nous plaignions d'une indifférence qui ne nous laissait pas apercevoir le terme de notre captivité. On ne s'accoutume point à une semblable existence. Nous en avions la triste preuve ; quoique nous fussions depuis trois ans en prison, l'impatience que nous éprouvions d'en sortir était alors pour le moins aussi vive qu'au commencement de notre captivité. Ma mère nous promettait, par tous les courriers, d'obtenir notre délivrance au premier moment. Elle en fixait même l'époque ; mais cette époque se passait toujours sans que l'acte de délivrance arrivât. Elle nous avait enjoint de ne pétitionner que quand elle nous le manderait ; elle nous le manda ; nous écrivîmes, ce fut sans effet. Vers le milieu de mai, elle nous annonça que sa fidèle et excellente amie, Mme de la Charce [1], allait se mettre en route pour Marseille, munie de tout ce que nous désirions depuis si longtemps. Nous l'attendions avec une impatience extrême ; elle arrive à Marseille. Maugin, le bon Maugin, que nous avions chargé d'être aux aguets, vient nous l'annoncer avec empressement : il l'a vue, lui a parlé, et

[1] Mme de la Charce était une de ses dames. (*Note de Montpensier.*)

dans un moment elle sera au fort. Elle paraît, se trouve mal en nous voyant, se remet, fond en larmes, nous l'embrassons, nous la questionnons sur ce qu'elle nous apporte, puis... nous apprenons avec douleur que notre liberté est encore *à venir*, et qu'elle n'est chargée que de lettres de ma mère, d'instructions verbales et de quelques présents de sa part. Notre désappointement fut vif ; mais nous le lui cachâmes de notre mieux. D'ailleurs nous écoutâmes avec un intérêt extrême tous les détails qu'elle nous communiqua sur ma mère [1], sur sa captivité, etc. etc. et de plus, il nous eût été impossible de ne pas être vivement touchés des marques d'amitié et de sensibilité que nous donnait cette excellente personne. Depuis lors elle ne cessa pas un seul jour jusqu'au moment de notre délivrance, de venir dans notre triste demeure, adoucir par ses soins l'amertume de notre sort.

Au commencement de juin, on amena au fort

[1] Au mois de septembre 1793, en vertu de la loi sur les suspects, la duchesse d'Orléans fut arrêtée et conduite à la prison du Luxembourg. Là chaque jour elle attendait la mort. Madame Elisabeth était montée sur l'échafaud au mois de juin 1794. On donna ordre de transférer la duchesse d'Orléans du Luxembourg à la Conciergerie : c'était le signal de sa perte. La courageuse vertu d'un homme obscur, de Benoit, concierge du Luxembourg, sauva la princesse. Sous prétexte qu'elle lui paraissait trop malade, il refusa de la remettre aux agents chargés par le Comité de Salut public de la transférer à la Conciergerie ; Mme la duchesse d'Orléans ne dut la vie qu'à ce refus. On chercha du moins à l'abreuver d'humiliations ; avec cette princesse si respectable par ses vertus, dans le même cachot, on enferma une courtisane. Cependant le 9 thermidor (27 juillet 1795) mit un terme aux excès de la Terreur. On transféra la duchesse d'Orléans dans une maison de santé (la maison Belhomme) rue de Charonne, où du moins elle obtint un peu de liberté. Ce fut alors seulement qu'elle put, avec quelques espérances, s'occuper du sort de ses enfants. (*Note des premiers éditeurs.*)

comme prisonnier celui qui avait été commandant lors du massacre. Les Jacobins avaient juré sa perte, et menaçaient hautement de venir l'expédier eux-mêmes, si on ne le leur sacrifiait pas promptement. Ils annonçaient aussi l'intention de nous comprendre dans cette *expédition*, accusant ces *infâmes Capets* (c'est ainsi qu'ils nous nommaient) d'avoir pris part au massacre. Pagès, l'ex-commandant[1], nous fit dire de son cachot par le concierge qui heureusement était un brave et honnête homme, qu'il savait positivement par son conseil, qu'on devait nous impliquer dans la procédure intentée contre lui, et qu'il nous en prévenait, afin que l'étonnement que nous causerait une semblable accusation ne pût pas nous être funeste... Il ne manquait plus que cela pour compléter l'horreur de notre sort. Il était bien évident que, si on se déterminait à nous faire comparaître devant un tribunal, on aurait soin de le garnir de faux témoins, de juges à la Robespierre, qui ne nous laisseraient sortir que pour nous envoyer à la guillotine. Mais quoique les Jacobins eussent alors assez de prépondérance, ils n'étaient cependant pas tout-puissants ; ils n'avaient la majorité dans aucune des administrations, et sans cette circonstance, nous eussions infailliblement été (quoique deux ans après la mort de Robespierre) victimes de leurs atroces machinations. Nous étions cependant loin d'en être entièrement à l'abri ; car si la ressource de l'assassinat judiciaire leur manquait,

[1] Ce malheureux, quelque temps après notre sortie de prison, fut jugé par une commission jacobine qui le fit fusiller, comme complice du massacre. (*Note de Montpensier.*)

celle de l'assassinat pur et simple était parfaitement à leur portée et ils y eurent recours en effet; mais, Dieu merci, ce fut en vain. Un soir, après que Mme de la Charce qui comme je l'ai déjà dit, passait avec nous la plus grande partie du jour, s'était retirée à son auberge, Maugin, le bon et honnête Maugin qui nous avait donné tant de preuves d'attachement, accourut le visage tout en sueur, et d'une pâleur mortelle : « Je viens, me dit-il, d'entendre cinq ou six des plus scélérats Jacobins tenir des propos atroces sur votre compte et sur celui de Pagès, et ils se sont accordés ensemble pour venir vous rendre visite ce soir (telle a été leur expression), aussitôt qu'il commencerait à faire nuit. J'en ai prévenu le concierge, sur qui vous pouvez compter, et je vous en préviens, afin que s'ils pénétraient dans le fort, vous puissiez être assez bien barricadés pour vous défendre ici quelque temps, jusqu'à ce qu'on ait donné l'alarme et qu'on vienne à votre secours. Nous remerciâmes le bon Maugin de tout notre cœur, et nous nous apprêtâmes à mettre son avis à profit. Au moment où il sortait, Louis arrive tout hors d'haleine, en criant : « Ben vito ! la barro de ferro contro la porto ! Soun din lou fort, à quei b... de Jacobins les aye vis[1] ! » Aussitôt dit, aussitôt fait. La barre, car nous en possédions une, est appliquée contre la porte, et de plus une broche placée obliquement, de manière à résister au moins vingt minutes. Lorsque tous ces préparatifs de défense sont finis, Louis nous

[1] Bien vite, la barre de fer contre la porte ! Ils sont dans le fort, ces b... de Jacobins, je les ai vus.

conte qu'étant à boire dans la cantine, il a vu sept ou huit Jacobins se jeter sur le concierge, pour lui arracher ses clefs, après l'avoir d'abord sommé de les leur donner ; que la garde ne paraissait prendre aucun parti, mais que le concierge se défendait de tout son pouvoir. Ce récit n'était point du tout gai, et nous causa une des sensations les plus pénibles que l'on puisse éprouver. Nous possédions depuis peu une paire de pistolets que Louis nous avait achetés ; nous les chargeâmes, et nous en prîmes chacun un, résolus à vendre notre vie le plus cher que nous pourrions. Louis s'arma d'un grand couteau de cuisine, et Françoise se mit à pleurer. Un moment après, nous entendîmes un grand bruit du côté de la première cour, nous observions pendant ce temps le silence le plus profond. Enfin, le bruit cesse, et nos inquiétudes diminuent, en voyant qu'au bout d'une demi-heure la visite ne s'effectue pas, et que tout paraît tranquille dans le fort. Une heure se passe : il n'arrive rien. Nous ne pouvions envoyer à la découverte, car la consigne de la sentinelle qui gardait notre porte était de ne laisser sortir personne après la nuit fermée. D'ailleurs nous ne voulions pas défaire la barricade. Après nous être entretenus quelque temps de notre vive alarme, de la joie que nous avions de la voir dissipée, nous nous couchons, et nous nous endormons bientôt après. On a bien raison de dire qu'il existe des *grâces d'État*, et ce sommeil en pareil cas, n'en était pas une petite ! Vers minuit, nous sommes réveillés en sursaut par des coups redoublés à notre porte. Jamais réveil ne fut plus

affreux. Françoise poussa un cri effrayant. Nous sautons à bas de nos lits, et nous courons à la porte, bien résolus à ne pas l'ouvrir. « Que nous veut-on? criai-je. — Vous n'avez pas le droit de vous enfermer ainsi, et il faut que nous entrions. — Dites-nous qui vous êtes. — La ronde de nuit. — Jamais nous n'avons été assujettis aux rondes de nuit, et qui que vous soyez, quelles que soient vos intentions, nous ne vous ouvrirons pas certainement. » Nous les laissâmes ensuite éclater en menaces, et nous ne leur répondîmes plus. Ils s'en allèrent et nous respirâmes de nouveau. Je crois réellement que si cette scène avait duré plus longtemps, la pauvre Françoise en serait morte; car elle avait déjà perdu connaissance. Nous nous recouchons au bout d'une heure, nouvelle alarme, nouveau tapage à la porte. Cette fois nous ne répondons rien et bientôt après le bruit cessa tout à fait.

Nous apprîmes le lendemain que ces deux alarmes nocturnes n'avaient été causées que par un caporal ivre, qui s'était mis dans la tête de faire une ronde de nuit dans toutes les prisons du fort. Dans un temps ordinaire, nous en eussions certainement été plus impatientés qu'effrayés ; mais immédiatement après la sérieuse alarme que nous venions d'essuyer, l'effet en fut aussi complet qu'il est possible de l'imaginer. Quant à l'issue de la tentative jacobine, nous sûmes que la garde était venue au secours du concierge, et qu'elle avait forcé la bande à se retirer.

Vers le milieu d'août, le commandant du fort, nommé Moriancourt, qui quoique un peu Jacobin,

n'était cependant pas méchant et semblait même assez bien disposé à notre égard, vint un jour nous trouver, et nous témoigna la peine qu'il avait de nous voir dans une aussi cruelle position. Il nous offrit de l'adoucir autant qu'il serait en son pouvoir, c'est-à-dire de nous donner un meilleur logement, et la liberté de nous promener dans le fort tant que nous voudrions, sans factionnaires, ni personne pour nous accompagner ; à condition toutefois que nous lui donnerions notre parole d'honneur de ne point nous sauver. Nous acceptâmes son offre avec joie et reconnaissance, non cependant sans quelques regrets de nous voir ainsi liés par notre parole d'honneur, de ne point nous sauver, mais en nous flattant, d'après les promesses de ma mère, qui étaient alors plus positives que jamais, que cet engagement n'aurait pas d'inconvénients pour nous. Deux jours après nous prîmes possession d'un très bon logement, donnant sur la mer, et qui faisait autrefois partie de l'appartement du commandant. Nous recommençâmes aussi à jouir de la liberté de nous promener dans le fort ; et ces adoucissements nous causèrent d'autant plus de joie qu'ils paraissaient être les avant-coureurs de notre délivrance. Nous avions d'abord lieu de croire que, quelque bien disposé en notre faveur que fût Moriancourt, il n'aurait pas pu prendre sur lui une pareille mesure, sans y être au moins autorisé par un pouvoir supérieur. Nous nous gardâmes cependant bien, comme de raison, de lui laisser pénétrer notre idée à cet égard, ni de lui faire soupçonner que nous attribuassions ses bons traitements aux frais que

nous avions toujours faits pour nous attirer ses bonnes grâces, c'est-à-dire à plusieurs petits présents qu'il avait bien voulu ne pas refuser. D'ailleurs, d'autres tout aussi peu scrupuleux s'étaient si mal conduits à notre égard, que nous devions toujours lui savoir gré de cette espèce de fidélité à ses engagements. Il ne borna même pas ses faveurs aux adoucissements dont je viens de faire mention, car il nous permit de nous baigner dans la mer au pied du fort, mais il ne nous cacha pas qu'il avait été autorisé à ce dernier acte de douceur par le général Willot, qui venait d'arriver à Marseille avec des pouvoirs très étendus. Les mesures anti-jacobines que ce général s'empressa d'adopter à son arrivée, changèrent totalement la face des choses ; les Jacobins cessèrent de lever la tête ; plusieurs des plus coupables furent renfermés, et les autres se cachèrent. Notre commandant affectait de répéter qu'il avait toujours détesté cette race maudite, mais il oubliait que nous lui avions entendu tenir des propos tout différents, ou plutôt il n'avait pas honte d'être, comme tant d'autres, toujours partisan du plus fort.

Quoi qu'il en fût, nous jouissions des changements qui venaient de s'opérer dans notre situation ; mais nous ne pouvons oublier que, quelque agrandie que fût notre cage, elle n'en était pas moins cage, et par cela seul odieuse. D'ailleurs, les clefs pouvaient en tomber d'un moment à l'autre dans les mains de nos mortels ennemis, et qui pouvait douter alors qu'ils ne s'empressassent de se dédommager du temps perdu ? Nous nous déterminâmes à faire part de ces considé-

rations à ma mère, de la manière la plus précise et la plus détaillée ; car, quoiqu'elle sollicitât vivement notre liberté, elle paraissait répugner à quelques-unes des conditions qu'on y mettait, par exemple, à ce que nous allassions en Amérique. Le voyage de la Cochinchine et du Japon nous aurait paru délicieux, si notre liberté en avait été le prix. Enfin, nous la suppliions instamment de considérer, qu'en s'obstinant à refuser cette condition, qui nous paraissait avantageuse, et à en demander d'autres qui l'étaient au moins fort peu, elle exposait ses enfants, non seulement aux couteaux des Jacobins, qui d'un moment à l'autre pouvaient reprendre le pouvoir, mais au danger plus redoutable encore, selon moi, d'une captivité perpétuelle. A ces observations, nous joignions le récit détaillé de tout ce que les Jacobins de Marseille venaient de tramer dernièrement contre nous ; Mme de La Charce y ajouta ses notes, et nous confiâmes le tout aux soins du bon Maugin, qui s'offrit pour porter le message, et que nous fîmes aussitôt partir pour Paris.

On peut imaginer l'impatience avec laquelle nous attendîmes son retour ! Nous eûmes cependant à passer un mois dans cette attente, car ce ne fut qu'au bout de ce terme que nous vîmes reparaître notre fidèle messager. Il ne nous apportait encore que des promesses, mais celles-là étaient d'un genre si positif, que nous commençâmes à nous livrer à l'espérance. Ma mère nous mandait que malgré l'extrême répugnance qu'elle avait personnellement à nous laisser franchir les mers pour aller habiter une autre partie

du monde, comme notre bonheur était pour elle la première des considérations, elle avait consenti à une mesure qui, dans la circonstance actuelle paraissait être la condition principale de notre liberté, qu'en conséquence, le Directoire allait prendre un arrêté pour nous faire quitter l'odieux fort Saint-Jean, et nous embarquer sur-le-champ pour l'Amérique, aussitôt qu'elle (ma mère) aurait reçu la nouvelle du départ de mon frère aîné pour cette partie du monde ; car ces messieurs du Directoire avaient exigé d'elle qu'elle lui demandât ce sacrifice, comme condition de notre liberté. Il n'avait pas hésité à répondre qu'il se trouverait trop heureux de pouvoir contribuer à un événement qui lui tenait tant à cœur depuis si longtemps. On n'attendait donc que la nouvelle de son départ de Hambourg, car les soupçonneux gouvernants ne voulaient signer leur arrêté que quand ils en auraient acquis la certitude. Cette nouvelle arriva enfin, et l'arrêté fut signé. Nous en reçûmes la bienheureuse nouvelle dans les premiers jours d'octobre [1]. La joie qu'elle nous causa peut mieux s'imaginer que se décrire ; cependant elle ne fut pas sans mélange. L'arrêté était bien rendu, mais son exécution paraissait devoir entraîner des longueurs considérables ; d'abord le choix d'un bâtiment, son équipement, etc., tout cela devait prendre au moins un mois, et pendant ce mois, que de choses pouvaient se passer, et nous replonger encore dans notre affreuse captivité ! Le commissaire

[1] Le bon général Willot s'empressa de nous annoncer qu'il en avait reçu la dépêche officielle. (*Note de Montpensier.*)

de la marine, chargé de l'exécution de cet arrêté, eut l'attention de venir nous voir, et ne nous cacha pas les restrictions économiques que le Directoire mettait aux arrangements à prendre. Il nous déclara qu'il avait ordre d'acheter notre passage à bord d'un bâtiment que le gouvernement des États-Unis, faisait fréter pour ramener dans leur patrie tous les Américains rachetés de l'esclavage d'Alger, au nombre de plus de quatre-vingts. « Ce bâtiment, ajouta-t-il, est petit, sale, incommode, et avec un aussi grand nombre de passagers, vous y serez horriblement mal. « Beaucoup mieux qu'ici, répondis-je, et de grâce, ne songez qu'à nous y embarquer le plus tôt possible ! — Mais en attendant un peu, on trouverait certainement une meilleure occasion. — Rien ne peut être pis qu'une pareille attente, et dût-on nous mettre à fond de cale, nous le préférerions infiniment à la prolongation de ce séjour ici. — Eh bien ! fit le bon commissaire, je vais faire tous mes efforts pour que vos désirs soient bientôt satisfaits et pour qu'en même temps vous soyez aussi bien que possible sur le bâtiment. » Malgré ses bonnes intentions et ses soins, la chose ne pouvait aller vite, car les Américains rachetés d'esclavage étaient encore en quarantaine pour trois semaines, et nous ne pouvions pas songer à partir avant qu'ils n'en fussent sortis. Trois semaines, en pareil cas, nous paraissaient trois siècles.

Cependant notre captivité cessait, pour ainsi dire d'en être une, depuis la réception de l'arrêté, et n'en avait plus que l'odieux nom ; mais ce nom, joint à la possibilité de retomber à tout moment dans la

réalité, suffisait pour empoisonner les instants de liberté dont nous jouissions déjà. Nous sortions presque tous les soirs, à l'entrée de la nuit, avec le commandant Moriancourt, qui ne se cachait pour cela que des Jacobins, car il avait l'approbation du général Willot; quelquefois nous allions à la Comédie, dans une petite loge où nous ne pouvions pas être vus ; quelquefois aussi nous allions souper chez la bonne Mme de La Charce, qui nous recevait dans son auberge, et c'était alors une joie bien vive de part et d'autre, mais cette joie était loin d'être sans mélange, car les Jacobins nous causaient des inquiétudes continuelles. Si Moriancourt en apercevait un, lorsque nous passions ensemble dans la rue, il prétendait qu'il allait être destitué, dénoncé et perdu. Si l'on frappait un peu rudement à la porte, ce devait être quelque municipal ou administrateur qui, soupçonnant que nous étions là, venait s'en assurer lui-même. D'un autre côté, ces messieurs, ayant effectivement découvert nos sorties nocturnes, allèrent les dénoncer au général, qui en était parfaitement instruit, mais qui fut obligé de faire beaucoup de bruit à cet égard, de nier le fait, et de nous enjoindre secrètement de rester au fort jusqu'à ce qu'il pût nous en tirer tout à fait, ce qui ne tarderait pas à avoir lieu. Quelques jours avant ce bienheureux événement, le commandant Moriancourt fut arrêté par ordre du général Willot, et mis au cachot pour avoir laissé échapper deux Jacobins renommés qu'on avait confiés à sa garde, et dont il était plus que soupçonné d'être le complice. Ce malheureux allait être jugé par une

commission militaire, et, selon toutes les apparences, condamné à mort, si après avoir fortement sollicité sa grâce, nous ne l'eussions obtenue du général Willot qui était président de la Commission. « Je ne puis rien vous refuser, nous dit-il, et je défère bien volontiers à votre demande ; mais il ne fallait rien moins que cela pour sauver un misérable, que je pourrais convaincre aisément de la plus basse vénalité. Il a eu le bonheur de s'attirer votre intercession par sa conduite envers vous, et quoique cette conduite n'ait pas, je crois, été toujours désintéressée, je vous promets qu'il aura sa grâce, et que de plus il saura qu'il vous la doit. « Nous fîmes au bon général tous les remerciements que méritait une telle faveur, en le priant cependant de laisser ignorer à Moriancourt la part que nous avions eue à cet acte de clémence.

Après avoir attendu avec une impatience inexprimable la fin de la quarantaine de nos futurs compagnons de voyage, nous sûmes qu'elle allait cesser par le consul des États-Unis, M. Cathalan, qui s'empressa de venir nous l'annoncer, et qui se conduisit en tout d'une manière parfaite. Non seulement il refusa, au nom de son gouvernement, de recevoir le prix de notre passage en Amérique, mais par les arrangements de toute espèce, auxquels il se prêta avec une obligeance extrême, il aplanit toutes les difficultés qui auraient sans cela pu retarder notre départ. Ses bons procédés allèrent même jusqu'à offrir de nous recevoir dans sa maison, et de répondre de nous pendant le temps qui pourrait s'écouler encore jusqu'au départ du bâtiment. Le général Willot ne demandait pas

mieux que de consentir à cet arrangement; mais le commissaire du gouvernement, auquel était confiée cette partie de l'exécution de l'arrêté qui nous concernait, s'y opposa fortement, et soutint que nous ne devions sortir du fort que pour nous embarquer. « Eh bien! qu'on les embarque sur-le-champ, dit le général. — J'y consens, répondit l'autre, pourvu qu'ils aient à bord une garnison de cinquante grenadiers, jusqu'au moment où le vaisseau mettra à la voile. — Quant aux grenadiers, reprit le général, c'est mon affaire, et je me charge de ce soin. » A l'issue de cet entretien, dont, comme de raison, nous n'eûmes connaissance que dans la suite, le bon général Willot nous envoya un de ses aides de camp, pour nous prier, de la manière la plus polie et la plus aimable, de permettre qu'il vînt vous demander à dîner ce jour-là même, ne pouvant pas nous recevoir chez lui ainsi qu'il se trouverait heureux de le faire, si les circonstances le lui permettaient. Ce message nous parut de très bon augure, et nous fit le plus grand plaisir, sans cependant que nous en comprissions le véritable motif. Enfin, vers trois heures le général arriva, et après s'être excusé de la liberté qu'il avait prise, il nous demande si nous ne sommes pas préparés à quelque heureuse nouvelle. — Oui, répondîmes-nous, on nous assure que notre bâtiment sera prêt dans peu de jours; mais il y a déjà bien longtemps qu'on nous le promet, et en attendant nous sommes toujours dans ce triste fort. — Et si je venais pour vous en tirer, de ce triste fort? — Oh! c'est impossible! — Eh bien! répliqua-t-il, sachez que je suis venu tout exprès pour avoir

la satisfaction de vous annoncer moi-même que, dès ce soir, vous quitterez cette prison que vous avez tant eu le droit de haïr. — Quoi, pour n'y plus rentrer ? — Non, à moins que vous n'en ayez le désir. » A ces mots, auxquels nons osions à peine ajouter foi, nous nous regardâmes réciproquement, puis nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre ; nous nous mîmes à pleurer, à rire, à sauter, en un mot à donner pendant un quart d'heure toutes les marques de la folie la plus complète. Après ces premiers transports nous apprîmes du général que, quoique notre vaisseau ne dût mettre à la voile que dans cinq ou six jours, il allait nous y conduire (pour la forme) avec le commissaire du gouvernement, qui voulait assister à notre embarquement; qu'à peine y serions-nous restés un quart d'heure, il nous enverrait un canot pour nous mener à terre, chez le consul Cathalan, où nous logerions, et d'où nous irions ensuite où bon nous semblerait, ayant soin cependant de ne pas trop nous montrer pendant le jour. Nous remerciâmes de tout notre cœur le brave homme à qui nous devions ce précieux avant-goût de liberté, et nous nous mîmes à table, non pour manger, mais pour nous livrer à l'exclusive joie, qui comme le chagrin, bannit l'appétit. Après le dîner, on annonça l'arrivée du commissaire du gouvernement, qui entrant dans la chambre sans saluer personne, s'avança vers le général Willot avec l'air le plus insolent et lui dit : « Je ne m'attendais pas, général, à vous trouver ici. — Citoyen, reprit l'autre sans paraître deviner son motif, nous autres militaires, nous sommes accoutumés à une grande exac-

titude, je n'ai pas voulu y manquer dans cette occasion-ci. » Aussitôt après, on fit venir le concierge des prisons du fort, et nous vîmes non sans grande émotion rayer nos noms de l'écrou sur lequel ils étaient restés si longtemps. On enregistra l'acte de notre délivrance, et lorsque toutes ces formalités furent finies, on nous déclara que nous pouvions sortir.

Il est impossible de rendre la sensation que j'éprouvai en traversant pont-levis, et en comparant avec le moment actuel les affreuses époques où j'étais passé sur ce même pont. La première à mon entrée dans cet odieux fort, où j'étais resté trois ans et demi, et la seconde, lors de ma malheureuse tentative pour m'en échapper. La douce idée que je repassais ce pont pour la dernière fois pouvait à peine entrer dans mon esprit, et je me croyais, de bien bonne foi, au milieu d'un songe, redoutant l'horrible moment du réveil. Nous trouvâmes à la sortie du fort un nombreux détachement de grenadiers qui nous accompagna jusqu'à la chaloupe, où nous nous embarquâmes avec le général Willot et le commissaire du gouvernement; tout se passa comme on nous l'avait annoncé, et après être resté un quart d'heure sur notre vaisseau, nous nous rendîmes chez le consul Cathalan, qui nous reçut à bras ouverts, et où nous trouvâmes la bonne Mme de la Charce et le général Willot. Nous passâmes chez lui, de la manière la plus agréable, les cinq ou six jours qui précédèrent notre embarquement. Nous ne sortions que le soir en véritables oiseaux de nuit, mais la Comédie nous enchantait, et le reste du temps se passait à merveille.

Cependant nous nous trouvions trop près de l'infernale demeure et trop exposés à y être replongés d'un moment à l'autre, pour ne pas désirer vivement notre départ : aussi fûmes-nous comblés de joie lorsqu'on nous annonça que notre vaisseau devait mettre à la voile le lendemain matin. Nous ne dormîmes pas un seul instant de la nuit, et le 5 novembre 1796, à sept heures du matin, nous nous rendîmes avec le général, le consul Cathalan et la bonne Mme de La Charce à bord du vaisseau. Maugin et la pauvre Françoise voulurent aussi nous y accompagner pour nous faire leurs adieux. Le peuple de la ville, instruit de notre départ, se rassembla bientôt en foule pour nous voir. Le port et le rivage voisin étaient couverts de monde. Le fort était garni de gens aux fenêtres et sur les parapets, la plupart nous félicitant de notre heureuse délivrance, quelques-uns enviant notre sort, et d'autres souhaitant qu'une bonne soupape appliquée à notre bâtiment pût les débarrasser promptement des deux membres de l'*odieuse race !*

Pendant ce temps le général Willot nous exprimait à la hâte ses vœux sincères pour notre heureuse traversée et pour un plus heureux retour, son dévouement à la bonne cause, et l'espoir de lui être utile un jour. La bonne Mme de La Charce avait le cœur déchiré, et prête à s'évanouir; elle fût obligée de quitter le bâtiment sans nous dire adieu. La pauvre Françoise pleurait à chaudes larmes; l'honnête Maugin nous témoignait aussi son attachement à sa manière. Enfin, l'ancre se lève, les voiles s'enflent, ceux qui devaient rester en France descendent à la

hâte dans leurs canots; tous les adieux se répètent mille fois. Un vent frais s'élevant, nous nous éloignons rapidement de cette terre où nous avions été si malheureux, et dont cependant nous n'avons pas cessé de souhaiter le bonheur.

Le vent étant devenu contraire quelque temps après, et nous ayant retenu vingt-trois jours dans la Méditerranée, nous fûmes obligés de relâcher à Gibraltar. Le général O'Hara, qui en était alors gouverneur, nous rendit le très court séjour que nous y fîmes extrêmement agréable. Toutes ses attentions nous flattaient d'autant plus qu'elles contrastaient d'une manière frappante avec le traitement que nous éprouvions depuis longtemps. Cet accueil parfait à tous égards était le présage de l'hospitalité qui fut depuis si généreusement exercée envers nous en Angleterre.

Après une traversée de quatre-vingt-treize jours, non moins pénible que longue, nous arrivâmes en Amérique. Toutes nos peines y furent, sinon oubliées, au moins bien adoucies par l'idée de nous retrouver en possession de notre liberté, et par le bonheur inappréciable de serrer dans nos bras un frère chéri que nous avions si longtemps désespéré de revoir.

IV

TRANSLATION

DE PHILIPPE-ÉGALITÉ

DE MARSEILLE A LA CONCIERGERIE DE PARIS

—

Récit de Louis-François GAMACHE.

TRANSLATION DE PHILIPPE-ÉGALITÉ

On n'a pas oublié peut-être ce domestique qui figure épisodiquement dans le récit du duc de Montpensier et que celui-ci *donna* à son père pour l'assister dans son voyage de Marseille à Paris. Louis-François Gamache, c'était le nom de ce fidèle valet de chambre, n'avait jamais quitté le duc de Montpensier : il était le type achevé de ces serviteurs qui, héréditairement, naissent et meurent chez les mêmes maîtres, et se transmettent, de père en fils, le dévouement à ceux qu'ils servent.

Gamache était certainement issu d'une famille attachée depuis longtemps aux princes d'Orléans : le malheur des temps lui donna dans l'histoire une place qu'il n'avait pas ambitionnée : ce voyage qu'il entreprit, sur l'ordre de son jeune maître, devait finir de la façon tragique que l'on sait : le duc d'Orléans n'était traduit au tribunal que pour y entendre sa sentence de mort. Il était guillotiné sans que le pauvre Gamache en fût avisé autrement que par la confiscation des effets dont il prenait soin.

Quoiqu'il eût femme et enfants, il aurait bien voulu reprendre le chemin de Marseille et aller de nouveau s'enfermer au fort Saint-Jean avec Montpensier : mais il lui fut interdit de quitter Paris : je ne sais comment il subsista durant la Terreur et les années qui suivirent : sans

doute avait-il, comme bien d'autres, entrepris quelque petit commerce, car ses anciens maîtres étaient, on l'a vu, dans l'impossibilité de l'aider. A la Restauration il rentra au service de la famille d'Orléans : il était, en 1827, concierge des jardins de Monceau lorsqu'il lui prit l'idée d'écrire : il avait été témoin d'un grand événement; il n'avait aucune idée de la politique, on l'eût profondément étonné en lui insinuant que, sous Charles X, il valait mieux ne pas rappeler le souvenir de Philippe-Égalité : il avait assisté aux derniers moments d'un bon maître, qu'il aimait, et il considérait comme un devoir d'en consigner la relation.

Sans doute ce modeste écrit ne plut-il pas beaucoup « en haut lieu » : on ne lui fit point l'honneur d'une place dans cette bibliographie larmoyante où, depuis 1814, s'alignaient tant d'inutiles brochures, tant de récits de seconde main, sur les malheurs de la Famille royale. C'est pourtant un document de premier ordre en ce sens que Gamache ne conte que ce qu'il a vu, et y fournit, sur le régime de la Conciergerie, des détails précieux qu'on chercherait vainement dans des relations plus littéraires ou plus prétentieuses [1].

Monseigneur le duc d'Orléans savait quelques jours avant son départ de Marseille, que des commissaires étaient en route pour venir le chercher et le conduire à Paris ; il paraissait content de ce que sa captivité allait cesser, ainsi que celle de ses enfants. Je devais revenir les chercher à Marseille, après avoir accom-

[1] La relation de Gamache parut en 1827 sous ce titre : *Récit de la translation de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, des prisons de Marseille à la Conciergerie de Paris, en 1793, par Louis-François Gamache.*

pagné leur père à Paris. Mais ce n'était qu'un projet de notre part, car nous ignorions entièrement ce qui se passait dans la capitale.

Les commissaires arrivèrent le 20 octobre, et se présentèrent à Monseigneur le duc d'Orléans, en lui disant qu'ils étaient envoyés par le Comité de Salut public pour le chercher et l'accompagner à Paris; qu'ils resteraient deux jours à Marseille afin de le laisser plus longtemps avec ses enfants.

Monseigneur sortit du fort Saint-Jean le 22 octobre, après avoir embrassé ses deux fils; on ne peut se rappeler cette séparation sans éprouver le sentiment le plus pénible, puisque ces illustres captifs ne se revirent jamais.

La voiture était escortée par la gendarmerie. Quand le prince fut arrivé à Aix, il demanda aux commissaires s'il n'était pas possible d'éloigner cette troupe, attendu qu'il se croyait parfaitement en sûreté au milieu d'eux et qu'il n'avait aucune inquiétude. Les commissaires furent très flattés de ce que le prince venait de leur dire, et ils répondirent qu'ils écarteraient tout ce qui pourrait lui déplaire : les gendarmes furent congédiés. Le prince fut ce jour-là coucher à Orgon. On partait de grand matin et on arrivait de bonne heure; les commissaires ne permettaient pas qu'on fît un pas sans eux.

Avant d'arriver à Auxerre, nous rencontrâmes, dans la plaine, la guillotine ambulante, accompagnée d'une bande de brigands, revêtus du costume le plus effroyable; cependant, ils ne nous dirent rien. Ils allaient à Lyon.

Arrivé à la Cour de France, le prince descendit pour dîner ; pendant qu'on préparait le repas, je m'aperçus que le commissaire avait écrit une lettre dans un cabinet et l'avait expédiée par un postillon ; j'en prévins aussitôt le prince, et Son Altesse pensa que cette lettre n'avait d'autre but que d'annoncer son arrivée. Cela s'est trouvé vrai. Nous partîmes pour Paris aussitôt que le dîner fut fini. En passant dans la rue Saint-Victor, un individu fit arrêter la voiture et monta dedans : c'était le sieur Simonin [1], commissaire de la Conciergerie. Il fit conduire la voiture dans la cour du Palais du Justice que nous trouvâmes remplie de curieux : ils ne nous dirent rien, et se contentèrent de nous regarder.

Le prince, étant descendu de voiture, fut conduit dans cet horrible séjour, d'où il n'est sorti que pour aller à la mort. Quant à moi, qu'on ne voulait pas perdre de vue, on me mit dans une petite chambre, à côté du logement du concierge.

Je demandai au commissaire la permission de sortir pour aller chercher nos effets qui étaient dans la voiture. Cette permission me fut accordée ; on me fit accompagner par deux gendarmes et on fit venir des hommes de peine pour porter les paquets. En rentrant pour la seconde fois, j'entendis le guichetier dire aux gendarmes : « Tu ne laisseras plus sortir le citoyen, ce qui est bon à prendre est bon à garder. »

[1] Le sieur Simonin a été condamné à mort et exécuté six semaines après. Il était dur, et très souvent il n'était pas d'accord avec ses collègues. (*Note de Gamache.*) (On ignore de quel personnage il parle ici : les répertoires de Wallon ne contiennent aucune mention qui puisse s'appliquer à ce Simonin.)

Je lui fis observer que nous n'avions pas fini, qu'il y avait encore des paquets à aller chercher ; il me répondit avec le ton le plus dur : « On te les enverra plus tard. » Nous n'avons jamais rien vu de ces objets ; c'était du tabac à fumer et autres petites choses de peu de valeur. On me reconduisit à ma chambre et je demandai au commissaire la permission d'aller rejoindre *le citoyen d'Orléans*, en disant que, depuis son arrestation, j'avais toujours été auprès de lui, et que je ne voyais aucun inconvénient à ce que j'y retournasse. Je fus brusquement refusé. Ce refus me fit plus de peine que lorsqu'on me dit à la porte que je ne pourrais plus sortir.

Il y avait dans la chambre du prince les deux commissaires Macheret et Picot[1] qui l'avaient amené à Paris, deux autres individus et le commissaire à qui je venais de parler. Après avoir terminé le procès-verbal, ils sortirent tous, et le commissaire avec lequel j'avais eu l'altercation me dit en sortant : « Tu peux entrer maintenant. »

En entrant dans la chambre du prince, Son Altesse me dit : « Il paraît qu'on a fait des difficultés pour vous laisser entrer, mon cher Gamache, j'aurais été bien fâché que nous fussions séparés. — Et moi aussi, citoyen[2], j'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous

[1] Le sieur Macheret était un homme du commun protégé par le Comité de Salut public ; en 1794, il était adjudant de l'armée de la République dans la Vendée où il a commis des cruautés sans nombre. Le sieur Picot était un ancien recruteur sur le Pont-Neuf, et il est mort la même année. (*Note de Gamache.*)

[2] Malgré la répugnance que j'éprouvais à prononcer ce mot

rejoindre et ne pas vous quitter. — Je vous remercie, Gamache, il faut espérer que nous ne serons pas toujours en prison. »

Etant seul avec moi, le prince me témoignait tant de bonté, que je ne craignis pas de lui exprimer le chagrin que j'éprouvais de le voir traiter de la sorte ; Son Altesse fut sensible aux sentiments que je lui exprimais, et me dit qu'elle voulait écrire à ses enfants, mais qu'elle craignait que ses lettres ne fussent, comme à Marseille, décachetées et lues par les commissaires avant d'être mises à la poste[1]. « Je le crois aussi, citoyen, lui répondis-je, et on est encore plus sévère ici qu'au fort Saint-Jean ; à peine obtient-on une réponse de ceux à qui on adresse la parole. »

Nous entendîmes du bruit dans le corridor : on parvint à ouvrir la porte, après avoir essayé toutes les clefs du trousseau. Seul, le temps nous semble long, quand nous sommes dans l'attente de ce qui va nous arriver dans un pareil séjour. Le prince ne s'attendait pas à une visite aussi désagréable. C'était un officier de gendarmerie avec deux hommes qu'il mit en faction dans la chambre, et quoiqu'ils parlassent très bas, nous entendîmes la consigne qui était de ne pas nous adresser la parole, et de ne répondre à aucune des questions que nous pourrions leur faire.

citoyen, j'y étais obligé par la force des circonstances. (*Note de Gamache.*)

[1] D'ailleurs, il n'y avait dans la prison ni papier ni plumes, et il était impossible de s'en procurer. (*Note de Gamache.*)

J'étais auprès du prince qui me dit : « Ce sont des mouchards qu'on met dans notre chambre. » Les factionnaires étaient relevés toutes les deux heures, la nuit comme le jour. La chambre était petite et nous avions nos deux lits de sangle qui tenaient beaucoup de place.

Le prince, étant fatigué, demanda sur les huit heures un peu de légumes pour notre souper, et nous nous couchâmes ayant toute la nuit deux hommes qui se promenaient de long en large dans la chambre. Monseigneur demanda le matin au restaurateur ce qu'il voulait pour son dîner : on l'apportait à deux heures, et après le dîner ne sachant plus que faire, nous faisions une partie de piquet. Le concierge nous a quelquefois prêté des livres, et des factionnaires, moins sévères que d'autres, nous laissaient un peu plus libres en se retirant près de la fenêtre.

Le mardi, dans l'après-midi, on prévint Monseigneur qu'il serait interrogé dans la soirée, et on vint le chercher à huit heures. Il fut de retour à neuf, et se coucha après avoir soupé.

Le prince fut agité toute la nuit, et il me dit en se levant qu'il voulait déjeuner de bonne heure parce qu'il devait paraître au tribunal. Je lui fis frire des pommes de terre qu'il aimait beaucoup; j'étais bien éloigné de croire que c'était le dernier repas que je lui préparais.

A neuf heures, M. Voidel vint voir Monseigneur (c'était son défenseur). Il était dans les meilleures dispositions et croyait le prince sauvé, à ce qu'il

disait : mais malheureusement il était condammé avant que de paraître au tribunal[1].

A dix heures, l'officier de gendarmerie et le commissaire vinrent chercher le prince et l'invitèrent à laisser sa montre et son portefeuille, en lui disant qu'en passant dans la foule il pourrait être volé.(Ils étaient eux-mêmes les voleurs.) Monseigneur me donna les deux objets en me regardant; il était agité, et moi je tremblais : c'était une défaite que l'officier donnait; il savait bien que les objets leur reviendraient, et leur conduite vint à l'appui de la fatale prédiction de Fouquier-Tinville.

Étant resté seul enfermé, ne pouvant parler à qui que ce soit, et ne sachant rien de tout ce qui se passait au dehors, j'étais bien loin de croire au malheur qui allait arriver. Il était près de deux heures, je fis demander le dîner, et je fus obligé de renouveler ma demande à plusieurs reprises. Je demandai au garçon de la prison quelle était la raison pour laquelle le

[1] Le lendemain de l'arrivée de Monseigneur qui était le samedi 2 novembre, ma femme fit toutes les démarches pour me voir et cela lui fut impossible; elle s'adressa à un officier de gendarmerie qui lui demanda ce qu'elle voulait; elle lui répondit qu'elle désirait parler à Fouquier-Tinville. Cet officier eut la complaisance de la conduire auprès de lui. Arrivée auprès de cet homme farouche (l'accusateur public au tribunal révolutionnaire), elle lui fit quelques questions sur mon sort; il lui demanda son âge : « Vingt-deux ans, répondit-elle. — A ton âge, un mari de perdu, cent de retrouvés. » Après une telle réponse, ma femme se mit à fondre en larmes. Fouquier-Tinville resta un moment en réflexions, prit la plume, écrivit pendant près de deux minutes et lui dit : « Écoute, d'Orléans mourra mercredi, et je ferai ce que je pourrai pour te rendre ton mari. » Voilà les paroles consolantes de ce bourreau, et il est facile de voir que le procès du prince n'était qu'une simple formalité, et qu'il était condamné avant d'arriver à Paris. (*Note de Gamache.*)

dîner avait été si longtemps à venir ; il me répondit que le citoyen d'Orléans serait jugé sans désemparer, et il s'en alla. Je mis le dîner sur le poêle pour le tenir chaud.

J'ai su, après être sorti de la Conciergerie, que Monseigneur avait été jugé avant deux heures, et que l'on ne voulait plus apporter le dîner, ne sachant à qui s'adresser pour être payé de ce repas [1].

Il était environ trois heures, lorsque j'entendis du bruit dans le corridor ; je crus que c'était le prince qui rentrait. Mais c'était un gendarme et un garçon de la prison qui venaient me chercher. Ils me dirent : « Viens avec nous. » Je croyais que c'était pour aller au tribunal, et je les suivis ; ils me menèrent dans un corridor noir, me firent entrer dans un endroit comme une voûte de cave. C'était un cachot. Il n'y avait aucune question à faire, on ne vous répondait pas ; on me donna une lumière, en me disant : « Tu vas rester là ». Et on ferma la porte. Me voilà en proie à toutes les réflexions les plus pénibles sur ce qui pouvait être arrivé au prince dont on m'avait séparé : et le mauvais traitement qu'on me faisait éprouver ne faisait qu'accroître les angoisses dans lesquelles j'étais déjà.

Sur les dix heures, j'entendis marcher, et je frappai à la porte pour demander le motif qui m'avait fait jeter dans ce cachot ; on me répondit qu'on ne pou-

[1] Il est bien vrai que dans de pareils séjours, on ne fait crédit à personne, et qu'il faut toujours avoir la bourse à la main pour obtenir quelque chose. Heureusement que j'avais un peu d'argent qui a servi à notre dépense. (*Note de Gamache.*)

vait me le dire, parce qu'on ne savait rien à cet égard.

Un quart d'heure après, on vint ouvrir la porte, pour me conduire à notre ancienne chambre, où, ne trouvant personne, mon inquiétude devint à son comble, et dès ce moment, je craignis pour les jours de mon excellent maître.

Mes craintes ne se réalisèrent que trop, car, une demi-heure plus tard, j'appris la perte que je venais de faire. Des commissaires entrèrent dans la chambre, accompagnés d'hommes de peine, pour chercher les effets qui avaient appartenu au prince, et ils prirent tout ce qu'il y avait dans la chambre. Comme ils portaient tout au greffe sans rien me dire, je leur demandai où était le *citoyen d'Orléans ;* l'un des commissaires me répondit *qu'il n'y avait plus personne,* et que je n'avait plus de maître.

Il m'est difficile de faire le tableau de ce que j'éprouvai en apprenant une aussi cruelle nouvelle ; j'étouffais, je ne pouvais proférer un seul mot, et j'aurais voulu être anéanti, plutôt que d'être instruit d'un pareil malheur. Le concierge[1] qui était un excellent homme, et qui avait fait tous ses efforts pour adoucir notre position, fut le seul avec lequel je restai ; il me donna l'avis raisonnable de ne rien dire et me dit qu'il sentait bien le chagrin que je devais éprouver, mais que ce que je dirais ne ferait qu'aggraver mon sort ; qu'il valait mieux être prudent et sortir d'un lieu si épouvantable. Sur les dix heures, cet homme esti-

[1] M. Lebeau, mort en 1794 à Charenton, où il s'était retiré avec le peu de fortune qu'il possédait. (*Note de Gamache.*) (Le véritable nom du concierge était Bault.)

mable vint me voir pour me demander si j'avais besoin de quelque chose ; je le remerciai en lui disant que je n'avais besoin de rien. Je lui demandai pourquoi j'avais été mis dans un cachot; il me répondit que c'était par ordre des commissaires, dans la crainte que le citoyen d'Orléans ne me fît appeler, attendu que la chambre où il était après son jugement était contiguë à la mienne, et qu'il était défendu aux comdamnés de PARLER à qui que ce soit, après leur jugement. « On vous a éloigné de cette chambre, me dit-il, pendant qu'il y était, parce qu'il n'y a que les confesseurs qui ont le droit d'y entrer et de rester avec les condamnés, jusqu'au moment de leur départ. »

Je demandai au concierge ce qu'il pensait de ma situation, et ce qu'il croyait qu'on pouvait faire de moi. Il me répondit qu'il n'en savait rien, mais que mon sort dépendait beaucoup de Fouquier-Tinville ; qu'il rentrerait sur les minuit et qu'il tâcherait de le voir, afin de lui parler de moi. A minuit et demie, il vint me dire qu'il allait me conduire au greffe et qu'on m'y donnerait ma sortie. Il me fit entrer dans une grande salle, où il y avait plusieurs commis qui étaient très occupés.

C'était dans cet horrible endroit que se faisait la liste des victimes à sacrifier le lendemain.

Cette salle représentait plutôt un tribunal de sang que le sanctuaire de la justice. Je m'approchai de celui qui devait me donner ma sortie. Il me dit : « C'est toi qui étais avec d'Orléans ; c'est à toi qu'il a remis sa montre ? — Oui citoyen ; la voilà ; je désirerais

bien, s'il était possible, avoir un reçu. — Je vais te le donner », me répondit-il, et il me le donna en effet.

Voyant qu'il ne me parlait pas du portefeuille, je le gardai, et je l'ai conservé jusqu'au retour de leurs Altesses Royales ; j'ai eu le bonheur de le présenter à Mademoiselle d'Orléans, à son arrivée en France, comme un gage de ma fidélité. Ce portefeuille ne contenait que trois assignats de dix sous ; le prince avait quelques gros assignats dans le nécessaire qui a été pris avec les autres effets.

Quand ma sortie me fut accordée et qu'on m'eût donné le reçu de la montre, je demandai au commis s'il était possible d'obtenir les effets qui m'appartenaient et qui avaient été pris avec ceux du *citoyen d'Orléans* ; j'ajoutai que je ne possédais absolument que ce que j'avais sur moi : il me répondit qu'il en était bien fâché, et que cela ne le regardait pas, que tout était au greffe et qu'on ne pouvait pas s'occuper de cela à présent. Il me fut impossible de rien obtenir de ces objets, et ils ont été tous vendus au Palais-Royal, avec les effets du prince.

Je suis sorti de la Conciergerie à une heure et demie du matin, le cœur navré de douleur, et regrettant bien sincèrement de ne plus être au fort Saint-Jean.

Au récit de Gamache, il faut joindre les pages que Desessarts, dans son recueil des *Procès fameux* [1], a consacrées aux derniers moments de Philippe-Égalité.

D'Orléans fut alors tiré des prisons de Marseille. En approchant de Paris, il était loin de croire qu'il

[1] Publié en l'an VII.

touchait à sa dernière heure. Les gardes même qui le conduisaient n'étaient pas dans le secret de Robespierre, ignoraient quelle serait la destinée de leur prisonnier, et dans cette incertitude ils eurent pour lui des égards qui tenaient du respect.

D'Orléans fut déposé à la Conciergerie, et comme il n'avait absolument aucun soupçon de ce que Robespierre machinait à son égard, cette prison ne parut point l'effrayer ; il ne montra ni crainte ni frayeur, il parut plutôt gai que triste.

Sa translation de Marseille à Paris se fit si brusquement et avec un tel mystère, que quand il fut arrivé dans la capitale, personne ne voulait croire cette nouvelle. Quand il ne fut plus permis d'en douter, on ne sut que penser, et on trembla de manifester une opinion à son sujet.

Le concierge des prisons de la Conciergerie ne sachant pas si d'Orléans sortirait de sa garde pour monter sur un trône ou sur un échafaud eut pour lui les plus grands égards. Il ne le confondit point avec les autres prisonniers. Il lui dressa un fort bon lit dans sa propre chambre. Ce concierge a assuré que d'Orléans se comporta avec une véritable dignité, et même une sorte de hauteur. « On voyait bien, disait ce concierge, qu'il se souvenait d'avoir été premier prince du sang ; il me traitait avec honnêteté, mais sans aucune sorte de familiarité. Le mot de citoyen ne sortait jamais de sa bouche ; il buvait tout le long de la journée et encore une partie de la nuit ; il buvait de préférence du vin blanc de Champagne. Il n'avait nulle idée qu'il devait mourir. Pendant les heures qu'il

donnait au sommeil, il dormait profondément ; il ne parlait jamais des affaires publiques. »

Le jour même où il monta au tribunal révolutionnaire il lui arriva, une ou deux heures avant d'y paraître, un panier de vin blanc de Champagne. En le recevant, il dit au concierge : *Voici, M. Le Beau, le meilleur vin qu'il soit possible de boire. Parbleu ! vous me ferez le plaisir de le goûter.* Le Beau, par respect, se défendit de cette invitation, *Point, point de cérémonie,* lui répondit d'Orléans, *je vous en prie, goûtez-moi ce vin ; je vous jure que jamais personne au monde n'en a bu, je ne dis pas de meilleur, mais d'aussi bon.* Le Beau cédant à ses instances, ôta son chapeau, et tendit un verre que d'Orléans lui remplit deux fois. Quant à d'Orléans, il but sans se reposer une bouteille entière, disant à chaque coup qu'il buvait : *Ah ! que c'est bon !* Ce fut son dernier repas.

Il était à peine monté au tribunal, qu'un de ses valets de pied, appelé La Marche, rentra dans la prison pour lui rentre compte d'une commission dont il l'avait chargé. Ne voyant pas son maître, il demanda à Le Beau, d'une voix tremblante : *Eh ! où est donc Monseigneur ? — Au tribunal,* répondit le concierge. — *Au tribunal !* reprit douloureusement La Marche. Au même moment, tout son visage se décomposa, ses traits s'altérèrent, des larmes roulèrent dans ses yeux ; il suffoquait ; il sortit précipitamment de la prison.

Ce La Marche est un modèle de fidélité ; c'est le seul des serviteurs de d'Orléans qui lui ait été constamment attaché jusqu'au dernier jour de sa vie : il prévenait tous ses désirs ; il se multipliait pour lui

être utile ; il lui prodiguait ses soins avec une affection qui ne peut se peindre, et mille fois, en les lui rendant, il détournait la tête pour essuyer les pleurs qui, malgré lui, inondaient son visage. Ce n'était point à La Marche à juger son maître ; et puisque rien ne dit qu'il ait contribué aux crimes de celui-ci, son attachement est louable, et son nom mérite d'être recueilli par l'histoire.

Après le plaidoyer de Voidel, le président posa les questions, et sur la déclaration *unanime* du jury, portant que Louis-Philippe-Joseph Égalité, ci-devant duc d'Orléans, et Anne-Pierre Coustard, ex-député à la Convention nationale, étaient convaincus d'être les auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français, le tribunal condamna lesdits Égalité et Coustard à la peine de mort.

Coustard, en entendant ce terrible jugement, perdit tout courage. Quant à d'Orléans, il n'en parut point ébranlé ; il s'écria, d'une voix forte : *Hé bien! marchons tout de suite*. Il descendit d'un pas ferme les gradins de l'estrade où il était assis, et s'avança la tête haute dans la pièce où les exécuteurs l'attendaient : il ne donna à leur vue aucun signe de faiblesse. Il eut pour compagnons de son supplice Coustard et trois autres infortunés que le tribunal avait jugés la veille ; ils se nommaient Gondier, Laroque et Brousse ; ce dernier était un pauvre serrurier.

Tous furent placés sur la même charrette ; il y monta aussi un confesseur en habit laïc. D'Orléans,

en montant sur cette fatale charrette que tant d'illustres martyrs avaient honorée, éprouva un léger frémissement ; il parut affecté. Mais après avoir payé ce tribut à la faiblesse, il se montra supérieur à son adversité. Tous ceux qui l'ont vu marcher à la mort assurent qu'il ne fut courageux que ce jour-là. Il avait une contenance noble et assurée ; nulle affectation ; sa tête dominait tous les compagnons de son supplice, qui semblaient affaissés sous le poids de leur infortune.

Ce fut à quatre heures après-midi que le cortège funèbre sortit de la Conciergerie. On comptait si peu, dans Paris, que d'Orléans en ferait partie, qu'il n'y avait qu'un très petit nombre de personnes au moment du départ, mais dès que le bruit se répandit que d'Orléans allait être exécuté, le peuple se précipita de toutes parts sur son passage, ce qui rendit le trajet, jusqu'à la place de l'exécution, fort long.

Tous ses forfaits lui furent alors reprochés ; on lui rappela sa poltronnerie, ses débauches, ses vols, ses menées sur les grains, les journées des 2 et 3 septtembre ; on lui retraça sa soif démesurée de la vengeance, son ambition, son avidité pour l'argent. « C'est toi, lui disait-on, qui fis périr le prince de Lamballe ; c'est toi qui dernièrement fis assassiner sa veuve. Tu avais voté la mort de ton parent, hé bien ! tu vas recevoir aussi la mort. Misérable ! tu voulais être roi : le ciel est juste ; ton trône va être un échafaud ! »

Toutes ces vérités, toutes ces imprécations, frappaient l'oreille de d'Orléans sans qu'il parût leur donner aucune attention. Son regard était assuré, mais

modeste. Il parlait beaucoup à Coustard, qui, déjà à moitié enseveli dans la nuit du tombeau, ne lui répondait point, et ne paraissait même pas l'entendre.

Lorsque les condamnés furent arrivés sur la place du Palais-Royal, la voiture qui les portait à la mort s'arrêta. D'Orléans fixa d'un œil sec son palais ; il promena sa vue sur l'inscription qui y était ; ses lèvres en même temps remuaient comme s'il eût répété en lui-même ce qu'il lisait. La voiture n'avançant point, il tourna le dos à son palais et fixa le Château d'Eau, toujours sans paraître ému.

Cependant, quoiqu'on ne vît en lui aucun effroi de la mort, il est assez vraisemblable qu'il souffrait cruellement ; car toutes les excroissances sanguines qui défiguraient son visage avaient entièrement disparu, ce qui ne pouvait être arrivé sans qu'il ne se fût fait dans son organisation intérieure une révolution extraordinaire et douloureuse.

Lorsque la charrette eut passé la rue de Richelieu, il fit signe au confesseur de s'approcher de lui, le pria de ne plus l'abandonner, et ne cessa en effet de s'entretenir avec lui jusqu'au pied de l'échafaud, où il reçut sa dernière bénédiction.

D'Orléans fut exécuté, entre le pont tournant des Tuileries et le piédestal qui portait autrefois la statue de Louis XV. Il monta d'un pas ferme sur l'échafaud, et reçut la mort avec intrépidité. Telle fut la fin d'un des plus grands scélérats que la France ait vu naître dans son sein.

Il serait injuste de ne pas rapprocher de cette relation

émanée d'un auteur manifestement hostile, la consolante lettre écrite par l'abbé Lothringer, qui obtint l'autorisation d'entretenir à la Conciergerie le duc d'Orléans quelques instants après sa condamnation[1].

A l'égard de M. le duc d'Orléans, vous pouvez assurer Mme la duchesse son épouse, très respectable et pieuse, vraiment digne d'un époux plus heureux, que j'ai reçu une lettre de la part de Fouquier-Tinville, ci-devant accusateur public de l'infâme tribunal révolutionnaire, pour donner les derniers secours de notre religion à M. le duc d'Orléans. Arrivé à la Conciergerie, je le trouve tout disposé à se confesser ; mais un homme ivre, dont je ne sais pas le nom, et en même temps condamné pour avoir, comme je crois, jeté du pain dans les latrines, nous a déroutés par d'horribles blasphèmes que, dans son ivresse et son désespoir, il vomissait contre la religion et ses ministres.

Cet homme a tout fait pour empêcher M. le duc d'Orléans de se confesser et de donner sa confiance à un prêtre. Inutilement les gendarmes présents lui imposaient silence. Tout à coup, par une providence spéciale, l'homme ivre commença à s'endormir jusqu'à l'arrivée des exécuteurs. M. le duc d'Orléans me demanda si j'étais le prêtre allemand dont lui avait parlé la femme Richard[2], si j'étais dans les bons principes de la religion ; je lui dis que, séduit par l'évêque

[1] Cette lettre, publiée dans le *Républicain français* du 5 fructidor an V a été reproduit par Campardon. *Le Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. I, p. 168-169.

[2] La femme du concierge de la prison, en exercice avant Bault.

de Lydda, j'avais prêté le serment ; qu'il y avait longtemps que je m'en repentais ; que je n'avais jamais varié de principes dans ma religion ; que je n'attendais que le moment favorable de m'en défaire.

M. le duc d'Orléans, se mettant à genoux, me demande s'il avait encore assez de temps pour faire une confession générale ; je lui dis que oui et que personne n'était en droit de l'interrompre, et il fit une confession générale de toute sa vie. Après sa confession, il me demandait, dans un repentir véritablement surnaturel, si je croyais que Dieu le recevrait dans le nombre de ses élus. Je lui ait prouvé par des passages et des exemples de la Sainte Écriture, que son noble repentir, sa résolution héroïque, sa foi en la miséricorde infinie de Dieu, sa résignation à la mort le sauveraient infailliblement.

— Oui, me répondit-il, je meurs innocent de ce dont on m'accuse ; que Dieu leur pardonne, comme je leur pardonne ; j'ai mérité la mort pour l'expiation de mes péchés ; j'ai contribué à la mort d'un innocent, et voilà ma mort ! Mais il était trop bon pour ne pas me pardonner. Dieu nous joindra tous deux avec saint Louis.

Je ne peux pas assez exprimer combien j'étais édifié de sa noble résignation, de ses gémissements et de ses désirs surnaturels de tout souffrir dans ce monde et dans l'autre pour l'expiation de ses péchés, desquels il me demandait une seconde et dernière absolution au pied de l'échafaud.

V

LA DÉPORTATION

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX CONSERVÉS AUX ARCHIVES NATIONALES

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, A REICHENAU

(Musée de Chantilly).

LA DÉPORTATION

A peine l'aîné des fils d'Égalité, le duc de Chartres, eut-il passé à l'étranger, avec Dumouriez, qu'il fut obligé de se séparer de son général : celui-ci, en effet, avait cru devoir publier dans divers journaux d'Angleterre et d'Allemagne, une profession de foi politique où le ci-devant duc d'Orléans était malmené. « Je ne l'ai jamais estimé, disait Dumouriez, et, depuis l'époque funeste où il a déchiré les liens du sang et manqué à toutes les lois connues, en votant criminellement la mort de l'infortuné Louis XVI sur lequel il a prononcé son jugement avec une impudeur atroce, mon mépris sur lui s'est changé en une aversion légitime qui ne me laisse que le désir de le savoir livré à la sévérité des lois. »

Dumouriez ajoutait, il est vrai : « Quant à ses enfants, je les crois doués d'autant de vertus qu'il a de vices ; ils ont parfaitement servi leur patrie dans les armées que je commandais, sans jamais montrer d'ambition. J'ai une grande amitié pour l'aîné, fondée sur l'estime la mieux méritée. Je crois être sûr que, bien loin d'aspirer jamais à monter sur le trône de France, il fuirait au bout de l'univers plutôt que de s'y voir forcé... »

La prédiction, appliquée à celui qui devait être le roi des Français, montrait, de la part de Dumouriez, peu de clairvoyance : mais qui pouvait prévoir l'étonnant roman

de la France ? Quoi qu'il en soit le duc de Chartres quitta ses compagnons d'émigration : il se dirigea seul, à pied, sous un faux nom, vers la Suisse, en suivant la rive droite du Rhin.

En Suisse il retrouva sa sœur, Mlle d'Orléans et Mme de Genlis, qui, fuyant comme lui, sous de faux noms, n'avaient pas moins de craintes d'être reconnues. Ils trouvèrent là quelques amis de leur famille, entre autres le général Montesquiou qui, après avoir commandé l'armée des Alpes, était aussi exilé et fugitif[1].

Chartres, sous le nom de *Corby* devint le secrétaire de Montesquiou ; puis, à bout de ressources, il se fit admettre au concours comme professeur dans le collège de Reichenau [2], près de Coire. Sa sœur et Mme de Genlis, obligées de quitter le couvent de Bremgarten où elles s'étaient réfugiées, se dirigèrent vers Fribourg, espérant trouver un asile chez la princesse de Conti. Quant au duc de Chartres, après quelques mois de professorat, voyant son incognito dévoilé, il erra de nouveau, sans argent, accompagné d'un seul domestique, Baudouin, qui le suivait par dévouement. Il se dirigea vers les rives de l'Elbe et arriva au commencement de mars 1795 à Hambourg.

La mère des trois jeunes princes, la duchesse d'Orléans, avait obtenu, comme on l'a dit, de ne pas suivre en prison son mari et ses enfants : elle se fixa à Vernon, chez son père, le duc de Penthièvre, dont les vertus et la bienfaisance étaient d'un si éclatant renom, que, seul de la famille des Bourbons, il ne fut pas inquiété et mourut dans son château, entouré de tous ses serviteurs, au plus

[1] Michaud, *ouv. cité*.

[2] La chambre qu'il y occupa est devenue, par les soins de la reine Amélie, une sorte de musée intime que les touristes visitent en grand nombre.

fort de la Terreur. Ce n'est qu'après son décès que la duchesse d'Orléans fut mise en arrestation : on l'écroua à la prison du Luxembourg, d'où elle fut transférée bientôt à la maison Belhomme, dans le faubourg de Charonne, où la détention était plus supportable. Elle y resta trois ans : le 12 septembre 1797 elle était expulsée et partait pour l'Espagne, accompagnée de Mmes de la Charce, de la Tour du Pin, de Chastelleux, de M. Gueydan, son médecin et de quelques fidèles serviteurs [1].

Mais avant de prendre, elle aussi, la route de l'exil, la veuve de Philippe-Égalité avait eu à s'occuper de ses fils, Montpensier et Beaujolais. Ceux-ci languissaient encore dans les prisons de Marseille : au mois d'avril 1796, ils avaient adressé au Directoire une supplique dont voici le texte.

PÉTITION AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

Citoyens Directeurs,

C'est au nom de la loi, au nom de la justice, et surtout au nom de l'humanité que nous vous supplions d'avoir égard à nos réclamations. Nous vous adressâmes, il y a près de deux mois, une pétition dans laquelle nous ne vous demandions uniquement que la simple exécution du décret du 12 messidor, an III, relatif à l'Échange. Les affaires majeures qui vous occupent vous ont sans doute empêché de songer à notre demande. Nous vous la renouvelons aujourd'hui. Le poids de la captivité sous laquelle nous gémissons depuis trois ans révolus, nous devient de

[1] *Journal de la vie de S. A. S. Mme la duchesse d'Orléans douairière, par E. Delille, son secrétaire intime*, 1822.

jour en jour plus lourd et plus insupportable. La vie ne peut avoir aucun prix pour nous sans la liberté. Nous n'avons jamais mérité de perdre ni l'une ni l'autre. Nos parents qui furent arrêtés à la même époque que nous et par le même motif de sûreté générale ont obtenu leur liberté depuis sept mois. Pourquoi donc n'en jouissons-nous pas comme eux? Accordez-nous-la, de grâce, accordez nous-la! Jamais vous n'aurez lieu de vous repentir de cet acte de justice et d'humanité. Ordonnez toutes les mesures que votre prudence vous suggérera, mais ne soyez point sourds à nos supplications et faites-nous sortir de cette horrible captivité où ne doivent point languir des innocents.

P. Orléans. A. Orléans.

Au Fort-Jean de Marseille, le 24 germinal an IV de la République (18 avril 1796[1]).

Le Directoire ne se refusait pas à « briser les fers » des jeunes princes : mais il exigea, pour prix de leur liberté, que leur frère aîné, devenu duc d'Orléans depuis l'exécution du père, s'éloignât de l'Europe ; une vieille tradition d'avant 1789, représentait encore comme menaçante, l'ambition de cette maison d'Orléans, aujourd'hui dispersée sur tous les points de l'Europe.

Ce fut la duchesse d'Orléans, si heureuse de remplir enfin son rôle de mère de famille, qui se chargea de la négociation : elle écrivit à son fils aîné la lettre touchante qu'on va lire :

Les événements qui se sont accumulés sur la tête

[1] *Archives nationales* F⁷ 4 389.

de ta pauvre mère depuis l'instant où elle a eu le malheur d'être privée de la consolation de communiquer avec toi, en achevant de ruiner sa santé l'ont rendue encore plus sensible à tout ce qui a rapport aux objets de son affection.

Son pays et ses enfants multipliant depuis longtemps ses sollicitudes, tu ne te borneras pas sans doute à les partager lorsque tu sauras que même dans tes malheurs tu peux encore les servir.

L'intérêt de ta patrie, celui des tiens te demandent le sacrifice de mettre entre nous la barrière des mers; je suis persuadée que tu n'hésiteras pas à leur donner ce témoignage d'attachement, surtout lorsque tu sauras que tes frères détenus à Marseille partent pour Philadelphie où le gouvernement français leur fournira de quoi exister d'une manière convenable.

Les revers ayant dû rendre encore plus précoce la maturité de mon fils, il ne refusera pas à sa bonne mère la consolation de le savoir auprès de ses frères.

Si l'idée de notre séparation est déchirante pour mon cœur, celle de votre réunion en adoucira bien l'amertume.

Que la prespective de soulager les maux de ta pauvre mère, de rendre la situation des tiens moins pénible, de contribuer à assurer le calme à ton pays... que cette perspective exalte ta générosité, soutienne ta loyauté... tu n'a pas sans doute oublié, mon bien-aimé, que la tendresse de ta mère n'a pas besoin d'être excitée par de nouveaux actes de ta part propres à la justifier; que j'apprenne bientôt que mon Léodgard, que mon Antoine ont embrassé leur ami, que

leur mère reçoit en eux les démonstrations et les preuves des sentiments de son fils... arrive à Philadelphie en même temps qu'eux... plus tôt si tu le peux... le ministre de France à Hambourg facilitera ton passage... qu'il le connaisse du moins... Ah ! que ne puis-je aller moi-même presser contre le sein trop déchiré de cette si tendre mère celui qui ne lui refusera pas le soulagement qu'elle réclame.

Si cette lettre parvient à mon bien-aimé, j'espère qu'il ne différera pas de répondre à sa si tendre mère, et de lui procurer enfin la consolation de recevoir une fois de ses nouvelles, comme elle a hélas aussi pour la première la satisfaction de lui en donner des siennes ! il voudra bien l'adresser sous le couvert du ministre de la police générale de la république à Paris.

J'aime à croire que depuis environ trois mois malgré l'impossibilité ou j'ai toujours été de t'écrire et quoique bien indirectement tu auras connu l'extrême désir de ta mère de te savoir bien éloigné de tous les intrigants et de toutes les intrigues qu'elle ne saurait assez te recommander de fuir.

J.-M.-A. Penthièvre.

Paris, ce 8 prairial, l'an IV (27 mai 1796 [1]).

La lettre écrite, la duchesse d'Orléans l'expédia au Directoire : le gouvernement la lui renvoya, après approbation, en la priant d'y mettre une adresse : mais elle ignorait où se trouvait son fils aîné : depuis de longs mois

[1] *Archives nationales* F⁷ 4 389.

elle n'en avait reçu aucune nouvelle : on savait — et très vaguement, — qu'après avoir séjourné quelque temps à Hambourg, Louis-Philippe d'Orléans avait visité une partie de l'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Norvège, la Laponie, le cap Nord... Là on avait perdu sa trace : et c'est dans cette ignorance que la duchesse d'Orléans s'adressa de nouveau au ministre de la Police :

Citoyen ministre,

Dès l'instant où j'appris que vous étiez seul chargé de l'exécution de la détermination du directoire exécutif relative à mes enfants votre réputation m'inspira la plus grande confiance pour le prompt accomplissement de mes vœux, ceux de voir ces infortunés enfants jouir de leur liberté hors de toute portée et des intrigants qui pourraient tenter de les séduire et de ceux qui à leur insu voudraient emprunter leur nom pour se livrer à de nouvelles manœuvres. Par quelle fatalité se fait-il donc que malgré les dispositions bien précises du décret du 13 messidor, mes pauvres enfants soient *tout à l'heure depuis un an* les seuls innocents qui même après que la puissance publique a si solennellement prononcé sur leur sort gémissent encore dans des cachots... je ne parle pas de l'état de dénuement dans lequel on les laissait depuis environ deux mois... je suis bien persuadée que le gouvernement ne le connaissait pas... mais citoyen vous êtes père : vous connaissez le prix de la liberté et si vous faites attention à tout ce qu'a souffert la malheureuse mère qui réclame pour ses enfants, la justice qu'il semblait

qu'on ne devait pas leur refuser, ah, sans doute qu'elle n'aurait plus besoin de vous importuner.

Le gouvernement m'a fait demander de contribuer autant qu'il serait en moi à décider mon fils aîné à se rendre aussi en Amérique. Mon attachement bien connu pour mon pays, ma soumission à ses lois m'auraient suffi pour aller même au devant de ce vœu, si d'un autre côté je n'étais pas bien convaincue que le seul parti que doivent prendre mes enfants est de se tenir à mille lieues de tout ce qui pourrait les rapprocher de toute affaire publique. Je n'ai donc pas hésité un seul instant à écrire la lettre que j'ai confiée à votre bienfaisant ancien collègue pour vous la remettre il me l'a rapportée pour que j'y mette une adresse. Cet obligeant citoyen et plusieurs autres se sont inutilement donné des soins pour savoir d'une manière précise et le lieu de sa retraite et le nom qu'il a pris dans ce moment. Vous ne devez pas être surpris de l'inutilité de mes recherches puisqu'avec les moyens que vous avez vous n'êtes pas même fixé. Je serais trop heureuse si je voyais mon pays tranquille et bien plus encore si je pouvais y contribuer; disposée comme je le suis à faire tout ce qui sera en moi pour cela, comment donc me refuserait-on, refuserait-on à mes enfants la justice que personne ne réclame en vain; vos principes me la garantissent, mais de plus longs délais seraient des dénis formels et ce n'est pas le sort que vous voulez faire à la plus sensible et à la plus infortunée des mères. Ses enfants sèchent avec raison d'impatience, ils se meurent et quand ils n'auraient pas

d'aussi sûrs garants de la légitimité de leur demande, la politique même les éloignerait du foyer sulfureux dans lequel ils respirent un si mauvais air et qui menace à chaque instant de quelque explosion dont ils pourraient devenir si injustement les victimes.

J.-M.-A. PENTHIÈVRE.

Ce 29 prairial l'an IV (17 juin 1796 [1]).

Le ministre mit aussitôt ses agents en campagne, et, le 20 juillet, il recevait de son collègue des Affaires étrangères une indication précise :

Paris le 2 thermidor de l'an IV de la République française une et indivisible (20 juillet 1796).

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le Ministre des Relations Extérieures au Ministre de la police générale.

Le Cen Reinhard m'informe à l'instant, citoyen collègue, qu'aussitôt la réception de ma lettre du 28 messidor dernier, il a pris des renseignements sur le séjour actuel du fils du ci-devant duc d'Orléans : il est actuellement à Vaudsbeck, bourg danois à deux lieues de Hambourg. Il lui a fait passer la lettre de sa mère par une personne sûre et impartiale qui la lui remettra en mains propres. Le Cen Reinhard me rendra compte de ce qui arrivera à la

[1] *Archives nationales* F7 4389.

suite de cette démarche, et je mettrai le même empressement à vous en instruire.

Salut et fraternité.

CH. DELACROIX.

Dès qu'il eût reçu la lettre de sa mère, dans les premiers jours d'août 1796, Louis-Philippe d'Orléans répondit :

Friedrichstadt ce 15 août 1796 (*V. st.*)

Je reçois avec joie et attendrissement, ma chère maman, la lettre que vous m'avez écrite de Paris le 8 prairial et que le ministre de la République près les villes anséatiques m'a fait passer par ordre du Directoire exécutif. Conformément à ce que vous m'ordonnez, j'adresse cette réponse sous le couvert du Ministre de la police générale.

Quand ma tendre mère recevra cette lettre, ses ordres seront exécutés et je serai parti pour l'Amérique, en accusant au Ministre de France à Bremen la réception de votre lettre et de celle qu'il m'a écrite en me l'envoyant; j'ai cru pouvoir lui demander (d'après ce que vous m'avez mandé et qu'il m'a confirmé) les passeports nécessaires à la sûreté de ma route et dès que je les aurai reçus, je m'embarquerai sur le premier bâtiment qui fera voile pour les États-Unis.

Assurément quand j'aurais de la répugnance pour le voyage que vous me demandez d'entreprendre, je n'en mettrais pas moins d'empressement à partir, mais c'était toujours celui que je désirais le plus de pouvoir faire et je ne fais à présent qu'accélérer

l'exécution d'un projet qui était définitivement arrêté ; il y a même longtemps que je serais déjà parti, si je n'eusse été constamment retenu par une suite de circonstances également bizarres et malheureuses. Je n'entreprendrai pas de vous en faire le triste et inutile détail. J'espérais que dans peu tous les obstacles qui m'arrêtaient seraient aplanis, mais il n'en est point que votre lettre ne détruise et je vais partir sans différer davantage, et que ne ferais-je pas après la lettre que je viens de recevoir ! Je ne crois plus que le bonheur soit perdu pour moi sans ressources, puisque j'ai encore un moyen d'adoucir les maux d'une mère si chérie dont la position et les souffrances m'ont déchiré le cœur depuis si longtemps ! Je n'ose examiner si je puis conserver l'espérance de la revoir jamais, mais serai-je donc toujours privé de la consolation de voir de temps en temps quelques lignes de son écriture et de savoir au moins comment elle se trouve ?

Je crois rêver quand je pense que dans peu j'embrasserai mes frères et que je serai réuni à eux, car je suis réduit à pouvoir à peine croire ce dont le contraire m'eut jadis paru impossible. Ce n'est pas cependant que je cherche à me plaindre de la destinée et je n'ai que trop senti combien elle pouvait être plus affreuse ! et même à présent je ne la croirai plus malheureuse si, après avoir retrouvé mes frères, j'apprends que notre mère chérie est aussi bien qu'elle peut l'être et si j'ai pu encore une fois servir ma patrie en contribuant à sa tranquillité et par conséquent à son bonheur. Il n'est point de sacri-

fices qui m'aient coûté pour elle et tant que je vivrai, il n'y en a point que je ne sois prêt à lui faire.

Il m'est impossible puisque j'écris à ma chère maman de ne pas saisir cette occasion de lui dire que depuis longtemps, je n'ai plus de relations avec Mme de Genlis; elle vient même de faire imprimer à Hambourg une lettre qui m'est adressée accompagnée d'un précis (très inexact) de sa conduite pendant la Révolution et dans lequel elle ne respecte pas même la mémoire de mon malheureux père. Je ne compte certainement pas répondre à la lettre qu'elle m'écrit, mais je crois de mon devoir de rétablir dans leur intégrité, une partie des faits qu'elle a tronqués. Je ferai imprimer à Hambourg ce petit écrit et j'aurai soin qu'il en soit adressé un exemplaire au Ministre de la Police générale, espérant qu'il voudra bien vous le faire remettre.

Adieu, ma chère maman, rien n'égale la joie que j'ai ressentie en revoyant de votre écriture dont j'étais privé depuis longtemps. Puissé-je apprendre bientôt que votre santé s'améliore et le savoir de vous-même ! Soignez bien cette santé qui nous est si précieuse et si ce n'est pour vous, au moins que ce soit pour vos enfants. Adieu, votre fils vous embrasse de toute son âme et croyez qu'il est bien heureux de pouvoir encore vous obéir.

L.-P. d'Orléans [1].

Il s'embarqua presque aussitôt, mais les vents le retinrent quelque peu :

[1] *Archives nationales* F7 4389.

A bord du vaisseau *America* dans le port d'Hambourg, le 15 septembre 1796.

Il y a déjà longtemps, ma chère maman, que vos ordres seraient exécutés et que je serais parti pour Philadelphie, si un vent d'Ouest permanent ne nous empêchait pas de sortir de l'Elbe. Comme il me sera impossible d'écrire au moment où nous mettrons à la voile, je laisserai cette lettre à un négociant d'Hambourg (M. Je. Er. Fr. Westphalen dont je ne peux pas assez vous vanter l'extrême obligeance à mon égard), et il voudra bien se charger d'y ajouter l'époque du départ d'*America*. Je suis sur un très bon vaisseau américain doublé en cuivre et fort bien arrangé intérieurement. Le capitaine est un fort bon homme et nous sommes bien nourris. Soyez sans aucune inquiétude pour ma route, ma chère maman, le Ministre de France m'a délivré le passeport que j'avais demandé pour moi; il a même eu l'attention d'y joindre une lettre pour le Ministre de la République près les États-Unis. Ainsi vous pouvez être parfaitement tranquille sous tous les rapports, il me tarde beaucoup d'avoir des nouvelles de mes frères dont je suis privé depuis si longtemps, les gazettes ne nous ayant pas annoncé leur départ, je crains qu'il ne soit pas encore effectué. J'en attends la nouvelle avec une impatience bien vive.

J'ai aussi prié M. Westphalen de joindre à cette lettre un exemplaire du petit écrit dont je vous ai parlé.

Adieu, ma chère maman, votre fils vous chérit et

vous embrasse de toute son âme. C'est aussi de toute son âme qu'il souhaite que le voyage qu'il entreprend puisse avoir l'effet que vous en attendez et améliorer enfin la cruelle position des siens qui pèse sur son cœur depuis si longtemps.

L.-P. D'ORLÉANS.

Le vaisseau *America* a mis en mer le 24 septembre avec un vent le plus favorable qui continue encore.

Hambourg, le 27 septembre 1796.

J. E. F. WESTPHALEN[1].

Une dernière lettre enfin rassurait le ministre en lui donnant la certitude du départ pour l'Amérique du jeune prince qui, proscrit, sans argent, sans amis, était encore un épouvantail pour le Directoire :

Citoyen Ministre,

Le citoyen L.-P. d'Orléans m'a chargé à son départ de vous remettre une lettre et une petite brochure et d'y joindre la prière de vouloir bien avoir la complaisance de faire parvenir l'un et l'autre à la citoyenne sa mère.

Je m'acquitte de cette commission, avec d'autant plus de plaisir, que tout en obligeant ce jeune homme si aimable et si intéressant je me vois à même, Citoyen Ministre, de pouvoir vous prier d'agréer les assurances d'estime et considération parfaite, qui vous est düe, et d'oser manifester le désir que j'ai

[1] *Archives nationales* F[7] 4 389.

de me trouver dans le cas de pouvoir servir de quelque manière un républicain que j'honore.

C'est avec ces sentiments, Citoyen Ministre, que j'ai l'honneur de vous saluer respectueusement.

J.-E.-F. WESTPHALEN.
Associé de M. Ruckert Westphalen.

Hambourg, le 27 septembre 1796.

Au citoyen Ministre Cochon, Paris[1].

C'est au prix de cet exil que le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais obtinrent leur liberté : ils s'embarquèrent à Marseille, pour aller rejoindre leur frère : la traversée fut longue et pénible. Le vent contraire les retint vingt-trois jours dans la Méditerranée. Ils n'arrivèrent en Amérique qu'en février 1797 et se réunirent au duc d'Orléans; après avoir été séparés si longtemps, les trois frères sentaient le besoin de ne plus se quitter. Ils voyagèrent ensemble dans l'intérieur des Etats-Unis; après leur retour à Philadelphie, en juillet 1797, la fièvre jaune se déclara dans cette ville : les fils du plus riche prince de l'Europe ne purent, faute d'argent, quitter le foyer de l'épidémie; leur mère, au mois de septembre suivant, leur expédia quelques secours; dès qu'ils apprirent qu'elle avait été déportée en Espagne, ils résolurent de l'y rejoindre; mais les ressources manquaient pour un si long voyage, ce n'est qu'en février 1800 qu'ils purent atteindre Londres.

C'est là que le duc de Montpensier mourut, au mois de mai 1807[2] : son frère Beaujolais, très affaibli, encore qu'il

[1] *Archives nationales* F⁷ 4389.

[2] Il fut enterré à Westminster.

n'eût que vingt-sept ans, s'embarqua pour Malte dont il croyait le climat favorable : il y mourut dans les premiers jours de 1808. Des trois fils de Philippe-Egalité, un seul survivait : une existence d'éclatantes aventures lui était réservée...

TABLE DES MATIÈRES

TRANSLATION DE PHILIPPE-ÉGALITÉ

JOURNAL DU DUC DE CHARTRES (1790-1791) 21

Précis de la translation de Philippe-Égalité, du prince de Conti, du comte de Beaujolais et de la duchesse de Bourbon. De Paris à Marseille (avril 1793), d'après les documents originaux conservés aux Archives nationales 69

RÉCIT DU DUC DE MONTPENSIER

MA CAPTIVITÉ DE QUARANTE-TROIS MOIS

I. De Nice à Marseille et au fort de Notre-Dame-de-la-Garde (avril 1793) 89

II. Interrogatoires. — Le fort Saint-Jean (avril 1793). 116

III. Surcroît de rigueurs. — Séparation. — Le duc d'Orléans. — Le duc d'Orléans quitte Marseille (Paris, octobre 1793) . . . 138

IV. La Terreur. — Les tribulations du prince de Conti (Octobre 1793-Avril 1794) 163

V. Nouvelle prison. — Le 9 Thermidor. — Demi-liberté (Mai 1794-Mai 1795) 189

VI. Contre-Révolution. — Massacres. — Évasion (Juin-Novembre 1795,) 218

VIII. Maladie. — Angoisses. — Misère. — Déportation (Novembre 1795-Novembre 1796). 241

TRANSLATION DE PHILIPPE-ÉGALITÉ

Récit de Louis-François Gamache 267

LA DÉPORTATION

D'après les documents originaux conservés aux Archives nationales 289

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS

85634
HF.BC.
L5724f
Author Lenotre, G. (pseud.)
Title Les fils de Philippe-Égalité pendant la Terreur.
DATE. NAME OF BORROWER.
Nov 25 '24 S. Wilson

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not remove the card from this Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU